

Assemblées des États membres de l'OMPI

**Cinquante-septième série de réunions
Genève, 2 – 11 octobre 2017**

PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document contient le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019, qui tient compte des modifications approuvées aux vingt-sixième et vingt-septième sessions du Comité du programme et budget (PBC) (10 – 14 juillet et 11 – 15 septembre 2017).
2. Les décisions du PBC à l'égard de ce document figureront dans la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" (document A/57/5).
3. *Les assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, sont invitées à approuver le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 (document A/57/6).*

[Le programme et budget proposé
pour l'exercice biennal 2018-2019 suit]

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	5
I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS.....	8
II. EXPOSÉ DES PROGRAMMES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE.....	30
OBJECTIF STRATÉGIQUE I ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .	30
PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS	32
PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES	36
PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES	40
PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES.....	47
OBJECTIF STRATÉGIQUE II PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE.....	52
PROGRAMME 5 SYSTÈME DU PCT	55
<i>Programme 5 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du PCT.....</i>	<i>59</i>
PROGRAMME 6 SYSTÈME DE MADRID	72
<i>Programme 6 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid.....</i>	<i>77</i>
PROGRAMME 31 SYSTÈME DE LA HAYE	95
<i>Programme 31 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye</i>	<i>99</i>
PROGRAMME 32 SYSTÈME DE LISBONNE	108
PROGRAMME 7 CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI.....	111
OBJECTIF STRATÉGIQUE III FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT. 	115
PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT	119
PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS	122
PROGRAMME 10 PAYS EN TRANSITION ET PAYS DÉVELOPPÉS	132
PROGRAMME 11 ACADÉMIE DE L'OMPI.....	138
PROGRAMME 30 APPUI AUX PME ET À LA CRÉATION D'ENTREPRISES	143
OBJECTIF STRATÉGIQUE IV COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	148
PROGRAMME 12 Classifications internationales et normes	150
PROGRAMME 13 SERVICE DES BASES DE DONNÉES MONDIALES.....	154
PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS.....	159
PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	163
OBJECTIF STRATÉGIQUE V SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	167
PROGRAMME 16 Économie et statistiques	168
OBJECTIF STRATÉGIQUE VI COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	172

PROGRAMME 17	PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	173
OBJECTIF STRATÉGIQUE VII	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX	178
PROGRAMME 18	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX.....	179
OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII	INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES	184
PROGRAMME 19	COMMUNICATIONS.....	186
PROGRAMME 20	RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTÉRIEURS.....	190
OBJECTIF STRATÉGIQUE IX	STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE AFIN DE PERMETTRE À L'OMPI D'EXÉCUTER SES PROGRAMMES	199
PROGRAMME 21	DIRECTION GÉNÉRALE	202
PROGRAMME 22	GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES.....	207
PROGRAMME 23	GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	212
PROGRAMME 24	SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX.....	216
PROGRAMME 25	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION.....	220
PROGRAMME 26	SUPERVISION INTERNE	224
PROGRAMME 27	SERVICES DE CONFÉRENCE ET SERVICES LINGUISTIQUES	227
PROGRAMME 28	SÉCURITÉ DE L'INFORMATION, DES BIENS ET DES PERSONNES ...	230
III. ANNEXES	234	
ANNEXE I	BUDGET 2016-2017 APRÈS VIREMENTS PAR PROGRAMME	234
ANNEXE II	RESSOURCES PROPOSÉES POUR 2018-2019 PAR PROGRAMME ...	235
ANNEXE III	RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR UNION EN 2018-2019	237
ANNEXE IV	ÉVOLUTION À MOYEN TERME DE LA DEMANDE DE SERVICES AU TITRE DES SYSTÈMES DU PCT, DE MADRID ET DE LA HAYE	249
ANNEXE V	RESSOURCES AU TITRE DE FONDS FIDUCIAIRES POTENTIELLEMENT DISPONIBLES AUX FINS D'ACTIVITÉS DE PROGRAMME.....	266
ANNEXE VI	INCIDENCES DE L'ADOPTION DES NORMES IPSAS SUR LES PRATIQUES BUDGÉTAIRES.....	267
ANNEXE VII	BUDGET 2018-2019 PAR RÉSULTAT ESCOMPTÉ ET PAR PROGRAMME.....	268
ANNEXE VIII	BUDGET 2018-2019 PAR RÉSULTAT ESCOMPTÉ.....	270
ANNEXE IX	CONTRIBUTION DE L'OMPI AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	273
ANNEXE X	ORGANIGRAMME DE L'OMPI	274
IV. APPENDICES	275	
APPENDICE A	CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES	275
APPENDICE B	DÉFINITION DES CATÉGORIES DE DÉPENSES	279
APPENDICE C	CALCUL DES DÉPENSES DE PERSONNEL.....	281
APPENDICE D	FORMULES DE FLEXIBILITÉ	283
APPENDICE E	SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT	284

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le programme et budget est un document fondateur pour l'Organisation. Il définit les résultats que les États membres souhaitent que l'Organisation atteigne pendant l'exercice biennal à venir et autorise les programmes et les ressources nécessaires à la réalisation de ces résultats.

J'ai le plaisir de présenter ici les points saillants du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 soumis à l'examen des États membres dans le présent document.

Base financière et gestion

L'Organisation a la chance de jouir d'une situation financière saine, grâce notamment aux services qu'elle fournit dans le cadre de ses systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, principalement le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le système de Madrid concernant les marques et le système de La Haye concernant les dessins et modèles. Ces dernières années, ces systèmes ont enregistré des niveaux de croissance qui dépassent largement ceux de l'économie mondiale.

Si cette tendance se poursuit, sur la base des estimations établies par l'Économiste en chef et son équipe, nous prévoyons que, par rapport à l'exercice biennal 2016-2017, les recettes de l'Organisation progresseront de 10,9% pour atteindre 829,6 millions de francs suisses au cours de l'exercice 2018-2019. Nous proposons une augmentation de 2,7% des dépenses, qui passeraient à 725,9 millions de francs suisses. Après ajustement des dépenses conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), nous prévoyons un excédent de 65 millions de francs suisses. Bien que ce chiffre représente une somme confortable, il convient de rester prudent compte tenu des incertitudes persistantes et du manque de visibilité qui caractérisent l'économie mondiale, deux facteurs qui peuvent influencer sur les résultats prévisionnels.

Nous pouvons d'ores et déjà récolter les fruits des excellents résultats financiers de l'Organisation. Nous avons été en mesure de maintenir les taxes au titre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle à niveau nominal constant, poursuivant ainsi les neuf années record d'absence d'augmentation des taxes. Ce record est imputable non seulement au taux de croissance des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle mais également à une gestion saine aux gains de productivité résultant de la modernisation de l'environnement informatique de ces systèmes, qui nous ont permis d'absorber cette croissance sans augmenter l'effectif ou les taxes.

L'amélioration de la situation en ce qui concerne les actifs nets de l'Organisation découle également des taux de croissance satisfaisants et de la gestion saine des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Les actifs nets de l'Organisation s'élevaient à 311,3 millions de francs suisses à la fin de 2016, dont 135,5 millions de francs suisses sous forme de liquidités. L'excédent prévu pour le prochain exercice biennal permettra d'augmenter le niveau de liquidités. La situation saine en ce qui concerne les actifs nets nous a également permis de rembourser le prêt de 70,5 millions pour le nouveau bâtiment, ce qui aura pour conséquence de réduire de 4,2 millions de francs suisses les intérêts qu'il est prévu de payer au cours du prochain exercice biennal.

Nous présentons un Plan-cadre d'équipement pour les 10 prochaines années en vue d'anticiper et d'assumer de manière prudente les engagements futurs de l'Organisation. Les principaux domaines dans lesquels des dépenses d'équipement ont été prévues dans le plan-cadre concernent les technologies de l'information et de la communication (TIC), qui jettent les bases de la fourniture de services par l'Organisation et, par conséquent, de la génération de recettes, tout en constituant le principal moyen de maîtriser les dépenses de personnel et de maintenir les taxes à un niveau constant; la sécurité physique et la cybersécurité, afin de réduire les risques et de pallier les faiblesses découlant de l'environnement mondial actuel, et d'assurer la sûreté des fonctionnaires et des délégués, ainsi que la sécurité et la capacité d'adaptation des plateformes de TIC dont dépendent les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle; et l'entretien du site de l'OMPI afin d'éviter de gros engagements ponctuels en vue de réparer ou de rénover des locaux ou des installations vétustes.

L'augmentation des dépenses de personnel pour le prochain exercice biennal a été maintenue à 0,8% par rapport au budget approuvé de l'exercice 2016-2017. Aucun nouveau poste n'a été prévu. La part des dépenses de personnel inscrites au budget total diminuera, passant de 64,6% pour l'exercice biennal 2016-2017 à 62,4% en 2018-2019. Dans ce contexte, la diversité géographique et la parité

hommes-femmes constitueront des objectifs prioritaires dans le cadre de la politique en matière de ressources humaines.

Tendances et points essentiels concernant le programme

L'un des principaux objectifs durant cet exercice biennal restera de maintenir la compétitivité des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Nous appliquerons des stratégies semblables à celles appliquées jusqu'à présent dans ce domaine. Ces stratégies consistent à élargir la portée mondiale des systèmes, notamment des systèmes de Madrid et de La Haye, et à renforcer la participation des États appartenant à des régions insuffisamment représentées, notamment l'Amérique latine; à investir dans le développement des environnements informatiques des systèmes mondiaux afin de les rendre plus conviviaux, plus sûrs et plus résilients; et à améliorer les processus et les procédures sur lesquels reposent les systèmes afin de garantir le bon fonctionnement et l'efficacité de ceux-ci. Nous espérons en particulier réaliser des progrès dans l'élaboration d'un nouvel environnement informatique pour le système de Madrid et pouvoir mettre en place un nouvel environnement informatique pour le système de La Haye, qui permettra de gérer les taux de croissance élevés prévus concernant le système de La Haye sans pour autant devoir augmenter les dépenses de personnel. Nous allons également poursuivre les travaux commencés au cours de l'actuel exercice biennal visant à renforcer, dans la mesure souhaitée, les synergies entre les environnements informatiques des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et les finances, afin de pouvoir proposer aux utilisateurs une expérience fluide et cohérente fondée sur un système mondial de propriété intellectuelle.

Des résultats remarquables ont été obtenus dans le domaine de l'infrastructure mondiale, résultats qui ont profité aux offices de propriété intellectuelle, aux utilisateurs et au grand public. Ce domaine restera également l'une des priorités du programme compte tenu de la forte demande des États membres. Plus de 80 offices de propriété intellectuelle dans le monde, notamment dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition, utilisent à des degrés divers les modules informatiques proposés par l'Organisation pour des tâches d'administration ou de traitement. Les plateformes, outils et bases de données créés par l'Organisation forment peu à peu un réseau de connaissances de l'OMPI. Ce réseau, qui met en relation les offices de propriété intellectuelle des États membres et les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation, forme un système mondial au sein duquel sont regroupées les données sur l'activité en matière de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale à partir desquelles sont créés des produits de connaissance utiles, tels que les bases de données mondiales, les CATI (centres d'appui à la technologie et à l'innovation) ou encore les rapports d'analyse statistique et économique. Ce réseau présente également un avantage non négligeable : il permet de partager des données dans différentes langues et de mieux les comprendre grâce à des outils de traduction sophistiqués, tels que WIPO Translate, qui sont le fruit du travail d'avant-garde accompli par le Secrétariat dans le domaine des réseaux neuronaux et de l'apprentissage profond.

Les travaux menés par le Secrétariat en matière d'analyse statistique et économique ont été très appréciés des États membres et du grand public, du fait qu'ils aident les décideurs à comprendre le paysage de plus en plus complexe de la propriété intellectuelle dans le monde. Nous continuerons d'investir dans le développement de ce domaine. En particulier, nous espérons continuer d'améliorer l'Indice mondial de l'innovation, compte tenu également des travaux novateurs effectués pour recenser des secteurs d'activité au niveau infranational, et étendre nos capacités concernant l'établissement d'indices aux industries de la création.

Comme toujours, la mise en valeur du capital humain reste une priorité. Nous espérons que les programmes de l'Académie de l'OMPI, très demandés et appréciés, continueront de s'étoffer. Nous entamerons des travaux en vue de la création d'un tuteur numérique fonctionnant grâce à l'intelligence artificielle. Les résultats préliminaires relatifs à l'utilisation des tuteurs numériques font état de résultats très prometteurs. Un tel outil contribuerait grandement à renforcer la capacité de l'Organisation de répondre à la demande croissante de formation dans le cadre de ses programmes d'enseignement à distance.

Les progrès accomplis dans le domaine normatif dépendent de l'engagement des États membres et de leur volonté politique d'aboutir à des résultats. Nous avons accepté la possibilité de convoquer une conférence diplomatique si les États membres parviennent à un accord sur l'un des thèmes dont les délibérations sont déjà bien avancées, pour franchir la dernière étape en vue de la conclusion d'un traité.

La dimension du développement est prise en considération dans tous les programmes de l'Organisation, et la coordination de cette question est assurée par le Secteur du développement dans le cadre du Plan d'action pour le développement. Cette question reste une priorité essentielle pour l'Organisation et l'ensemble de ses programmes. Les dépenses engagées en faveur du développement, selon la définition nouvellement approuvée des dépenses de développement, s'élèveront à 18,3% (un chiffre qui n'a pas d'équivalent durant l'exercice biennal en cours compte tenu de la modification de la définition).

De même, les objectifs de développement durable occupent une place importante dans la conception et l'exécution des programmes. Le tableau des résultats de l'Organisation met en évidence les objectifs stratégiques et les résultats escomptés qui contribuent directement à la réalisation des objectifs de développement durable.

L'élaboration d'un projet de programme et budget est une tâche immense et complexe. Je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble de mes collègues au sein de l'Organisation pour leur temps, leurs efforts et leur détermination dans l'établissement de ce projet.



Francis Gurry
Directeur général

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS

1. Le présent programme et budget indique la planification pour l'exercice biennal 2018-2019, inspirée par le Plan stratégique à moyen terme 2016-2021 (PSMT)¹, les contributions reçues des États membres et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le tableau 1 ci-dessous donne un aperçu des principaux paramètres de planification financière pour l'exercice biennal 2018-2019.

2. Les recettes pour l'exercice biennal 2018-2019 sont estimées à 829,6 millions de francs suisses, traduisant une augmentation de 10,9% des recettes par rapport au budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 (méthode de la comptabilité d'exercice). La valeur de l'unité de contribution pour l'exercice biennal 2018-2019 a été maintenue au même niveau qu'au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

3. Les dépenses proposées pour l'exercice biennal s'élèvent à 725,9 millions de francs suisses. Après ajustement estimatif des dépenses selon les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), un excédent de quelque 65 millions de francs suisses est prévu à la fin de l'exercice biennal.

Tableau 1. Budget pour l'exercice biennal 2018-2019 et principaux paramètres de planification
(en millions de francs suisses)

Principaux paramètres pour 2018-2019	Montants
Recettes prévisionnelles pour 2018-2019	829,6
Dépenses en 2018-2019	725,9
<i>Dépenses de personnel</i>	460,0
<i>Autres dépenses</i>	265,9
Ajustement IPSAS prévisionnel des dépenses	38,8
Total des dépenses après ajustements IPSAS	764,6
Résultat d'exploitation	65,0

Note : La somme des différents éléments ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis

RECETTES

4. Les recettes globales pour l'exercice biennal 2018-2019 devraient atteindre 829,6 millions de francs suisses, ce qui représente une augmentation de 10,9% par rapport au budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 (méthode de la comptabilité d'exercice) et une augmentation de 5,5% par rapport aux estimations actualisées pour ce même exercice biennal (méthode de la comptabilité d'exercice).

¹ Document A/56/10, ainsi que les observations reçues des États membres à cet égard.

^{1a} Conformément à la décision prise à la vingt-sixième session du PBC (document WO/PBC/26/11), des informations détaillées sur les montants relatifs aux dépenses de personnel, sur la base de la décision de la CFPI et des résultats des consultations menées entre les organisations ayant leur siège à Genève et la CFPI à Vienne en juillet 2017, figurent dans la partie consacrée aux dépenses de personnel, dans les paragraphes 25 à 33.

Tableau 2. Recettes prévisionnelles pour l'exercice biennal 2018-2019
(en millions de francs suisses)

	Programme et budget 2016-2017 (base budgétaire)	Programme et budget 2016-2017 (base comptable)	Estimations actualisées pour 2016-2017 (base budgétaire)	Recettes prévisionnelles pour 2018-2019 (base comptable)	Variation en 2018-2019 par rapport au programme et budget 2016-2017 (base comptable)		Variation en 2018-2019 par rapport aux estimations actualisées pour 2016-2017 (base comptable)	
					Montant	%	Montant	%
Contributions								
Contributions (unitaires)	34,7	34,7	34,7	34,8	0,0	0,1%	0,0	0,1%
Subventions (Lisbonne)	-	-	1,2	-	-	n/a	(1,2)	-100,0%
<i>Total partiel, Contributions</i>	<i>34,7</i>	<i>34,7</i>	<i>35,9</i>	<i>34,8</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1%</i>	<i>(1,2)</i>	<i>-3,3%</i>
Taxes								
Système du PCT	575,9	568,4	597,9	634,1	65,7	11,6%	36,2	6,1%
Système de Madrid	128,8	128,3	132,0	140,8	12,5	9,7%	8,8	6,7%
Système de La Haye	10,3	10,2	9,9	11,3	1,2	11,6%	1,4	14,2%
Système de Lisbonne*	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3%	(0,0)	-11,1%
<i>Total partiel, Taxes</i>	<i>715,0</i>	<i>706,9</i>	<i>739,9</i>	<i>786,3</i>	<i>79,4</i>	<i>11,2%</i>	<i>46,4</i>	<i>6,3%</i>
Arbitrage	2,5	2,5	3,1	3,1	0,6	24,0%	-	0,0%
Publications	0,3	0,3	0,8	0,4	0,1	32,3%	(0,4)	-50,2%
Autres								
Recettes de placements**	-	-	0,0	0,0	0,0	n/a	0,0	10,7%
Revenus divers	3,8	3,8	6,3	5,1	1,3	33,5%	(1,2)	-19,5%
<i>Total partiel, Autres</i>	<i>3,8</i>	<i>3,8</i>	<i>6,3</i>	<i>5,1</i>	<i>1,3</i>	<i>34,7%</i>	<i>(1,2)</i>	<i>-19,3%</i>
TOTAL	756,3	748,2	786,1	829,6	81,4	10,9%	43,6	5,5%
	30,0	30,0	45,0	40,0	10,0	33,3%	(5,0)	-11,1%
	-	-	41,6	46,0	46,0	n/a	4,4	10,7%

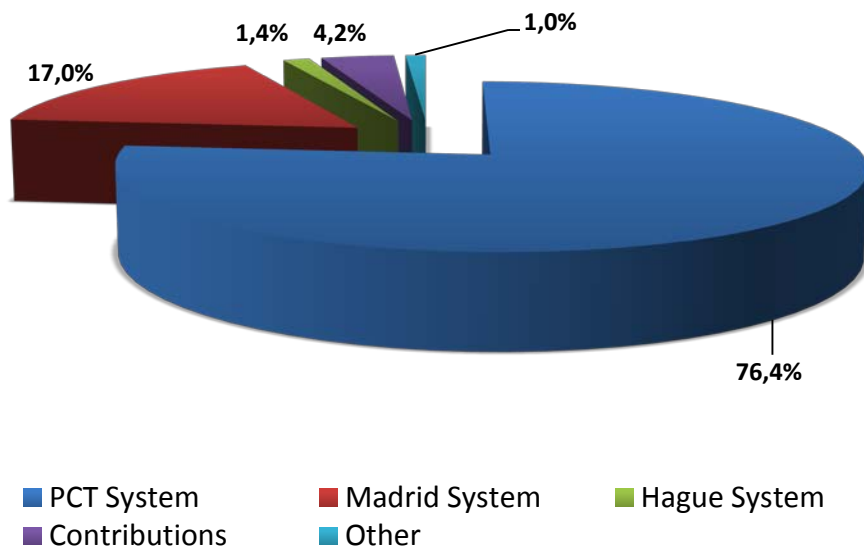
Note (milliers de francs suisses) :

*Détail des recettes de Lisbonne

**Détail des recettes de placements

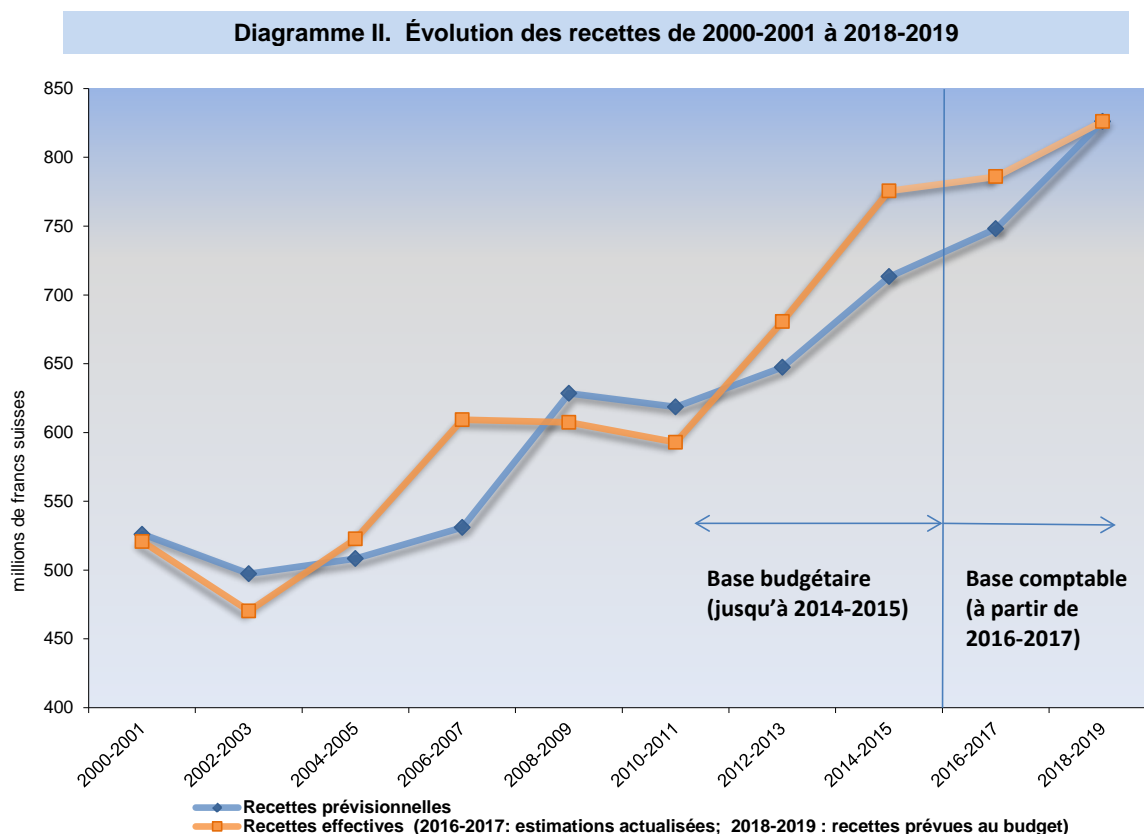
5. La répartition des recettes par provenance est illustrée dans le diagramme I ci-dessous. Les recettes provenant des taxes des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye représentent 94,8% des recettes totales. Les recettes provenant des taxes du PCT représentent à elles seules 76,4% du total.

Diagramme I. Répartition des recettes pour 2018-2019 par provenance



Programme et budget proposé pour 2018-2019

6. L'évolution globale des recettes de 2000-2001 à 2018-2019 est présentée dans le diagramme II ci-dessous.



Méthodologie

7. Les prévisions de recettes pour 2018-2019 ont été établies sur une base comptable pour la première fois. Cette méthodologie vise à obtenir un meilleur alignement entre les prévisions de recettes inscrites au budget et les recettes effectives figurant dans les états financiers annuels conformément aux normes IPSAS (normes comptables du secteur public international). La modification de la méthodologie applicable aux prévisions de recettes concerne les recettes provenant des taxes perçues au titre du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye, les prévisions de recettes inscrites au budget pour 2018-2019 étant fondées sur la date de publication et non sur la date de dépôt des demandes déposées dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.

Hypothèses de planification

8. Les prévisions de résultats pour les systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid et de La Haye ont été établies par l'économiste en chef, compte tenu de l'historique des tendances en matière de dépôt pour les principales origines dans le système du PCT et des prévisions relatives au produit intérieur brut figurant dans les Perspectives de l'économie mondiale publiées par le Fonds monétaire international. Le tableau 3 et l'annexe IV contiennent un résumé et une présentation détaillée des prévisions de résultats pour chaque système d'enregistrement.

Tableau 3. Prévisions relatives à la demande de services au titre des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

	Programme et budget 2016-2017	Prévisions actualisées pour 2016-2017	Prévisions pour 2018	Prévisions pour 2019	Prévisions pour 2018-2019	Différence entre le programme et budget pour 2018-2019 et le programme et budget pour 2016-2017		Différence entre les prévisions actualisées pour 2018-2019 et pour 2016-2017	
						Montant	%	Montant	%
1. Système du PCT									
Demandes internationales déposées	451 600	476 000	251 200	259 600	510 800	59 200	13,1%	34 800	7,3%
2. Système de Madrid									
Demandes	101 581	107 400	56 300	58 300	114 600	13 019	12,8%	7 200	6,7%
Enregistrements	96 039	103 426	54 300	56 100	110 400	14 361	15,0%	6 974	6,7%
Renouvellements	60 600	61 428	33 300	34 890	68 190	7 590	12,5%	6 762	11,0%
3. Système de La Haye									
Demandes	10 650	11 492	6 600	7 310	13 910	3 260	30,6%	2 418	21,0%
Enregistrements	10 210	10 627	5 650	6 117	11 767	1 557	15,2%	1 140	10,7%
Renouvellements	5 770	6 530	3 450	3 500	6 950	1 180	20,5%	420	6,4%

Note : Prévisions actualisées pour 2016-2017 en avril 2017.

- Recettes provenant des taxes du PCT.* L'augmentation prévue du nombre de dépôts selon le PCT en 2018-2019 est de 7,3% par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017 sur la base d'une prévision de croissance à moyen et long terme d'environ 3%. Compte tenu des incertitudes entourant l'économie mondiale, les prévisions de recettes provenant des taxes du PCT dans le budget proposé pour 2018-2019 s'élèvent à 634,1 millions de francs suisses, soit 2% de moins que dans le scénario de base, c'est-à-dire une hausse de 6,1% par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017 (base comptable).
- Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid.* D'après les prévisions, le nombre d'enregistrements et le nombre de renouvellements dans le cadre du système de Madrid devraient augmenter respectivement de 6,7% et de 11% en 2018-2019 par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017. Ces estimations s'appuient sur une prévision de croissance à long terme des demandes de 3 à 4%, les volumes de dépôts en provenance des principaux offices de dépôt demeurant élevés. Compte dûment tenu des facteurs opérationnels, les recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Madrid pour 2018-2019 sont estimées à 140,8 millions de francs suisses, soit 2% de moins que dans le scénario de base, c'est-à-dire une hausse de 6,7% par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017 (base comptable).
- Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye.* D'après les prévisions, le nombre d'enregistrements et le nombre de renouvellements dans le cadre du système de La Haye devraient augmenter respectivement de 10,7% et 6,4% en 2018-2019 par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017. Ces estimations sont fondées sur l'hypothèse d'une croissance à deux chiffres à partir de 2018, après les adhésions attendues de la Chine et de la Fédération de Russie. Les recettes provenant des taxes perçues au titre du système de La Haye devraient donc s'élever à 11,3 millions de francs suisses, soit une hausse de 14,2% par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017 (base comptable).
- Recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne.* D'après les prévisions, une vingtaine de demandes par an devrait être déposée dans le cadre du système de Lisbonne en 2018-2019. Le montant correspondant des recettes provenant des taxes perçues au titre du système de Lisbonne est estimé à 40 000 francs suisses, soit 33,3% de plus que dans les prévisions du programme et budget pour 2016-2017.
- Contributions statutaires.* Les prévisions de recettes provenant des contributions statutaires des États membres en 2018-2019 s'appuient sur une unité de contribution dont la valeur s'établira à 45 579 francs suisses². En 2018-2019, la catégorie de contribution par pays devrait être la même qu'en 2017. Le montant des recettes

² Voir l'appendice A sur les contributions des États membres.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

provenant des contributions des États membres est donc estimé à 34,8 millions de francs suisses en 2018-2019 contre 34,7 millions de francs suisses en 2016-2017.

- *Les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.* Établies sur la base d'un volume de litiges relatifs à des noms de domaine administrés par l'OMPI en 2018 et 2019 similaire à celui de 2016, année record dans ce domaine, les prévisions de recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI s'établissent à 3,1 millions de francs suisses, soit le même niveau que dans les prévisions actualisées pour 2016-2017. Cela représente une hausse de 24% par rapport aux prévisions du programme et budget pour 2016-2017.
- *Recettes provenant des publications.* Après la mise en œuvre en 2017 de l'initiative relative à la diffusion mondiale de données de propriété intellectuelle, qui permet aux utilisateurs d'accéder aux données de propriété intellectuelle de manière plus économique, les prévisions de recettes provenant des publications s'élèvent à 0,4 million de francs suisses, soit une baisse de 50,2% par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017.
- *Recettes provenant des investissements.* D'ici la fin de 2017, une trésorerie principale stratégique et opérationnelle sera investie conformément à la nouvelle politique en matière d'investissement. Les prévisions de recettes provenant des investissements sont fondées sur les taux d'intérêt actuels et devraient s'établir à 46 000 francs suisses en 2018-2019.
- *Recettes accessoires.* Les prévisions de recettes accessoires s'élèvent à 5,1 millions de francs suisses en 2018-2019, soit une hausse de 1,3 million de francs suisses ou 33,5% par rapport aux prévisions du programme et budget pour 2016-2017 mais une baisse de 1,2 million de francs suisses ou 19,5% par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017. La hausse enregistrée dans les prévisions actualisées pour 2016-2017 et les prévisions de recettes pour 2018-2019 par rapport au programme et budget pour 2016-2017 s'explique essentiellement par les prévisions de recettes plus élevées provenant des coûts d'administration des fonds fiduciaires (sur la base des recettes perçues en 2016) et de la prise en considération des recettes différées relatives aux travaux de construction d'un périmètre de sécurité financé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI). La baisse dans les prévisions de recettes en 2018-2019 par rapport aux prévisions actualisées pour 2016-2017 s'explique par le fait qu'elles ont été établies à partir de l'hypothèse d'une absence de gains de change ou de notes de crédit en 2018-2019.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2018-2019 Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT
(en milliers de francs suisses)



OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII : INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales
12 406 (-)	7 128 (-)	7 342 (-)	786 (-)	6 357 (-)

Total OS VIII : 34 019 (-)



QUESTIONS TRANSVERSALES
DÉVELOPPEMENT
PARITÉ HOMMES-FEMMES
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF STRATÉGIQUE I : ÉVOLUTION ÉQUILBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	OBJECTIF STRATÉGIQUE II : PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE	OBJECTIF STRATÉGIQUE III : FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT	OBJECTIF STRATÉGIQUE IV : COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	OBJECTIF STRATÉGIQUE V : SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	OBJECTIF STRATÉGIQUE VI : COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	OBJECTIF STRATÉGIQUE VII : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle 13 167 (4 489)	II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA 30 302 (8 127)	III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux 10 312 (10 312)	IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion 7 215 (511)	V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle 2 659 (116)	VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement 2 080 (967)	VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux 6 968 (5 824)
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés 8 915 (8 403)	II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT 185 277 (-)	III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition 33 712 (33 712)	IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité 18 726 (10 336)	V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques 4 259 (1 286)	VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle 941 (-)	
I.3 Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales 511 (-)	II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA 7 125 (2 706)	III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI 3 680 (3 680)	IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle 2 476 (1 236)			
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles 312 (-)	II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye 5 744 (-)	III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins 10 179 (9 712)	IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle 17 434 (16 159)			
	II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA 14 196 (6 819)	III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche 7 011 (7 011)				
	II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid 46 296 (-)					
	II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI 5 238 (497)					
	II.8 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD 7 110 (120)					
	II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA 703 (810)					
	II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne 644 (-)					
Total OS I : 22 905 (12 891)	Total OS II : 302 635 (19 080)	Total OS III : 64 894 (64 426)	Total OS IV : 45 851 (28 242)	Total OS V : 6 918 (1 402)	Total OS VI : 3 021 (967)	Total OS VII : 6 968 (5 824)

CONTRIBUANT À :



OBJECTIF STRATÉGIQUE IX : STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE AFIN DE PERMETTRE À L'OMPI D'EXÉCUTER SES PROGRAMMES

IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes 162 673 (-)	IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets 37 208 (-)	IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel 2 107 (-)	IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens 21 890 (-)	IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace 7 411 (-)
--	--	--	--	---

Total OS IX : 231 289 (-)

– Le budget proposé par résultat ne tient pas compte des ressources non affectées proposées : 7357 millions de francs suisses
– Part consacrée au développement : Les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" lorsqu'elles sont utilisées pour financer les activités axées sur le développement fournies par l'OMPI aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) sans que des ressources équivalentes soient mises à la disposition des pays développés. Conformément à la pratique établie, les pays en transition sont pris en considération aux fins du programme et budget. La définition révisée relative aux dépenses de développement est exposée en détail dans l'annexe B du document WO/GA/43/21.

– Les chiffres indiqués pour la part consacrée au développement tiennent compte des ressources affectées aux projets relevant du Plan d'action pour le développement
– La somme des différents éléments du budget ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis

Budget total proposé pour 2018-2019 : 725 857
(Part totale consacrée au développement : 132 832)

RÉSULTATS ET RESSOURCES

9. La proposition relative à l'exercice biennal 2018-2019 vise à faire en sorte que les ressources de l'Organisation continuent d'être affectées en premier lieu à l'obtention des résultats auxquels les États membres et les autres parties prenantes attachent la plus haute importance. Le montant total des dépenses proposées pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 725,9 millions de francs suisses, soit une hausse de 18,9 millions de francs suisses ou 2,7% par rapport au budget approuvé de 707 millions de francs suisses pour 2016-2017. Il convient d'examiner ces données au regard de l'augmentation prévue des dépôts dans le cadre des systèmes d'enregistrement international et de l'augmentation associée de 12,5% des recettes par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

10. L'Organisation a besoin d'investissements d'équipement continus dans le domaine des locaux, de la sûreté, de la sécurité et des projets informatiques pour continuer à être en mesure d'accomplir sa mission. Un Plan-cadre d'équipement (PCE) présentant les principaux investissements d'équipement relatifs aux locaux, à la sûreté et à la sécurité qui sont nécessaires pour les 10 prochaines années a été établi. En outre, plusieurs projets informatiques hautement prioritaires ont été définis en vue de renforcer les activités opérationnelles des systèmes d'enregistrement international, ainsi que l'intégration et la résilience des principaux systèmes informatiques de l'OMPI. Le PCE³ définit cinq projets d'équipement essentiels d'un montant total prévu de 25,5 millions de francs suisses pour une mise en œuvre durant l'exercice biennal 2018-2019, qu'il est proposé de financer au moyen des réserves conformément à la Politique révisée de l'OMPI relative aux réserves⁴.

11. Le tableau synoptique des résultats détaille les 38 résultats escomptés par l'Organisation pour l'exercice biennal 2018-2019, contre 39 en 2016-2017⁵, et indique le mandat des programmes contribuant à l'obtention de ces résultats. En outre, les résultats escomptés au titre des objectifs stratégiques II, VII et IX ont été renumérotés dans l'ordre chronologique. Le Plan d'action de l'OMPI pour le développement, l'égalité entre les hommes et les femmes et les objectifs de développement durable sont des questions intersectorielles qui sont intégrées dans tous les objectifs stratégiques. Le tableau donne également une vue fondée sur les résultats du budget de l'exercice biennal 2018-2019 et de la part des ressources consacrées au développement pour chaque résultat. Une ventilation des ressources extrabudgétaires potentiellement disponibles au titre de chaque programme est indiquée au niveau des programmes et dans l'annexe V.

12. Le budget proposé pour 2018-2019 par programme et par poste de dépenses est résumé dans les tableaux 4 et 5. La structure des programmes est inchangée par rapport à l'exercice biennal 2016-2017. La comparaison entre le budget proposé par programme pour 2018-2019 et le budget approuvé et après virements pour 2016-2017⁶ figure à l'annexe II. L'annexe III indique la répartition des recettes et des dépenses par union pour 2018-2019. Elle a été considérablement améliorée par rapport à l'exercice biennal précédent et inclut désormais des explications de fond détaillées sur la méthode actuelle de répartition du budget par union.

13. Les prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2018-2019 ont été établies sur une base comptable. Le budget des dépenses est établi sur la base d'une comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. L'exigence découlant des normes IPSAS relative à l'établissement de rapports annuels sur les états financiers de l'Organisation impose également à l'OMPI de présenter son budget chaque année. À cette fin, les montants relatifs aux recettes et aux dépenses dans le budget annuel figurent à l'annexe VI du présent document.

³ Document WO/PBC/26/9.

⁴ Document WO/PBC/23/8.

⁵ Les résultats escomptés III.3 (Intégration du Plan d'action pour le développement) et III.5 (Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement) ont été fusionnés et les activités ont été regroupées au niveau du résultat escompté III.3.

⁶ À la date du 8 mars 2017.

Tableau 4. Budget proposé par programme pour 2018-2019
(en milliers de francs suisses)

Programmes	Budget 2018-2019 proposé		
	Dépenses de personnel	Dépenses autres que les dépenses de personnel	Total
1 Droit des brevets	3 567	1 398	4 965
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 053	872	4 925
3 Droit d'auteur et droits connexes	10 135	6 545	16 680
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 524	2 534	7 057
5 Système du PCT	132 025	81 082	213 107
6 Système de Madrid	42 521	16 319	58 839
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	8 140	3 182	11 322
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	2 246	1 209	3 455
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	22 297	8 488	30 785
10 Pays en transition et pays développés	6 781	1 898	8 679
11 Académie de l'OMPI	8 293	5 322	13 614
12 Classifications internationales et normes	5 471	1 745	7 215
13 Bases de données mondiales	6 407	2 434	8 840
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	6 405	1 444	7 850
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	8 100	6 473	14 574
16 Économie et statistiques	5 748	1 170	6 918
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	3 261	841	4 102
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	4 860	788	5 648
19 Communications	13 923	2 489	16 412
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	9 561	3 693	13 255
21 Direction générale	16 780	3 268	20 047
22 Gestion du programme et des ressources	25 120	13 083	38 203
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	19 030	5 600	24 630
24 Services d'appui généraux	17 108	21 526	38 634
25 Technologies de l'information et de la communication	13 631	38 457	52 088
26 Supervision interne	4 849	700	5 550
27 Services de conférence et services linguistiques	29 386	9 750	39 136
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	5 754	17 350	23 104
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	4 765	1 561	6 326
31 Système de La Haye	8 767	2 426	11 193
32 Système de Lisbonne	1 136	211	1 347
Non affecté	5 357	2 000	7 357
TOTAL GÉNÉRAL	460 000	265 857	725 857

Priorités essentielles pour l'exercice biennal 2018-2019 et incidences budgétaires connexes

14. L'augmentation des dépenses de personnel pour 2018-2019 a été limitée à 3,4 millions de francs suisses, soit 0,8%, par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 (voir le tableau 5). Cette maîtrise des dépenses est le résultat des efforts continus déployés pour limiter les dépenses de personnel et évoluer vers un personnel plus réactif et flexible, capable de mener à bien des projets et des initiatives avec des contraintes de temps.

15. L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2018-2019 s'élève à 15,4 millions de francs suisses, soit 6,1%, par rapport au budget approuvé pour 2016-2017. Les économies prévues sont intégrées aux niveaux de référence dans les prévisions budgétaires, compte dûment tenu des gains d'efficacité, des modifications apportées aux modèles économiques, de l'automatisation et des décisions en matière d'investissement.

16. Les points ci-après définissent les principales activités et stratégies de mise en œuvre de haut niveau pour l'exercice biennal 2018-2019, par objectif stratégique, avec les hypothèses de planification associées et les incidences sur le budget proposé pour 2018-2019 par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

Élaboration d'un cadre normatif international équilibré dans le domaine de la propriété intellectuelle

- Faciliter la coopération et l'entente parmi les États membres concernant le développement d'un cadre normatif international équilibré de la propriété intellectuelle sur la base des décisions des États membres.
- Continuer à encourager l'adhésion aux traités de l'OMPI, notamment au Traité de Beijing, au Traité de Marrakech, aux traités Internet de l'OMPI, au Traité de Singapour et au Traité sur le droit des brevets, ainsi que leur mise en œuvre.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
	Une provision de 1 million de francs suisses a été inscrite au budget pour couvrir les frais d'une conférence diplomatique si les États membres décident d'en convoquer une au cours de l'exercice biennal 2018-2019. Elle est inscrite dans la catégorie "non affecté".	
Programme 1 (Droit des brevets)	Jusqu'à trois sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP)	Prévisions de dépenses supplémentaires autres que les dépenses de personnel s'élevant à 60 000 francs suisses pour les coûts de traduction liés à une étude du SCP
Programme 2 (Droit des marques)	Jusqu'à trois sessions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)	Prévisions de dépenses supplémentaires autres que les dépenses de personnel s'élevant à 107 000 francs suisses
Programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes)	Jusqu'à quatre sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)	Prévisions de dépenses supplémentaires autres que les dépenses de personnel s'élevant à 80 000 francs suisses pour la promotion, en particulier, des traités de Beijing et de Marrakech
Programme 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)	Jusqu'à quatre sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)	Les ressources correspondantes ont été prises en compte dans le programme

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

Systèmes d'enregistrement internationaux

- Garantir une utilisation plus large et plus efficace des services fournis par les systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI, en particulier les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, qui sont le pilier de la viabilité financière à long terme de l'Organisation.
- Continuer de relever les défis liés à l'évolution de la composition géographique de la demande relative à ces services et s'adapter notamment aux nouvelles exigences en matière de compétences linguistiques et à l'augmentation rapide du nombre de membres des systèmes de Madrid et de La Haye.
- Intensifier les efforts afin d'accroître l'efficacité opérationnelle des systèmes d'enregistrement en vue de la création d'un environnement informatique entièrement électronique, intégré et sûr pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 5 (PCT)	Augmentation du nombre de demandes de 13%	Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 6,8 millions de francs suisses pour les opérations du PCT
Programme 6 (Système de Madrid)	Augmentation du nombre d'enregistrements et de renouvellements de 15% et 12,5% respectivement	Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 2,2 millions de francs suisses pour les opérations du système de Madrid
Programme 31 (Système de La Haye)	Augmentation du nombre d'enregistrements et de renouvellements de 15,2% et 20,5% respectivement	Besoins additionnels en ressources en personnel et autres que les ressources en personnel estimés respectivement à 2,5 millions et à 1,1 million de francs suisses pour renforcer les opérations du système de La Haye et déployer le nouveau système informatique

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

- Renforcer davantage la mise en œuvre des activités de l'OMPI axées sur le développement s'inspirant des objectifs de développement durable intégrés et indivisibles, des principes énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement; mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la conception, de la planification, du suivi et de l'évaluation des activités de l'OMPI axées sur le développement et mettre en place des partenariats durables à tous les niveaux afin de pérenniser les résultats en matière de développement.
- Renforcer la contribution de l'OMPI à la réalisation de l'objectif de développement durable 9 relatif à l'industrie, l'innovation et l'infrastructure en consolidant les cadres juridiques en matière de propriété intellectuelle ainsi que les systèmes d'enregistrement internationaux, les bases de données et plateformes, les analyses et statistiques, les partenariats et les activités de renforcement des capacités de l'OMPI⁷.

Programme	Incidences budgétaires
	La part totale du budget de l'OMPI consacrée au développement pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élève à 132,8 millions de francs suisses, soit 18,3%
Programme 8 (Coordination du Plan d'action pour le développement)	Les ressources correspondantes ont été prises en compte dans le programme
Programme 10 (Pays en transition et pays développés)	Besoins additionnels en ressources en personnel estimés à 760 000 francs suisses pour favoriser l'utilisation du système de propriété intellectuelle dans les pays en transition
Programme 11 (Académie de l'OMPI)	Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 329 000 francs suisses pour mettre en œuvre le projet du Plan d'action pour le développement relatif à la coopération avec les instituts de formation judiciaires. Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 189 000 francs suisses pour mener à bien l'intégration de ce projet
Programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs)	Besoins additionnels en ressources en personnel et autres que les ressources en personnel estimés à 350 000 francs suisses pour mettre en œuvre le projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public et à 509 000 francs suisses pour mettre en œuvre le projet relatif à la gestion de la propriété intellectuelle et au transfert de technologie

⁷ Dans la pratique, l'innovation contribue directement à la réalisation des objectifs de développement durable 2, 3, 6, 7, 8, 11 et 13. L'innovation dans le cadre de l'élaboration de politiques peut contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 8, 14 et 15. Les objectifs de développement durable auxquels l'OMPI contribue sont illustrés à l'annexe IX.

Programme	Incidences budgétaires
Programme 16 (Économie et statistiques)	Besoins en ressources en personnel et autres que les ressources en personnel estimés respectivement à 357 700 francs suisses et à 225 000 francs suisses pour mener à bien l'intégration du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

Infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle

- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.
- Continuer d'améliorer la Classification internationale des brevets (CIB) ainsi que les systèmes de classification de Nice, de Locarno et de Vienne; mettre au point un outil logiciel afin d'appuyer la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI relative à la présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés.
- Élargir la portée géographique des bases de données mondiales de l'OMPI (PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques, Base de données mondiale sur les dessins et modèles), en ajoutant de nouvelles collections nationales de données ainsi qu'en améliorant la qualité des données existantes et la rapidité des mises à jour; continuer de perfectionner les outils de recherche, notamment en améliorant WIPO Translate au moyen de la technologie de traduction automatique neuronale.
- Continuer de perfectionner la série de modules IPAS (IPAS, WIPO File, WIPO Publish, WIPOScan) de sorte qu'elle puisse répondre aux besoins des offices de propriété intellectuelle se trouvant à différents niveaux de développement; solliciter un retour d'information direct de la part des offices de propriété intellectuelle au sujet de l'orientation future du programme de travail dans le cadre d'un nouveau groupe consultatif au sein duquel toutes les régions seront représentées; déployer la solution WIPO Connect dans au moins huit organismes de gestion collective et poursuivre les améliorations afin de pérenniser ce système.

Programme	Incidences budgétaires
Programme 12 (Classifications internationales et normes)	Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 350 000 francs suisses pour mettre au point un outil logiciel afin d'appuyer la mise en œuvre de la norme ST.26 (présentation des listages des séquences de nucléotides et d'acides aminés)
Programme 13 (Bases de données mondiales)	Besoins additionnels en ressources en personnel et autres que les ressources en personnel estimés respectivement à 814 600 francs suisses et à 700 000 francs suisses pour pouvoir élargir la portée géographique des bases de données mondiales de l'OMPI et améliorer WIPO Translate
Programme 14 (Services d'accès à l'information et aux savoirs)	Les ressources correspondantes ont été prises en compte dans le programme
Programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle)	Besoins additionnels en ressources en personnel et autres que les ressources en personnel estimés respectivement à 357 700 francs suisses et à 423 532 francs suisses pour appuyer l'utilisation de la série de modules IPAS dans les offices nationaux de propriété intellectuelle, établir un groupe consultatif et déployer la solution WIPO Connect

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle

- Continuer d'élargir la portée géographique et thématique des statistiques de propriété intellectuelle recueillies dans le cadre de l'enquête statistique annuelle de l'OMPI; continuer d'évaluer les résultats en matière d'innovation en enrichissant et en copubliant l'Indice mondial de l'innovation; fournir des analyses approfondies sur le rôle que joue le système de propriété

Programme et budget proposé pour 2018-2019

intellectuelle dans l'économie mondiale en publiant les rapports thématiques sur la propriété intellectuelle dans le monde; continuer de mettre au point et de renforcer le programme de recherche sur la politique et les résultats dans l'économie de la création.

Programme	Incidences budgétaires
Programme 16 (Économie et statistiques)	Besoins additionnels en ressources en personnel et autres que les ressources en personnel estimés respectivement à 357 700 francs suisses et à 215 000 francs suisses pour améliorer l'établissement de rapports statistiques ainsi que la recherche et l'analyse économiques à l'aide de technologies de traitement de mégadonnées, et pour enrichir l'Indice mondial de l'innovation

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

Promotion du respect de la propriété intellectuelle

- Continuer d'encourager le partage de données d'expérience nationales en ce qui concerne les cadres juridiques et réglementaires d'application ainsi que les activités de prévention qui rendent compte de l'intérêt socioéconomique qu'il y a à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 17 (Promotion du respect de la propriété intellectuelle)	Deux sessions du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)	Besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés à 162 450 francs suisses

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

Interface de communication dynamique

- Mettre en œuvre des stratégies intégrées en ce qui concerne la commercialisation, les communications et la presse; créer des contenus multimédias et des informations attrayants en vue de les diffuser à l'intention des publics clés (par exemple le site Web de l'OMPI et les réseaux sociaux, WIPO Wire, le magazine de l'OMPI, les bulletins d'information, etc.); appuyer et promouvoir les publications économiques et statistiques phares de l'OMPI ainsi que les initiatives public-privé; optimiser et accroître la présence de l'OMPI sur les réseaux sociaux et numériques, y compris en mettant au point une nouvelle application mobile et en créant de nouveaux contenus multiformats et interactifs.
- Renforcer les partenariats avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement à l'horizon 2030 et d'autres objectifs communs à l'échelle mondiale; appuyer la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et notamment le mécanisme technologique de la CCNUCC; créer de nouvelles perspectives de coopération stratégique avec de nouveaux partenaires ainsi qu'avec les partenaires existants afin d'appuyer la mise en œuvre des programmes de l'OMPI.
- Veiller à ce que les bureaux extérieurs de l'OMPI, y compris les nouveaux bureaux extérieurs en Algérie et au Nigéria, constituent un prolongement à part entière de l'Organisation sur le terrain et soient pleinement intégrés dans le fonctionnement de l'Organisation.

Programme	Incidences budgétaires
Programme 19 (Communications)	Les ressources correspondantes ont été prises en compte dans le programme
Programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs)	<p>Une provision de 600 000 francs suisses a été inscrite au budget pour couvrir les besoins additionnels en ressources autres que les ressources en personnel estimés en vue de la création de deux nouveaux bureaux extérieurs en Algérie et au Nigéria</p> <p>Besoins additionnels en ressources en personnel estimés à 562 700 francs suisses pour le renforcement du Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie</p> <p>Une provision de 1 million de francs suisses a été inscrite au budget en vue de la création de nouveaux bureaux extérieurs au cours de l'exercice biennal 2018-2019 conformément aux décisions prises par les États membres. Elle est inscrite dans la catégorie "non affecté".</p>

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

Structure d'appui administratif et financier efficace

- Renforcer l'engagement de l'Organisation avec les États membres afin de diffuser l'information et de recueillir des commentaires sur la mise en œuvre des programmes; faciliter la coordination et la coopération dans le cadre du système des Nations Unies par la contribution de l'OMPI au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies; coordonner le fonctionnement des bureaux extérieurs de l'OMPI en vue d'assurer que le réseau apporte une valeur ajoutée et accroisse l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme; fournir des services en rapport avec des manifestations proposées aux États membres et aux parties prenantes.

Programme	Incidences budgétaires
Programme 21 (Direction générale)	D'autres ressources d'un montant supplémentaire estimé à 1,2 million de francs suisses pour l'organisation de manifestations dans les locaux de l'OMPI, pour les services du protocole et pour l'organisation des assemblées de l'OMPI.

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

- Gérer les placements, sous la supervision du Comité consultatif pour les placements et avec l'assistance de conseillers en matière de placements; renforcer la gestion des risques de change en élargissant progressivement la structure de compensation applicable aux mouvements de devises entre les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international; mettre en œuvre une plateforme de paiement commune intégrant mieux les activités de l'Organisation, notamment celles qui génèrent des recettes.
- Mener à bien et clore les projets dans le cadre du portefeuille de projets ERP et intégrer efficacement les systèmes élaborés dans les opérations; transformer les structures, processus et compétences pertinents et passer à des services coordonnés pour assurer le bon fonctionnement du système ERP et de son évolution constante pour répondre aux besoins opérationnels; et appuyer le système ERP qui se sera considérablement étendu à la clôture du portefeuille de projets.

Programme	Incidences budgétaires
Programme 22 (Gestion du programme et des ressources)	Des ressources en personnels et d'autres ressources dont les montants supplémentaires estimés s'élèvent à 150 865 francs suisses et à 1,7 million de francs suisses respectivement pour la gestion de la trésorerie et l'intégration des projets ERP.

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

- Mettre en œuvre les activités d'approvisionnement de l'OMPI de manière stratégique et proactive afin de garantir l'efficacité, la conformité et l'approche tournée vers la clientèle des procédures et exigences relatives à l'achat de biens et services, le recours à des contractants et l'organisation de voyages et de manifestations, y compris en encourageant le recours aux contrats à long terme et en renforçant la collaboration avec les Nations Unies.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

- Effectuer régulièrement des travaux d'entretien de la qualité des locaux et des installations techniques sur le site de l'OMPI en vue de maintenir des conditions de travail optimales et de diminuer le recours aux réparations et interventions d'urgence, tardives et coûteuses.

Programme	Incidences budgétaires
Programme 24 (Services d'appui généraux)	Les ressources correspondantes ont été prises en compte dans le programme.

- Fournir des services d'infrastructure de technologies de l'information et de la communication (TIC) fiables, sûrs et d'un bon rapport coût-efficacité aux secteurs d'activité clé de l'OMPI et aux utilisateurs au siège à Genève ainsi que dans les bureaux extérieurs en conformité avec le cadre de l'OMPI en matière de sécurité et de gestion des risques; examiner et remanier les processus, la structure et les modèles de prestation de services TIC afin de mieux répondre aux besoins des secteurs; garantir un bon rapport coût-efficacité des opérations et des services TIC grâce à l'optimisation de l'infrastructure et des services existants, à la recherche stratégique à une meilleure gestion des fournisseurs et prestataires de services.

Programme	Hypothèses de planification	Incidences budgétaires
Programme 25 (TIC)	Rationalisation des serveurs et diminution du coût des unités de stockage	D'autres ressources d'un montant supplémentaire estimé à 603 848 francs suisses pour l'hébergement des principaux systèmes et processus opérationnels de l'OMPI.

Note : comparaisons par rapport au budget 2016-2017 approuvé.

- Fournir des services de traduction et d'interprétation de qualité, en temps utile et avec un bon rapport coût-efficacité, conformément à la politique linguistique de l'OMPI et aux obligations découlant des traités, y compris par l'adoption de nouvelles technologies de traduction; continuer à promouvoir et à mettre en œuvre la politique de multilinguisme au sein du Secrétariat.

Programme	Incidences budgétaires
Programme 27 (Services de conférence et services linguistiques)	Les ressources correspondantes ont été prises en compte dans le programme.

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie en matière d'assurance informatique en mettant l'accent sur le renforcement des moyens actuellement déployés; limiter l'exposition et assurer la protection des domaines à haut risque pour les activités de l'OMPI; protéger les données sensibles de l'OMPI par l'application de la politique relative au classement et au maniement des informations; mettre en œuvre les mécanismes de protection fondés sur le risque en renforçant la résilience du PCT et des autres systèmes opérationnels sensibles; améliorer les opérations de cybersécurité de l'OMPI en diffusant les connaissances en matière de veille contre les menaces internes et externes et en assurant une surveillance 24 heures sur 24.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de sécurité stratégique en vue d'optimiser les investissements existants effectués dans les systèmes de sécurité et de sûreté physiques et en créant de nouvelles capacités axées sur la prévention, la préparation et la résilience; renforcer la protection du personnel, des visiteurs et des délégués contre les scénarios de menace potentiels en augmentant les capacités en matière de sécurité tels que la surveillance antimémoire en continu, l'analyse du risque et les mécanismes de protection fondés sur le risque (verrouillage des portes, contrôle de sûreté, dissuasion, etc.).

Programme	Incidences budgétaires
Programme 28 (Sécurité de l'information, des biens et des personnes)	Des ressources en personnels et d'autres ressources dont les montants supplémentaires estimés s'élèvent à 3,9 millions et à 1,4 million de francs suisses respectivement pour le renforcement de la sûreté et de la sécurité informatiques et physiques.

BUDGET 2018-2019 PAR OBJET DE DÉPENSES

17. Le coût estimé de la catégorie "Postes"⁸ pour l'exercice biennal 2018-2019 a augmenté d'un montant de 11,1 millions de francs suisses, soit une augmentation de 3%, par rapport au budget 2016-2017 approuvé. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution générale des coûts de la catégorie "Fonctionnaires temporaires" d'un montant de 8,7 millions de francs suisses, soit une diminution de 29%. Ce transfert des ressources passant de "Fonctionnaires temporaires"⁹ à "Postes" est principalement dû à la régularisation de temporaires exerçant des fonctions de nature continue.

⁸ **Postes** – cette catégorie comprend les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée, continu ou permanent sur des postes approuvés de la catégorie des administrateurs et de la catégorie des services généraux.

⁹ **Fonctionnaires temporaires** – cette catégorie comprend les fonctionnaires titulaires d'un engagement temporaire.

Tableau 5. Budget 2018-2019 proposé par objet de dépenses
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	420 411	413 122	431 546	11 135	2,6%
Fonctionnaires temporaires	29 719	27 449	20 978	(8 741)	-29,4%
Autres dépenses de personnel	2 120	2 120	2 120	-	0,0%
Sous-total, A hors non affecté	452 250	442 691	454 643	2 394	0,5%
Non affecté (Personnel)	4 319	1 171	5 357	1 037	24,0%
Total, A	456 569	443 862	460 000	3 431	0,8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	765	1 114	712	(53)	-6,9%
Bourses de l'OMPI	5 533	6 263	6 802	1 270	23,0%
<i>Sous-total</i>	<i>6 297</i>	<i>7 377</i>	<i>7 514</i>	<i>1 217</i>	<i>19,3%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	12 956	12 583	13 758	801	6,2%
Voyages de tiers	15 260	16 154	15 310	49	0,3%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	3 129	2 787	2 643	(486)	-15,5%
<i>Sous-total</i>	<i>31 346</i>	<i>31 525</i>	<i>31 710</i>	<i>365</i>	<i>1,2%</i>
Services contractuels					
Conférences	6 878	7 887	6 624	(254)	-3,7%
Publications	323	420	519	196	60,6%
Services contractuels de personnes	26 391	30 958	27 917	1 526	5,8%
Autres services contractuels	120 468	122 189	145 887	25 419	21,1%
<i>Sous-total</i>	<i>154 060</i>	<i>161 454</i>	<i>180 948</i>	<i>26 888</i>	<i>17,5%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>7 342</i>	<i>14 189</i>	<i>1 702</i>	<i>(5 640)</i>	<i>-76,8%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	34 278	35 383	27 949	(6 329)	-18,5%
Communication	5 379	3 926	5 207	(172)	-3,2%
Frais de représentation et autres frais de fonctionnement	1 073	1 755	1 712	639	59,6%
Services conjoints des Nations Unies	1 874	1 885	1 202	(672)	-35,8%
<i>Sous-total</i>	<i>42 603</i>	<i>42 949</i>	<i>36 070</i>	<i>(6 533)</i>	<i>-15,3%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	1 635	1 591	1 872	237	14,5%
Fournitures	5 183	3 842	4 040	(1 143)	-22,0%
<i>Sous-total</i>	<i>6 818</i>	<i>5 433</i>	<i>5 913</i>	<i>(906)</i>	<i>-13,3%</i>
Sous-total, B hors non affecté	248 467	262 925	263 857	15 390	6,2%
Non affecté (Autres dépenses)	2 000	249	2 000	-	0,0%
Total, B	250 467	263 174	265 857	15 390	6,1%
TOTAL	707 036	707 036	725 857	18 821	2,7%
POSTES	1 205	1 205	1 205	-	

18. Le coût estimé de la catégorie "Bourses de l'OMPI" en 2018-2019 a augmenté d'un montant de 1,3 million de francs suisses, soit une augmentation de 23%, par rapport au budget 2016-2017 approuvé. Cette augmentation est principalement due, d'une part, à une hausse d'un montant de 0,9 million de francs suisses, soit une hausse de 60%, pour renforcer le programme des boursiers du système de Madrid dans le cadre du programme 6 (Système de Madrid), ainsi que, d'autre part, à une hausse d'un montant de 0,3 million de francs suisses, soit une hausse de 15%, pour pallier la charge de travail due à l'augmentation du nombre d'affaires relatives aux noms de domaines et au règlement extrajudiciaire des litiges dans le cadre du programme 7 (Centre d'arbitrage et de médiation).

19. Une augmentation de 0,8 million, soit 6,2%, par rapport au budget 2016-2017 approuvé peut être observée dans la catégorie "Missions de personnel" incluse dans la catégorie "Voyages, formations et indemnités". Cette augmentation est principalement due à une hausse des coûts au titre

du programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes), du programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés), du programme 6 (Système de Madrid) et du programme 31 (Système de La Haye).

20. Le coût estimé de la catégorie "Services contractuels de personnes" en 2018-2019 a relativement augmenté d'un montant de 1,5 million de francs suisses, soit une augmentation de 5,8%, par rapport au budget 2016-2017 approuvé. Cette augmentation générale observée par rapport au budget 2016-2017 approuvé est principalement due à une hausse des coûts de 1 million et de 1,9 million de francs pour la sous-traitance des services de traduction dans le cadre du programme 27 (Services de conférence et services linguistiques) et le recours à des spécialistes de la sécurité informatique dans le cadre du programme 28 (Sécurité informatique, des biens et des personnes). Ces augmentations sont en partie compensées par une baisse des coûts liés au programme 5 (Système du PCT) et au programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés) s'élevant à 1,9 million et à 0,9 million de francs suisses respectivement.

21. Le budget de la catégorie "Autres services contractuels" a considérablement augmenté pour passer de 120,5 millions de francs suisses dans le budget 2016-2017 approuvé à 145,9 millions en 2018-2019, ce qui représente une hausse de 25,4 millions de francs suisses, soit 21,1%. Cette hausse est principalement due à : i) une augmentation de 9,7 millions de francs suisses au titre du programme 28 (Sécurité informatique, des biens et des personnes) pour une capacité de mobilisation d'agents de sécurité supplémentaires, l'ajout de clauses supplémentaires dans le contrat relatif aux agents de sécurité et le transfert des coûts liés à la sécurité physique passant de la catégorie "Locaux et entretien" à la catégorie "Autres services contractuels"; ii) une augmentation de 7,7 millions de francs suisses pour les traductions du PCT au titre du programme 5 (Système du PCT); et iii) une augmentation de 4,2 millions de francs suisses au titre du programme 22 (Gestion du programme et des ressources).

22. Le coût estimé de la catégorie "Coûts financiers" en 2018-2019 a diminué d'un montant de 5,6 millions de francs suisses, soit une diminution de 76,8%, par rapport au budget 2016-2017 approuvé. Cette diminution est principalement due au remboursement des emprunts relatifs au nouveau bâtiment en 2017. La provision correspondante pour le paiement des intérêts s'élevant à 4,2 millions en 2016-2017 a par la suite été retirée du programme 24 (Services d'appui généraux).

23. Le coût estimé de la catégorie "Locaux et entretien" en 2018-2019 a diminué d'un montant de 6,3 millions de francs suisses, soit une diminution de 18,5%, par rapport au budget 2016-2017 approuvé. Cela est principalement dû, d'une part, à une diminution de 6,5 millions de francs suisses au titre du programme 28 (Sécurité informatique, des biens et des personnes), qui comprend, en outre, les coûts relatifs aux agents de sécurité transférés dans la catégorie "Autres services contractuels", et, d'autre part, à une augmentation des montants au titre du programme 5 (Système du PCT) et du programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).

24. Le budget de la catégorie "Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement" en 2018-2019 a augmenté d'un montant de 0,6 million de francs suisses, soit une augmentation de 59,6%, par rapport au budget 2016-2017 approuvé. Cette augmentation est principalement due à un transfert de 0,4 million de francs suisses passant de la catégorie "Coûts financiers" à la catégorie "Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement" dans le cadre du programme 22 (Gestion du programme et des ressources), qui procède d'un classement plus précis des coûts liés aux vérificateurs externes des comptes, ainsi qu'à une augmentation de 0,2 million de francs suisses au titre du programme 21 (Direction générale) pour l'organisation de manifestations dans les locaux de l'OMPI.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Méthodologie

25. Le budget alloué aux dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2018-2019 continue d'être calculé sur la base des montants réels, à la suite de la modification apportée en 2016-2017 à la méthode utilisée pour le calcul des dépenses de personnel, et de plusieurs hypothèses de planification indiquées ci-dessus. Les modifications apportées à ces hypothèses auront des incidences sur les dépenses effectives de personnel durant l'exercice biennal qui apparaissent dans

Programme et budget proposé pour 2018-2019

les états financiers annuels, les rapports sur l'exécution du programme et le Rapport de gestion financière.

26. Le budget alloué aux dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2018-2019 tient compte des changements découlant de l'entrée en vigueur du barème unifié des traitements à compter du 1^{er} janvier 2017 et de la mise en œuvre du nouveau régime commun de prestations versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur, établi sur la base des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)¹⁰, ainsi que des amendements apportés au Statut et Règlement du personnel.

27. La CFPI, à sa quatre-vingt-cinquième session tenue en juillet 2017, a décidé : i) d'approuver une marge de 3% à ajouter aux résultats de toutes les enquêtes sur le coût de la vie menées en 2016 qui seraient inférieurs de plus de 3% à l'indice de classement en vigueur; ii) de reporter du 1^{er} mai 2017 au 1^{er} août 2017 la date de mise en œuvre des résultats de l'enquête de 2016 sur le coût de la vie à Genève; iii) de verser l'intégralité de l'indemnité personnelle de transition¹¹ pendant les six premiers mois après cette date; iv) d'ajuster l'indemnité personnelle de transition à la baisse tous les quatre mois jusqu'à sa disparition¹²; et v) de prier le Comité consultatif pour les questions d'ajustements de poursuivre ses travaux sur l'amélioration de la méthodologie qui est à la base du système des indemnités de poste, en collaboration avec les représentants des administrations et des fédérations d'associations de fonctionnaires d'organisations appliquant le régime commun des Nations unies.

28. Au moment de la prévision budgétaire des dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2018-2019, le Secrétariat avait besoin d'orientations supplémentaires afin de traduire les décisions prises par la CFPI à sa quatre-vingt-cinquième session en des paramètres précis de planification. La CFPI transmettra toutes les informations demandées en temps utile, afin que l'OMPI mette en œuvre les décisions de la CFPI, y compris toutes celles énumérées au paragraphe 27 qui devront être appliquées à compter du 1^{er} février 2018.

29. Si les dépenses relatives aux postes occupés sont fondées sur les derniers barèmes de l'ONU disponibles en matière de traitement et de rémunération considérée aux fins de la pension et les politiques applicables en matière d'avantages et de prestations, les dépenses relatives aux postes à pourvoir sont fondées sur les dépenses moyennes standard.

Hypothèses de planification

- En ce qui concerne les postes occupés, le calcul des traitements pour 2018-2019 tient compte des barèmes les plus récents (pour la catégorie de services généraux) et du barème unifié des traitements et des avancements d'échelon en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 (pour les catégories professionnelle et supérieures), au prorata pour 2018-2019. Il tient également compte du nouveau régime commun de prestations versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur et des amendements apportés au Statut et Règlement du personnel. En ce qui concerne les postes à pourvoir, les dépenses standard sont calculées sur la base du premier échelon du grade.
- Le taux de change et le coefficient d'ajustement de poste sont appliqués à compter de mars 2017, le cas échéant (pour les traitements de la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures).
- Le taux de change dollar É.-U./franc suisse s'effectue selon un rapport 1:1 pour les rémunérations considérées aux fins de la pension selon le barème des traitements de la CFPI applicable à compter de février 2017.

¹⁰ L'Assemblée générale a approuvé (A/RES/70/244) un régime révisé de traitements et de prestations pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur le 23 décembre 2015, sur la base des recommandations de la CFPI.

¹¹ L'indemnité personnelle de transition est déterminée par la différence entre le multiplicateur en vigueur et le multiplicateur révisé.

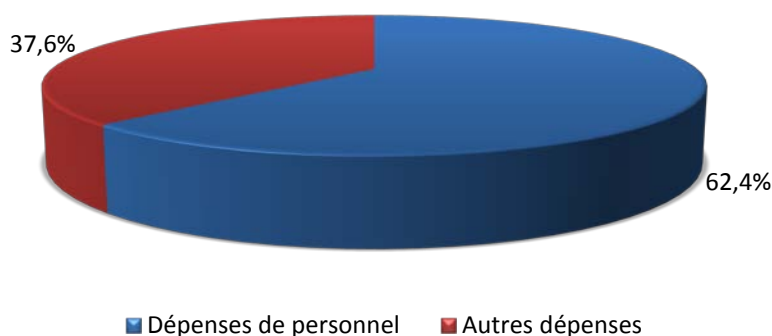
¹² La nouvelle indemnité personnelle de transition est calculée en faisant la différence entre l'indice de classement en vigueur et l'indice de classement applicable au personnel en poste, et en enlevant 3%.

- L'ensemble des avantages et prestations applicables en ce qui concerne les postes occupés sont estimés par niveau de poste compte tenu à la fois de la révision du montant des allocations familiales par la CFPI et des dernières informations provenant du système de paie. Un coût moyen a été estimé pour les postes à pourvoir.
- Les provisions relatives au congé dans les foyers ont été révisées afin de tenir compte de la pleine mise en œuvre de la nouvelle politique relative au congé dans les foyers adoptée en 2014.
- Les provisions relatives à l'indemnité pour frais d'études tiennent compte du système révisé d'indemnité pour frais d'études fondé sur un barème dégressif universel pour le remboursement des frais de scolarité.
- Aucun nouveau poste n'est prévu en 2018-2019. Un taux de vacance global de 4% a été appliqué au calcul global des postes afin de tenir compte des retards dans les recrutements.
- Les provisions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service ont été maintenues à 6% pour les postes; une provision pour cessation de service de 1% a été appliquée pour les agents temporaires;
- Les autres dépenses de personnel incluent les provisions budgétaires biennales pour l'assurance accidents professionnels (900 000 francs suisses), les contributions à la caisse de retraite fermée (700 000 francs suisses), les frais de justice (400 000 francs suisses) et le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI (120 000 francs suisses) introduit en 2014.
- Les provisions pour les reclassements s'élèvent à 2,9 millions de francs suisses dans la catégorie "Crédits non affectés (Personnel)" sur la base des coûts des reclassements en 2016-2017;
- Un montant de 0,4 million de francs suisses a été alloué aux "Crédits non affectés (Personnel)" pour la régularisation des derniers fonctionnaires temporaires exerçant des fonctions continues, dans le cadre des 156 postes dont la création a été approuvée par les États membres durant les assemblées de 2010 (document de référence WO/CC/63/5). Au total, 26 régularisations sont actuellement en suspens.
- Afin de permettre au Secrétariat de mieux gérer et contrôler les dépenses relatives aux heures supplémentaires, les coûts estimés dans ce domaine continuent de faire l'objet d'une provision budgétaire distincte dans les "Crédits non affectés (Personnel)". Cette provision est maintenue au niveau de 2016-2017, à 2 millions de francs suisses. Ces dépenses continueront d'être suivies de près, en coordination avec le programme 23 (Gestion et mise en valeur des ressources humaines) et les autres programmes concernés.

30. Compte tenu des hypothèses de planification présentées ci-dessus, l'augmentation des dépenses de personnel en 2018-2019 a été limitée à 3,4 millions de francs suisses, soit 0,8%, par rapport au budget 2016-2017 approuvé. La part des dépenses de personnel prévues dans le budget total est passée de 64,6% en 2016-2017 à 62,4% en 2018-2019. Cette baisse est le résultat des efforts continus déployés pour maîtriser les dépenses de personnel et pour disposer d'un personnel plus réactif et flexible capable de gérer des projets et des initiatives assortis de délais.

* Selon une estimation prudente, les frais de justice associés à la mise en œuvre de la décision prise par la CFPI à sa quatre-vingt-cinquième session ainsi que les dépens pourraient être estimés à 1,6 million de francs suisses.

Figure III. Part des dépenses de personnel et autres dépenses en 2018-2019



31. L'augmentation globale des dotations pour 2018-2019 dans la rubrique "Postes" par rapport au budget 2016-2017 approuvé résulte principalement d'augmentations statutaires. Elle tient également compte des régularisations, compensées par une diminution du nombre de "fonctionnaires temporaires".

32. Les provisions au titre des "Autres dépenses de personnel" ont été maintenues au niveau de 2016-2017.

33. L'augmentation nette de 1 million de francs suisses des "Crédits non affectés (Personnel)" découle de l'augmentation de 1,4 million de francs suisses des provisions pour les reclassements, compensées par une réduction de 400 000 francs suisses pour les régularisations.

RESSOURCES ALLOUÉES AUX ACTIVITÉS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

34. Durant l'exercice biennal 2018-2019, l'Organisation continuera de renforcer la mise en œuvre des activités axées sur le développement en suivant les principes inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les recommandations du Plan d'action pour le développement.

35. Les dépenses de développement en 2018-2019 se fondent sur la définition révisée relative aux dépenses de développement approuvée par les États membres à la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'OMPI¹³. Les ressources sont qualifiées de "dépenses de développement" lorsqu'elles sont utilisées pour financer les activités axées sur le développement fournies par l'OMPI aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) sans que des ressources équivalentes soient mises à la disposition des pays développés. Conformément à la pratique établie, les pays en transition sont pris en considération aux fins du programme et budget.

36. En vertu de la définition révisée, la part totale du budget proposé de l'Organisation en 2018-2019 consacrée au développement s'élève à 132,8 millions de francs suisses, soit 18,3%. Les renseignements détaillés concernant les dépenses de développement par programme en 2018-2019 figurent dans le tableau 6 ci-après.

37. Un montant total de 1,35 million de francs suisses a été spécialement affecté à la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement dans le budget 2018-2019 (voir le tableau 7 ci-dessous).

¹³ La définition révisée relative aux dépenses de développement est exposée en détail dans l'annexe B du document WO/GA/43/21.

Tableau 6. Dépenses de développement en 2018-2019
(parts correspondantes des ressources par programme)
(en millions de francs suisses)

Programmes	Budget 2016-2017 approuvé			Budget 2016-2017 après virements			Budget 2018-2019 proposé		
	Budget approuvé	Projets du Plan d'action pour le développement Projects	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Budget après virements	Projets du Plan d'action pour le développement Projects	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement	Budget proposé	Projets du Plan d'action pour le développement Projects	Total avec les projets du Plan d'action pour le développement
1 Droit des brevets	3 546		3 546	3 649		3 649	3 022		3 022
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	2 319		2 319	2 343	109	2 452	2 910		2 910
3 Droit d'auteur et droits connexes	13 003	440	13 443	13 211	554	13 765	11 612	100	11 712
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 891		4 891	4 387		4 387	4 345		4 345
5 Système du PCT	5 845		5 845	5 922		5 922	6 755		6 755
6 Système de Madrid	11 117		11 117	10 415		10 415	5 487		5 487
7 Centre d'arbitrage et de médiation	594		594	591		591	283		283
8 Development Agenda Coordination	3 671		3 671	3 587		3 587	3 455		3 455
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	31 348	559	31 907	30 403	559	30 962	30 723	62	30 785
10 Pays en transition et pays développés	6 368		6 368	6 338		6 338	6 381		6 381
11 Académie de l'OMPI	12 583	500	13 083	12 833	500	13 333	13 285	329	13 614
12 Classifications internationales et normes	1 078		1 078	1 004		1 004	511		511
13 Bases de données mondiales	1 440		1 440	3 003		3 003	3 039		3 039
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	4 995	450	5 445	4 688	450	5 138	4 444	859	5 303
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	11 896		11 896	13 344		13 344	13 403		13 403
16 Économie et statistiques	950	575	1 525	693	696	1 389	1 402		1 402
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	3 207		3 207	3 235		3 235	2 805		2 805
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	4 981		4 981	4 384		4 384	4 297		4 297
19 Communications	5 566		5 566	5 627		5 627	-		-
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	8 920		8 920	8 088		8 088	5 183		5 183
21 Direction générale	2 346		2 346	279		279	-		-
24 Services d'appui généraux	730		730	748		748	-		-
26 Supervision interne	963		963	890		890	-		-
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 083		6 083	6 262		6 262	6 326		6 326
31 Système de La Haye	-		-	-		-	1 420		1 420
32 Système de Lisbonne	534		534	636		636	392		392
TOTAL	148 976	2 524	151 500	146 559	2 868	149 427	131 482	1 350	132 832
Dépenses consacrées au développement en pourcentage du budget total □			21,4%			21,1%			18,3%

Tableau 7. Projets relevant du Plan d'action pour le développement en 2018-2019
(en millions de francs suisses)

Projets	Programmes	Budget 2018-2019 proposé □		
		Personnel	Autres	Total
1. Renforcement et développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains (phase II)*	Programme 3	20	80	100
2. Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (phase II)	Programme 9	62	-	62
3. Coopération avec les instituts de formation judiciaire dans les pays en développement et les pays les moins avancés*	Programme 11	-	329	329
4. Utilisation d'informations dans le domaine public pour la recherche-développement dans les pays en développement*	Programme 14	100	250	350
5. Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition**	Programme 14	240	269	509
Total		422	928	1 350

*Y compris le solde du budget du projet,

**Sous réserve de l'approbation du CDIP. Le budget total du projet s'élève à 584 000 francs suisses. Calendrier de mise en œuvre : 2017-2020.

II. EXPOSÉ DES PROGRAMMES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE I ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

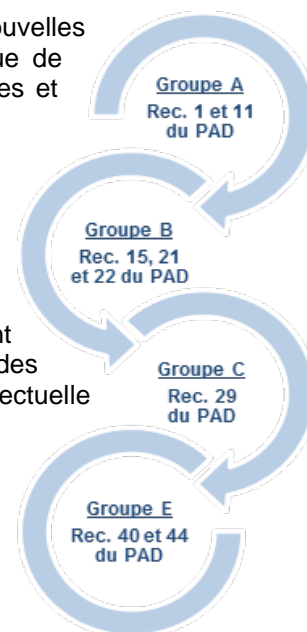
Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP	Programme 1
	Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion sur les brevets et les questions connexes	Programme 1
	Progrès en vue d'un accord sur les points à l'ordre du jour du SCT	Programme 2
	État d'avancement de la mise en œuvre des activités au programme de travail du SCCR	Programme 3
	Progrès accomplis dans les activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres	Programme 4
	Pourcentage de notifications concernant les traités traités rapidement par le Bureau du conseiller juridique	Programme 21
	Degré de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités et de formation de l'OMPI sur des thèmes relatifs aux brevets	Programme 1
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage des participants à des activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI dans le domaine des brevets qui font état d'un meilleur niveau de connaissances	Programme 1
	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité	Programme 1
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis	Programme 1
	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Programme 2
	Pourcentage de pays ayant rendu un avis positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Programme 3
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	Programme 3 Programme 20
	Nombre ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif	Programme 9
	Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations	Programme 10

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle au regard du titre III de l'Accord sur les ADPIC et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ou s'appropriant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI	Programme 17
	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence	Programme 18
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	Programme 2 Programme 20
	Nombre de ratifications de traités administrés par l'OMPI	Programme 10
	Pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la politique de concurrence qui appliquent les connaissances et compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 18
I.3 Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter	Programme 2
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs aux brevets et à la protection des modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et renseignements confidentiels	Programme 1

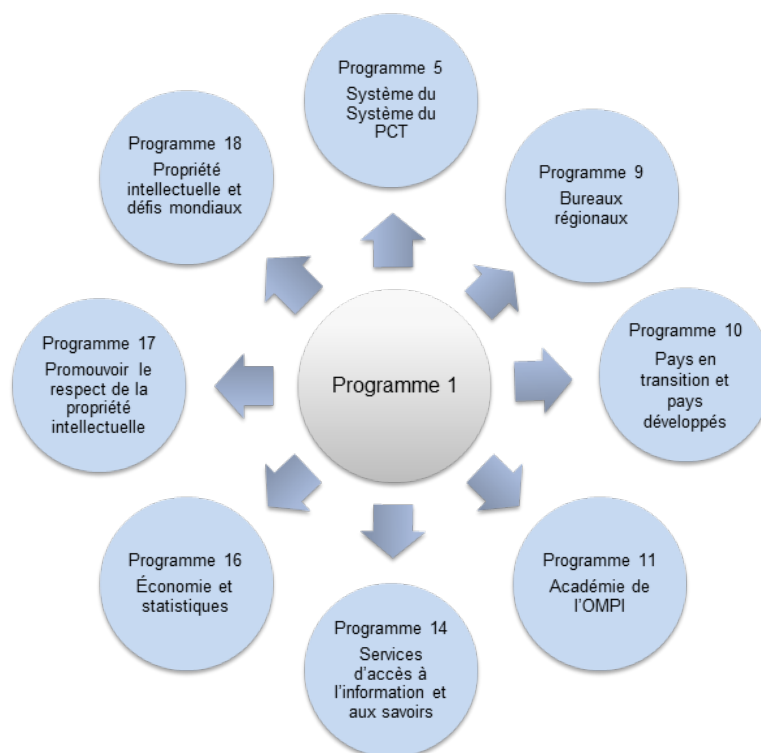
PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS

Stratégies de mise en œuvre

- Fournir en temps voulu des informations fiables aux fins du processus d'établissement de normes régi par les États membres, de manière à créer un environnement favorable à la participation et au dialogue entre les États membres dans les domaines d'intérêt commun;
- Faciliter le dialogue entre les États membres sur la définition de nouvelles questions appelant une attention et des actions multilatérales, en vue de rester en phase avec les environnements technologiques, économiques et sociaux qui évoluent rapidement;
- Encourager la ratification et la mise en œuvre intégrale de la Convention de Paris, du Traité de Budapest et du Traité sur le droit des brevets en fournissant aux États membres intéressés des informations juridiques et pratiques ciblées;
- Fournir des conseils législatifs et de politique générale en tenant dûment compte des priorités et des besoins particuliers des pays bénéficiaires, des droits et obligations équilibrés inhérents au système de propriété intellectuelle et des niveaux de développement différents des États membres;
- Appuyer les États membres et leur fournir une assistance en vue de renforcer leurs capacités en matière de conception et d'utilisation de systèmes fonctionnels dans le domaine des brevets, en leur permettant ainsi de participer davantage à la création, à l'appropriation et au transfert des connaissances techniques;
- Aborder le droit des brevets dans le contexte de mécanismes d'innovation et de transfert de technologie de plus en plus complexes et mondialisés, compte tenu de la contribution à ces mécanismes d'autres droits de propriété intellectuelle, comme les modèles d'utilité et la protection des informations confidentielles;
- Fournir des informations exactes reposant sur des bases factuelles qui aident les parties prenantes à prendre des décisions et à faire des choix en connaissance de cause concernant les brevets, les modèles d'utilité, les schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et la protection des informations confidentielles.



Collaboration interprogrammes



Risques

Affaiblissement du rôle du Comité permanent du droit des brevets en tant qu'instance multilatérale d'établissement de normes.

Mesures d'atténuation

Mise à disposition d'un cadre impartial, professionnel et ouvert à tous dans lequel pourront dialoguer les États membres.

Fourniture d'informations de fond, actualisées et précises aux États membres.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP	État d'avancement des travaux menés au sein du comité dans le rapport sur la vingt-cinquième session du SCP	Résultats convenus par le SCP
	Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion sur les brevets et les questions connexes	89% de satisfaction sur la base des enquêtes réalisées en 2016	90% de satisfaction
	Degré de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités et de formation de l'OMPI sur des thèmes relatifs aux brevets	À déterminer fin 2017	90% des personnes interrogées se déclarent satisfaites
	Pourcentage des participants à des activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI dans le domaine des brevets qui font état d'un meilleur niveau de connaissances	À déterminer fin 2017	90%

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité	100% sur la base de 24 réponses en 2016	90%
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et de politique générale fournis	92% sur la base de l'enquête de 2016	90%
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs aux brevets et à la protection des modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et renseignements confidentiels	81% sur la base de 18 réponses à une enquête en 2016	70%

Ressources allouées au programme 1

1.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent un recul de 6,2% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

1.2 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est due à une provision pour des coûts supplémentaires de traduction pour l'enquête du SCP. La diminution des dépenses de personnel résulte d'un changement dans la répartition des grades des fonctionnaires à la suite de mouvements de personnel concernant le programme durant l'exercice biennal 2016-2017.

1.3 L'augmentation des ressources au titre du résultat escompté I.1 (cadres normatifs internationaux équilibrés) résulte de la volonté de mettre l'accent sur des campagnes de sensibilisation ciblées et des actions de promotion sur les brevets et les questions connexes. Les ressources allouées aux conseils en matière de législation et de politiques générales, dont il est rendu compte sous le résultat escompté I.2 (conseils en matière de législation), ont été réduites par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

Programme 1 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 239	2 721	2 999
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	2 559	2 130	1 653
I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	494	368	312
Total	5 291	5 219	4 965

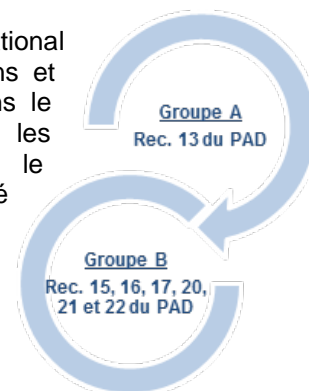
Programme 1 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 953	3 695	3 567	(386)	-9,8%
Fonctionnaires temporaires	-	194	-	-	n.d.
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	3 953	3 888	3 567	(386)	-9,8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	60	30	60	-	0,0%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>60</i>	<i>30</i>	<i>60</i>	<i>-</i>	<i>0,0%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	268	220	250	(18)	-6,6%
Voyages de tiers	540	552	538	(2)	-0,4%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	15	15	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>808</i>	<i>771</i>	<i>803</i>	<i>(5)</i>	<i>-0,6%</i>
Services contractuels					
Conférences	340	323	370	30	8,8%
Publications	-	14	30	30	n.d.
Services contractuels de personnes	130	113	45	(85)	-65,4%
Autres services contractuels	-	73	70	70	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>470</i>	<i>523</i>	<i>515</i>	<i>45</i>	<i>9,6%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	15	15	n.d.
Frais de représentation et autres	1	6	5	4	400,0%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>20</i>	<i>19</i>	<i>1900,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	2	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Total, B	1 339	1 331	1 398	59	4,4%
TOTAL	5 291	5 219	4 965	(327)	-6,2%
POSTES	9	9	9	-	

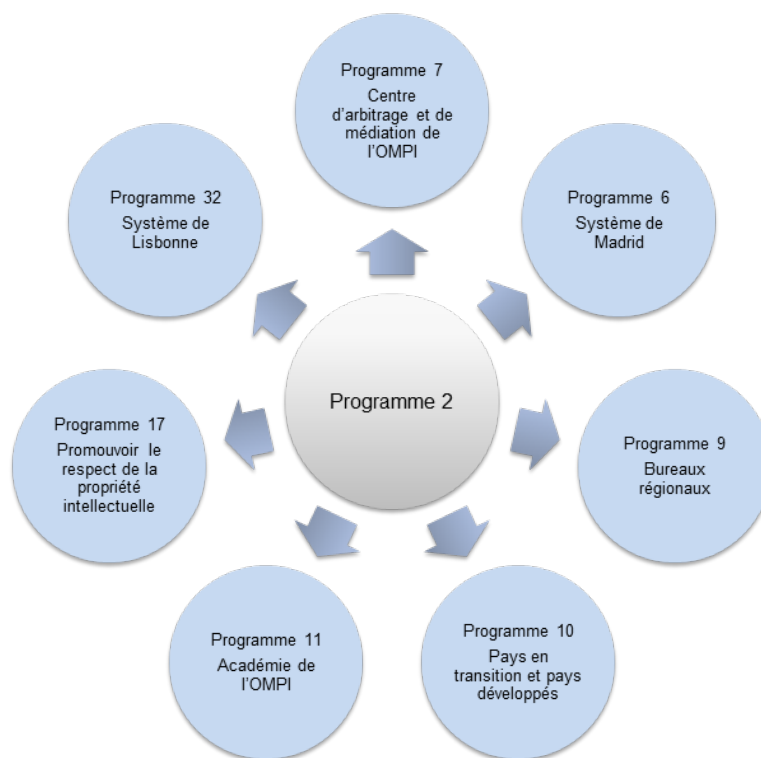
PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Stratégies de mise en œuvre

- Organiser une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles, sous réserve d'une décision de l'Assemblée générale de l'OMPI. Ce traité simplifierait les procédures d'enregistrement des dessins et modèles, complétant ainsi des travaux similaires déjà menés par l'OMPI dans le domaine des brevets (Traité sur le droit des brevets) et des marques (Traité sur le droit des marques et Traité de Singapour sur le droit des marques);
- Poursuivre les discussions visant à développer un cadre international équilibré sur des thèmes convenus relatifs aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques. Partager dans le cadre du SCT des informations et des données d'expérience sur les pratiques des offices, en vue d'accroître la transparence dans le fonctionnement pratique du système international de propriété intellectuelle et, le cas échéant, de promouvoir une meilleure cohérence sur le plan pratique;
- Poursuivre l'élargissement de la portée géographique du Traité de Singapour sur le droit des marques en vue de simplifier davantage les procédures d'enregistrement des marques au niveau mondial;
- Fournir sur demande des conseils juridiques équilibrés et adaptés à chaque pays, conformément à l'objectif stratégique III (Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement), grâce à une communication et à une collaboration étroites avec les États membres, en tenant dûment compte des priorités définies dans leurs stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et en s'assurant que les conseils fournis répondent pleinement à leurs besoins et que toutes les options disponibles sont présentées;
- Continuer d'assurer l'administration efficace des procédures de communication au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris et de produire des publications électroniques semestrielles contenant tous les signes qui doivent être communiqués en vertu de l'article 6ter. Les efforts déployés viseront à moderniser l'infrastructure informatique utilisée pour la saisie et la tenue à jour des données, permettant un accès plus rapide aux données pour les États parties à la Convention de Paris et d'autres utilisateurs de la base de données sur l'article 6ter;
- Continuer d'insister sur la nécessité d'adopter des approches nuancées, tant sur le plan des considérations géographiques que de la matière traitée, et poursuivre l'intégration de l'égalité des sexes dans les activités pertinentes.



Collaboration interprogrammes



Risques

Les accords au niveau multilatéral restent difficiles à obtenir et la réussite des activités normatives menées au titre du programme 2 dépendra dans une large mesure de la volonté des États membres d'atteindre des objectifs mutuellement convenus.

Mesures d'atténuation

Création d'un environnement impartial, professionnel et ouvert à tous pour un dialogue et un échange de vues permanents entre les États membres.

Fourniture d'informations de fond, actualisées et précises aux États membres.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
1.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Progrès en vue d'un accord sur les points à l'ordre du jour du SCT	État d'avancement des travaux du SCT à la fin de 2016 d'après les documents de travail pertinents	Accord sur les programmes de travail des sessions du SCT prévues pendant l'exercice biennal
1.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils juridiques fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Des conseils ont été fournis à 12 États membres. En 2016, des retours d'information ont été reçus de deux États membres qui se sont tous deux (100%) déclarés satisfaits des conseils fournis	90% se déclarent satisfaits des conseils fournis
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	45 parties contractantes (janvier 2017)	5 nouvelles adhésions ou ratifications
1.3 Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter	Au total, 3294 signes étaient contenus dans la base de données sur l'article 6ter à la fin de 2016	100 nouveaux signes publiés

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre et pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant aux activités de sensibilisation et de promotion en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques	À déterminer	80% des personnes donnent un retour d'information positif

Ressources allouées au programme 2

2.1 Les ressources globales allouées au programme 2 en 2018-2019 indiquent une augmentation de 1,5% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

2.2 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est principalement due à l'allocation de ressources supplémentaires compte tenu des structures de dépenses réelles pour la tenue des sessions du SCT, dont il est rendu compte sous le résultat escompté I.1 (cadres normatifs internationaux équilibrés).

2.3 La redistribution des ressources entre les résultats escomptés vise une meilleure répartition des ressources consacrées i) à la fourniture de conseils en matière de législation dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques sous le résultat escompté I.2 (conseils en matière de législation) et ii) aux activités de sensibilisation et de promotion dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, dont il est rendu compte au résultat escompté III.2 (mise en valeur des ressources humaines).

2.4 Les dépenses de personnel restent stables en 2018-2019.

2.5 Les ressources allouées au titre du résultat escompté III.4 (accords de coopération renforcés) dans le budget 2016-2017 correspondent au projet du Plan d'action pour le développement sur la propriété intellectuelle et la création de dessins ou modèles aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA, qui a été achevé en 2016 et est évalué en 2017. Il n'est pas prévu d'allouer de ressources au titre de ce résultat escompté en 2018-2019.

Programme 2 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	3 210	3 439	1 867
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 100	939	1 645
I.3 Sécurité accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations Internationales Intergouvernementales	544	560	511
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	-	-	901
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	-	109	-
Total	4 854	5 047	4 925

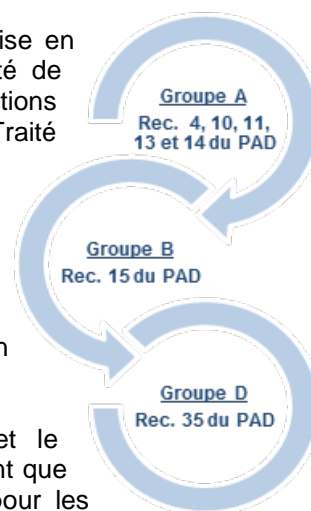
Programme 2 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 721	3 501	3 817	96	2,6%
Fonctionnaires temporaires	369	252	236	(133)	-36,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 089	3 752	4 053	(36)	-0,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	19	-	30	11	56,0%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>19</i>	<i>-</i>	<i>30</i>	<i>11</i>	<i>56,0%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	122	95	92	(30)	-24,6%
Voyages de tiers	327	823	400	73	22,2%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>449</i>	<i>919</i>	<i>492</i>	<i>43</i>	<i>9,5%</i>
Services contractuels					
Conférences	269	226	290	21	7,9%
Publications	-	3	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	17	110	50	33	194,6%
Autres services contractuels	-	30	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>286</i>	<i>369</i>	<i>340</i>	<i>54</i>	<i>18,9%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	11	8	10	(1)	-6,1%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>11</i>	<i>8</i>	<i>10</i>	<i>(1)</i>	<i>-6,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Total, B	765	1 295	872	107	14,0%
TOTAL	4 854	5 047	4 925	71	1,5%
POSTES	9	9	9	-	

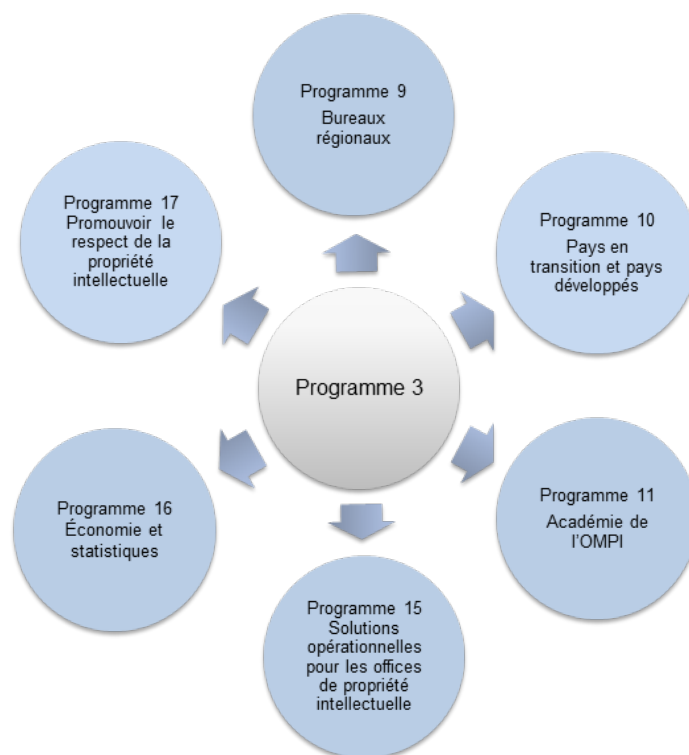
PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES

Stratégies de mise en œuvre

- Faciliter les délibérations au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) sur toutes les questions de fond inscrites au programme de travail du SCCR et sur les projets stratégiques en rapport avec le droit d'auteur;
- Fournir des conseils d'ordre législatif aux États membres, notamment aux fins de l'actualisation des législations nationales de manière à les mettre en conformité avec les traités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur;
- Fournir une assistance aux États membres en ce qui concerne la mise en œuvre des traités de l'OMPI, en particulier les traités Internet (Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech;
- Contribuer à l'élaboration d'études en collaboration étroite avec le programme 16;
- Développer les outils et sources d'information mis à la disposition des créateurs et des titulaires de droits afin de les appuyer dans la gestion de leurs droits;
- Promouvoir le Consortium pour des livres accessibles ("ABC") et le développement du service mondial d'échange de livres de l'ABC en tant que principale entité mondiale permettant de faciliter l'accès aux livres pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés;
- Apporter un appui et une assistance aux États membres pour le renforcement de leurs capacités en matière de ressources humaines et leur développement institutionnel grâce à l'amélioration et à la consolidation des compétences nécessaires aux bureaux nationaux du droit d'auteur, aux organisations de gestion collective et aux parties prenantes en vue de favoriser l'utilisation efficace du droit d'auteur aux fins du développement socioéconomique et culturel et d'optimiser l'engagement de toutes les parties dans les instances internationales.



Collaboration interprogrammes



Risques

L'absence de cadres juridiques ou techniques appropriés peut limiter la capacité des États membres à tirer parti des échanges régionaux et internationaux de matériel protégé par le droit d'auteur dans un environnement technologique en constante évolution.

Mesures d'atténuation

Appuyer les efforts déployés par les États membres pour créer et continuer à développer l'environnement juridique et technique susceptible de favoriser ces échanges grâce à la fourniture de conseils législatifs, au développement institutionnel et à des programmes de sensibilisation.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	État d'avancement de la mise en œuvre des activités au programme de travail du SCCR	Progrès réalisés par le SCCR sur différentes questions de fond à l'ordre du jour de ses travaux, comme il ressort des résumés présentés par les présidents de session et, à sa session de 2016, l'Assemblée générale de l'OMPI a demandé au SCCR de poursuivre ses travaux	Résultats convenus par le SCCR, comme il ressort des résumés présentés par les présidents de session et des décisions de l'Assemblée générale pour 2018–2019
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Pourcentage de pays ayant rendu un avis positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI Nombre de pays ayant ratifié le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	100% des personnes interrogées satisfaites des conseils fournis (2016) – WCT (95) – WPPT (95) – Traité de Beijing (15) – Traité de Marrakech (26) (en février 2017)	85% des personnes interrogées satisfaites des conseils fournis – WCT : 100 (total) – WPPT : 100 (total) – Beijing : 40 (total) – Marrakech : 45 (total)

Programme et budget proposé pour 2018-2019

III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays en voie d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de droit d'auteur dans le cadre de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle	Afrique : (3 supplémentaires) Pays arabes : (2 supplémentaires) Asie et Pacifique : (2 supplémentaires) Amérique latine et Caraïbes : (4 supplémentaires) (2016)	– Afrique (3 supplémentaires) – Pays arabes (4 supplémentaires) – Asie et Pacifique (6 supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (3 supplémentaires, élaboration en voie d'achèvement dans 5 pays)
	Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de droit d'auteur dans le cadre de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle	Fin 2016 : Afrique : 25 (total) Pays arabes : 2 (total) Asie et Pacifique : 7 (total) Amérique latine et Caraïbes : 8 (total)	– Afrique (3 supplémentaires) – Pays arabes (1 supplémentaire) – Asie et Pacifique (6 supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (3 supplémentaires)
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre d'institutions ayant pris des mesures pour poursuivre l'élaboration de leur cadre en matière de droit d'auteur	n.d.	16 institutions en 2018-2019
	ABC – nombre de livres accessibles publiés par des partenaires locaux ou des ONG participant à des projets de renforcement des capacités	3259 ouvrages pédagogiques produits (total en février 2017)	Hausse de 25% (exercice biennal)
	Nombre d'utilisateurs consultant ou téléchargeant des publications, outils et ressources de l'OMPI en ligne ou sur papier en ce qui concerne la gestion du droit d'auteur dans les industries de la création	À déterminer	À déterminer
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	Nombre d'organisations de gestion collective prenant des mesures concrètes, après une formation, en matière de collecte et de distribution de redevances	1 (mai 2017)	5 de plus
	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités en matière de gestion des droits rendant compte de mesures concrètes sur la base de la formation reçue	À déterminer en 2017	5%
	Nombre de pays ayant pris des mesures pour renforcer leurs capacités techniques ou moderniser leurs structures en matière de droit d'auteur ou de gestion collective en vue de faciliter les échanges transfrontières	n.d.	16 pays en 2018-2019

IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de ressources en ligne ou sur papier relatives au droit d'auteur, y compris des principes directeurs non contraignants ou des bases de données, élaborées en intégrant ou en tenant compte des contributions d'États membres et de parties prenantes afin de fournir des informations sur le cadre juridique en matière de droit d'auteur et son application pratique	n.d.	À déterminer
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour relever des défis mondiaux	Nombre de livres en format accessible téléchargés depuis le service de livres ABC par les bibliothèques participantes	6000 livres téléchargés (total en février 2017)	Hausse de 25% (exercice biennal)
	Nombre de livres en format accessible prêtés aux usagers par l'intermédiaire des bibliothèques participant au service ABC	100 000 livres prêtés aux usagers par l'intermédiaire des bibliothèques participant au service de livres ABC (total en février 2017)	Hausse de 25% (exercice biennal)

Ressources allouées au programme 3

3.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent un léger recul, de 0,3%, par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

3.2 La diminution nette des dépenses autres que les dépenses de personnel est due, d'une part, à une réduction de la provision pour le projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement et au développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays d'Afrique (phase II), par rapport au budget approuvé pour 2016-2017, car le projet devrait être achevé en 2018, et, d'autre part, à une provision supplémentaire pour la promotion, notamment, des traités de Beijing et de Marrakech.

3.3 L'augmentation du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résulte du renforcement de la planification et de la mise en œuvre des principaux projets informatiques dans le secteur du droit d'auteur, ainsi que de la régularisation de trois agents temporaires et d'augmentations statutaires relatives aux dépenses de personnel.

3.4 Les ressources liées au résultat escompté VIII.1 (communication plus efficace) dans le cadre du programme sont le reflet des efforts déployés par le vice-directeur général chargé du Secteur du droit d'auteur et des industries de la création pour les activités relevant du programme 19 (communications).

Programme 3 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

	N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	3 339	3 623	2 959
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	2 325	2 620	2 835
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	-	-	223
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	8 409	8 563	2 426
III.4	Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	-	-	4 610
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 640	2 615	1 278
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	-	-	608
VII.1	Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	-	-	1 505
VIII.1	Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	20	-	236
	Total	16 733	17 421	16 680

Programme 3 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	8 407	8 979	9 672	1 266	15,1%
Fonctionnaires temporaires	1 512	489	463	(1 049)	-69,4%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	9 919	9 468	10 135	216	2,2%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	46	13	-	(46)	-100,0%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	46	13	-	(46)	-100,0%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	572	711	1 045	473	82,8%
Voyages de tiers	1 886	2 599	1 510	(376)	-20,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	200	262	-	(200)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	2 658	3 572	2 555	(103)	-3,9%
Services contractuels					
Conférences	591	922	437	(154)	-26,1%
Publications	66	81	170	104	157,6%
Services contractuels de personnes	2 209	1 956	1 551	(658)	-29,8%
Autres services contractuels	1 063	1 352	1 832	769	72,3%
<i>Sous-total</i>	3 929	4 311	3 990	61	1,6%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	100	17	-	(100)	-100,0%
Communication	70	-	-	(70)	-100,0%
Frais de représentation et autres	12	24	-	(12)	-100,0%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	182	42	-	(182)	-100,0%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	16	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	16	-	-	n.d.
Total, B	6 815	7 953	6 545	(270)	-4,0%
TOTAL	16 733	17 421	16 680	(54)	-0,3%
POSTES	21	21	22	1	

dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	100
--	------------

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2018-2019¹ (en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2016	Contributions prévues pour 2017	Montant estimé des dépenses fin 2017	Montant estimé du solde fin 2017	Contributions prévues pour 2018-2019 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2018-2019
Programme 3						
Finlande CHF	3	-	3	-	-	-
Japon/droit d'auteur ³	283	469	520	232	938	1 170
République de Corée (droit d'auteur) ³	504	350	350	504	700	1 204
États-Unis d'Amérique/USPTO/industries de la création	63	-	63	-	-	-
Bureau des Nations Unies pour les partenariats/FNUP	45	-	45	-	-	-
TOTAL	898	819	981	736	1 638	2 374

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

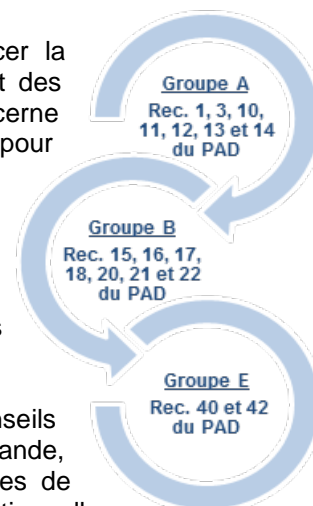
² Les chiffres figurant dans cette colonne sont purement indicatifs et sont basés sur les tendances précédentes. Elle ne représente pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

³ Les contributions annuelles peuvent varier.

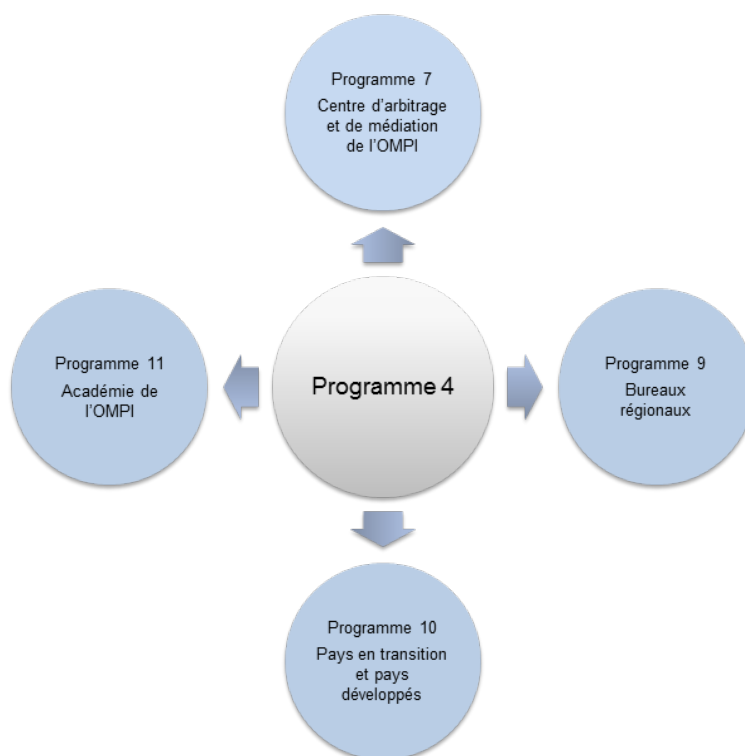
PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Stratégies de mise en œuvre

- Continuer d'offrir un cadre propice aux activités d'établissement de normes dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, selon les modalités qui seront définies par l'Assemblée générale à sa session de 2017, lorsqu'elle fera le point sur les progrès réalisés au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), qu'elle décidera de convoquer une conférence diplomatique ou de poursuivre les négociations et qu'elle examinera s'il y a lieu d'organiser des réunions supplémentaires, compte tenu de la procédure budgétaire;
- Fournir un appui administratif pour des initiatives visant à renforcer la participation effective des représentants des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux de l'OMPI, y compris en ce qui concerne la gestion logistique du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées;
- Assurer la coordination des activités et la coopération avec d'autres organisations, le cas échéant;
- Faciliter la réalisation d'études demandées et convenues par les États membres au sein de l'IGC;
- Fournir des services de renforcement des capacités, des conseils juridiques et techniques et une assistance pratique axés sur la demande, pour i) une utilisation plus efficace et plus stratégique des systèmes de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive, et ii) répondre aux questions de propriété intellectuelle qui se posent dans le domaine des ressources génétiques, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages qui en découlent. L'assistance fournie tiendra compte des stratégies, politiques et cadres juridiques nationaux et régionaux en matière de propriété intellectuelle que les États membres et les organisations régionales pourront décider d'établir et visera à contribuer au développement économique, social et culturel des peuples autochtones et des communautés locales. Les activités relatives à la commercialisation des produits et services fondés sur la tradition sont destinées spécialement aux femmes des communautés autochtones et locales auxquelles elles bénéficient en particulier;
- Fournir des conseils juridiques et techniques et, le cas échéant, un appui en vue de la création de bases de données, inventaires, registres, portails et autres plateformes relatifs aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles qui pourraient compléter les cadres juridiques et politiques que les États et les organisations régionales pourraient décider d'établir dans le domaine de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles et contribuer à leur mise en œuvre.
- Les piliers du programme en matière d'établissement de normes et de renforcement des capacités sont axés sur le développement, complémentaires et liés.



Collaboration interprogrammes



Risques	Mesures d'atténuation
<p>Les États membres devraient convenir du mandat et du programme de travail de l'IGC pour l'exercice biennal 2018-2019 à la session de l'Assemblée générale d'octobre 2017. Il est possible qu'ils ne réussissent pas à se mettre d'accord sur les questions de fond à examiner par l'IGC conformément à ce mandat et à ce programme de travail.</p>	<p>Le Secrétariat s'emploie à favoriser et à créer un environnement propice aux débats des États membres sur la nature et l'orientation des activités d'établissement de normes, par exemple en donnant des informations claires et objectives sur les questions examinées et en fournissant un service de secrétariat neutre et efficace.</p>

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<p>I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle</p>	<p>Progrès accomplis dans les activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres</p>	<p>Stade actuel des négociations entre les États membres sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, ainsi qu'il ressort des documents suivants de l'IGC : WIPO/GRTKF/IC/34/4, WIPO/GRTKF/IC/34/5 et WIPO/GRTKF/IC/34/8 (qui devrait être distribué après la trente-quatrième session de l'IGC en juin 2017)</p>	<p>Accord entre les États membres sur les résultats des activités d'établissement de normes</p>
<p>III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</p>	<p>Degré de satisfaction des participants aux activités générales de sensibilisation et de promotion relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles</p>	<p>n.d.</p>	<p>80% de participants très satisfaits des activités générales de sensibilisation et de promotion dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles</p>

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels ou des expressions culturelles traditionnelles obtenant un score de 50% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond	n.d.	80%
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'entrées figurant dans un format accessible dans les bases de données, inventaires, registres, portails ou plateformes relatifs aux expressions culturelles traditionnelles, savoirs traditionnels ou ressources génétiques	n.d.	À déterminer
	Nombre d'utilisateurs uniques des bases de données, inventaires, registres, portails et autres plateformes relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques	n.d.	À déterminer

Ressources allouées au programme 4

4.1 Les ressources globales allouées au programme 4 ont augmenté de 15,4% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017. Cette augmentation résulte d'une hausse des dépenses de personnel à la suite i) du redéploiement de deux postes dans le Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux, pris en considération dans tous les résultats escomptés, et ii) de la régularisation de trois fonctions de nature continue au sein de la Division des savoirs traditionnels.

4.2 Les dépenses autres que les dépenses de personnel restent au même niveau que dans le budget approuvé pour 2016-2017.

4.3 Les dépenses de personnel allouées au titre du résultat escompté IV.2 (amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle) tiennent compte du développement prévu des bases de données, des inventaires, des portails et d'autres plateformes concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, qui se traduira ultérieurement par une diminution des dépenses de personnel sous le résultat escompté III.2 (mise en valeur des ressources humaines).

4.4 Les ressources liées au résultat escompté VII.1 (plateformes fondées sur la propriété intellectuelle) dans le cadre du programme correspondent aux travaux réalisés par le Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux concernant WIPO GREEN et WIPO Re:Search dans le cadre du programme 18 (défis mondiaux).

Programme 4 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	4 116	4 052	4 348
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	1 999	2 635	1 713
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	-	559
VII.1	Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	-	-	437
Total		6 115	6 686	7 057

Programme 4 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	2 306	3 313	3 726	1 420	61,6%
Fonctionnaires temporaires	1 276	847	798	(478)	-37,5%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	3 581	4 160	4 524	942	26,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	25	-	49	24	99,8%
Bourses de l'OMPI	201	150	167	(34)	-17,2%
<i>Sous-total</i>	<i>226</i>	<i>150</i>	<i>215</i>	<i>(10)</i>	<i>-4,4%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	322	156	185	(137)	-42,5%
Voyages de tiers	1 050	1 052	1 071	21	2,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 372</i>	<i>1 208</i>	<i>1 257</i>	<i>(116)</i>	<i>-8,4%</i>
Services contractuels					
Conférences	781	918	831	50	6,4%
Publications	3	-	-	(3)	-100,0%
Services contractuels de personnes	142	162	200	58	41,2%
Autres services contractuels	-	72	18	18	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>925</i>	<i>1 153</i>	<i>1 049</i>	<i>123</i>	<i>13,3%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	10	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	5	4	9	5	100,0%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>5</i>	<i>14</i>	<i>9</i>	<i>5</i>	<i>100,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	3	3	n.d.
Fournitures	6	1	1	(5)	-83,3%
<i>Sous-total</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>4</i>	<i>(2)</i>	<i>-33,3%</i>
Total, B	2 534	2 526	2 534	-	0,0%
TOTAL	6 115	6 686	7 057	942	15,4%
POSTES	5	10	10	5	

OBJECTIF STRATÉGIQUE II PRESTATION DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service clients du PCT	Programme 5
	Degré de satisfaction des offices et des administrations internationales concernant les activités de coopération dans le cadre du PCT	Programme 5
	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Programme 5
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Programme 5
	Degré de satisfaction des offices à l'égard des activités en lien avec l'examen des demandes de brevet (coopération internationale en matière d'examen, appui pour l'examen des demandes de brevet)	Programme 5
	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en développement et de PMA	Programme 9
	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en transition et de pays développés	Programme 10
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et des questions connexes	Programme 20
	Pourcentage de personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les quatre mois suivant leur participation aux Séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI	Programme 10
	II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Coût unitaire du traitement d'une demande
Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)		Programme 5
Délais de traduction des rapports		Programme 5
Qualité de la mise au point de logiciels		Programme 5
Qualité de la traduction		Programme 5
Niveaux de service des systèmes informatiques		Programme 5
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en développement et de PMA	Programme 9
	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en transition et de pays développés	Programme 10
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Programme 20
	Parties contractantes de l'Acte de Genève (1999)	Programme 20 Programme 31
	Dépôts, renouvellements et décisions effectués dans le cadre du système de La Haye	Programme 31

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de 1999 dans le Système	Programme 31
	Délai de traitement des demandes d'enregistrement international de dessins ou modèles régulières	Programme 31
	Niveau d'utilisation des formulaires électroniques	Programme 31
	Délai pour communiquer un refus	Programme 31
	Le système informatique de La Haye fonctionne efficacement et est géré conformément aux pratiques recommandées	Programme 31
	Adaptation du cadre juridique à l'expansion du système, notamment en vue d'assurer sa viabilité financière	Programme 31
	Flexibilité des données inscrites au registre international	Programme 31
	Nombre d'offices qui communiquent entièrement par voie électronique, y compris pour l'utilisation des données structurées	Programme 31
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total de membres du système de Madrid	Programme 6 Programme 20
	Nombre de demandes selon le système de Madrid en provenance de pays en développement et de PMA	Programme 9
	Nombre de demandes selon le système de Madrid en provenance de pays en transition et de pays développés	Programme 10
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid	Programme 20
	Taux de dépôt	Programme 6
	Enregistrements	Programme 6
	Renouvellements	Programme 6
	Nombre total d'enregistrements internationaux en vigueur	Programme 6
	Nombre total de désignations	Programme 6
	Irrégularités concernant le classement (règles 12 et 13)	Programme 6
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	Améliorations fonctionnelles du système de Madrid	Programme 6
	Satisfaction globale des clients à l'égard des services du système de Madrid	Programme 6
	Qualité de la mise au point de logiciels	Programme 6
	Niveaux de service des systèmes informatiques	Programme 6
	Coût unitaire	Programme 6
	Rapidité des opérations	Programme 6
	Nombre d'offices communiquant par voie entièrement électronique	Programme 6
	Qualité du produit des opérations	Programme 6
	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7 Programme 10

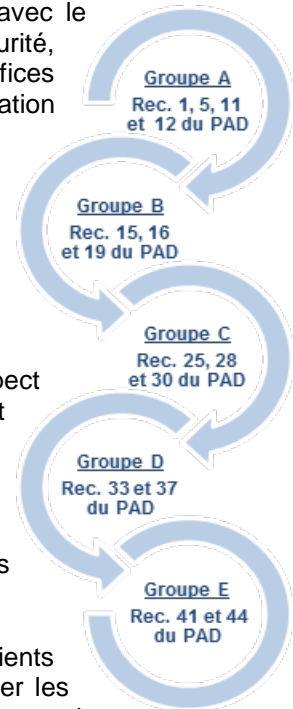
Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges dont le Centre a contribué à l'élaboration ou pour lesquelles il a fourni un appui	Programme 7 Programme 9 Programme 10
	Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP	Programme 7
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine auxquelles le Centre a contribué pour ce qui est de leur élaboration ou de leur appui	Programme 7
II.8 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Extension de la portée géographique du système de Lisbonne	Programme 32
	Nombre de demandes internationales et d'autres transactions	Programme 32
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre d'enregistrements internationaux provenant de pays en développement et de PMA en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne	Programme 32
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique	Programme 32
	Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de Lisbonne, y compris les processus et procédures électroniques	Programme 32

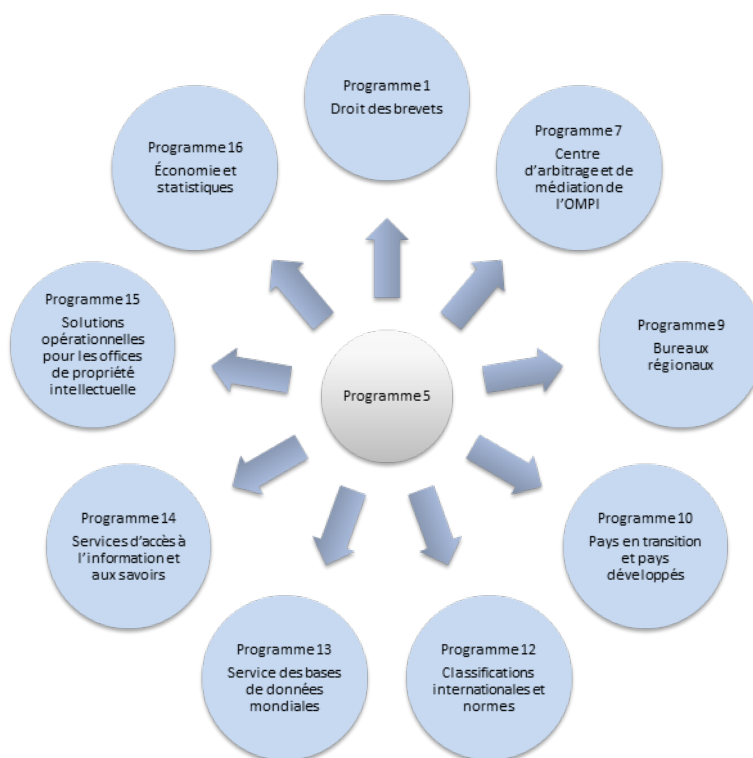
PROGRAMME 5 SYSTÈME DU PCT

Stratégies de mise en œuvre

- Améliorer les caractéristiques actuelles du système du PCT, notamment au regard du partage des tâches entre les offices, grâce à des efforts sur le plan des procédures et au niveau des institutions en vue de renforcer l'efficacité du système et de faire en sorte que le traitement dans la phase internationale appuie effectivement le traitement dans la phase nationale;
- Promouvoir une coopération fructueuse entre les offices et le Bureau international afin d'exploiter pleinement le potentiel des outils et services du système ePCT, dans la perspective d'une interaction plus efficace et de meilleure qualité des participants avec le système du PCT, et d'améliorer les exigences en matière de sécurité, indépendamment des capacités dans le domaine informatique des offices nationaux agissant en qualité d'office récepteur ou d'administration internationale;
- Veiller à ce que les procédures de l'ensemble des offices (office récepteur, administration internationale et Bureau international) demeurent efficaces et produisent des résultats précis en temps voulu, de sorte qu'il soit possible de s'y fier lors des étapes postérieures du traitement des demandes dans les phases internationale et nationale;
- Aider les administrations internationales à améliorer la qualité et le respect des délais en ce qui concerne le produit de leurs activités, notamment l'élaboration d'indicateurs de qualité et la réalisation d'enquêtes sur la recherche et l'examen en collaboration des demandes selon le PCT;
- Continuer d'explorer de nouveaux moyens d'améliorer le système du PCT, tout en appliquant des mesures précises déjà approuvées par les États membres;
- Renforcer la communication avec toutes les parties prenantes et les clients du PCT, au moyen d'enquêtes et d'actions d'information, afin de recenser les besoins et de renforcer l'efficacité des services du PCT; communiquer à toutes les parties prenantes les informations reçues en retour;
- Dispenser une formation aux utilisateurs du PCT, notamment au moyen de séminaires sur le Web et de vidéoconférences;
- Renforcer davantage la résilience et les niveaux de sécurité de l'infrastructure des TIC appuyant les systèmes informatiques et opérationnels du PCT en collaboration avec le programme 25 (TIC);
- Continuer d'aligner les compétences du personnel sur les besoins, notamment en vue de satisfaire la demande linguistique et géographique en constante évolution;
- Poursuivre l'automatisation, la rationalisation des procédures et l'amélioration de la gestion en vue de renforcer la productivité et la qualité de service des opérations du système du PCT;
- Déployer des efforts afin de renforcer les synergies entre les différents systèmes informatiques des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle;
- Mettre en œuvre des procédures d'achat s'inscrivant dans une démarche volontariste et adopter rapidement les nouvelles technologies, afin de limiter l'augmentation des coûts de traduction.
- Poursuivre la coopération avec d'autres programmes en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du PCT pour les pays en développement et les pays les moins avancés.



Collaboration interprogrammes



Risques	Mesures d'atténuation
Diminution du nombre de dépôts de demandes selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes déposées en vertu de la Convention de Paris	Amélioration continue des services fournis dans la phase internationale selon le PCT et promotion du système auprès des utilisateurs actuels et potentiels.
Indisponibilité prolongée des services du PCT en raison de dysfonctionnements des systèmes électroniques de traitement des données du PCT	Suivi renforcé des données reçues des offices et administrations selon le PCT en vue d'assurer une détection, une correction et un traitement rapides des défaillances du système.
Divulgaration malveillante ou involontaire d'informations confidentielles	Poursuite du programme de sensibilisation du personnel concerné : continuer d'appliquer des mesures de contrôle moderne dans l'environnement matériel et électronique; continuer d'améliorer la surveillance stratégique; continuer de surveiller de près la qualité des travaux confiés à des sous-traitants.
Baisse de qualité des résultats des travaux réalisés au niveau international	Poursuite du renforcement des procédures de contrôle de la qualité au Bureau international et encouragement de l'amélioration des procédures et du contrôle de la qualité dans les offices nationaux, en particulier ceux agissant en qualité d'administration internationale.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service clients du PCT	Satisfaction de 89% de l'ensemble des utilisateurs du PCT à l'égard des services fournis par l'OMPI dans le cadre du PCT (enquête menée en 2015)	90% (+/-2%)
	Degré de satisfaction des offices et des administrations internationales concernant les activités de coopération dans le cadre du PCT	96% (58 sur 60 bénéficiaires des activités de coopération dans le cadre du PCT ayant répondu à l'enquête menée en 2014-2015)	95% (+/-2%)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Degré de satisfaction des offices à l'égard des activités en lien avec l'examen des demandes de brevet (coopération internationale en matière d'examen, appui pour l'examen des demandes de brevet)	À déterminer	À déterminer
	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Décisions prises par les organes appropriés du PCT jusqu'à la fin de 2017	Décisions prises par les organes appropriés du PCT jusqu'à la fin de 2019
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Nombre de transactions par différents moyens (sur papier, ePCT, PCT-EDI, etc.) réalisées à la fin de 2017 par différents types d'utilisateurs; disponibilité au niveau géographique des services électroniques	Utilisation accrue du système ePCT ou des systèmes automatisés financés par le Bureau international; augmentation du nombre d'offices nationaux et régionaux fournissant des services électroniques; augmentation du nombre de transactions dans lesquelles sont communiquées des données lisibles par ordinateur
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Coût unitaire du traitement d'une demande	685 francs suisses (2016)	690 francs suisses
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	95,1% (2016)	95 (+/-2%)
	Délais de traduction des rapports	89,1% (2016)	90% (+/- 2%)
	Qualité de la traduction	86% (2016)	88% (+/- 3%)
	Qualité de la mise au point de logiciels	93,3% (2016)	94 (+/-2%)
	Niveaux de service des systèmes informatiques	97,1% (2016)	97(+/-2%)

Ressources allouées au programme 5

5.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une augmentation de 2,4% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

5.2 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est principalement due à la provision supplémentaire pour les coûts de traduction du PCT en 2018-2019 afin de pouvoir continuer à relever les défis liés à l'évolution de la composition géographique de la demande relative aux services du PCT.

5.3 La diminution du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résulte principalement d'une volonté, sur le long terme, d'augmenter la productivité des opérations relatives au PCT malgré l'augmentation du nombre de demandes et de renforcer la promotion du système du PCT dans les bureaux extérieurs.

Programme 5 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	27 129	26 074	27 830
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	181 080	177 330	185 277
Total	208 209	203 404	213 107

Programme 5 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	130 473	127 128	129 540	(933)	-0,7%
Fonctionnaires temporaires	3 497	2 781	2 485	(1 012)	-28,9%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	133 970	129 909	132 025	(1 945)	-1,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	30	15	-	(30)	-100,0%
Bourses de l'OMPI	1 626	1 415	1 783	157	9,7%
<i>Sous-total</i>	<i>1 656</i>	<i>1 430</i>	<i>1 783</i>	<i>127</i>	<i>7,7%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	1 793	1 700	1 636	(157)	-8,7%
Voyages de tiers	2 378	2 448	2 321	(57)	-2,4%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	70	70	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>4 171</i>	<i>4 149</i>	<i>4 027</i>	<i>(144)</i>	<i>-3,4%</i>
Services contractuels					
Conférences	245	301	406	161	65,8%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	7 474	10 193	5 551	(1 923)	-25,7%
Autres services contractuels	58 020	53 589	65 672	7 652	13,2%
<i>Sous-total</i>	<i>65 739</i>	<i>64 083</i>	<i>71 629</i>	<i>5 890</i>	<i>9,0%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	789	2 095	2 116	1 327	168,3%
Communication	908	936	958	50	5,5%
Frais de représentation et autres	46	51	21	(25)	-55,1%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 743</i>	<i>3 082</i>	<i>3 095</i>	<i>1 352</i>	<i>77,6%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	46	75	20	(26)	-56,0%
Fournitures	884	676	528	(357)	-40,3%
<i>Sous-total</i>	<i>930</i>	<i>752</i>	<i>548</i>	<i>(382)</i>	<i>-41,1%</i>
Total, B	74 239	73 495	81 082	6 843	9,2%
TOTAL	208 209	203 404	213 107	4 898	2,4%
POSTES	381	379	374	(7)	

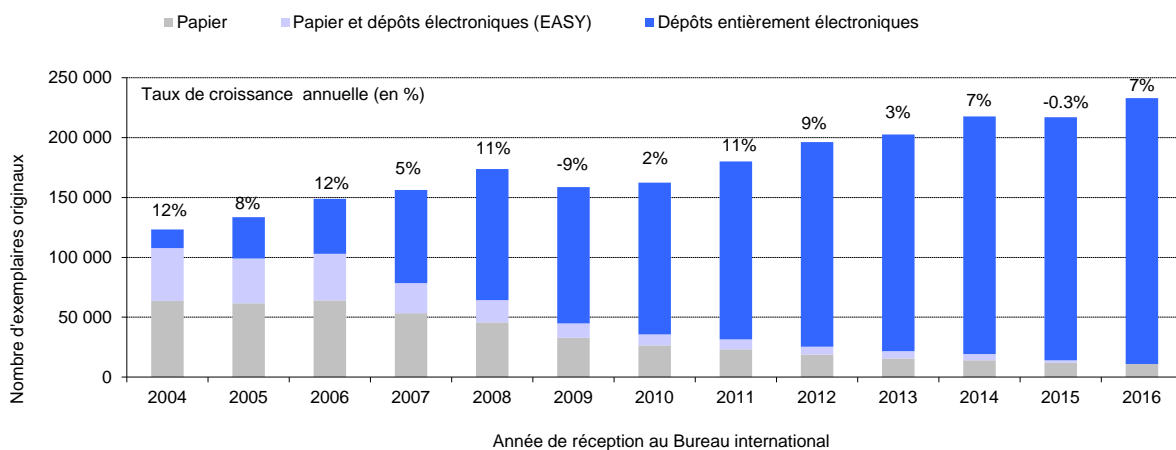
Programme 5 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du PCT**INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ
"AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU PCT"****Généralités**

1. À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail; et
- le niveau d'automatisation.

Charge de travail

2. La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international¹⁴.

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017

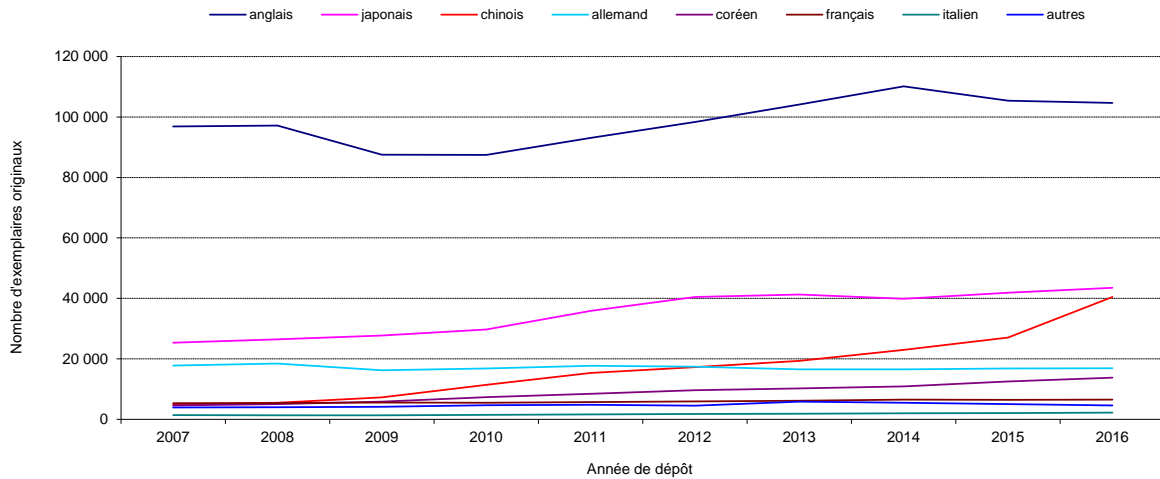
- En 2016, le Bureau international a reçu environ 233 000 exemplaires originaux, soit une augmentation de 7,4% par rapport à 2015.
- La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2016 et représente actuellement 95% de l'ensemble des dépôts.

¹⁴ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs exacts du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

Répartition linguistique

3. L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

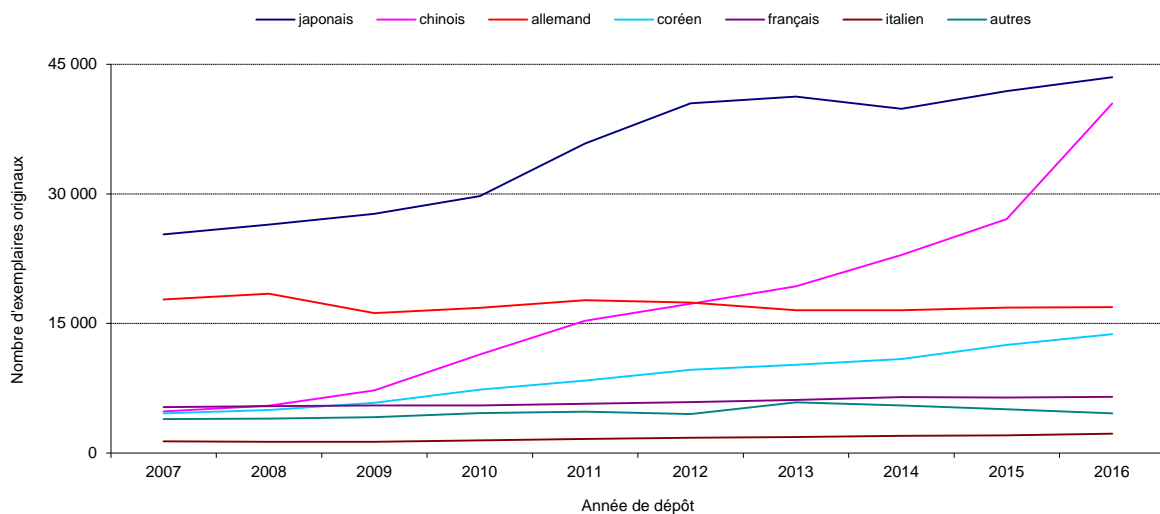
Langues de dépôt (toutes les langues)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.
 Note : Les données pour 2015 sont provisoires et incomplètes.

4. Ainsi qu'il ressort de ce graphique, alors que l'essentiel des demandes est déposée en anglais (45% des dépôts en 2016), les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2010 à 42% en 2016. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt (toutes les langues sauf l'anglais)



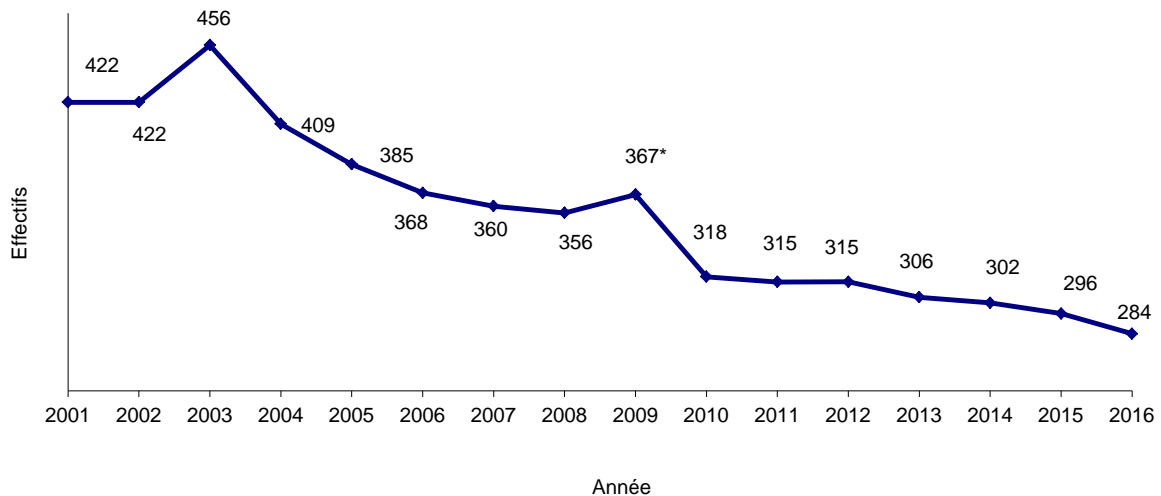
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.
 Note : Les données pour 2015 sont provisoires et incomplètes.

5. La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours de ces dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Effectifs

6. Le diagramme ci-après indique les effectifs de la Division des opérations du PCT depuis 2001, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).

Effectifs affectés aux opérations du PCT



Source : Services du PCT, février 2017.

Note : Personnel en équivalent plein temps sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

* À noter que l'augmentation des effectifs en 2009 est due au fait que deux unités qui ne faisaient pas partie de la Division des opérations du PCT en 2009 (et n'étaient pas comptées dans ses effectifs à l'époque) ont été intégrées à cette dernière en 2009. Ces unités sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (deux personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de cette division auraient diminué, passant de 356 personnes en 2008 à 335 en 2009.

- Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont encore diminué en 2016.

Coût unitaire du traitement d'une demande

7. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système.

8. Les dépenses liées exclusivement au système du PCT englobent celles du programme 5 (système du PCT).

9. Les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT comprennent les dépenses des services suivants : services de conférence et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite partie de ces dépenses (coût de l'hébergement du serveur au CIC, coût estimé de la source authentique des demandes selon le PCT publiées (PATENTSCOPE) et part des coûts de la Section des recettes dans la Division des finances) est directement attribuée au système du PCT, tandis que le reste des dépenses attribuables au système du PCT est calculé en fonction de l'effectif (fonctionnaires titulaires de contrats de durée déterminée, fonctionnaires temporaires et boursiers).

Programme et budget proposé pour 2018-2019

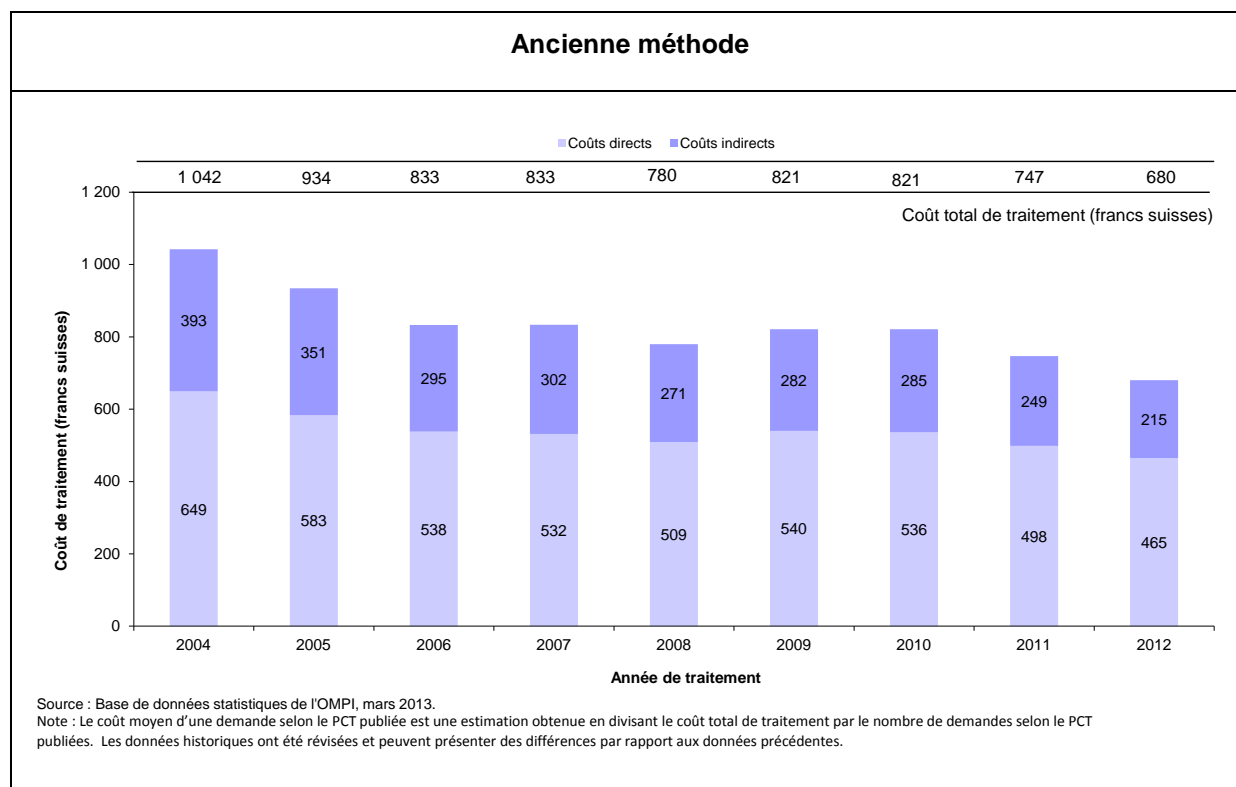
10. La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Il s'élevait à 680 francs suisses avec l'ancienne méthode et à 712 francs suisses avec la nouvelle. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

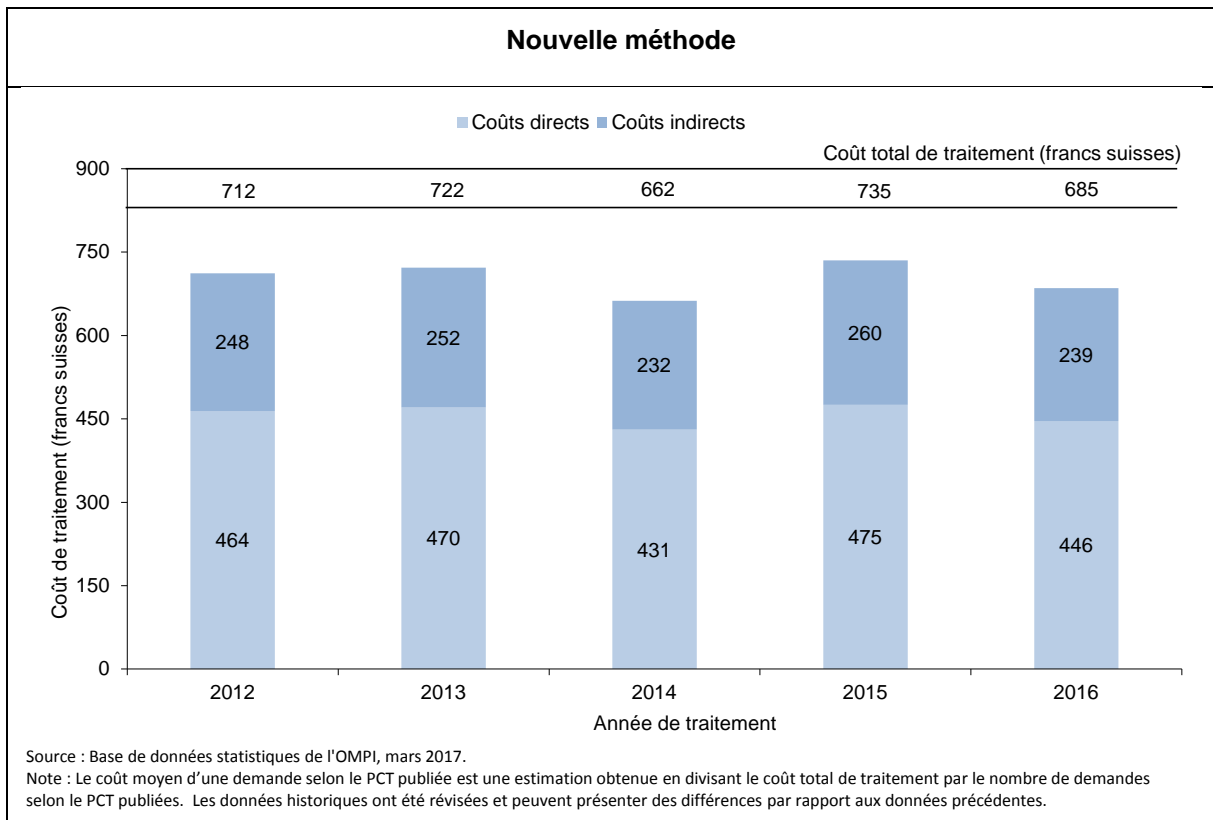
10. De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

11. Les diagrammes ci-dessous illustrent l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2012, calculé avec l'ancienne méthode, et entre 2012 et 2016, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.

Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée



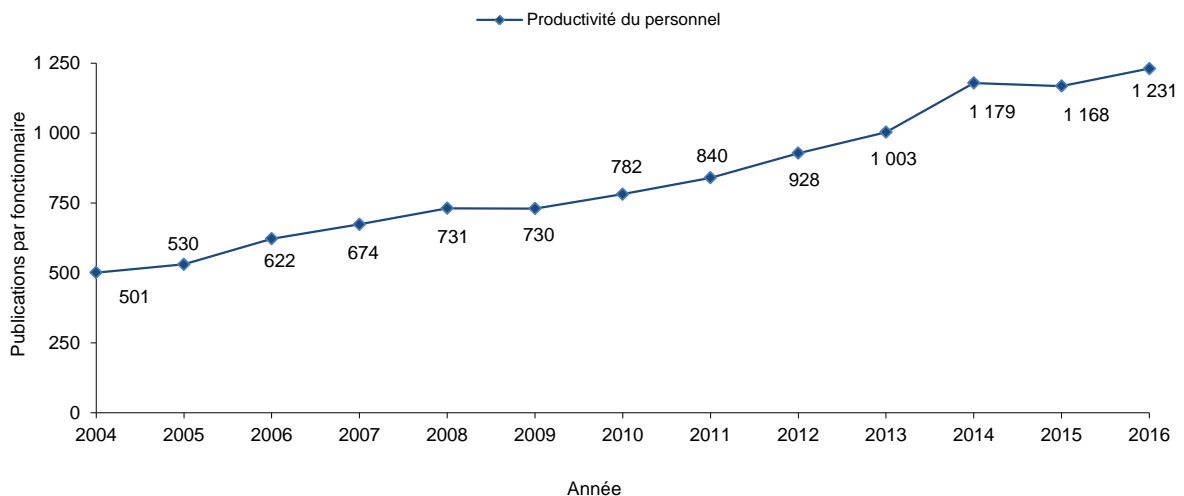


- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 685 francs suisses en 2016, soit une diminution de 6,8% par rapport à 2015. Cette diminution s'explique par une diminution du coût total de production, malgré une augmentation du nombre total de demandes selon le PCT publiées. Ce chiffre correspond au coût moyen le plus bas pour la période allant de 2012 à 2016, après le coût unitaire exceptionnellement bas de 2014.

Productivité en matière d'examen de forme

12. La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.

Productivité en matière d'examen de forme



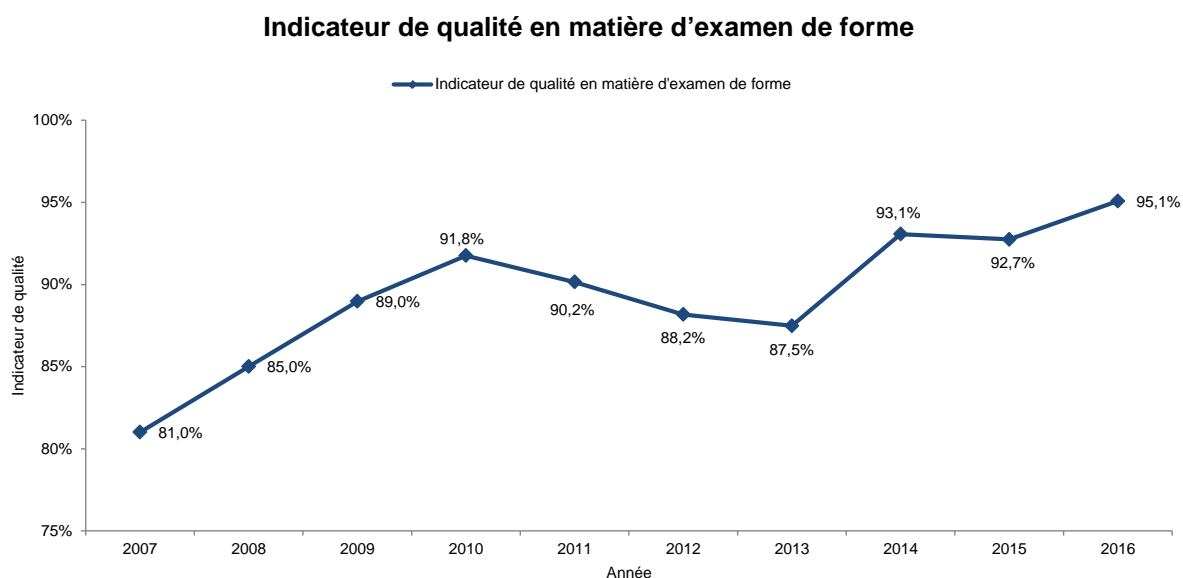
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.
 Note : Personnel en équivalent plein temps sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

- La productivité en matière d'examen de forme augmente chaque année, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.
- En 2016, la productivité en matière d'examen de forme a augmenté de 5,4% par rapport à 2015.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

13. Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur les délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

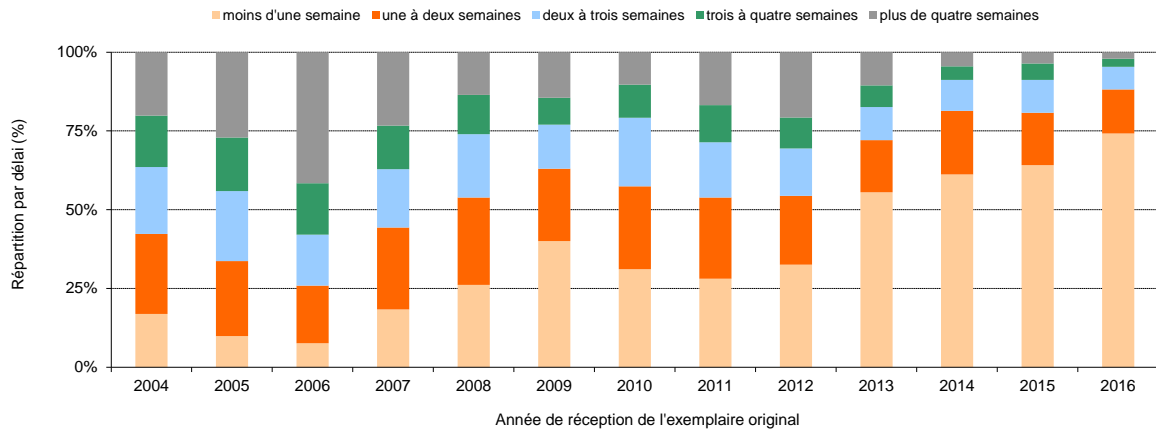


- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 81% en 2007 à 95,1% en 2016.

Délai de l'examen de forme

14. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il fait office d'accusé de réception de la demande par le Bureau international et leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.

Délai de l'examen de forme

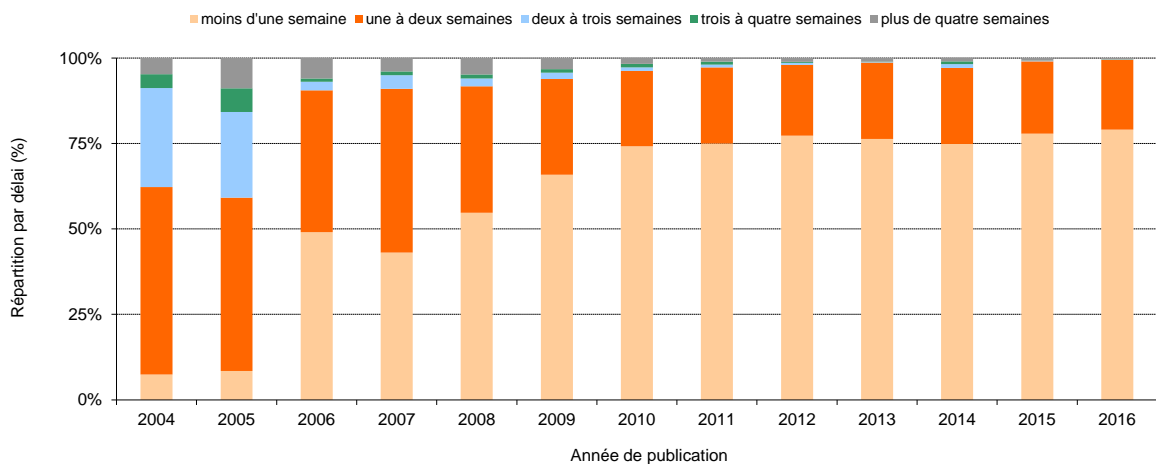


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Délai de publication

15. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2)a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".

Délai de publication

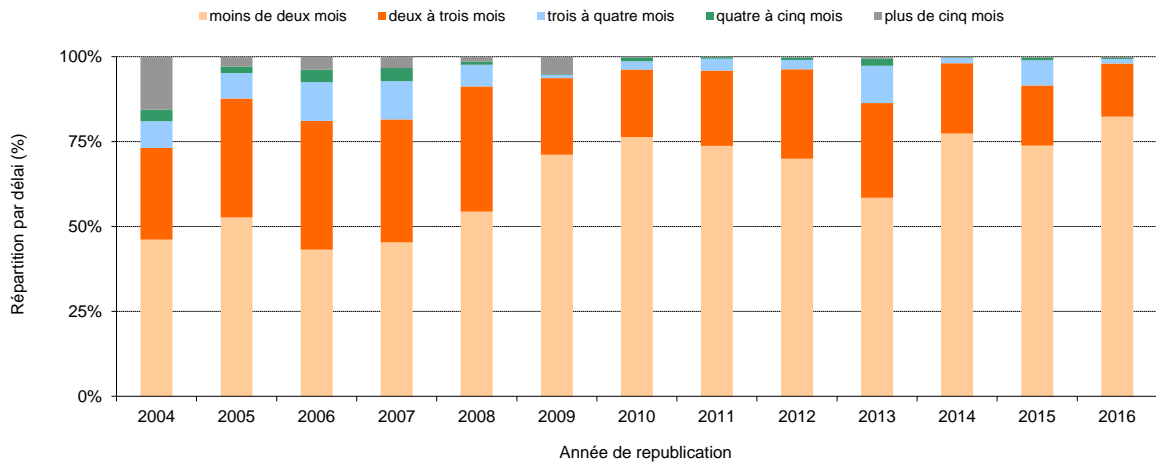


Source : Bases de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Délai de republication

16. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison des retards de communication de ces rapports par les administrations chargées de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales sont publiées sans le rapport. Lorsque ce rapport est disponible, la demande internationale doit être republiée le plus vite possible avec le rapport afin de compléter la publication internationale.

Délai de republication

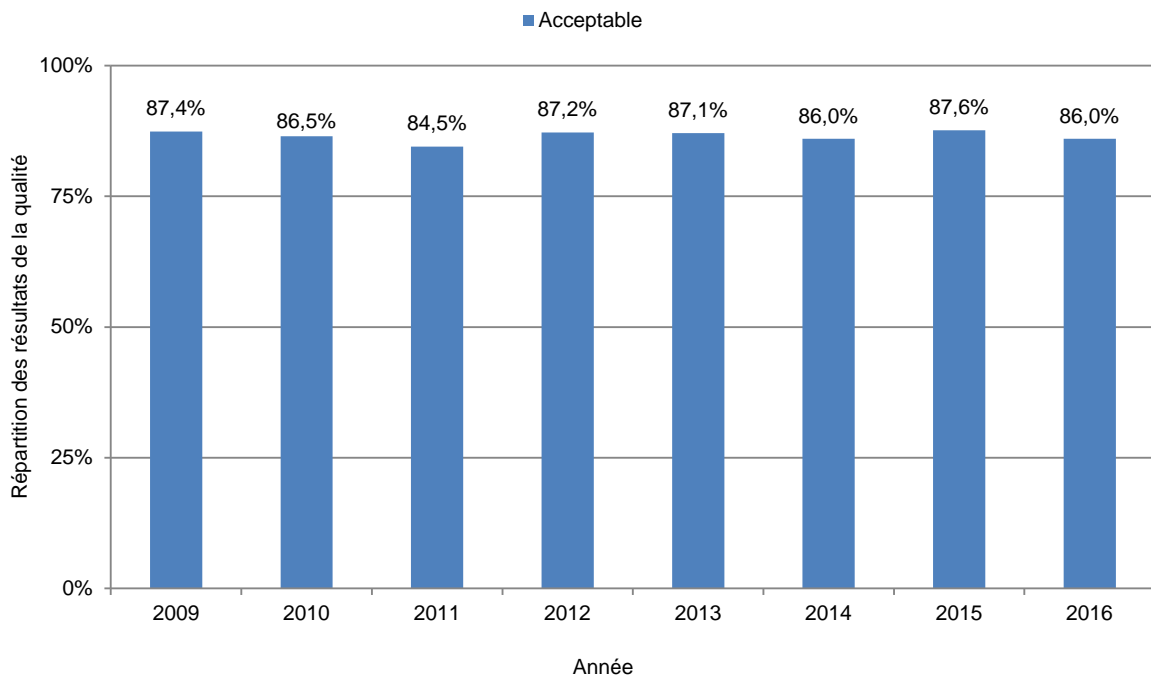


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Qualité de la traduction

17. Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrévés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". La légère baisse de la qualité observée (86,0% en 2016) résulte des efforts déployés pour réduire les coûts par la postédition.

Qualité de la traduction au PCT

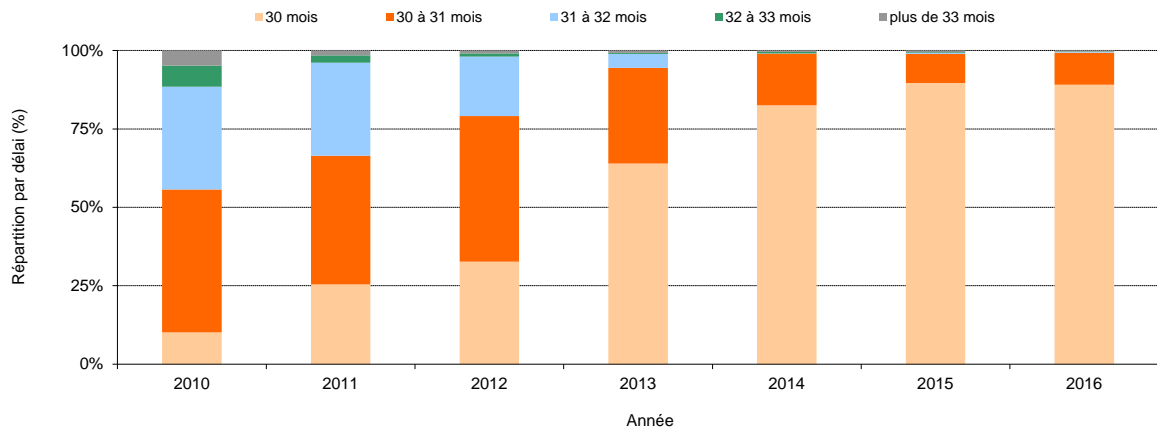


Source : Services du PCT, février 2017.

Délais de traduction des rapports

18. Cet indicateur fournit des informations sur les délais dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. La part des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité de la demande internationale n'a cessé d'augmenter entre 2010 et 2015 avant de se stabiliser en 2015. En 2016, 89% des traductions de rapports sur la brevetabilité étaient livrées dans les 30 mois, et 99% dans les 31 mois.

Délais de traduction des rapports



Source : Services du PCT, février 2017.

Qualité de la conception des logiciels

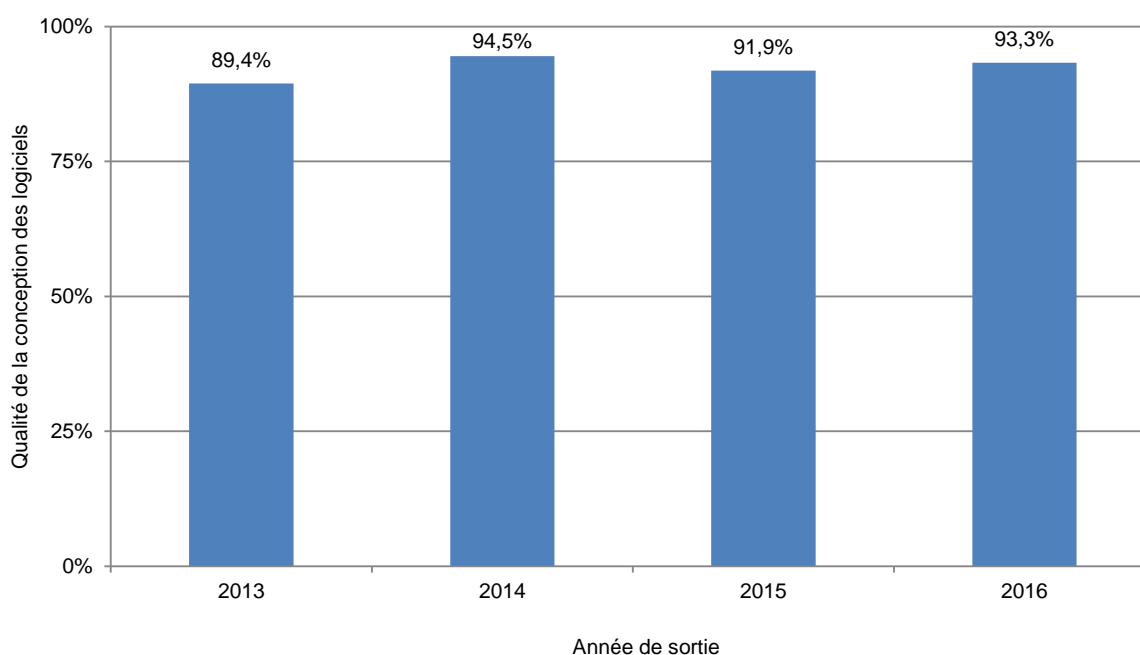
19. Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

20. Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

21. L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Effort total pour le travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

Qualité de la conception des logiciels



Source : Services du PCT, février 2017.

Niveaux de service des systèmes informatiques

22. L'indicateur d'exécution intitulé "niveaux de service des systèmes informatiques" mesure l'exécution du service fourni par le Service des systèmes informatiques du PCT aux utilisateurs, sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs convenus.

23. Cet indicateur composite est calculé au moyen de la moyenne pondérée de cinq indicateurs d'exécution axés sur les objectifs¹⁵. Chaque indicateur est exprimé en pourcentage de l'objectif effectivement atteint.

24. En 2016, le niveau de service général a augmenté pour la troisième année consécutive, atteignant les 97,1%.

¹⁵ D'après une étude indépendante des indicateurs d'exécution des systèmes informatiques du PCT, la définition est légèrement différente de celle qui figure dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

Niveaux de service des systèmes informatiques

Id	Indicateurs d'exécution <i>Description succincte</i>	Objectifs visés	Conditions	Résultats			
				2013	2014	2015	2016
1	Durée des interventions visant à régler un problème <i>Temps de travail (7 heures – 19 heures les jours ouvrables à l'OMPI) entre la création d'un ticket et la résolution du problème.</i>	Gravité 1 : quatre heures	Tickets Production et Appui traités par l'équipe d'appui	85,5%	87,6%	93,6%	96,9%
		Gravité 2 : deux jours					
		Gravité 3 : cinq jours					
		Gravité 4 : 10 jours					
2	Temps de transmission du document <i>Temps écoulé entre la réception du document par le Bureau international et sa mise à disposition dans le système eDossier</i>	huit heures	Documents transmis au moyen d'un processus partiellement ou entièrement automatisé	80,0%	88,2%	89,5%	89,5%
3	Taux de réussite des travaux de traitement par lots	100%	Lots à traiter avec succès avant la fermeture des bureaux à la date prévue	99,6%	99,5%	99,6%	99,6%
4	Accessibilité du système eDossier	99%	7 heures – 19 heures les jours ouvrables	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
5	Accessibilité du système ePCT Niveaux de service des systèmes informatiques <i>Moyenne pondérée des indicateurs précités : 1) : 20% 2) : 20% 3) : 20% 4) : 20% 5) : 20%</i>	99%	24 heures sur 24	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
				93,0%	95,1%	96,5%	97,1%

Source : Services du PCT, février 2017.

Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

Dépôts

25. Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2016. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Nombre de demandes selon le PCT reçues par les 10 principaux offices récepteurs

Office récepteurs	Année de dépôt international					2016 Part (%)	Variation par rapport à 2015 (%)
	2012	2013	2014	2015	2016		
États-Unis d'Amérique	52 010	57 686	61 974	57 594	56 679	24,3	-1,6
Japon	42 787	43 075	41 292	43 097	44 513	19,1	3,3
Chine	19 924	22 927	27 088	31 045	44 473	19,1	43,3
Office européen des brevets	32 430	32 043	32 905	34 158	35 309	15,2	3,4
République de Corée	11 869	12 439	13 137	14 592	15 601	6,7	6,9
Bureau international	9 789	10 403	10 541	10 329	10 029	4,3	-2,9
Royaume-Uni	4 128	3 894	4 241	4 100	4 006	1,7	-2,3
France	3 266	3 313	3 508	3 515	3 621	1,6	3,0
Canada	2 135	2 091	2 174	1 987	1 851	0,8	-6,8
Australie	1 607	1 521	1 622	1 615	1 703	0,7	5,4
Tous les autres offices	15 399	15 913	15 851	15 203	15 215	6,5	0,1
Total	195 344	205 305	214 333	217 235	233 000	100	7,3

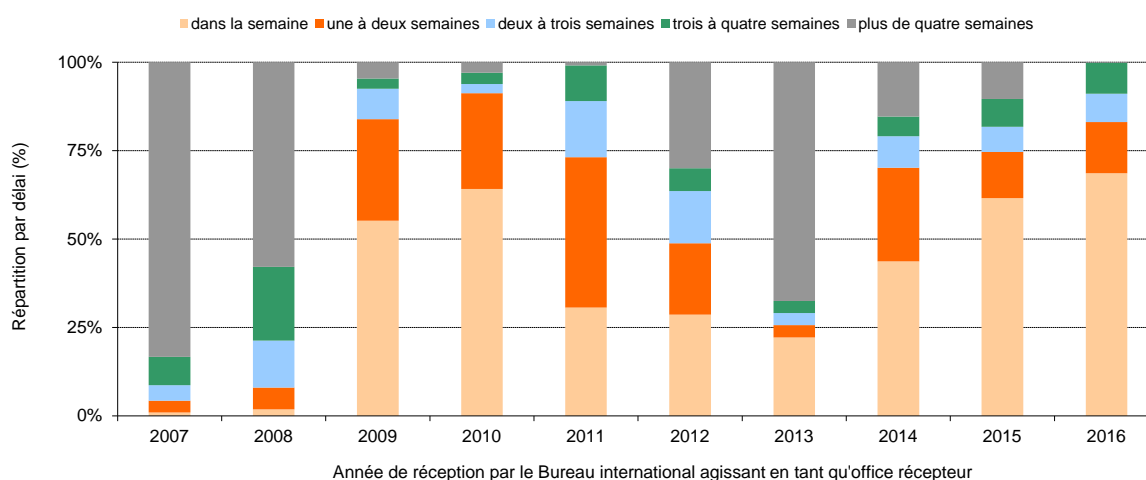
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Note : Les données pour 2015 sont des estimations.

Délai de notification de la date de dépôt international

26. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après l'attribution de la date de dépôt international. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.

Délai de notification de la date de dépôt international



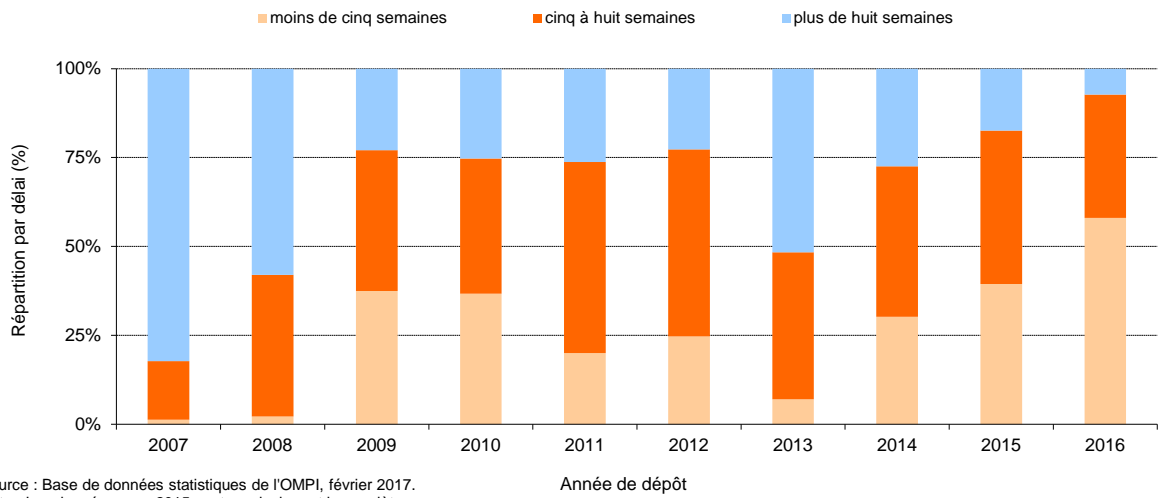
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Délai de transmission de la copie de recherche

27. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise rapidement après paiement de la taxe de recherche afin que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards de

paiement de la taxe retardent la transmission des copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale et ont donc un impact négatif sur la capacité de ces administrations de respecter ces délais.

Délai de transmission de la copie de recherche



[Fin de l'annexe]

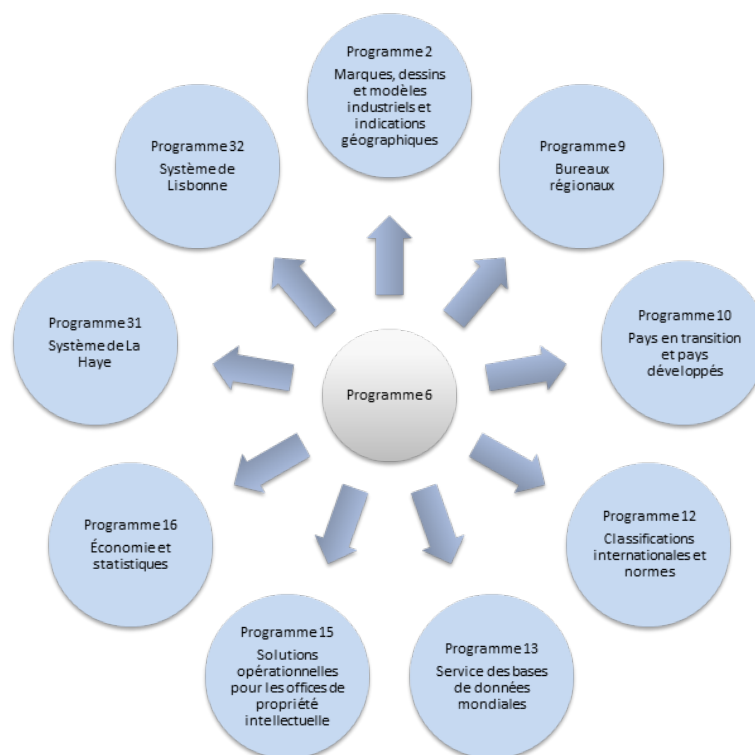
PROGRAMME 6 SYSTÈME DE MADRID

Stratégies de mise en œuvre

- Promouvoir activement l'augmentation du nombre de membres du système de Madrid et favoriser l'adhésion d'États ayant manifesté le désir de devenir membres du système;
- Renforcer l'utilisation du système de Madrid grâce à la mise en œuvre d'une approche stratégique dans le domaine de la promotion, y compris la recherche de marchés et la réalisation de campagnes et d'activités d'information ciblées;
- Assurer un développement équilibré du cadre juridique régissant le système de Madrid et des procédures administratives dans le cadre du système grâce à l'organisation de réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et de la Table ronde du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid;
- Améliorer la productivité et la qualité des transactions dans le cadre du système de Madrid;
- Optimiser l'environnement informatique dans lequel s'inscrivent toutes les opérations menées dans le cadre du système de Madrid, conformément à l'initiative de plateforme mondiale de propriété intellectuelle mise en œuvre à l'échelle de l'Organisation;
- Concevoir, mettre au point et installer une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid¹⁶ afin de favoriser la modernisation et la rationalisation de l'ensemble des fonctions opérationnelles internes et externes du système de Madrid;
- Mettre en place des services d'appui aux clients de pointe offrant une expérience améliorée aux clients et aux utilisateurs (E-Madrid).

¹⁶ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée de l'Union de Madrid.

Collaboration interprogrammes



Risques

Compte tenu de la complexité inhérente au système ou de l'incapacité de traiter les demandes de services en temps voulu, les déposants pourraient préférer la voie nationale dans certaines parties contractantes.

En raison de l'incapacité des systèmes informatiques du système de Madrid d'assurer la mise en œuvre de tous les processus avec un niveau de qualité suffisant, l'insatisfaction croissante des clients pourrait nuire à l'attractivité du système et donc à son utilisation.

Mesures d'atténuation

Continuer de renforcer l'efficacité du système de Madrid grâce à des ajustements juridiques et pratiques qui faciliteront l'obtention de la protection des marques dans toutes les parties contractantes désignées.

Encourager de nouvelles adhésions dans les grands pays et régions.

Proposer à l'Assemblée de l'Union de Madrid de mettre au point une nouvelle plateforme informatique pour le système de Madrid, offrant une base de données et des fonctions de communication de pointe.

Améliorer la pertinence des compétences du personnel; améliorer la qualité et la cohérence de l'appui fourni dans le cadre des procédures opérationnelles des systèmes informatiques du système de Madrid; renforcer davantage les procédures de contrôle de la qualité; dispenser une formation et fournir une assistance.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total de membres du système de Madrid	98 membres (en février 2017)	110 membres (à la fin de 2019)
	Taux de dépôt	2016 : 52 550 demandes déposées	4% de croissance par an
	Enregistrements	2016 : 44 726	2018 : 54 524 2019 : 56 638
	Renouvellements	2016 : 30 103	2018 : 33 300 2019 : 34 890
	Nombre total d'enregistrements internationaux en vigueur	2016 : 641 587	2018 : 675 000 2019 : 695 000

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	Nombre total de désignations	2016 : 5,69 millions	2018 : 5,79 millions 2019 : 5,81 millions
	Irrégularités concernant le classement (règles 12 et 13)	2016 : 38%	2018 : 29% 2019 : 28%
	Améliorations fonctionnelles du système de Madrid	Règlement d'exécution commun et instructions administratives en vigueur au 31 décembre 2016 MM/LD/WG/14/2 Rev.	Modifications apportées au règlement d'exécution commun et aux instructions administratives
	Satisfaction globale des clients à l'égard des services du système de Madrid	À déterminer	À déterminer
	Coût unitaire	746 francs suisses (nouvel enregistrement/renouvellement d'enregistrement); coût unitaire de l'inscription : 318 francs suisses (2016)	Réduction dans les deux catégories de coûts unitaires
	Rapidité des opérations	2016 : Enregistrements : 64 jours Renouvellements : 65 jours Désignations postérieures : 42 jours Modifications : 62 jours Décisions : 24 jours Rectifications : 140 jours	2018-2019 : Enregistrements : 40 jours Renouvellements : 50 jours Désignations postérieures : 40 jours Modifications : 50 jours Décisions : 20 jours Rectifications : 65 jours
	Qualité du produit des opérations	Contrôle de qualité à l'examen : Nice : 91% Examen quant à la forme : 94% Décisions : 96% Modifications : 95% Renouvellements : 96% Autres domaines : Archives clients : 100% Service à la clientèle : 83% Traduction : anglais : 99% français : 99% espagnol : 97%	Contrôle de qualité à l'examen : Nice : 90% Examen quant à la forme : 95% Décisions : 97% Modifications : 95% Renouvellements : 95% Autres domaines : Archives clients : 99% Service à la clientèle : 90% Traduction : anglais : 95% français : 95% espagnol : 95%
	Qualité de la mise au point de logiciels	À déterminer	À déterminer
	Niveaux de service des systèmes informatiques	À déterminer	À déterminer
	Nombre d'offices communiquant par voie entièrement électronique	30 offices de parties contractantes communiquant par l'intermédiaire du XML, 2 par l'intermédiaire du dépôt par voie électronique (2016)	45 offices de parties contractantes communiquant par l'intermédiaire du XML ou du dépôt par voie électronique

Ressources allouées au programme 6

6.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une augmentation de 1,3% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

6.2 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est due i) à l'expansion du programme de bourses dans le cadre du système de Madrid, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.5 (utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid), ii) à l'augmentation des coûts de traduction et d'appui dans le cadre du système de Madrid et iii) à une provision pour l'amélioration du système informatique du système de Madrid, dont il est rendu compte sous le

résultat escompté II.6 (amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid). Cette augmentation est légèrement compensée par une diminution des ressources allouées au titre du résultat escompté II.5, qui résulte principalement d'un ajustement vers le bas, fondé sur la structure des dépenses réelles, pour les assemblées des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne.

6.3 La diminution du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes est due i) au redéploiement de deux postes dans le Bureau de l'OMPI en Chine, aux fins de la promotion des systèmes de Madrid et de La Haye, et ii) à la fin d'une mission temporaire au sein de la Division juridique du système de Madrid.

Programme 6 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	15 755	16 326	12 543
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	42 253	41 736	46 296
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	99	-	-
Total	58 106	58 062	58 839

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Programme 6 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	41 506	38 673	41 458	(49)	-0,1%
Fonctionnaires temporaires	2 441	2 377	1 063	(1 378)	-56,5%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	43 948	41 050	42 521	(1 427)	-3,2%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	8	8	n.d.
Bourses de l'OMPI	1 500	2 549	2 400	900	60,0%
<i>Sous-total</i>	<i>1 500</i>	<i>2 549</i>	<i>2 408</i>	<i>908</i>	<i>60,5%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	764	651	991	226	29,6%
Voyages de tiers	1 573	1 482	1 394	(179)	-11,4%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	27	271	271	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2 337</i>	<i>2 160</i>	<i>2 656</i>	<i>318</i>	<i>13,6%</i>
Services contractuels					
Conférences	124	477	310	186	150,0%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	2 230	2 583	2 490	260	11,6%
Autres services contractuels	5 767	8 403	6 440	673	11,7%
<i>Sous-total</i>	<i>8 121</i>	<i>11 462</i>	<i>9 240</i>	<i>1 119</i>	<i>13,8%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	45	-	-	n.d.
Communication	2 190	781	1 835	(355)	-16,2%
Frais de représentation et autres	10	14	20	10	100,0%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>2 200</i>	<i>840</i>	<i>1 855</i>	<i>(345)</i>	<i>-15,7%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	1	160	160	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>160</i>	<i>160</i>	<i>n.d.</i>
Total, B	14 159	17 012	16 319	2 160	15,3%
TOTAL	58 106	58 062	58 839	733	1,3%
POSTES	119	115	116	(3)	

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2018-2019
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2016	Contributions prévues pour 2017	Montant estimé des dépenses fin 2017	Montant estimé du solde fin 2017	Contributions prévues pour 2018-2019 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2018-2019
Programme 6						
Chine	101	300	250	151	600	751
TOTAL	101	300	250	151	600	751

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les chiffres figurant dans cette colonne sont purement indicatifs et sont basés sur les tendances précédentes. Elle ne représente pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

Programme 6 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid**INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ
"AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE MADRID"****Généralités**

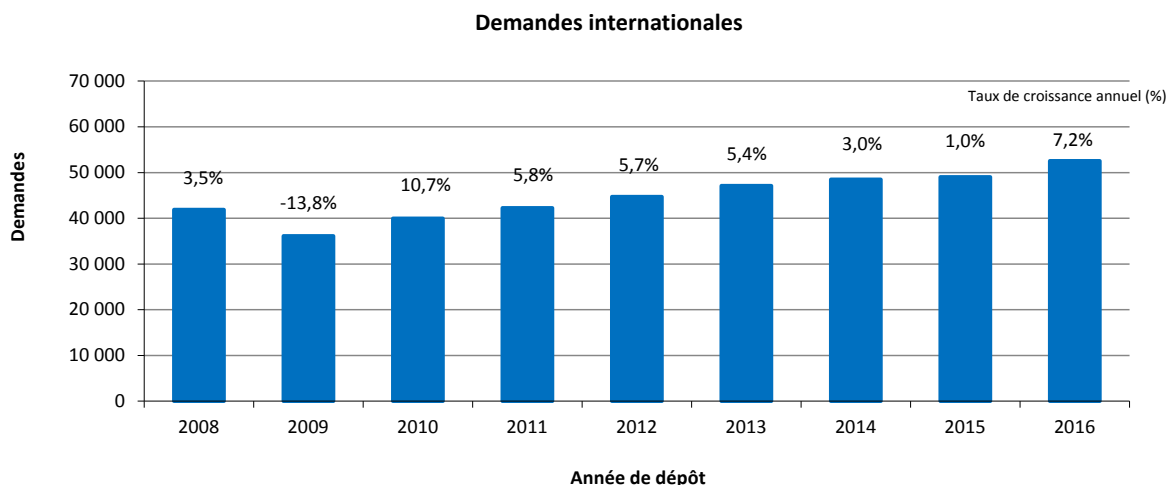
1. En mars 2016, l'ancien système informatique (MAPS) utilisé par les opérations du système de Madrid a été remplacé par un nouveau système informatique (MIRIS). Certains des indicateurs ci-après, concernant notamment la charge de travail traitée, le délai ou certains indicateurs de qualité ont été affectés par l'instabilité du nouveau système informatique après sa mise en place.

2. Les facteurs à examiner aux fins de l'évaluation des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid" sont les suivants :

- la charge de travail du système de Madrid;
- la composition de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- le coût total de production.

I. Documents reçus

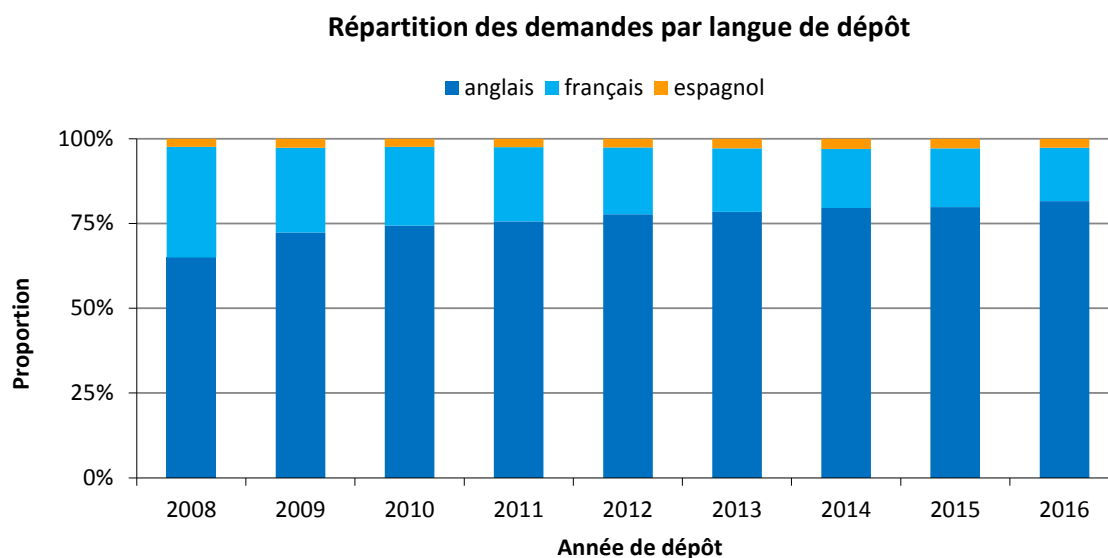
3. Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. La tendance la plus récente en ce qui concerne le nombre de documents reçu pour chacune de ces catégories est indiquée ci-dessous. Des renseignements supplémentaires sont également fournis concernant les demandes internationales, par exemple le nombre moyen de classes et la longueur moyenne des demandes. Pour des raisons techniques, certains indicateurs montrent des données fondées sur des documents traités plutôt que sur des documents reçus. Les retards de traitement peuvent ainsi avoir une incidence sur certains indicateurs. Par ailleurs, en 2016, le Bureau international a changé de méthode pour déterminer la date de réception des demandes internationales en utilisant la date de dépôt de la demande internationale par l'office d'origine plutôt que la date de réception de la demande internationale par le Bureau international.

Demands internationales

Programme et budget proposé pour 2018-2019

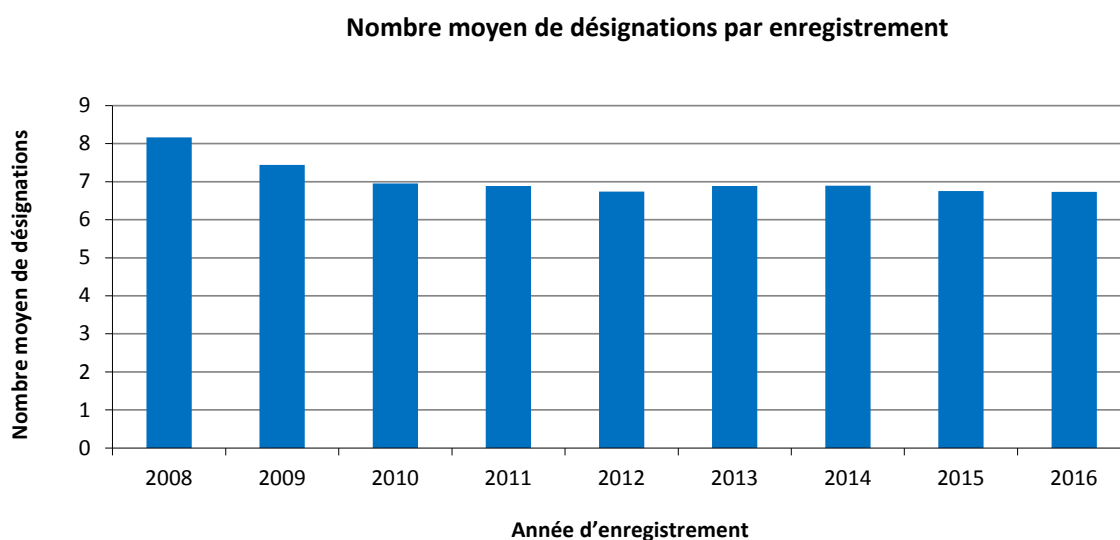
- Le Bureau international a reçu 52 550 demandes en 2016, soit une augmentation de 7,2% par rapport à 2015¹⁷.
- Le nombre des demandes reçues a augmenté de façon constante depuis 2010.

Répartition des demandes par langue de dépôt



- En 2016, 82% des demandes internationales ont été déposées en anglais. Cette proportion a augmenté de 17 points de pourcentage depuis 2008, année où les demandes internationales déposées en anglais représentaient 65% du nombre total de demandes.

Nombre moyen de désignations par enregistrement

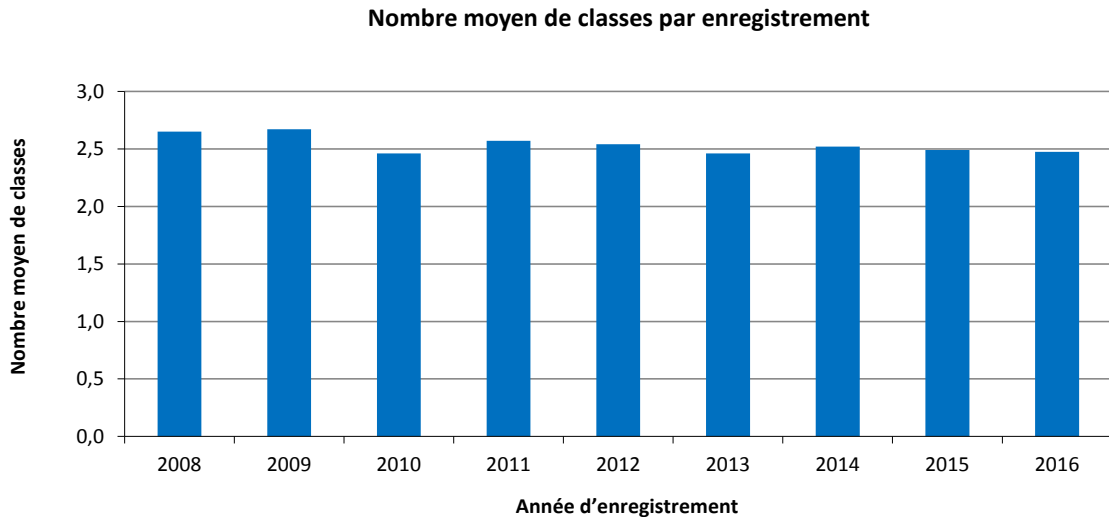


- En moyenne, 6,7 désignations ont été faites pour les demandes enregistrées en 2016¹⁸.

¹⁷ Les données sont fournies sur la base de la date de dépôt auprès de l'office d'origine plutôt que la date de réception par le Bureau international, comme dans les précédents rapports sur l'exécution du programme.

¹⁸ Le nombre moyen de classes par enregistrement en 2015 s'élevait à 6,8, contre 7,7 dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

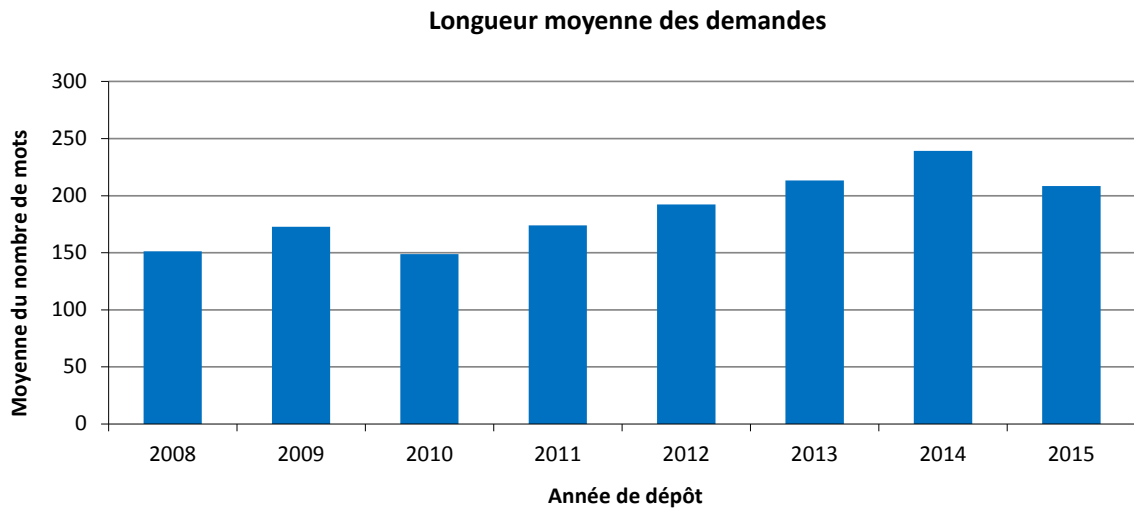
Nombre moyen de classes par enregistrement



- En moyenne, 2,5 classes ont été indiquées pour les demandes enregistrées en 2016, comme en 2014 et 2015.

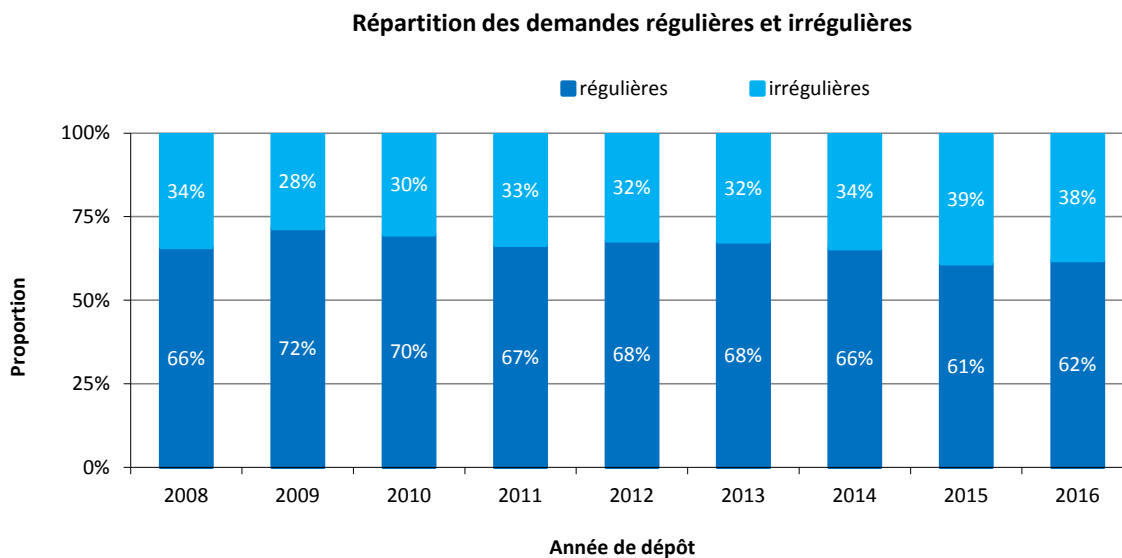
Longueur moyenne des demandes

4. La longueur des demandes est déterminée par le nombre total de mots utilisés par le déposant a) dans la description de la marque, b) dans la liste des produits et services et c) dans toute mention de limitation s'y rapportant. Le Bureau international traduit ces trois éléments en français, anglais ou espagnol, selon la langue d'origine des demandes, pour que ces dernières soient disponibles dans les trois langues du système de Madrid.



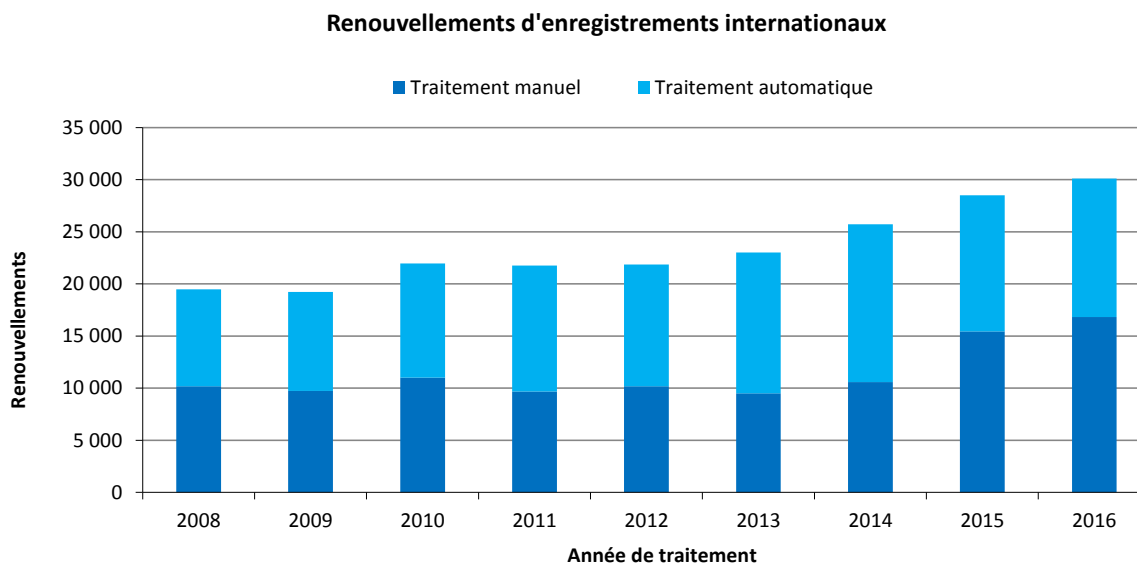
- Compte tenu du changement de système informatique, les données pour 2016 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport.

Répartition des demandes régulières et irrégulières



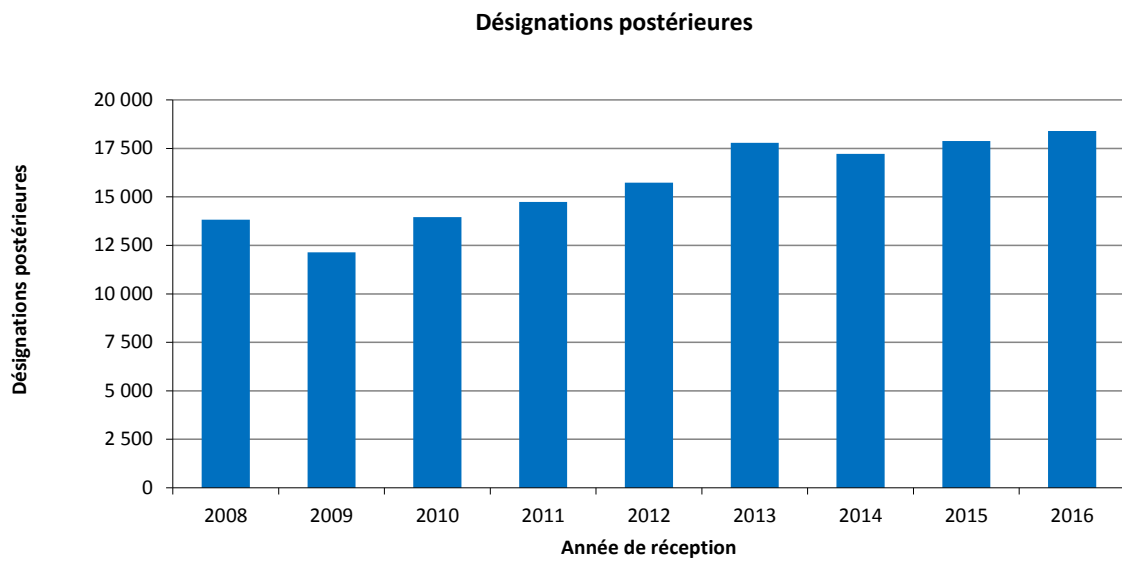
- La proportion des demandes régulières est restée relativement stable en 2016 par rapport à 2015, avec une augmentation d'un point de pourcentage.

Renouvellements



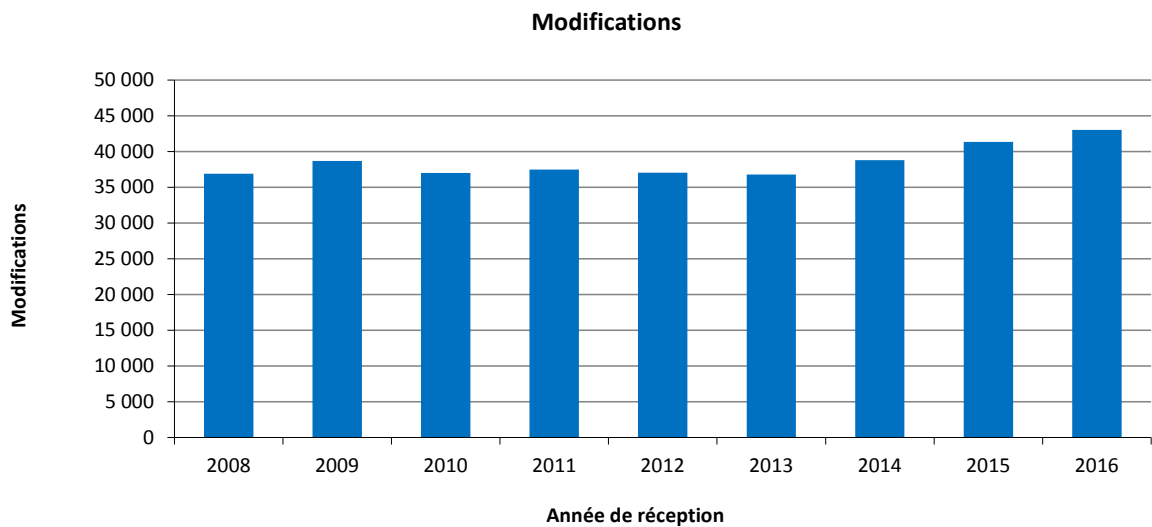
- En 2016, le Bureau international a enregistré 30 103 renouvellements, ce qui représente une hausse de 6% par rapport à 2015.

Désignations postérieures



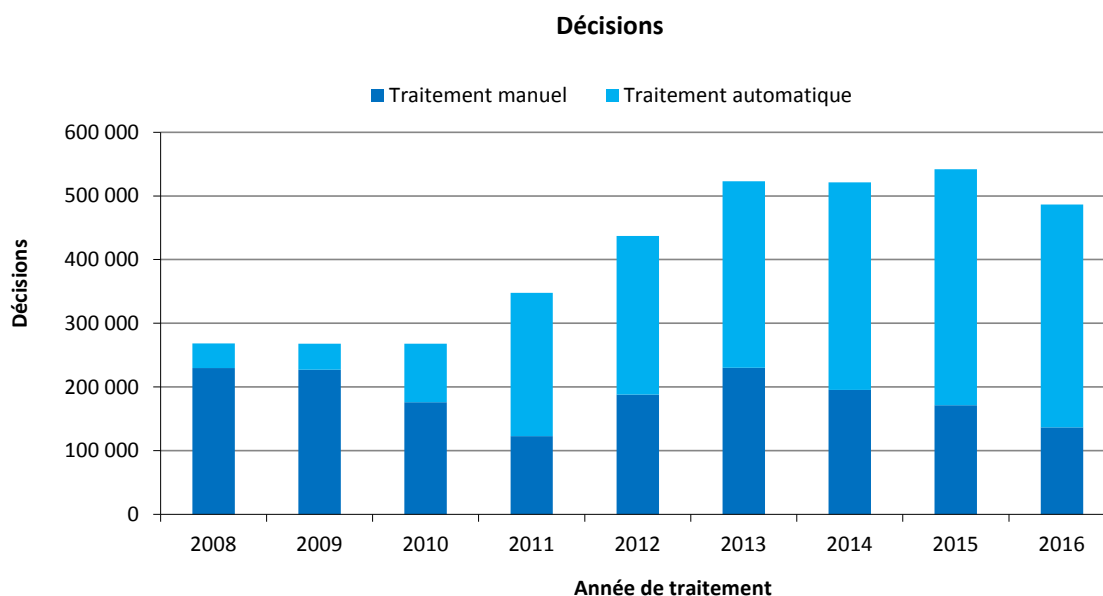
- En 2016, le Bureau international a enregistré 18 398 désignations postérieures, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2015.

Modifications



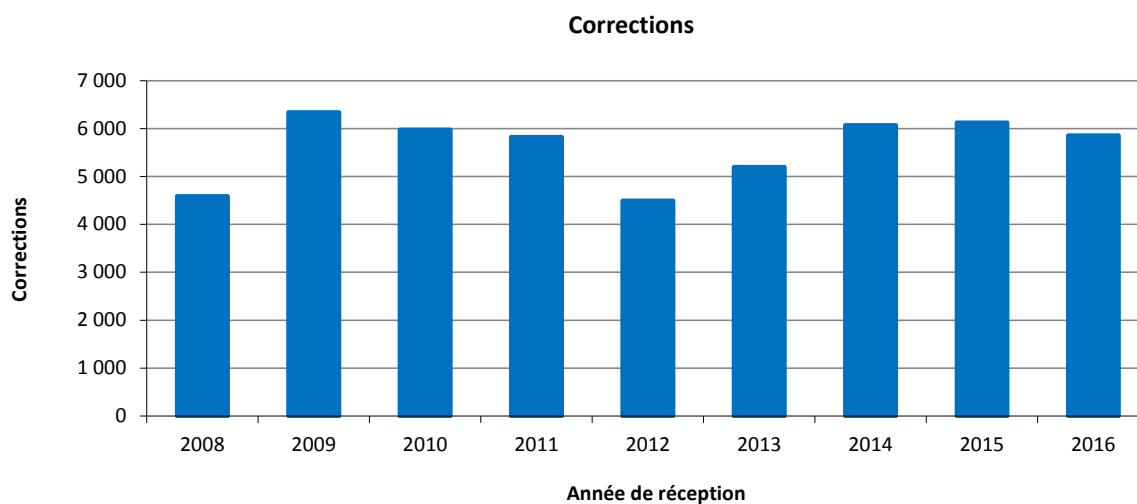
- En 2016, le Bureau international a reçu 43 026 demandes de modifications, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à 2015.

Décisions



- En 2016, le nombre de décisions traitées a baissé de 10% par rapport à 2015, pour totaliser 486 295. Entre 2010 et 2013, le nombre de décisions traitées a fortement augmenté.
- En 2016, 72% des décisions ont été traitées automatiquement. Cette proportion est en augmentation constante depuis 2011.

Corrections



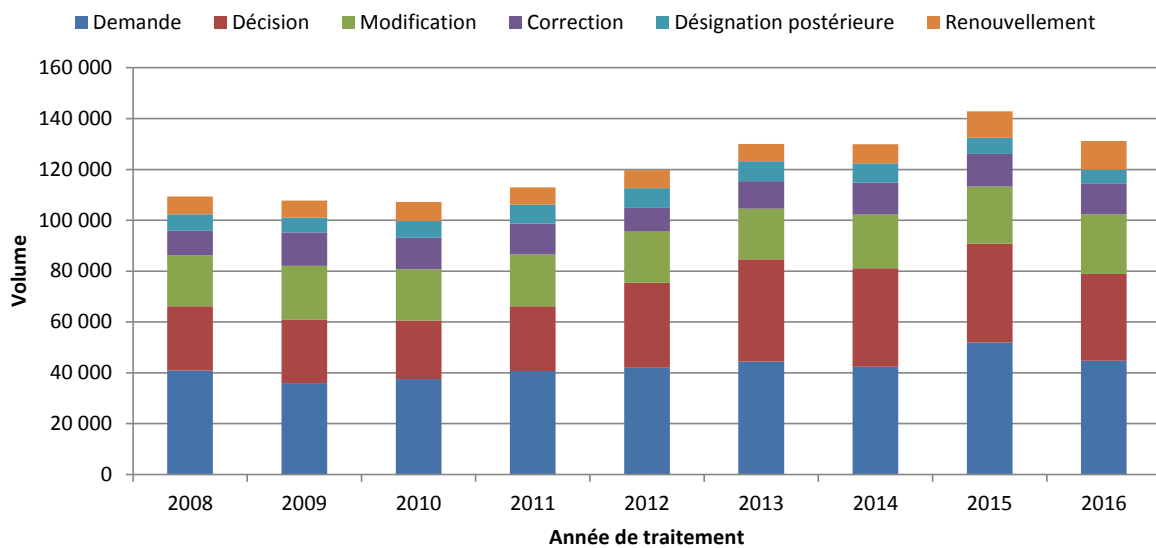
- En 2016, le Bureau international a reçu 5860 demandes de corrections, ce qui représente une baisse de 4,4% par rapport à 2015.

II. Charge de travail globale traitée

5. La charge de travail globale traitée représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international. Les six catégories de documents sont incluses (les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections).

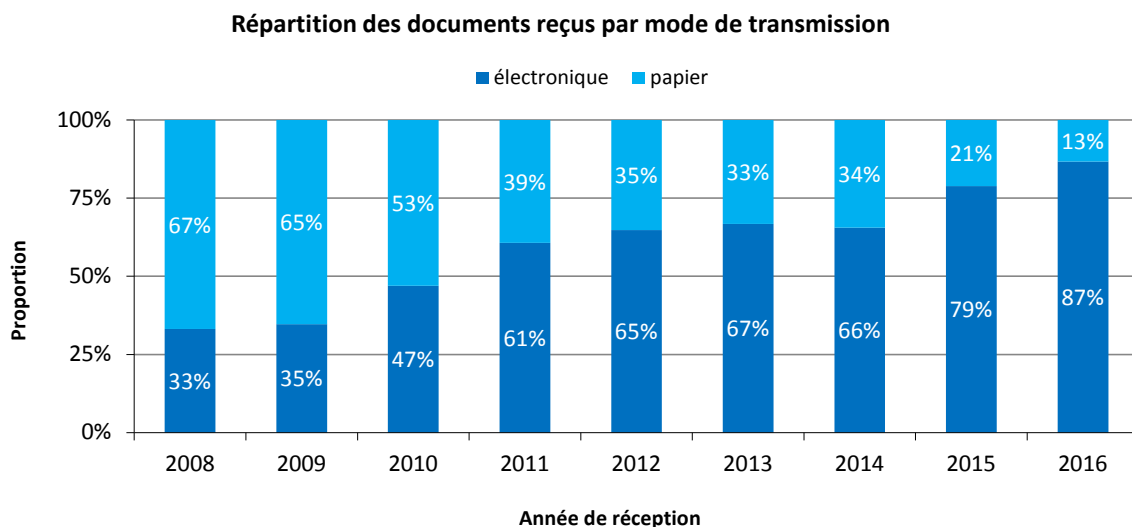
6. Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur en équivalent temps plein peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De même, en ce qui concerne les documents traités automatiquement, un équivalent temps plein chargé du traitement automatique est considéré pouvoir traiter 17 documents.

Charge de travail globale traitée



- En 2016, la charge de travail globale traitée a diminué de 8% par rapport à 2015. Les enregistrements, les décisions et les modifications ont représenté près de 78% de la charge de travail globale traitée.
- La diminution générale observée en 2016 concernait notamment le nombre de désignations postérieures, d'enregistrements et de décisions traitées, avec des diminutions de 15, 14 et 12% par rapport à 2015, respectivement. Ces chiffres résultent de l'instabilité du nouveau système informatique (MIRIS) après sa mise en place, qui a entraîné des retards dans le traitement des demandes en instance.

III. Mode de transmission des documents reçus



- En 2016, 87% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique, ce qui représente une augmentation de huit points de pourcentage par rapport à 2015.
- La proportion des documents transmis par voie électronique a augmenté constamment depuis 2008, sauf en 2014, où celle-ci a diminué d'un point de pourcentage.

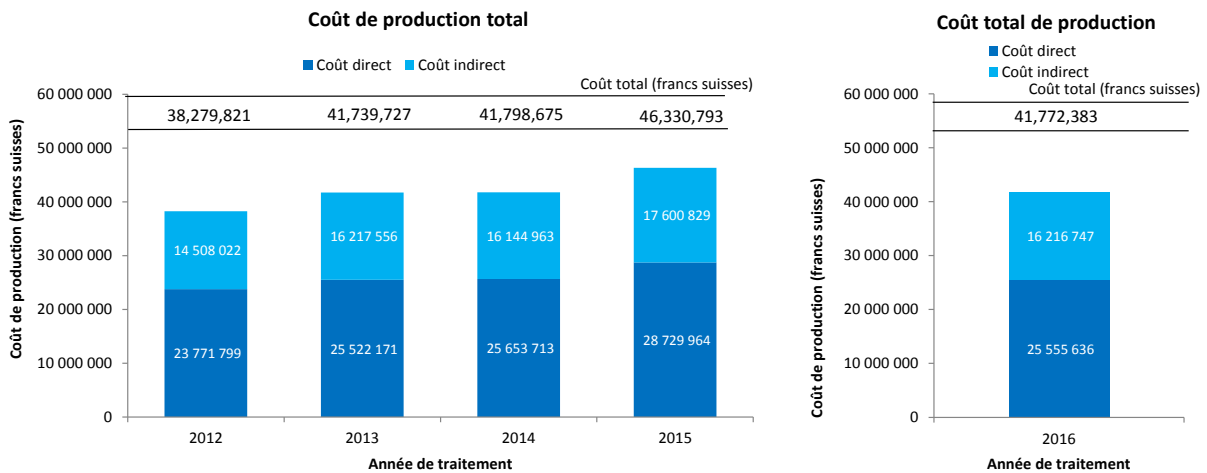
IV. Traitement

Coût total de production

7. Le coût total de production comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

8. En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid comptaient pour environ 96% des dépenses du programme 6. À compter de 2016, les dépenses relatives au système de Madrid servant à financer les systèmes de La Haye et de Lisbonne ne sont plus prises en considération dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses concernant la traduction et le développement des systèmes informatiques en rapport avec les systèmes de La Haye et de Lisbonne faisaient partie de l'enveloppe globale des dépenses du programme 6. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes et sont donc présentées séparément.

9. Les dépenses relatives aux activités de soutien au système de Madrid comprennent les sommes consacrées aux services généraux suivants : services de conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une faible partie de ces dépenses (coûts d'hébergement de serveurs au Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC) et une partie des coûts de la Section des recettes aux finances) est affectée directement au système de Madrid, tandis que le reste de ces dépenses attribuable au système de Madrid est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires et les boursiers).



- Le coût total de production est estimé à 41,8 millions de francs suisses pour 2016.
- En 2016, les coûts directs ont représenté 61% du total des coûts.

Coût unitaire

10. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

11. Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

12. Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau international afin de constamment perfectionner la méthode de calcul des coûts unitaires, celle-ci a été révisée en 2016 afin de mieux prendre en considération le coût du traitement de la charge de travail effectuée dans le cadre du système de Madrid par le Bureau international :

- La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid a été alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye.
- Le système de pondération décrit dans la section II a été mis en place afin d'obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres¹⁹.
- Le coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement a été redéfini pour tenir compte uniquement des nouveaux enregistrements internationaux et des renouvellements. La raison du retrait des désignations postérieures en tant que composante de ce coût unitaire est la volonté de mettre l'accent sur les opérations essentielles du système de Madrid, à savoir les enregistrements internationaux et leur renouvellement. Toutes les autres opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid (les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections) peuvent être considérées comme étant secondaires à ces deux opérations essentielles. En outre, il n'existe pas de véritable justification pour inclure l'une de ces opérations secondaires en tant qu'élément du coût unitaire et non les autres.
- Le second coût unitaire est fondé exclusivement sur le nombre de documents inscrits au registre, indépendamment du niveau des ressources nécessaires à leur traitement.

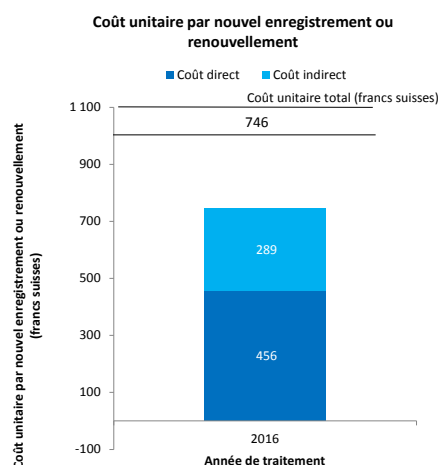
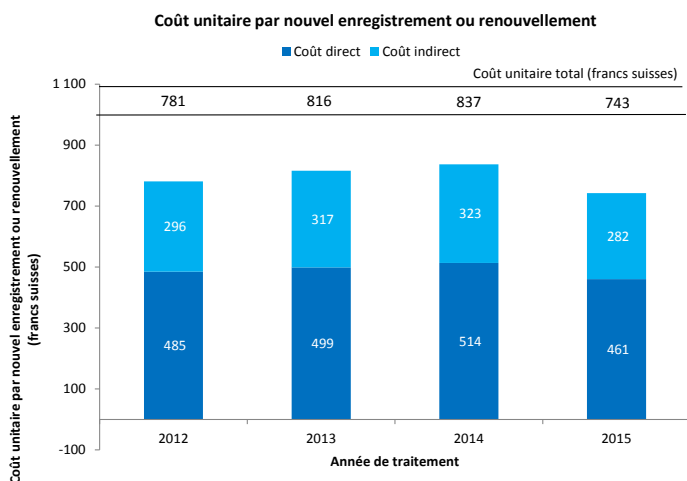
¹⁹ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement

13. Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opération constituent le cœur de l'activité du Bureau international.

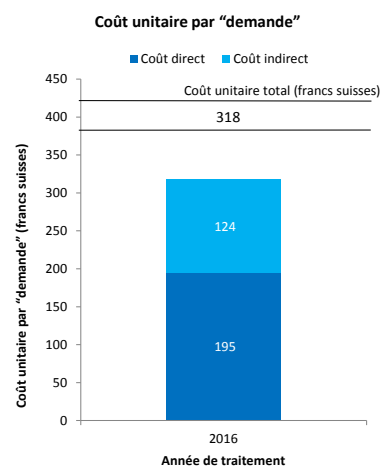
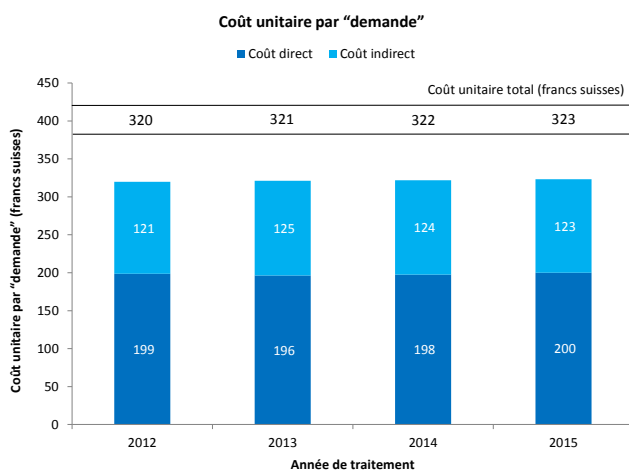
14. Étant donné que le traitement de ces deux catégories d'opérations requiert des ressources différentes, elles sont pondérées différemment²⁰. Le coût unitaire est obtenu en divisant le coût total de production par le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou de renouvellements.



- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement était de 746 francs suisses en 2016.

Coût unitaire par document inscrit au registre

15. Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Volume total de la charge de travail" ci-dessus).



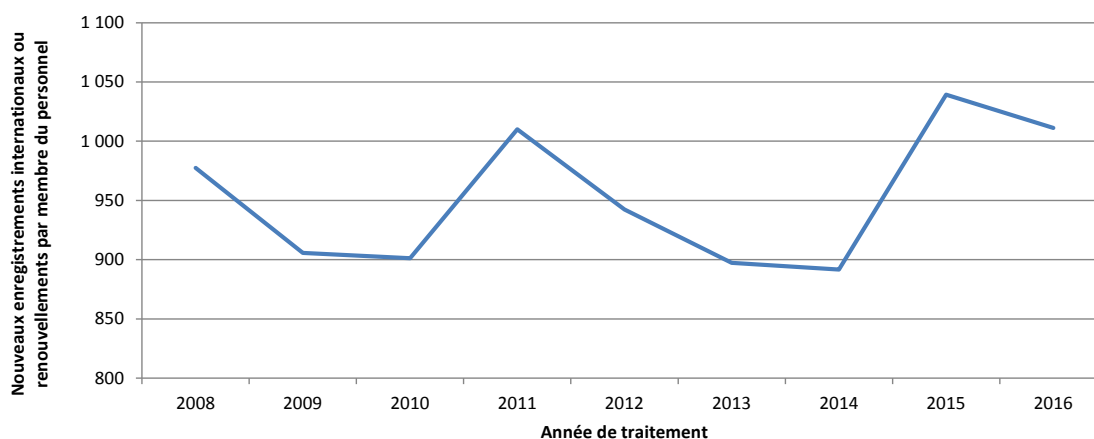
- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre était de 318 francs suisses en 2016.

²⁰ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

V. Productivité de l'examen

16. La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les boursiers et les prestataires de services internes et externes.

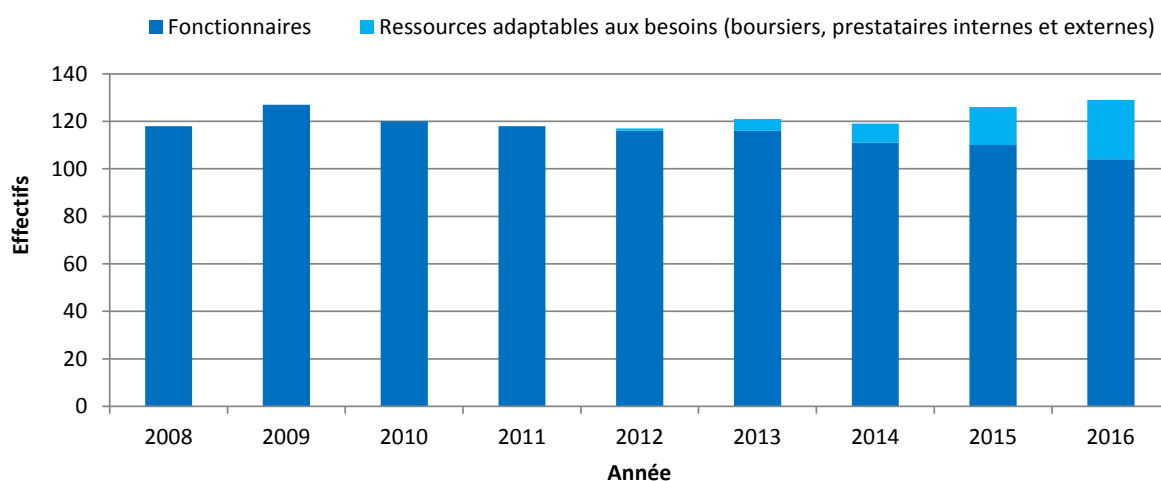
Productivité de l'examen de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements



- En 2016, la productivité de l'examen a diminué de 3% par rapport à 2015. Les 1011 nouveaux enregistrements internationaux et renouvellements traités par membre du personnel en 2016 correspondent au deuxième chiffre le plus élevé pour la période allant de 2008 à 2016.

VI. Personnel

Effectifs

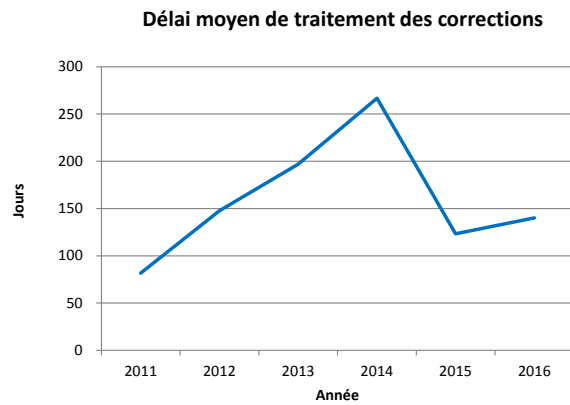
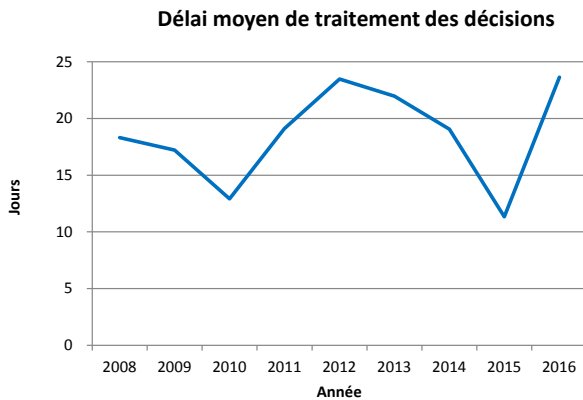
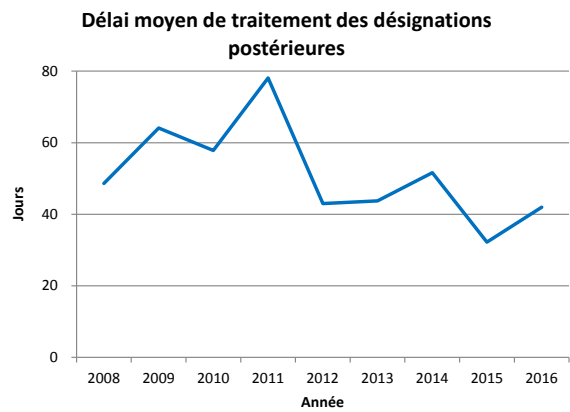
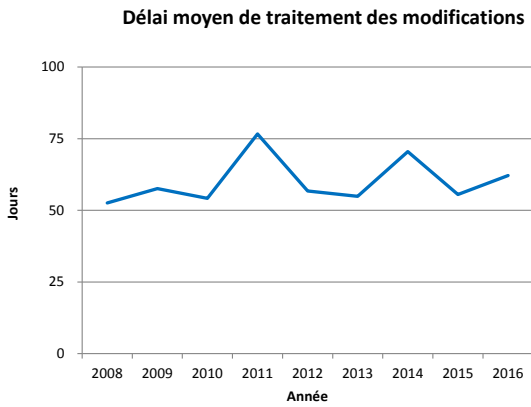
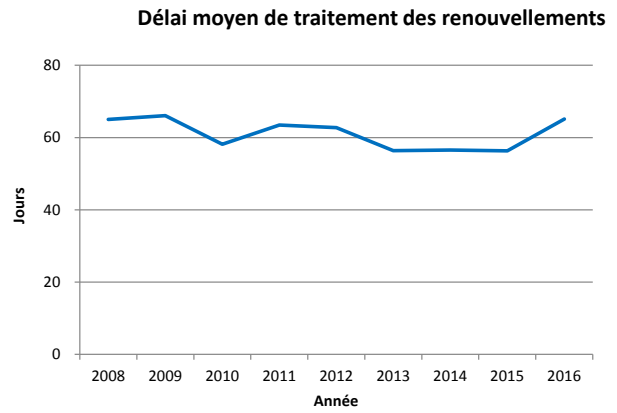
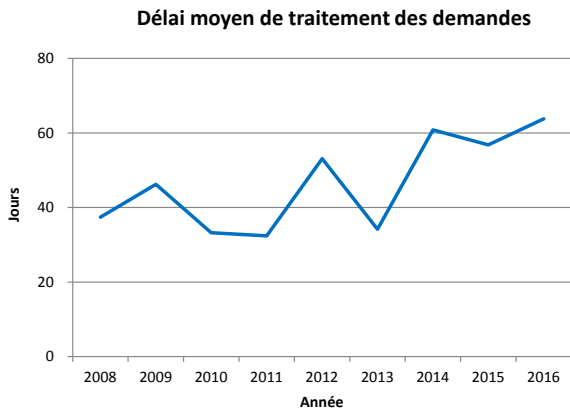


Note : la possibilité de distinguer les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne n'existe que depuis l'exercice biennal 2014-2015. Pour les années antérieures à 2014, les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne sont compris dans les effectifs du système de Madrid. Le personnel intérimaire ne travaillant pas dans les locaux de l'OMPI n'est pas pris en compte dans cet indicateur. Les ressources externes du Groupe de traitement des documents ne sont pas prises en considération dans la méthode de calcul actuelle.

- Les effectifs ont diminué, passant de 110 en 2015 à 104 en 2016, alors que le nombre de ressources adaptables a augmenté, passant de 16 en 2015 à 25 en 2016.

VII. Délai

17. Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.



- Par rapport à 2015, le délai moyen de traitement a augmenté en 2016 pour les six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international. Les augmentations les plus importantes concernaient les corrections, les décisions et les désignations postérieures.

VIII. Qualité de l'examen

18. Les principaux indicateurs suivants de la qualité globale de l'examen des marques par le Bureau international résultent du contrôle de qualité effectué suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences des normes ISO 9001:2015 et ISO 2859²¹.

19. Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

- a) résultats de l'évaluation interne d'échantillons d'examens; et
- b) erreurs du Bureau international confirmées par ce dernier suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement d'exécution commun.

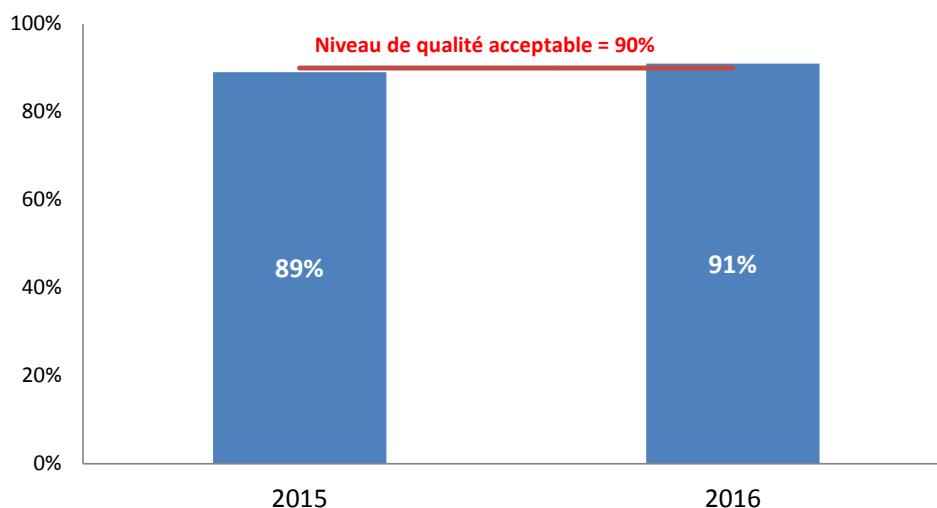
Évaluation d'échantillons d'examens

20. Un contrôle de la qualité a été réalisé sur la base des échantillons ci-après en ce qui concerne les opérations traitées manuellement en 2016.

- 1444 demandes relatives à la classification de Nice
- 1499 demandes concernant l'examen quant à la forme (APEX)
- 540 décisions
- 1188 demandes de modifications
- 310 demandes de renouvellements

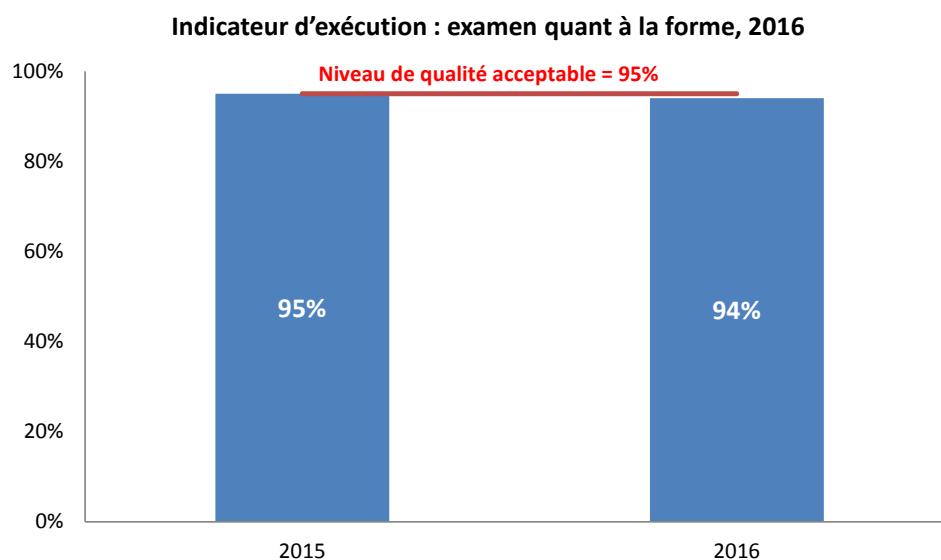
21. Un niveau de qualité acceptable est fixé pour chaque examen, et devient l'étalon par rapport auquel est mesurée la qualité des examens de marques.

Indicateur d'exécution : classification de Nice, 2016

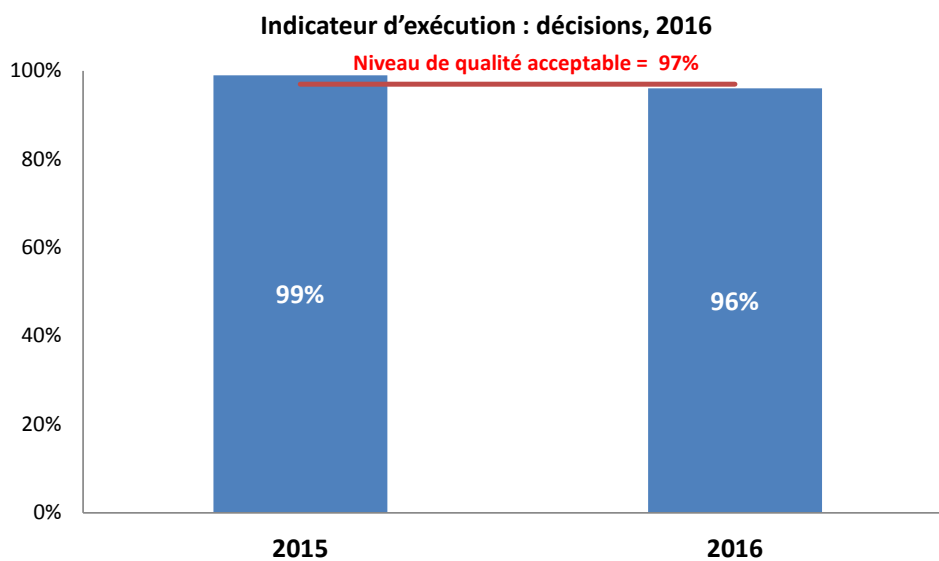


- La qualité globale en ce qui concerne l'examen des marques en 2016 a été supérieure d'un point de pourcentage au niveau de qualité acceptable.

²¹ Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse madrid.qp@wipo.int.

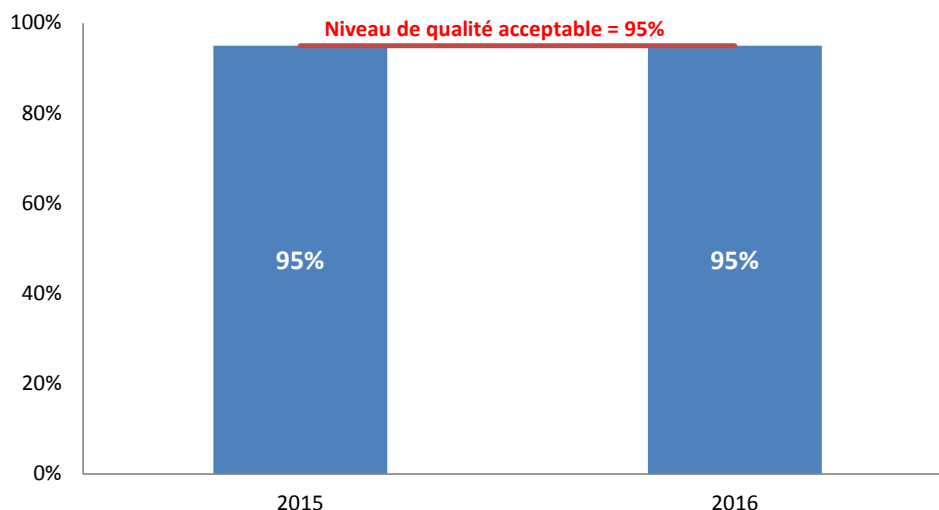


- La qualité globale en ce qui concerne l'examen quant à la forme a été inférieure d'un point de pourcentage au niveau de qualité acceptable établi pour 2016, principalement en raison d'erreurs concernant la saisie des coordonnées des déposants et de leurs mandataires.



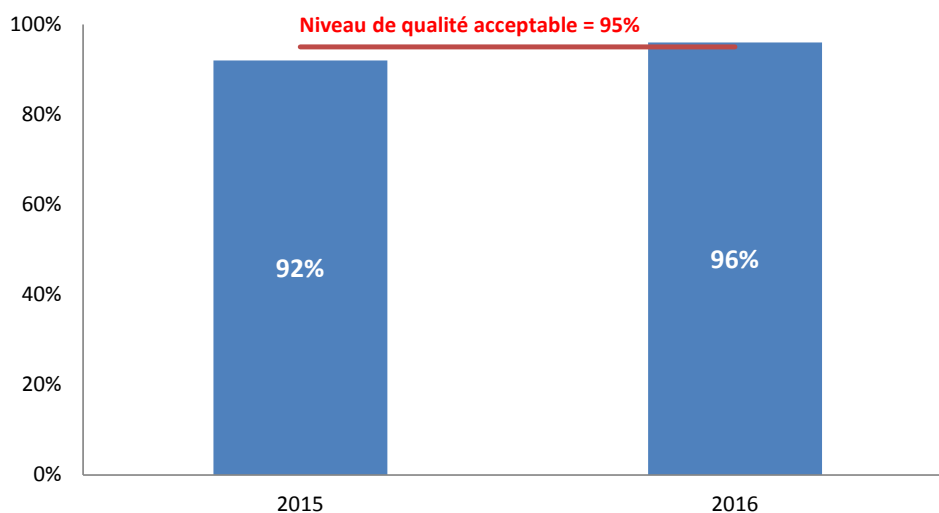
- La qualité globale en ce qui concerne le traitement des décisions a été inférieure d'un point de pourcentage à l'objectif fixé pour 2016.

Indicateur d'exécution : modifications, 2016



- La qualité globale a atteint l'objectif fixé de 95%. Toutefois, le même problème a été constaté que pour les examens de forme.

Indicateur d'exécution : renouvellements, 2016



- La qualité globale en ce qui concerne les renouvellements a été supérieure d'un point de pourcentage à l'objectif fixé pour 2016.

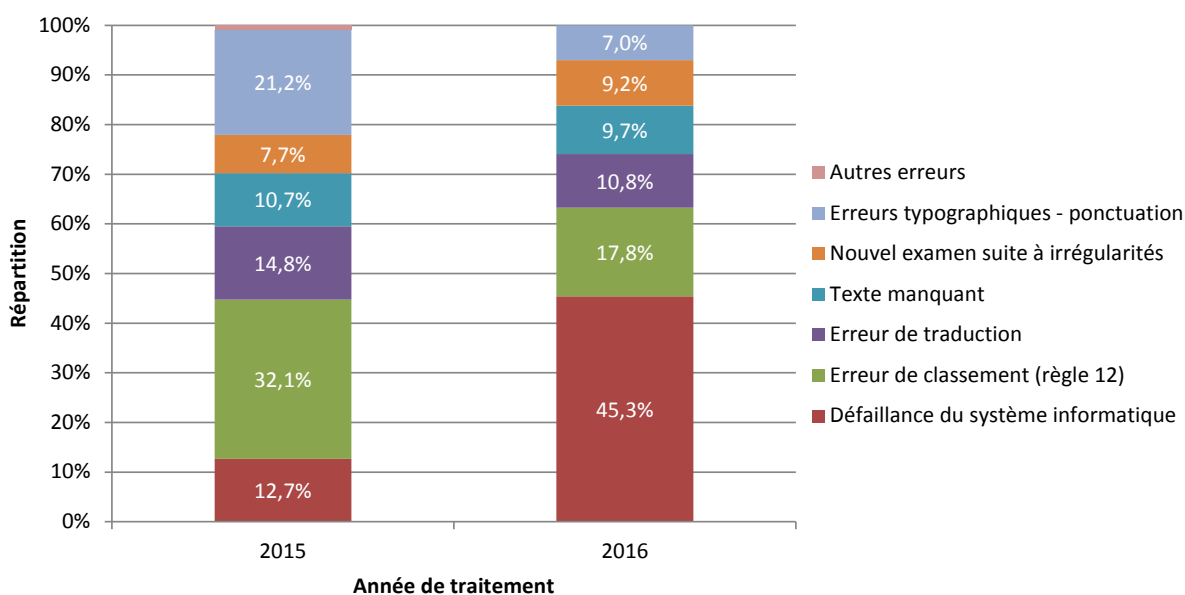
Erreurs commises par le Bureau international

22. La répartition des erreurs présentée dans les diagrammes ci-après est fondée sur une analyse des échantillons d'examens réalisés en 2016²².

- 371 erreurs de classement
- 250 erreurs concernant l'examen quant à la forme (APEX)
- 276 erreurs concernant des renouvellements
- 293 erreurs concernant des modifications

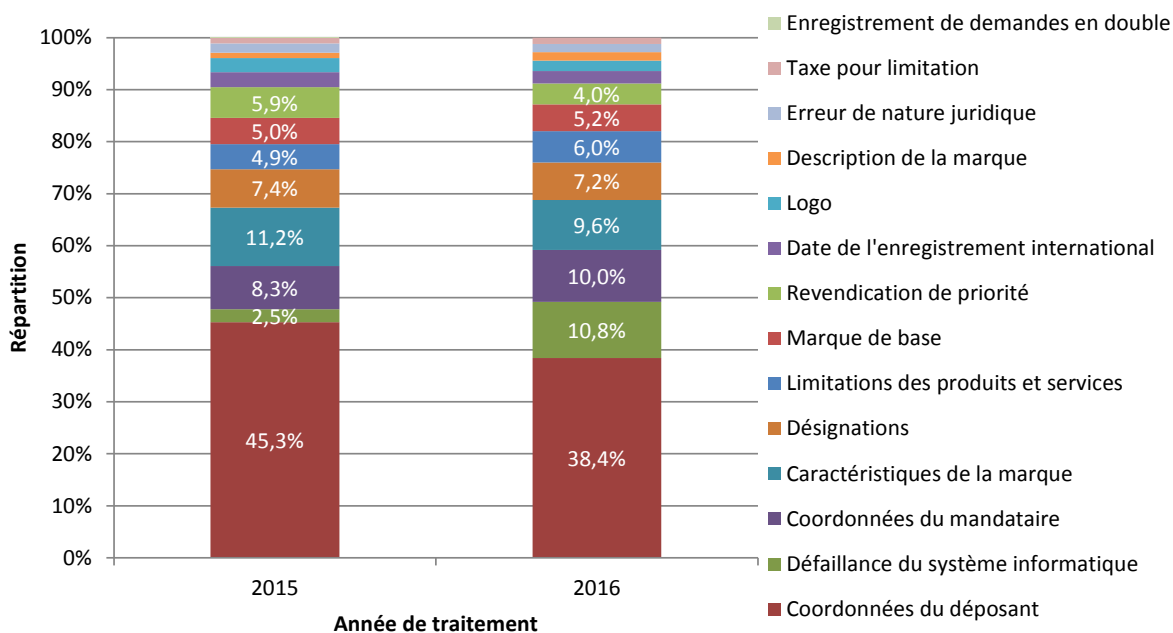
²² Opérations comportant une ou plusieurs erreurs.

Répartition par type d'erreur de classement



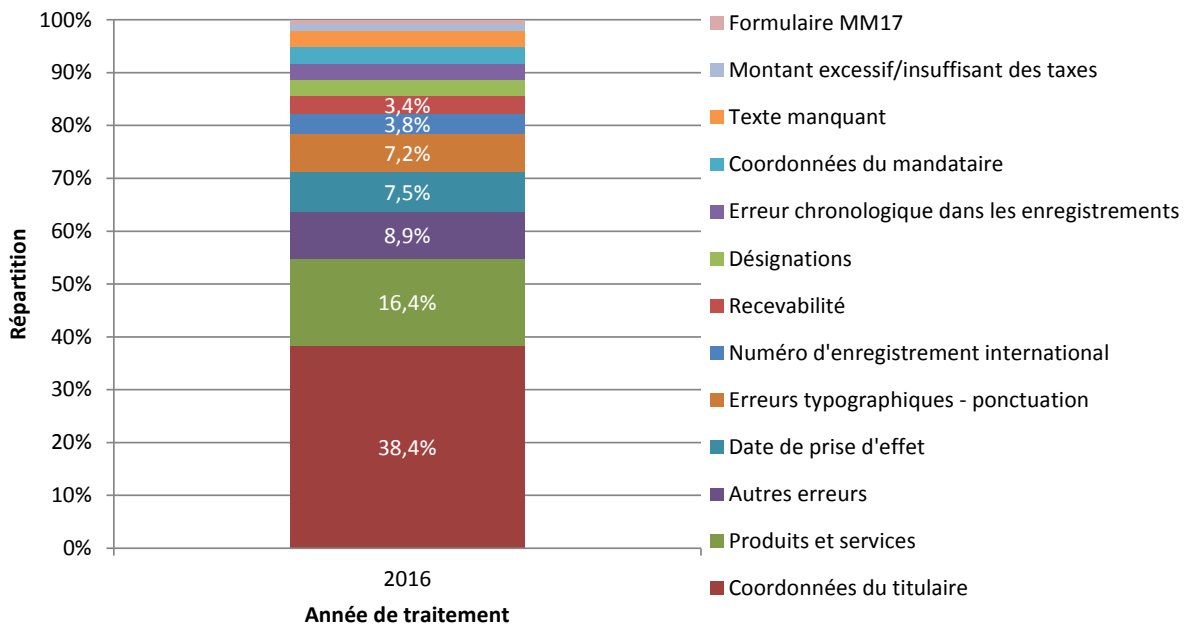
- Les défaillances du système informatique (MIRIS) ont été à l'origine de 45,3% des erreurs de classement en 2016, ce qui représente une augmentation de 32,6 points de pourcentage par rapport à 2015.

Répartition par type d'erreur dans l'examen quant à la forme



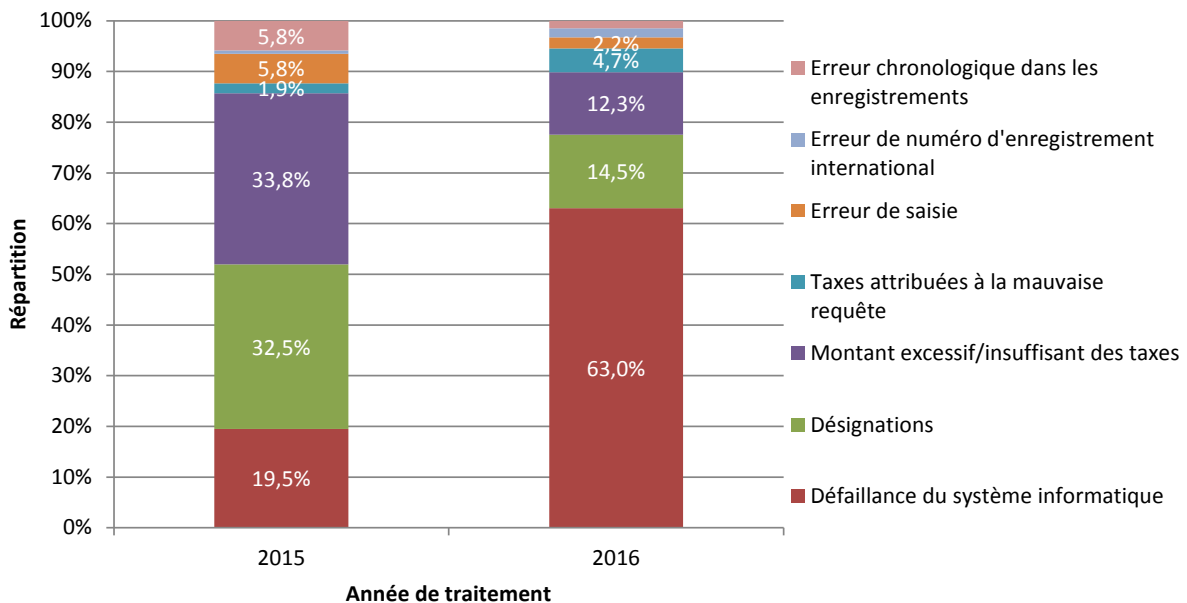
- En 2016, la majorité des corrections effectuées au stade de l'examen de forme était due à des erreurs commises au moment de la saisie des coordonnées des déposants (38,4%) et à des défaillances du système informatique (10,8%).

Répartition par type d'erreur dans les modifications



- En 2015, l'analyse des erreurs concernant des modifications était présentée par type de modification plutôt que par type d'erreur. Cette présentation a été modifiée en 2016 à des fins de conformité avec l'analyse des autres opérations. Les données pour 2015 par type d'erreur ne sont pas disponibles.
- En 2016, environ 42,2% des corrections relatives à des modifications effectuées étaient dues à des erreurs commises dans la saisie des coordonnées des titulaires (38,4%) et des mandataires (3,8%). Les erreurs concernant les produits et services ont représenté 16,4% des erreurs relatives à des modifications.

Répartition par type d'erreur dans les renouvellements



Programme et budget proposé pour 2018-2019

- L'augmentation de la proportion des erreurs dues à une défaillance du système informatique résulte principalement de la mise en place du nouveau système informatique en 2016.

[Fin de l'annexe]

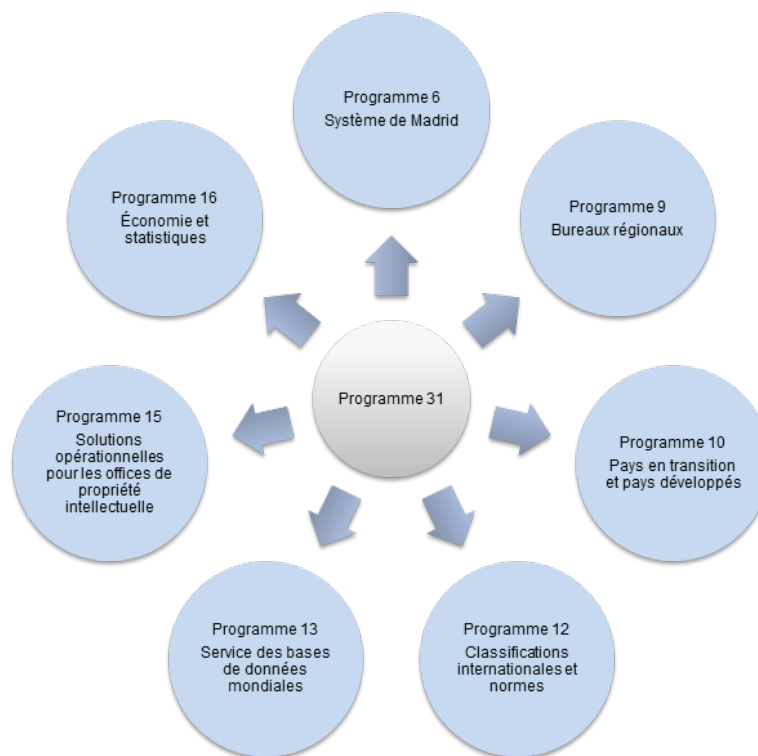
PROGRAMME 31 SYSTÈME DE LA HAYE

Stratégies de mise en œuvre

- Étendre le système de La Haye pour lui donner une dimension véritablement mondiale par un appui spécifique aux parties contractantes potentielles et à leurs offices;
- Promouvoir activement le système afin d'accroître son utilisation parmi les membres actuels et d'attirer les utilisateurs des nouvelles parties contractantes;
- Élaborer des propositions pour la révision du cadre juridique du système de La Haye et suivre attentivement l'évolution des dépenses de programme en vue de garantir la viabilité financière du système;
- Améliorer la convivialité du système en élaborant à l'intention des déposants du matériel d'orientation prenant en considération les incidences d'une expansion du système;
- Assurer le développement juridique équilibré du système parallèlement à la modernisation de l'environnement informatique dans le cadre des réunions annuelles du Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels;
- Continuer d'investir dans une structure administrative optimale afin de garantir des services innovants aux utilisateurs et aux offices des membres;
- Concevoir, élaborer et mettre en place une nouvelle plateforme informatique pour le système de La Haye dans le cadre de la modernisation et de la simplification de l'ensemble des activités opérationnelles internes et externes afin d'améliorer la qualité des opérations;
- Améliorer l'expérience des utilisateurs et des clients à l'aide de services efficaces d'appui à la clientèle.



Collaboration interprogrammes



Risques

Avec l'augmentation du nombre de demandes d'enregistrement et d'éléments à prendre en considération dans les demandes d'enregistrement international de dessins ou modèles, le Bureau international risque de recevoir un nombre trop important de demandes émanant de clients par rapport à sa capacité de gestion.

Mesures d'atténuation

Accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration du système, sous tous ses aspects; promotion des meilleures pratiques et de la convergence parmi les offices concernés; mise au point de solutions informatiques pour aider les utilisateurs et les examinateurs des offices et du Bureau international.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Adhésions à l'Acte de Genève de 1999 Dépôts, renouvellements et décisions effectués dans le cadre du système de La Haye	52 membres (à fin 2016) Enregistrements : 5233 Demandes : 5562 Décisions : 7642 Dessins ou modèles figurant dans les demandes d'enregistrement : 18 716 Renouvellements : 3150 Extraits et copies : 351 extraits et 2469 copies (2016)	62 membres Enregistrements : – 6464 (2018) – 7124 (2019) Demandes d'enregistrement : – 6950 (2018) – 7660 (2019) Décisions : – 17 242 (2018) – 22 622 (2019) Dessins ou modèles figurant dans les demandes d'enregistrement : – 24 100 (2018) – 26 550 (2019) Renouvellements : – 3320 (2018) – 3350 (2019) Extraits et copies : – 2961 (2018) – 2720 (2019)
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de 1999 dans le système Adaptation du cadre juridique à l'expansion du système, notamment en vue d'assurer sa viabilité financière	3 pays extérieurs à l'Union européenne ou à l'OAPI uniquement liés par l'Acte de 1960 Cadre actuel	1 pays extérieur à l'Union européenne ou à l'OAPI uniquement lié par l'Acte de 1960 Cadre révisé

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Délai de traitement des demandes d'enregistrement international de dessins ou modèles régulières	20% des demandes ordinaires inscrites dans un délai d'une semaine (7 jours civils)	30% des demandes ordinaires inscrites dans un délai d'une semaine (7 jours civils)
	Délai pour communiquer un refus	À déterminer	90% des refus ordinaires reçus communiqués dans un délai d'une semaine (7 jours civils)
	Niveau d'utilisation des formulaires électroniques	<ul style="list-style-type: none"> – Dépôts électroniques : 89% – Renouvellements par voie électronique : 77,3% – Réponses aux irrégularités (lancé le 1^{er} avril 2016) : 41% – Demandes de document de priorité : n.d. – Demandes de modification du nom ou de l'adresse : n.d. – Limitations : n.d. – Renonciations : n.d. (à fin 2016) 	<ul style="list-style-type: none"> – Dépôts électroniques : 85% – Renouvellements par voie électronique : 80% – Réponses aux irrégularités : 60% – Demandes de document de priorité : 20% – Demandes de modification du nom ou de l'adresse : 20% – Limitations : 20% – Renonciations : 20% (à fin 2019)
	Le système informatique de La Haye fonctionne efficacement et est géré conformément aux pratiques recommandées	<ul style="list-style-type: none"> – Bon fonctionnement à 100% – 2 incidents (2016) 	<ul style="list-style-type: none"> – Bon fonctionnement à 99% – 3 incidents par an
	Flexibilité des données inscrites au registre international	Il est impossible de recevoir, d'enregistrer, d'extraire et de communiquer ni des données axées sur les dessins ou modèles, ni des données en caractères autres que latins (à fin 2016)	Il est possible de recevoir, d'enregistrer, d'extraire et de communiquer des données axées sur les dessins ou modèles, y compris en caractères autres que latins
	Nombre d'offices qui communiquent entièrement par voie électronique, y compris pour l'utilisation des données structurées	3 offices sur 6 communiquent entièrement par voie électronique, y compris pour l'utilisation des données structurées, à la fin de 2016.	6 offices sur 8 communiquent entièrement par voie électronique, y compris pour l'utilisation des données structurées, à la fin de 2019

Ressources allouées au programme 31

31.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une hausse de 47,8% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

31.2 L'augmentation des dépenses de personnel et du nombre de postes en 2018-2019 par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 correspond à la régularisation de trois examinateurs pour répondre à la demande linguistique et en matière d'examen à la suite des récentes adhésions, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.3 (utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye), et de la création de trois postes pour répondre i) à la complexité juridique accrue du système (résultat escompté II.3), ii) à l'augmentation de la charge de travail des services des opérations de La Haye et iii) à la mise en œuvre du projet de plateforme informatique pour le système de La Haye, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.4 (amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye). En outre, les ressources allouées aux agents temporaires ont augmenté en prévision de nouvelles adhésions, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.3, et pour la mise en œuvre de la plateforme informatique du système de La Haye, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.4.

31.3 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 correspond à une provision pour la mise en œuvre de la plateforme informatique du système de La Haye, dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.4.

Programme 31 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 337	5 865	5 449
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 234	3 506	5 744
Total	7 572	9 371	11 193

Programme 31 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

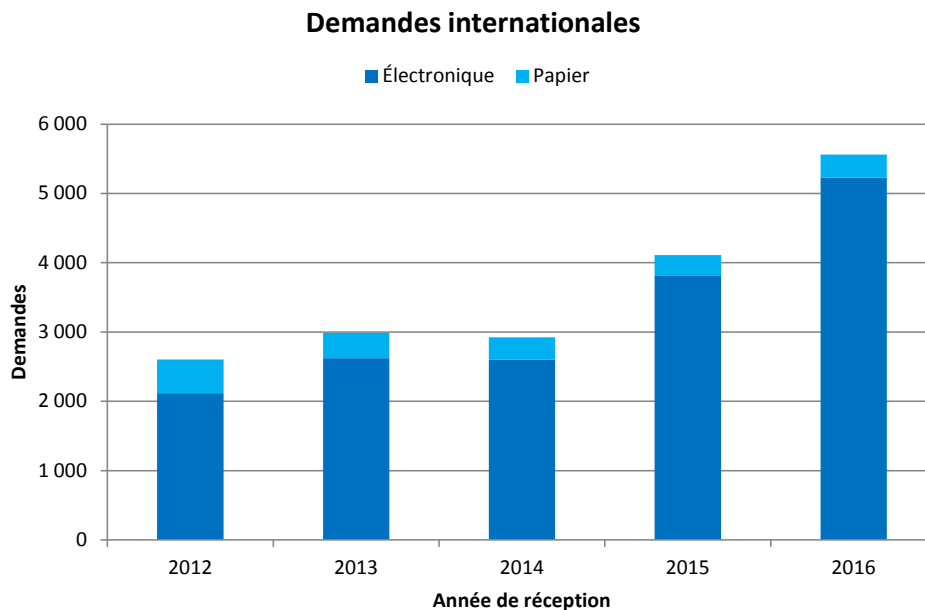
	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	5 472	6 398	6 863	1 391	25,4%
Fonctionnaires temporaires	754	1 126	1 904	1 150	152,6%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	6 226	7 524	8 767	2 541	40,8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	50	13	-	(50)	-100,0%
Bourses de l'OMPI	62	-	-	(62)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>112</i>	<i>13</i>	<i>-</i>	<i>(112)</i>	<i>-100,0%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	237	218	440	203	85,7%
Voyages de tiers	24	19	30	7	27,7%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>261</i>	<i>237</i>	<i>470</i>	<i>210</i>	<i>80,4%</i>
Services contractuels					
Conférences	94	85	125	31	33,0%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	427	255	871	444	104,1%
Autres services contractuels	428	1 231	960	532	124,3%
<i>Sous-total</i>	<i>949</i>	<i>1 571</i>	<i>1 956</i>	<i>1 007</i>	<i>106,2%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	0	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	5	5	-	(5)	-100,0%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>-</i>	<i>(5)</i>	<i>-100,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	10	9	-	(10)	-100,0%
Fournitures	10	13	-	(10)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>20</i>	<i>22</i>	<i>-</i>	<i>(20)</i>	<i>-100,0%</i>
Total, B	1 346	1 847	2 426	1 080	80,3%
TOTAL	7 572	9 371	11 193	3 621	47,8%
POSTES	14	19	20	6	

Programme 31 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye**INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ
"AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU
SYSTÈME DE LA HAYE"**

1. À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- la composition de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- les ressources prévues pour absorber la charge de travail.

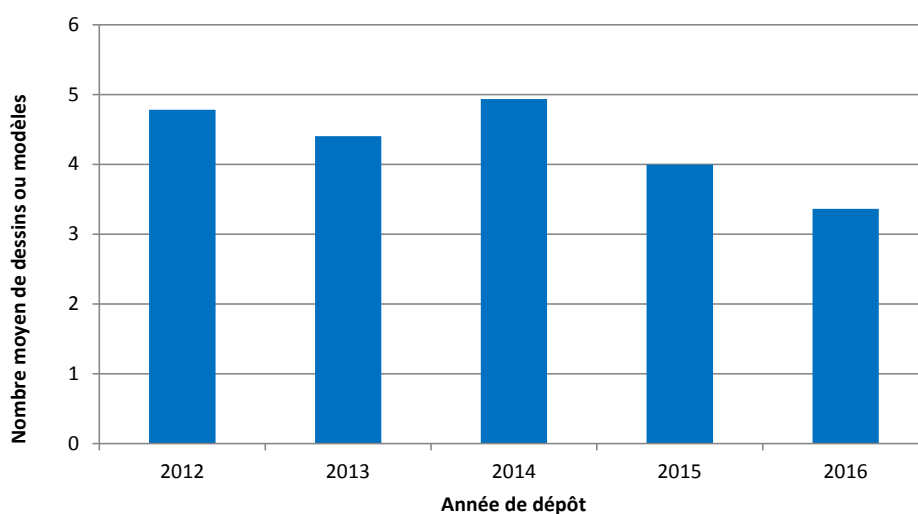
2. Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant chacun de ces documents sont indiquées ci-après. Des informations supplémentaires sur les demandes reçues, telles que le nombre moyen de dessins ou modèles par demande, sont également fournies. Pour des raisons techniques, les données fournies dans l'indicateur relatif aux irrégularités sont fondées sur les documents traités plutôt que sur les documents reçus.

I. Documents reçusDemands reçues

- En 2016, le Bureau international a reçu 5562 demandes internationales, soit une hausse de 35% par rapport à 2015. Outre les demandes de l'Union européenne (+186 demandes), celles de la République de Corée (+747 demandes), du Japon (+220 demandes) et des États-Unis d'Amérique (+211 demandes), qui ont tous les trois adhéré au système de La Haye en 2014-2015, ont également contribué à cette hausse.
- En 2016, 94% des demandes ont été déposées par voie électronique, ce qui représente une hausse de 13 points de pourcentage par rapport à 2012.

Nombre moyen de dessins ou modèles par demande

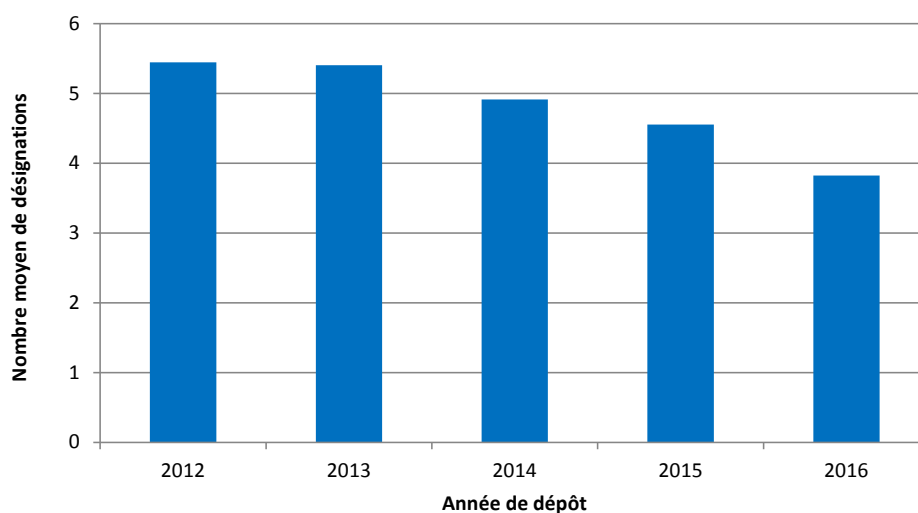
Nombre moyen de dessins ou modèles par demande



- En 2016, une demande contenait en moyenne 3,4 dessins ou modèles, ce qui confirme la tendance à la baisse.

Nombre moyen de désignations par demande

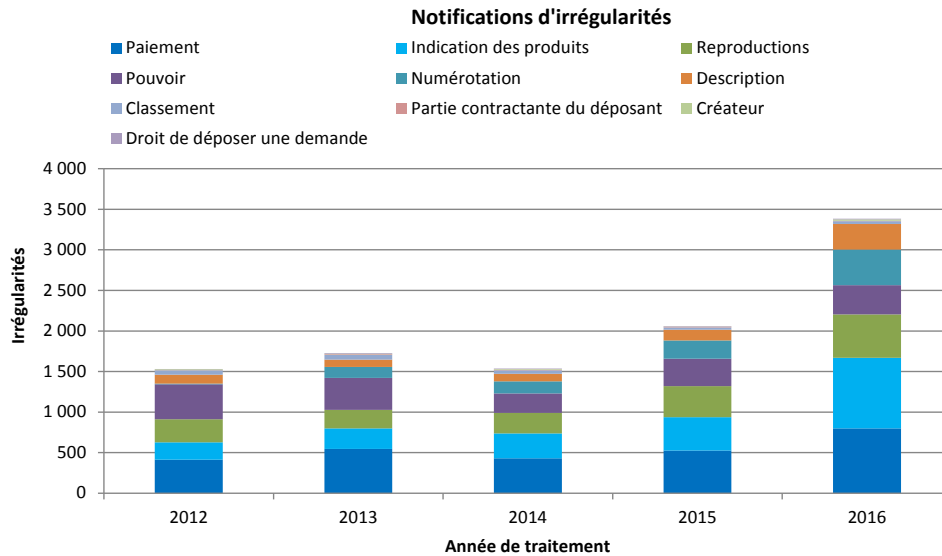
Nombre moyen de désignations par demande



- En 2016, une demande contenait en moyenne 3,8 désignations. Depuis 2012, le nombre moyen de désignations par demande a diminué de façon constante.

Tendance en ce qui concerne les irrégularités dans les demandes

3. Les irrégularités dans les demandes ont été regroupées dans les 10 catégories indiquées ci-après.



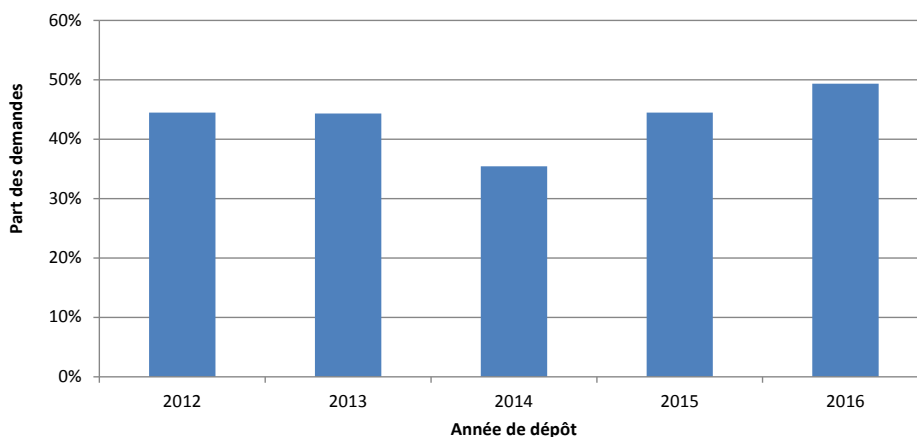
- En 2016, le Bureau international a notifié 3383 irrégularités.
- Les irrégularités concernant l'indication des produits, les descriptions et la numérotation des reproductions sont celles pour lesquelles l'augmentation relative a été la plus forte en 2016.
- Dans l'ensemble, le nombre de notifications d'irrégularité en 2016 a augmenté de 64% par rapport à 2015²³, ce qui représente une augmentation supérieure à la croissance en ce qui concerne les demandes.

²³ Le nombre total d'irrégularités en 2015 s'élevait à 2062, contre 2118 dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

4. L'évolution de la part des demandes contenant une ou plusieurs irrégularités ou observations quant au fond est indiquée ci-après²⁴.

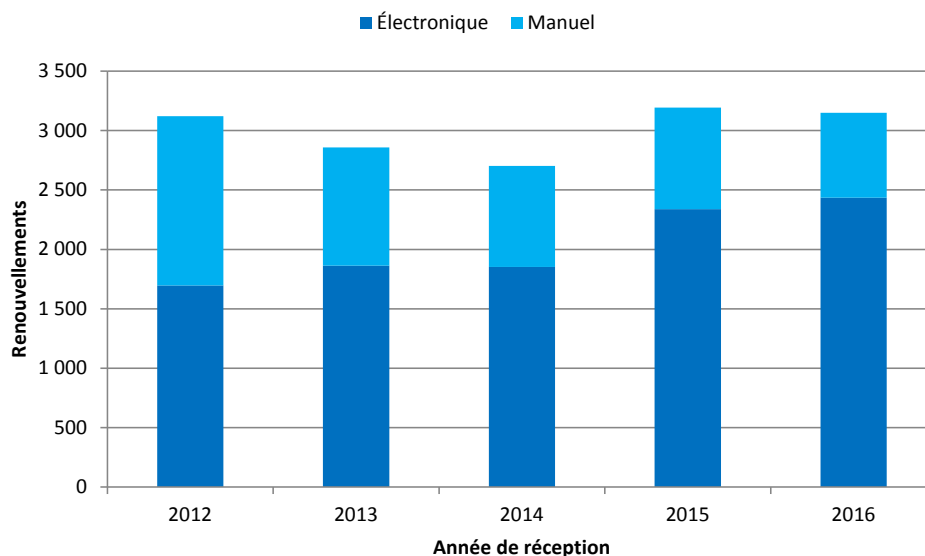
Part des demandes contenant des irrégularités ou des observations



- En 2016, environ 49% des demandes enregistrées contenaient au moins une irrégularité ou observation quant au fond. Cela représente une augmentation d'environ cinq points de pourcentage par rapport à 2015.

Renouvellements

Renouvellements d'enregistrements internationaux



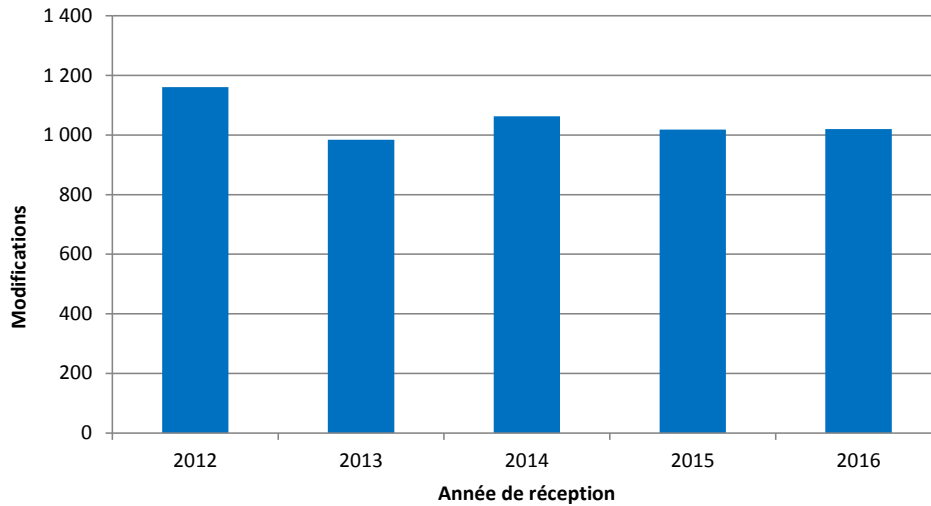
- En 2016, le nombre de renouvellements a diminué de 1,4% par rapport à 2015, passant à 3150 renouvellements.

²⁴ En raison d'incohérences relevées dans le calcul de la part des demandes contenant des irrégularités ou des observations, les données indiquées précédemment dans le rapport sur l'exécution du programme de l'Organisation ont été corrigées pour toute la période 2012-2016.

- Depuis 2012, la majorité des renouvellements est traitée électroniquement; en 2016, c'était le cas de 77% de l'ensemble des renouvellements, contre 73% en 2015, soit une augmentation de 4 points de pourcentage.

Modifications

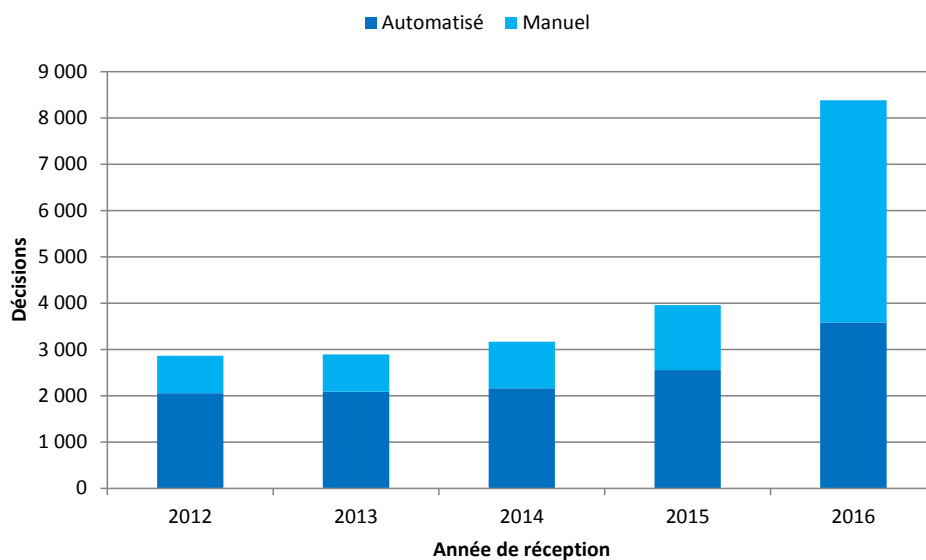
Requêtes en inscription de modifications dans des enregistrements internationaux



- Les déposants ont soumis 1020 requêtes en inscription de modifications dans des demandes internationales en 2016, soit 0,2% de plus par rapport à 2015.

Décisions

Décisions



- Le nombre de décisions reçues en 2016 a augmenté de 112% par rapport à 2015, passant à 8386 décisions, résultat qui témoigne de l'incidence sur les opérations du système de La Haye de l'adhésion récente de pays qui pratiquent un examen quant au fond.

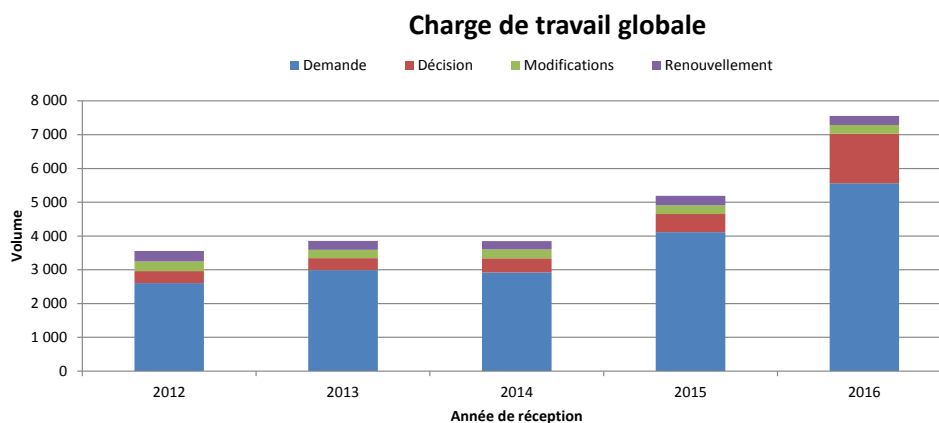
Programme et budget proposé pour 2018-2019

- La part de décisions ayant fait l'objet d'un traitement automatisé en 2016 (42%) est la plus faible depuis 2012.

II. Charge de travail globale

5. La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Les quatre catégories de documents sont incluses (demandes, renouvellements, changements et décisions).

6. Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter huit demandes de renouvellement, quatre requêtes en inscription d'un changement ou quatre décisions (un rapport de 1:8:4:4 en termes de charge de travail). Depuis 2014-2015, en raison de l'augmentation du niveau de complexité d'autres documents, en particulier de décisions des offices, l'examen global des demandes internationales est lui aussi devenu plus complexe. Néanmoins, le rapport en termes de charge de travail est resté le même.



- En 2016, la charge de travail globale a augmenté de 46% par rapport à 2015. Entre 2012 et 2016, l'augmentation de la charge de travail a été essentiellement due à la hausse du nombre de demandes reçues, bien que les décisions constituent désormais une part de plus en plus importante de la charge de travail.

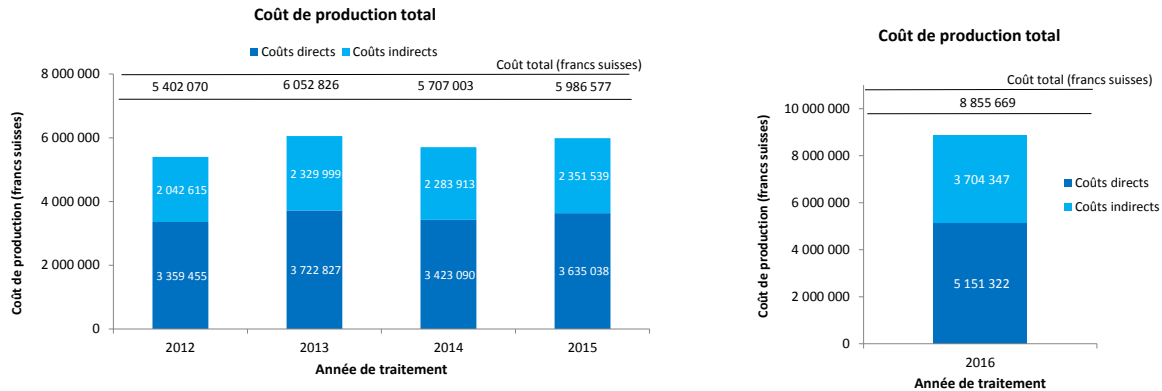
III. Coûts de traitement

Coût total de production

7. Le coût total de production comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

8. En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye comprenaient celles du programme 31 (système de La Haye) et environ 8% des dépenses du bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles (programme 6 – systèmes de Madrid). Les dépenses relatives au système de Madrid pour 2016 se rapportant au financement du système de La Haye (traduction et développement des systèmes informatiques) sont incluses dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses relatives à ces services ne pouvaient pas être distinguées des dépenses totales se rapportant à la traduction et aux développements des systèmes informatiques dans le programme 6 (système de Madrid) et n'étaient donc pas prises en considération dans le calcul. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes. C'est pourquoi les données pour la période 2012-2015 et pour 2016 sont présentées séparément.

9. Les dépenses liées aux activités d'appui au système de La Haye sont composées des dépenses des services généraux suivants : services des conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite part de ces dépenses (coût de l'hébergement des serveurs au CIC et partage des coûts de la Section des recettes de la Division des finances) est directement attribuée au système de La Haye, tandis que le reste de ces dépenses attribuables au système de La Haye est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires et les boursiers).



- Les dépenses totales relatives au traitement dans le cadre du système de La Haye sont estimées à 8,86 millions de francs suisses en 2016.
- En 2016, les coûts directs ont représenté 58% des dépenses totales.

Coût unitaire

10. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

11. Étant donné que le Bureau international procède à l'enregistrement des nouvelles demandes et tient à jour les enregistrements en vigueur, il convient de calculer le coût d'une unité produite en tenant compte d'un ensemble de transactions. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

12. Au regard des efforts déployés par le Bureau international en vue d'affiner en permanence la méthode de calcul des coûts unitaires, cette méthode a été révisée dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 de manière à prendre en considération de façon plus précise le coût du traitement au Bureau international des opérations réalisées dans le cadre du système de La Haye²⁵.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

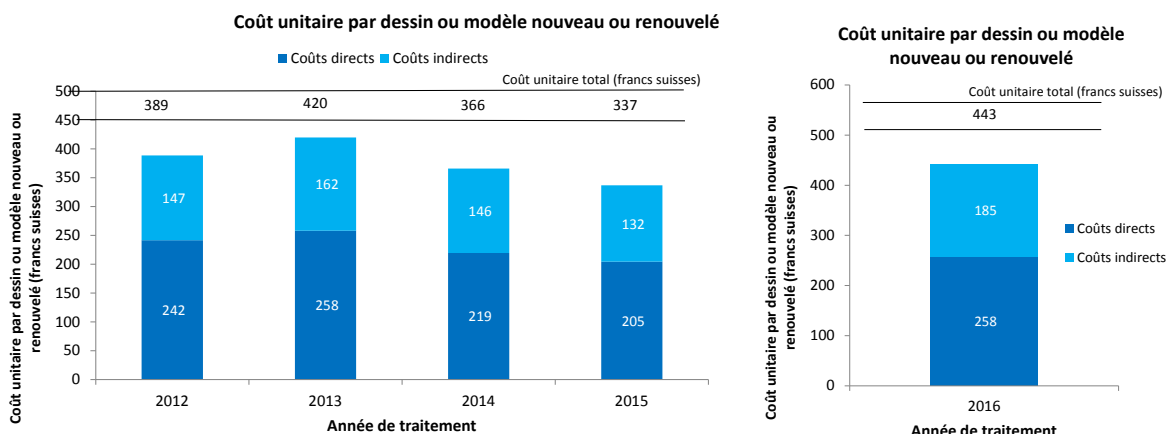
13. Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée et les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent globalement les activités principales du Bureau international.

14. Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas de faire appel aux mêmes ressources, des facteurs de pondération

²⁵ Ces révisions étaient expliquées en détail dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 et consistaient notamment à aligner la méthodologie de calcul des coûts directs et indirects pour La Haye sur les méthodologies utilisées pour calculer les coûts unitaires du PCT et de Madrid.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

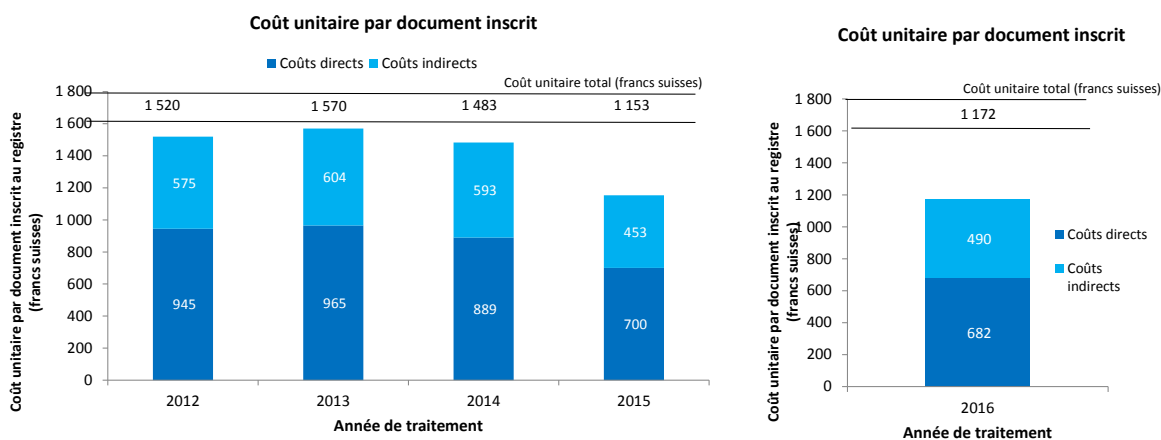
différents sont utilisés²⁶. Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.



- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé s'établissait à 443 francs suisses en 2016. Pour les raisons susmentionnées (voir l'indicateur relatif au coût total de production), les résultats pour 2016 ne peuvent pas être comparés à ceux des années précédentes.

Coût unitaire par document inscrit au registre

15. Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale")

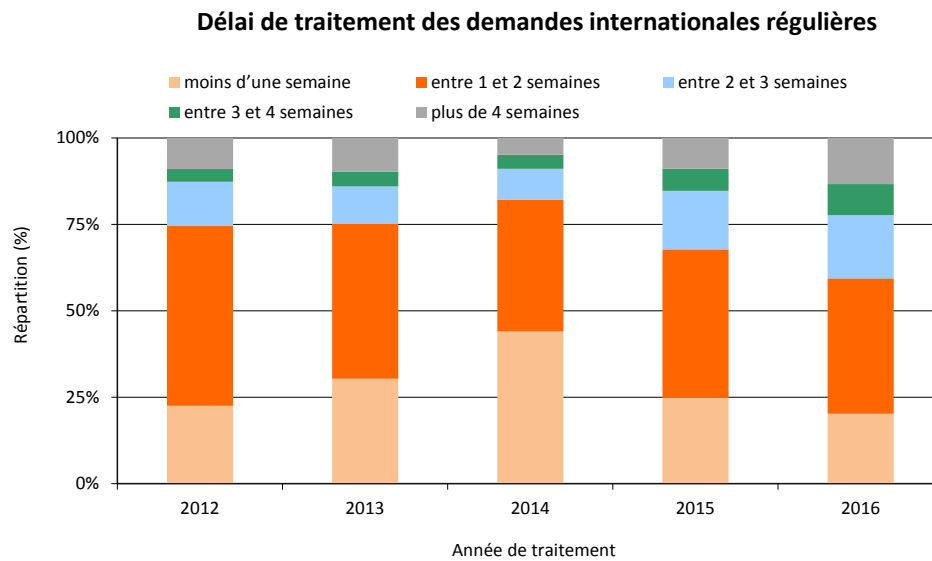


- Le coût moyen d'inscription d'un document au registre est estimé à 1172 francs suisses en 2016. Pour les raisons susmentionnées (voir l'indicateur relatif au coût total de production), les résultats pour 2016 ne peuvent pas être comparés à ceux des années précédentes.

²⁶ Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail totale".

IV. Délai de traitement des demandes internationales

16. Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes régulières. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.



- En 2016, la part des demandes régulières traitées en moins d'une semaine a diminué à 20%, contre 45% en 2014, ce qui témoigne de l'augmentation de la complexité mentionnée dans la section II ci-dessus.
- En 2016, 78% des demandes ont été traitées dans un délai de trois semaines à compter de leur réception par le Bureau international.

[Fin de l'annexe]

PROGRAMME 32 SYSTÈME DE LISBONNE

Stratégies de mise en œuvre

- Organiser des activités de sensibilisation et de promotion en vue de l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève, et y participer;
- Accroître le nombre de membres du système de Lisbonne, tout en respectant le droit des États membres d'assurer la protection de leurs indications géographiques par les marques ou toute autre forme de protection juridique; dans ce contexte, mener des activités de sensibilisation et de formation pour promouvoir l'utilisation du système;
- Fournir une assistance juridique et technique axée sur la demande aux États membres et aux organisations intergouvernementales, en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés, qui souhaitent adhérer au système de Lisbonne, notamment à l'Acte de Genève, tout en mettant l'accent sur la possibilité d'assurer la protection des indications géographiques par le biais du système des marques;
- Poursuivre le processus de modernisation et de simplification du cadre réglementaire du système de Lisbonne, notamment dans le cadre de sessions du groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne;
- Améliorer la productivité et la qualité de service en ayant plus largement recours à l'informatique.



Collaboration interprogrammes



Risques	Mesures d'atténuation
L'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne a été adopté en 2015; l'absence de ratification par les États membres pourrait compromettre son entrée en vigueur.	La sensibilisation des États membres aux avantages du système de Lisbonne et aux garanties et éléments de flexibilité améliorés introduits dans l'Acte de Genève encouragera davantage de pays à adhérer au système de Lisbonne; cela permettra une collaboration accrue avec les États membres, les organisations internationales et les organisations intergouvernementales intéressés, ainsi qu'une amélioration de l'accès à l'information (site Web, événements internationaux, etc.).

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Extension de la portée géographique du système de Lisbonne	Nombre de parties contractantes de l'Acte de Genève fin 2017	Jusqu'à cinq parties contractantes de l'Acte de Genève d'ici à la fin de 2019
	Nombre de demandes internationales et d'autres transactions	89 transactions en 2016 : – 25 demandes internationales – autres transactions : – 8 déclarations d'octroi de la protection – 54 déclarations de refus – 2 retraits de refus	260 transactions en 2018-2019 : – 100 nouvelles demandes internationales – 160 autres transactions : – 40 déclarations d'octroi de la protection – 120 déclarations de refus
	Nombre d'enregistrements internationaux provenant de pays en développement et de PMA en vigueur dans le cadre du système de Lisbonne	95 sur 1020 (à fin 2016)	100 sur 1070
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique	Cadre juridique actuel (Acte de 1958 et Acte de 1967) et cadre juridique de l'Acte de Genève (2015)	Modifications du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne et des instructions administratives pour son application, et introduction de nouveaux éléments après les nouvelles adhésions à l'Acte de 1967 et à l'Acte de Genève (2015)
	Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de Lisbonne, y compris les processus et procédures électroniques	Processus et outils actuels pour la saisie, la notification et la publication des données	– Formulaires de dépôt électronique en ligne – Outils améliorés pour la saisie et la notification des données – Publication automatique des nouvelles transactions en vertu du service d'enregistrement de Lisbonne

Ressources allouées au programme 32

32.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 restent stables.

32.2 La légère augmentation des dépenses de personnel est due aux augmentations statutaires relatives aux dépenses de personnel. Les dépenses autres que les dépenses de personnel restent au même niveau que dans le budget approuvé pour 2016-2017.

32.3 Le transfert de ressources du résultat escompté II.9 (utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne) au résultat escompté II.10 (amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne) résulte de la volonté de mettre l'accent sur les processus opérationnels et les systèmes informatiques du système de Lisbonne en 2018-2019.

Programme 32 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	785	996	703
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	550	588	644
Total	1 335	1 584	1 347

Programme 32 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	904	1 154	898	(6)	-0,7%
Fonctionnaires temporaires	220	220	238	19	8,4%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	1 124	1 373	1 136	12	1,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	45	66	46	1	2,2%
Voyages de tiers	15	14	15	-	0,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>60</i>	<i>80</i>	<i>61</i>	<i>1</i>	<i>1,7%</i>
Services contractuels					
Conférences	151	129	100	(51)	-33,8%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	-	-	-	-	n.d.
Autres services contractuels	-	-	50	50	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>151</i>	<i>129</i>	<i>150</i>	<i>(1)</i>	<i>-0,7%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	-	2	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Total, B	211	211	211	-	0,0%
TOTAL	1 335	1 584	1 347	12	0,9%
POSTES	2	2	2	-	

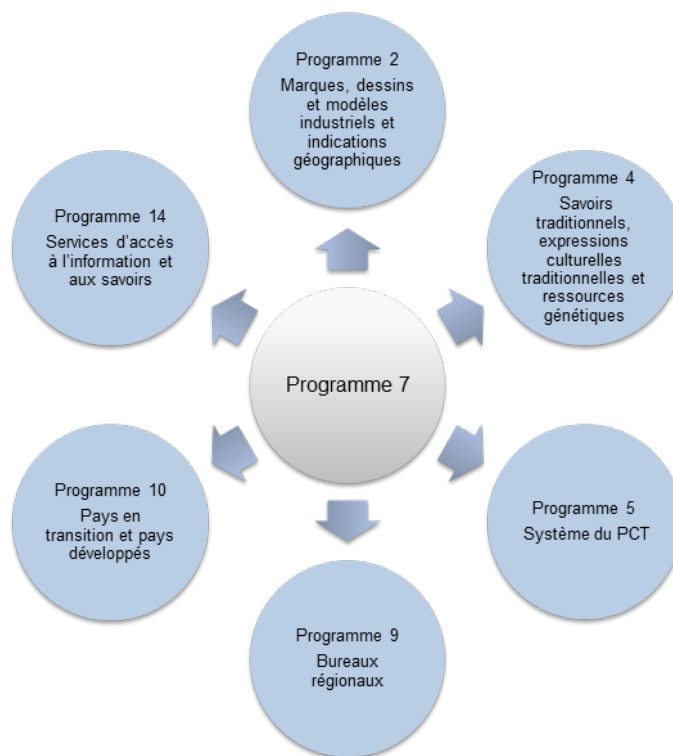
PROGRAMME 7 CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

Stratégies de mise en œuvre

- Faire mieux connaître aux parties prenantes les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle par une collaboration renforcée avec les autres programmes de l'OMPI, les bureaux extérieurs de l'OMPI, les associations œuvrant dans les domaines de la propriété intellectuelle et du règlement extrajudiciaire des litiges ainsi qu'avec les intermédiaires neutres de l'OMPI, en organisant des programmes de formation et de renforcement des capacités et des webinaires et en actualisant les supports d'information tant en ligne que hors ligne dans différentes langues;
- Accroître l'attrait présenté par les services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI dans un marché concurrentiel en actualisant et en adaptant les procédures de règlement des litiges et l'infrastructure informatique en fonction des besoins en évolution des utilisateurs;
- Travailler avec les titulaires de droits, les utilisateurs de la propriété intellectuelle et les autorités chargées des questions de propriété intellectuelle en vue d'élaborer et d'actualiser des mécanismes spécialement adaptés aux caractéristiques particulières des litiges récurrents dans leur domaine d'activité, sur la base, entre autres, d'un Guide de l'OMPI actualisé sur les modes extrajudiciaires de règlement des litiges à l'intention des offices de propriété intellectuelle et des tribunaux;
- Accroître l'attrait présenté par le système de règlement des litiges relatif aux noms de domaine mis en place par l'OMPI dans un marché concurrentiel en actualisant et en adaptant les procédures de règlement des litiges et l'infrastructure informatique en fonction des besoins en évolution des utilisateurs;
- Répondre à la demande concernant les noms de domaine de premier niveau de code de pays (ccTLD) et donner des renseignements à ce sujet en vue d'élaborer et d'actualiser les bonnes pratiques relatives aux mécanismes de règlement des litiges, notamment en collaborant avec les associations régionales de ccTLD et les bureaux extérieurs de l'OMPI;
- Participer aux processus lancés par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et en assurer le suivi en vue d'examiner les mécanismes de protection des droits relatifs aux marques dans le contexte du système des noms de domaine (DNS) en prenant une part très active aux réunions de l'ICANN, en participant à des groupes de travail, en renseignant les États membres et en travaillant avec les associations de propriété intellectuelle.



Collaboration interprogrammes



Risques

Recul de la reconnaissance par le marché des services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI; évolution des ressources par rapport aux prestataires existants de services de règlement extrajudiciaire des litiges et apparition de nouveaux prestataires.

Diminution des dépôts au titre des principes UDRP, avec une incidence sur l'influence de la politique de l'OMPI en ce qui concerne le DNS et l'importance du Centre quant aux règlements extrajudiciaires des litiges dans le cadre du DNS; pression sur les mécanismes de l'ICANN (résultant notamment de la révision des principes UDRP et du Système de suspension uniforme rapide) et primauté du Centre dans le cadre du règlement extrajudiciaire des litiges relatifs au DNS; atteinte au rôle du Centre dans l'administration des litiges et l'élaboration de politiques; utilisation du Système de suspension uniforme rapide et accréditation de nouveaux fournisseurs entraînant une diminution des dépôts au titre des principes UDRP; fragmentation du système des noms de domaine et concurrence en son sein.

Mesures d'atténuation

Promouvoir le rôle du Centre d'arbitrage et de médiation en tant que spécialiste du règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle en intensifiant la collaboration avec d'autres programmes; promouvoir la participation d'intermédiaires neutres de l'OMPI ou la participation en ligne à des manifestations; établir de nouveaux partenariats avec des associations de propriété intellectuelle et de règlement extrajudiciaire des litiges; mettre à profit au maximum la présence du Centre à Singapour et la collaboration avec les bureaux extérieurs de l'OMPI pour accroître l'activité régionale; exploiter les études réalisées sur les nouvelles pratiques et attentes des utilisateurs; améliorer l'infrastructure de commercialisation.

Assurer une plus grande facilité d'utilisation; adapter les procédures UDRP (lorsque l'ICANN le permet); suivre activement la révision des principes UDRP et du Système de suspension uniforme rapide par l'ICANN; établir davantage de partenariats avec des associations de propriété intellectuelle et connexes; donner la priorité à l'allocation de ressources en faveur de l'administration des litiges et de l'élaboration de politiques, afin de trouver un équilibre entre "rester sur le marché" et ajouter une valeur particulière à l'OMPI.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	– 482 litiges et 256 bons offices (total à la fin de 2016) – 7 680 demandes (2015-2016) – 3,06 millions de consultations sur Internet (2015-2016) – 980 participants à des manifestations du Centre (2015-2016) – 9 860 participants à des manifestations où le Centre était représenté (2015-2016)	– 150 litiges et bons offices supplémentaires – 7 500 demandes supplémentaires – 3,0 millions de consultations supplémentaires – 1 500 participants à des manifestations du Centre – 9 500 participants à des manifestations où le Centre était représenté
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges dont le Centre a contribué à l'élaboration ou pour lesquelles il a fourni un appui	28 programmes adoptés (total à la fin de 2016) 3 programmes soutenus (2016)	2 à 4 programmes supplémentaires adoptés 4 programmes soutenus
II.8 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP	32 220 litiges gTLD administrés par le Centre (total à la fin de 2016)	4 000 litiges gTLD supplémentaires
		3 903 litiges administrés par le Centre portant uniquement sur des ccTLD (total à la fin de 2016)	450 litiges supplémentaires portant uniquement sur des ccTLD
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine auxquelles le Centre a contribué pour ce qui est de leur élaboration ou de leur appui	Principes UDRP, actualisation des principes UDRP compte tenu des nouvelles dispositions sur le verrouillage des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement, procédure de l'ICANN de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de l'ICANN de règlement des litiges postérieure à l'attribution (total à la fin de 2016)	Mise en œuvre, au sein du système des noms de domaine, des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures
		74 politiques administrées portant sur les ccTLD (total à la fin de 2016) 4 politiques soutenues portant sur les ccTLD (2016)	Deux politiques supplémentaires administrées portant sur les ccTLD 4 politiques soutenues portant sur les ccTLD

Ressources allouées au programme 7

7.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 restent stables.

7.2 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est due à une provision supplémentaire pour les programmes de bourses afin de pouvoir répondre à l'augmentation de la charge de travail concernant les noms de domaine et le règlement extrajudiciaire des litiges.

7.3 La diminution des dépenses de personnel est le résultat net de la régularisation de deux fonctions de nature continue et de l'écart concernant le coût des agents temporaires inscrit au budget pour 2018-2019 par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

Programme 7 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	4 459	4 139	4 212
II.8 Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	6 899	7 199	7 110
Total	11 358	11 338	11 322

Programme 7 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	6 799	7 298	7 232	433	6,4%
Fonctionnaires temporaires	1 558	1 102	908	(650)	-41,7%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	8 357	8 400	8 140	(216)	-2,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	60	16	54	(6)	-10,0%
Bourses de l'OMPI	1 938	1 995	2 223	285	14,7%
<i>Sous-total</i>	<i>1 998</i>	<i>2 011</i>	<i>2 277</i>	<i>279</i>	<i>13,9%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	360	350	355	(6)	-1,5%
Voyages de tiers	190	197	148	(42)	-22,1%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	15	15	15	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>550</i>	<i>562</i>	<i>518</i>	<i>(33)</i>	<i>-5,9%</i>
Services contractuels					
Conférences	135	119	93	(42)	-30,9%
Publications	35	68	65	30	85,7%
Services contractuels de personnes	187	96	180	(7)	-3,7%
Autres services contractuels	40	15	-	(40)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>397</i>	<i>297</i>	<i>338</i>	<i>(59)</i>	<i>-14,8%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	6	11	10	5	81,8%
Communication	12	12	10	(2)	-13,0%
Frais de représentation et autres	32	8	23	(8)	-25,8%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>49</i>	<i>30</i>	<i>43</i>	<i>(5)</i>	<i>-10,6%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	2	-	-	n.d.
Fournitures	8	37	6	(2)	-25,0%
<i>Sous-total</i>	<i>8</i>	<i>39</i>	<i>6</i>	<i>(2)</i>	<i>-25,0%</i>
Total, B	3 002	2 939	3 182	180	6,0%
TOTAL	11 358	11 338	11 322	(36)	-0,3%
POSTES	19	20	19	-	

OBJECTIF STRATÉGIQUE III FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays en voie d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de droit d'auteur dans le cadre de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle	Programme 3
	Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de droit d'auteur dans le cadre de leur stratégie nationale de propriété intellectuelle	Programme 3
	Nombre de pays ayant commencé à formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	Programme 9
	Nombre de pays qui mettent en œuvre actuellement des stratégies en matière de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale	Programme 9
	Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	Programme 9 Programme 10
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	Programme 10
	Nombre de pays révisant leurs stratégies de propriété intellectuelle	Programme 9
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre et pourcentage de participants fournissant un retour d'information positif quant aux activités de sensibilisation et de promotion en matière de marques, de dessins et modèles industriels et d'indications géographiques	Programme 2
	ABC – nombre de livres accessibles publiés par des partenaires locaux ou des ONG participant à des projets de renforcement des capacités	Programme 3
	Nombre d'institutions ayant pris des mesures pour poursuivre l'élaboration de leur cadre en matière de droit d'auteur	Programme 3
	Degré de satisfaction des participants aux activités de sensibilisation et de promotion de l'OMPI	Programme 4
	Nombre de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels ou des expressions culturelles traditionnelles obtenant un score de 50% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond	Programme 4
	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction quant au contenu et à l'organisation de ces manifestations	Programme 9
	Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes ou des cours de formation annuels à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	Programme 10
	Pourcentage de personnes ayant suivi une formation satisfaites des programmes de l'Académie de l'OMPI	Programme 11
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI	Programme 17

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	Programme 18
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective et les journalistes, ayant une meilleure connaissance des politiques de propriété intellectuelle et des moyens de mettre la propriété intellectuelle au service du développement	Programme 20
	Pourcentage de spécialistes qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 30
	Nombre d'utilisateurs consultant ou téléchargeant des publications, outils et ressources de l'OMPI en ligne ou sur papier en ce qui concerne la gestion du droit d'auteur dans les industries de la création	Programme 3
	Nombre d'instituts de formation et d'institutions de propriété intellectuelle offrant des programmes de cours et des supports pédagogiques dans le domaine de propriété intellectuelle et du tourisme	Programme 9
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 9
	Pourcentage d'experts nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle invités lors de manifestations de l'OMPI	Programme 9
	Pourcentage de spécialistes et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 10
	Pourcentage de participants qui appliquent les connaissances et compétences acquises dans leurs activités professionnelles	Programme 11
	Nombre et pourcentage de participants de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche dans les activités de formation et de renforcement des capacités qui obtiennent un score de 60% ou plus à un bref questionnaire à choix multiple sur les questions de fond.	Programme 30
	Nombre et pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités qui ont obtenu un score de 60% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond	Programme 9
	Pourcentage de supérieurs hiérarchiques satisfaits de l'application des connaissances et des compétences acquises par les personnes formées dans le cadre de leur activité professionnelle	Programme 11
	Pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI provenant de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche qui appliquent les connaissances et compétences nouvellement acquises dans le cadre de leur activité professionnelle.	Programme 30
	Nombre de pays participant à des projets de coopération Sud-Sud	Programme 9
	Rapport global hommes/femmes dans les cours de l'Académie de l'OMPI	Programme 11
	Pourcentage d'augmentation des participants aux cours d'enseignement à distance de l'Académie	Programme 11

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	Taux de réussite aux cours de perfectionnement à distance	Programme 11	
	Nombre d'académies nationales créées et devenues viables	Programme 11	
	Intégration dans tous les programmes de l'OMPI des principes et activités énoncés dans le Plan d'action pour le développement	Programme 8	
	Mise en œuvre effective des recommandations de l'étude indépendante concernant le Plan d'action pour le développement et son suivi et l'établissement de rapports à l'intention du CDIP	Programme 8	
	Mise en œuvre effective de la décision du CDIP concernant l'étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement et établissement d'un rapport à ce sujet	Programme 8	
	Amélioration continue du mécanisme d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour le développement	Programme 8	
	Degré de satisfaction des États membres concernant les informations diffusées par l'OMPI sur le Plan d'action pour le développement et sa mise en œuvre	Programme 8	
	Nombre de programmes qui rendent compte dans le détail de la mesure dans laquelle les recommandations du Plan d'action pour le développement figurant dans le programme et budget ont orienté leurs travaux	Programme 8	
	III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	Pourcentage de participants aux activités de renforcement des capacités en matière de gestion des droits rendant compte de mesures concrètes sur la base de la formation reçue	Programme 3
		Nombre d'organisations de gestion collective prenant des mesures concrètes, après une formation, en matière de collecte et de distribution de redevances	Programme 3
Nombre de pays ayant pris des mesures pour renforcer leurs capacités techniques ou moderniser leurs structures en matière de droit d'auteur ou de gestion collective en vue de faciliter les échanges transfrontières		Programme 3	
Nombre de correspondances obtenues grâce à WIPO Match		Programme 9	
Nombre d'accords avec des institutions de pays en développement et de PMA visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle		Programme 9	
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	Nombre de partenariats établis	Programme 10	
	Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle	Programme 9 Programme 30	
	Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des institutions d'aide aux PME	Programme 9 Programme 30	
	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI visant les institutions d'aide aux PME	Programme 30	

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Pourcentage d'institutions d'aide aux PME ayant suivi une formation qui proposent des programmes de formation et des services consultatifs sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 30
	Nombre de consultations uniques du site Web consacré aux PME	Programme 30
	Nombre de demandes selon le PCT émanant d'universités ou d'instituts de recherche	Programme 30

PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Stratégies de mise en œuvre

- Aider le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à mener à bien le mandat qui lui a été confié d'examiner, de mettre en œuvre, de contrôler, d'évaluer toutes les recommandations adoptées par le comité et d'en rendre compte, et à engager des débats sur la propriété intellectuelle et les questions de développement;
- Gérer et coordonner le processus de mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et veiller à ce que les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été adoptées soient intégrées et prises en considération dans toutes les activités de l'Organisation;
- Mettre l'accent sur la mise en œuvre des objectifs prioritaires, notamment : i) le renforcement de l'intégration du Plan d'action pour le développement; ii) les recommandations émanant de l'étude indépendante de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement qui ont été approuvées par les États membres; iii) les décisions relatives à l'étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement; iv) le mécanisme de mise à jour de la base de données consacrée aux éléments de flexibilité du système de propriété intellectuelle et les mesures de coordination visant à assurer une meilleure diffusion de son contenu; v) la coordination et la mise en œuvre des décisions du comité relatives au transfert de technologie, et vi) l'établissement de rapports sur la contribution de l'OMPI à la réalisation des objectifs de développement durable;
- Continuer à faciliter les processus de négociation entre les États membres et de proposer des stratégies de mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, tout en veillant efficacement à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à l'établissement de rapports en ce qui concerne les projets relatifs au Plan d'action pour le développement et les activités menées dans ce cadre;
- Fournir une assistance aux autres programmes dans la mise en œuvre des recommandations du plan d'action et veiller en particulier à ce que les principes énoncés dans le cadre du Plan d'action pour le développement continuent d'orienter les activités d'assistance technique de l'OMPI;
- Mieux faire connaître les questions relatives au Plan d'action pour le développement et appuyer les nouveaux projets et activités proposés par les États membres;
- Continuer à mettre en œuvre d'autres activités dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement, comme demandé par le CDIP et l'Assemblée générale, telles que des conférences et des séminaires, notamment une Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement.

Risques

Points de vue divergents des États membres en ce qui concerne l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI.

Mesures d'atténuation

Engager régulièrement des consultations avec les États membres afin de faciliter une convergence de vues de ces derniers sur l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	Intégration dans tous les programmes de l'OMPI des principes et activités énoncés dans le Plan d'action pour le développement	Au cours de l'exercice biennal 2016-2017 : – 12 programmes ont participé à la mise en œuvre d'activités approuvées par le CDIP; et – 23 programmes ont rendu compte de la prise en considération du Plan d'action pour le développement dans leurs activités	Engagement constant des divers programmes en faveur de la mise en œuvre des activités menées dans le cadre du Plan d'action pour le développement et de l'intégration de leurs résultats dans leurs activités
	Mise en œuvre effective des recommandations de l'étude indépendante concernant le Plan d'action pour le développement et son suivi et l'établissement de rapports à l'intention du CDIP	Réponse du Secrétariat aux recommandations qui lui ont été adressées présentée à la dix-neuvième session du CDIP	Mise en œuvre effective des recommandations approuvées par le CDIP
	Mise en œuvre effective de la décision du CDIP concernant l'étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement et l'établissement d'un rapport à ce sujet	Décision prise à la dix-huitième session du CDIP de mettre en œuvre la proposition figurant à l'appendice I du Résumé présenté par le président de la dix-septième session du comité	Mise en œuvre effective de 6 points de la décision énonçant plusieurs mesures
	Amélioration continue du mécanisme d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets et activités mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour le développement	Procédures actuelles applicables aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement établies au sein de l'Organisation	Mécanisme amélioré tenant compte des recommandations découlant des évaluations indépendantes des projets et de l'étude indépendante concernant le Plan d'action pour le développement approuvées par le CDIP
	Degré de satisfaction des États membres concernant les informations diffusées par l'OMPI sur le Plan d'action pour le développement et sa mise en œuvre	86,6% (2016)	80%
	Nombre de programmes qui rendent compte dans le détail de la mesure dans laquelle les recommandations du Plan d'action pour le développement figurant dans le programme et budget ont orienté leurs travaux	À déterminer	À déterminer

Ressources allouées au programme 8

8.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent un recul de 5,9% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

8.2 La diminution des dépenses de personnel est due à la redéfinition d'un poste à pourvoir (à un grade inférieur) compte tenu des besoins opérationnels. Le nombre total de postes reste stable.

8.3 Les dépenses autres que les dépenses de personnel en 2018-2019 restent au même niveau que dans le budget approuvé pour 2016-2017.

Programme 8 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	3 671	3 587	3 455
Total	3 671	3 587	3 455

Programme 8 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

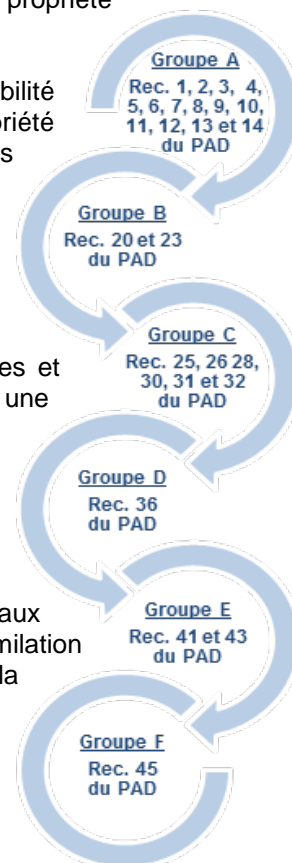
	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	2 191	1 913	1 975	(217)	-9,9%
Fonctionnaires temporaires	271	488	272	1	0,3%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	2 462	2 401	2 246	(216)	-8,8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	100	26	30	(70)	-70,0%
Voyages de tiers	460	534	558	98	21,3%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>560</i>	<i>561</i>	<i>588</i>	<i>28</i>	<i>5,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	460	491	531	71	15,4%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	143	119	80	(63)	-44,2%
Autres services contractuels	36	-	-	(36)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>639</i>	<i>610</i>	<i>611</i>	<i>(28)</i>	<i>-4,4%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	10	5	10	-	0,0%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>10</i>	<i>5</i>	<i>10</i>	-	<i>0,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	12	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	<i>12</i>	-	-	<i>n.d.</i>
Total, B	1 209	1 186	1 209	-	0,0%
TOTAL	3 671	3 587	3 455	(216)	-5,9%
POSTES	6	6	6	-	

PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS

Stratégies de mise en œuvre

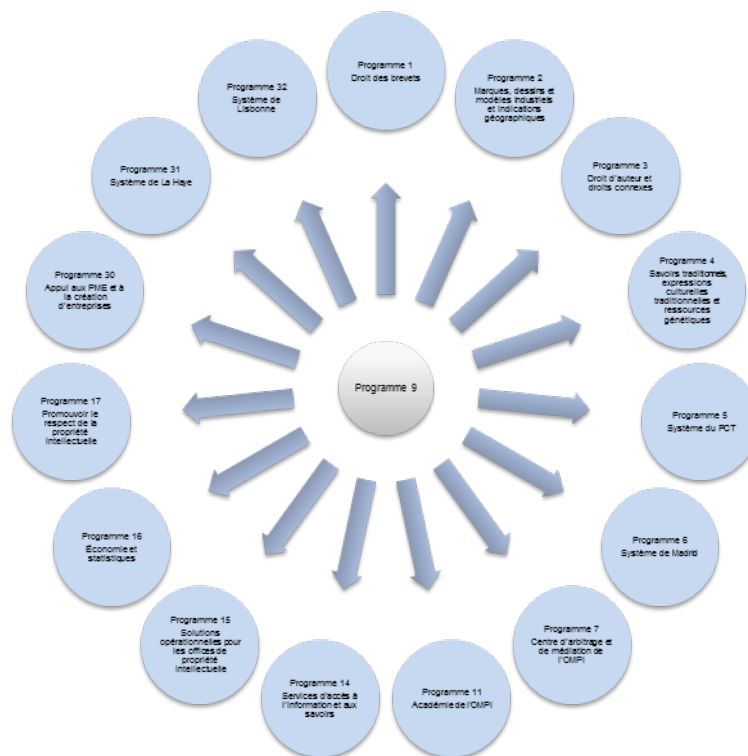
Coordonner l'assistance technique, transparente et axée sur la demande et le développement qui est fournie par l'OMPI par l'intermédiaire des bureaux régionaux et, le cas échéant, des bureaux extérieurs de l'Organisation. Il sera dûment tenu compte des particularités et des priorités des États membres, notamment des pays les moins avancés (PMA), des spécificités de leurs régions géographiques et de l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes. Les domaines de coopération prioritaires durant l'exercice biennal seront les suivants :

- *Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle.* Aider à la conception, à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies et de plans nationaux en matière de propriété intellectuelle permettant de répondre aux besoins particuliers de chaque pays, en consultation avec les parties prenantes locales pour garantir la maîtrise nationale et la viabilité des programmes et en utilisant la méthode fondée sur des projets et les outils mis au point par l'Organisation; continuer à améliorer et à coordonner la mise en œuvre des plans nationaux fondés sur les besoins et les priorités des pays bénéficiaires qui n'ont pas engagé ou achevé le processus d'adoption de stratégies et de plans nationaux en matière de propriété intellectuelle;
- *Infrastructure mondiale.* Accroître l'efficacité, la transparence et la crédibilité des systèmes nationaux d'enregistrement de droits de propriété intellectuelle en renforçant l'infrastructure technique dans les offices nationaux de propriété intellectuelle;
- *Cadre juridique et normatif.* Formuler et moderniser des cadres législatifs et réglementaires nationaux et régionaux en matière de propriété intellectuelle;
- *Renforcement des capacités.* Mettre en valeur les ressources humaines et créer un réservoir de spécialistes de la propriété intellectuelle pour une meilleure protection et une meilleure commercialisation des actifs de propriété intellectuelle grâce à la mise en œuvre de divers programmes de formation et d'enseignement fondés sur les compétences, en collaboration étroite avec les universités, les centres de recherche et les entreprises;
- *Sensibilisation, promotion et communication.* Promouvoir l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI; renforcer l'écosystème aux fins de l'assimilation des technologies, de l'innovation et de l'utilisation ou de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle par la sensibilisation à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle, la communication et la création d'un réseau d'utilisateurs de la propriété intellectuelle comprenant notamment des organisations régionales de propriété intellectuelle, et des sources de création de technologie;
- *Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire.* Continuer à faciliter la mise en relation des besoins et des ressources en matière d'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle grâce à la refondation de la plateforme WIPO Match sur le Web; mettre en œuvre les activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, en rendre compte et assurer la coordination avec d'autres institutions du système des Nations Unies avec l'aide du coordonnateur de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire; synchroniser les bases de données existantes (bases de données IP-TAD sur les activités d'assistance technique et IP-ROC sur les consultants de l'OMPI) et le système de gestion des performances de l'Organisation en vue d'automatiser le processus de transfert des données et d'améliorer les fonctions de communication des informations;



- *Pays les moins avancés.* Poursuivre le renforcement de l'utilisation des technologies appropriées conformément au Programme d'action d'Istanbul et présenter des rapports à l'ONU à cet égard; promouvoir l'invention et l'innovation à l'échelle nationale en coopération avec des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises; tirer parti des programmes de formation conjoints avec les partenaires de développement des PMA; réaliser des études de secteur sur l'utilisation de la propriété intellectuelle dans des domaines essentiels au développement comme l'agriculture, la santé et l'éducation, compte dûment tenu des considérations relatives à la parité hommes-femmes; publier des études de cas sur l'utilisation réussie de technologies appropriées;
- *Petites et moyennes entreprises (PME).* Renforcer la compétitivité des PME dans les différents secteurs économiques ou de production (par exemple, l'agroalimentaire, l'artisanat, la mode et le design, la culture et le tourisme) en élaborant des stratégies en matière de création de marques et de dessins et modèles et en renforçant les capacités dans ce domaine; favoriser l'utilisation des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle pour la protection de leurs produits et services par des droits de propriété intellectuelle sur les marchés étrangers.

Collaboration interprogrammes



Risques

Des changements politiques débouchant sur des modifications de la politique de propriété intellectuelle peuvent entraîner une révision des plans de travail des pays concernés et réduire la portée des services proposés par l'OMPI ou en retarder la fourniture.

L'instabilité politique dans les États membres et les changements qui en résultent en matière d'évaluation des conditions de sécurité dans le système des Nations Unies peuvent entraîner des retards dans la prestation des services d'assistance technique.

Mesures d'atténuation

Conserver une marge de manœuvre afin de pouvoir faire des ajustements dans les plans de travail pour certains pays.

Surveiller la situation avec les offices de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes pour concevoir des plans de remplacement.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre ou pourcentage de pays adressant un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif	100% (2016)	90%
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en développement et de PMA	63 957 (2016)	3% d'augmentation (2018) 3% d'augmentation (2019)
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en développement et de PMA	1 362 (2016)	11% d'augmentation (2018) 11% d'augmentation (2019)
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le système de Madrid en provenance de pays en développement et de PMA	5 479 (2016)	4% d'augmentation (2018) 3% d'augmentation (2019)
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges dont le Centre a contribué à l'élaboration ou pour lesquelles il a fourni un appui	12 programmes (au total en mars 2017)	1 programme supplémentaire adopté à l'échelle mondiale ²⁷
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays ayant commencé à formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	– Afrique (3 supplémentaires) – Pays arabes (2 supplémentaires) – Asie et Pacifique (2 supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (4 supplémentaires)	– Afrique (3 supplémentaires) – Pays arabes (4 supplémentaires) – Asie et Pacifique (6 supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (3 supplémentaires)
	Nombre de pays ayant adopté une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle	(à fin 2016) – Afrique (25 au total) – Pays arabes (2 au total) – Asie et Pacifique (7 au total) – Amérique latine et Caraïbes (8 au total)	– Afrique (3 supplémentaires) – Pays arabes (1 supplémentaire) – Asie et Pacifique (6 supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (3 supplémentaires)
	Nombre de pays qui mettent en œuvre actuellement des stratégies en matière de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale	20 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus Afrique (27 au total) Pays arabes (2 au total) Asie et Pacifique (9 au total) Amérique latine et Caraïbes (6 au total) 20 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	2 PMA supplémentaires inclus dans la ventilation régionale ci-dessus Afrique (10 supplémentaires) Pays arabes (1 supplémentaire) Asie et Pacifique (5 supplémentaires) Amérique latine et Caraïbes (4 supplémentaires) 2 PMA supplémentaires inclus dans la ventilation régionale ci-dessus

²⁷

Dans les régions visées par le programme 9.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de pays révisant leurs stratégies de propriété intellectuelle	Afrique (2) Pays arabes (aucun) Asie et Pacifique (aucun) Amérique latine et Caraïbes (aucun)	Afrique (1 supplémentaire) Pays arabes (1 supplémentaire) Asie et Pacifique (aucun supplémentaire) Amérique latine et Caraïbes (2 supplémentaires)
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction quant au contenu et à l'organisation de ces manifestations	Afrique (à déterminer) Pays arabes (à déterminer) Asie et Pacifique (99%) Amérique latine et Caraïbes (à déterminer) PMA (95%)	Afrique (85%) Pays arabes (95%) Asie et Pacifique (90%) Amérique latine et Caraïbes (85%) PMA (90%)
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui appliquent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	Afrique (à déterminer) Pays arabes (à déterminer) Asie et Pacifique (96%) Amérique latine et Caraïbes (à déterminer) PMA (85%)	Afrique (80%) Pays arabes (70%) Asie et Pacifique (90%) Amérique latine et Caraïbes (90%) PMA (85%)
	Pourcentage d'experts nationaux et régionaux de la propriété intellectuelle invités lors de manifestations de l'OMPI	Afrique (85%) Pays arabes (55%) Asie et Pacifique (29%) Amérique latine et Caraïbes (85%) PMA (75%)	Afrique (80%) Pays arabes (60%) Asie et Pacifique (40%) Amérique latine et Caraïbes (85%) PMA (75%)
	Nombre et pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités qui ont obtenu un score de 60% ou plus au bref questionnaire à choix multiple sur des questions de fond	n.d.	Asie et Pacifique (80%)
	Nombre d'instituts de formation et d'institutions de propriété intellectuelle offrant des programmes de cours et des supports pédagogiques dans le domaine de propriété intellectuelle et du tourisme	0	3 (à l'échelle mondiale) ²⁸
	Nombre de pays participant à des projets de coopération Sud-Sud	110	115
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	Nombre d'accords avec des institutions de pays en développement et de PMA visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle	Afrique (2 au total) Pays arabes (4 au total) Asie et Pacifique (10 au total) Amérique latine et Caraïbes (11 au total) PMA (8 au total)	Afrique (2 supplémentaires) Pays arabes (3 supplémentaires) Asie et Pacifique (8 supplémentaires) Amérique latine et Caraïbes (4 supplémentaires) PMA (4 supplémentaires)
	Nombre de correspondances obtenues grâce à WIPO Match	0	10
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des institutions d'aide aux PME	Aucun (2016)	3 pays à l'échelle mondiale ²⁹ (total)

28

Dans les régions visées par le programme 9.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle	444 universités ou instituts de recherche (au total ³⁰ fin 2016)	6 universités ou instituts de recherche supplémentaires à l'échelle mondiale ³¹
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables ³²	27 réseaux nationaux durables (au total à la fin de 2016) Développement niveau 1 Afrique (3 dont 1 PMA) Asie et Pacifique (2) Amérique latine et Caraïbes (2) (7 au total) Développement niveau 2 Afrique (8 dont 6 PMA) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (2) Amérique latine et Caraïbes (4) (15 au total) Développement niveau 3, y compris la fourniture de services à valeur ajoutée ³³ : Afrique (1) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (1) Amérique latine et Caraïbes (2) (5 au total)	Afrique (1 supplémentaire) Pays arabes (1 supplémentaire) Asie et Pacifique (1 supplémentaire) Amérique latine et Caraïbes (2 supplémentaires)
	Nombre d'organismes, de communautés et d'individus au niveau national qui ont appliqué et utilisé des technologies appropriées comme solution à des enjeux de développement recensés dans les PMA	10 organisations dans 6 PMA (au total à la fin de 2016)	4 organisations supplémentaires dans les PMA

²⁹ Dans les régions visées par le programme 9.

³⁰ Les pays en transition sont pris en considération dans le nombre total du niveau de référence.

³¹ Dans les régions visées par le programme 9.

³² Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

La durabilité est évaluée par les niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** – a) Signature d'un accord de niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) remise d'au moins un rapport annuel sur les activités du CATI au niveau national; le développement niveau 1 est pleinement atteint avec a + b + c.
- **Développement niveau 2** – Les conditions du niveau de développement 1 sont remplies et des recherches sur les informations essentielles en matière de brevets sont faites, par exemple des recherches sur l'état de la technique en matière de brevets; et
- **Développement niveau 3** – Les conditions du développement niveau 2 sont remplies et des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée sont fournis, par exemple par exemple l'élaboration de cartographies de brevets.

³³ Assistance et conseils relatifs aux services d'analyse de brevets, à la gestion et à la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, au programme d'aide aux inventeurs, à l'utilisation et à l'identification des inventions qui se trouvent dans le domaine public, aux services de règlement des litiges et à la rédaction de demandes de brevet.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Utilisation de la technologie appropriée au service du développement dans le cadre des recherches et rapports en matière de brevets, des cartographies de technologies et les plans de développement	– 3 experts nationaux dans 3 PMA – 3 experts internationaux dans 3 PMA – 6 groupes d'experts nationaux dans 6 PMA (au total à la fin de 2016)	4 experts ou groupes d'experts nationaux supplémentaires dans les PMA
	Technologies appropriées commercialisées dans les PMA	Commercialisation de 3 technologies appropriées	Commercialisation de 2 technologies appropriées supplémentaires
	Projets reproduits dans d'autres secteurs dans les PMA	Aucun (2016)	Technologies appropriées à reproduire dans d'autres domaines dans 2 PMA
	Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les PMA	– 6 groupes d'experts nationaux dans 6 PMA – 3 groupes multipartites dans 3 PMA (au total à la fin de 2016)	3 institutions supplémentaires
	Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA	11 programmes (au total à la fin de 2016)	6 programmes supplémentaires
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA	Aucun (2016)	2 PMA supplémentaires
	Nombre de projets ou de programmes de transfert de technologie lancés par des pays en développement qui utilisent l'information en matière de brevets figurant dans le domaine public	n.d.	Afrique (5) Pays arabes (2) Asie et Pacifique (3) Amérique latine et Caraïbes (3)
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Moyenne générale : 2,8 Afrique : 3,0 Pays arabes : 2,9 Asie et Pacifique : 3,4 Amérique latine et Caraïbes : 3,2	Moyenne générale : 3,0

Ressources allouées au programme 9

9.1 Les ressources globales allouées au programme 9 en 2018-2019 indiquent une diminution de 3,5% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

9.2 La diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel est due à l'achèvement en 2016-2017 des projets du Plan d'action pour le développement relatifs à la propriété intellectuelle et au tourisme ainsi qu'au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (phase II).

Programme et budget proposé pour 2018-2019

9.3 La diminution du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes est due à la consolidation des travaux sur certains projets au sein du bureau du vice-directeur général pour le Secteur du développement.

9.4 Les ressources allouées au titre du résultat escompté III.6 (PME, universités et instituts de recherche) résultent de la volonté de mettre l'accent au cours de l'exercice biennal 2018-2019 sur le renforcement des capacités des universités et des instituts de recherche, ce dont il était précédemment rendu compte sous le résultat escompté III.2 (mise en valeur des ressources humaines).

9.5 Les ressources allouées au titre des résultats escomptés II.1 (utilisation plus large et plus efficace du système du PCT), II.3 (utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye), II.5 (utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid) et II.7 (de plus en plus de litiges de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation) résultent d'une volonté de mettre l'accent sur la promotion des systèmes d'enregistrement international et les activités correspondantes de renforcement des capacités, dont il était précédemment rendu compte sous le résultat escompté III.2 (mise en valeur des ressources humaines).

Programme 9 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	792	604	609
II.1	Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	444
II.3	Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	395
II.5	Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	-	-	508
II.7	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	-	-	428
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	8 440	8 992	8 626
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	11 174	9 855	7 960
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	214	201	224
III.4	Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	5 383	6 347	4 576
III.6	Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	-	-	1 931
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	4 564	3 844	2 944
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	1 339	1 120	2 138
Total		31 907	30 962	30 785

Programme 9 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	20 620	19 806	20 510	(110)	-0,5%
Fonctionnaires temporaires	2 373	2 282	1 787	(587)	-24,7%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	22 993	22 088	22 297	(697)	-3,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	2 031	2 200	2 293	263	12,9%
Voyages de tiers	3 235	3 120	3 251	16	0,5%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	310	300	160	(150)	-48,4%
<i>Sous-total</i>	<i>5 575</i>	<i>5 620</i>	<i>5 704</i>	<i>129</i>	<i>2,3%</i>
Services contractuels					
Conférences	969	881	963	(6)	-0,6%
Publications	50	66	55	5	9,0%
Services contractuels de personnes	2 196	1 926	1 330	(866)	-39,4%
Autres services contractuels	66	278	409	343	520,0%
<i>Sous-total</i>	<i>3 281</i>	<i>3 152</i>	<i>2 756</i>	<i>(525)</i>	<i>-16,0%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	57	82	28	(29)	-50,6%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>57</i>	<i>82</i>	<i>28</i>	<i>(29)</i>	<i>-50,6%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	10	-	-	n.d.
Fournitures	-	10	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	<i>20</i>	-	-	<i>n.d.</i>
Total, B	8 913	8 874	8 488	(425)	-4,8%
TOTAL	31 907	30 962	30 785	(1 122)	-3,5%
POSTES	50	48	48	(2)	

dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	62
--	-----------

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2018-2019¹
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2016	Contributions prévues pour 2017	Montant estimé des dépenses fin 2017	Montant estimé du solde fin 2017	Contributions prévues pour 2018-2019 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2018-2019
Programme 9						
Programme ibéro-américain sur la propriété industrielle	237	60	80	217	120	337
France/propriété intellectuelle	705	300	600	405	600	1 005
Italie	715	-	345	370	-	370
Japon/propriété intellectuelle/Afrique	1 563	1 600	1 600	1 563	3 200	4 763
Japon/propriété intellectuelle ³	4 880	3 830	4 860	3 850	7 660	11 510
Mexique	215	-	70	145	-	145
Portugal CHF	64	-	-	64	-	64
République de Corée (propriété intellectuelle)	1 200	700	1 500	400	1 400	1 800
Espagne	92	170	160	102	340	442
TOTAL	9 671	6 660	9 215	7 116	13 320	20 436

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les chiffres figurant dans cette colonne sont purement indicatifs et sont basés sur les tendances précédentes. Elle ne représente pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

³ Les contributions annuelles peuvent varier.

PROGRAMME 10 PAYS EN TRANSITION ET PAYS DÉVELOPPÉS

Stratégies de mise en œuvre

- Fournir une assistance en matière de législation et de politiques aux États membres qui soit équilibrée, efficace, économique et axée sur la demande en mettant l'accent sur une approche pérenne des résultats et des effets tant au niveau institutionnel qu'au niveau des pays;
- Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et de plans de coopération entre pays qui soient personnalisés, équilibrés, prévus pour le long terme et axés sur les résultats, en vue de garantir que l'assistance technique fournie par l'OMPI réponde au mieux aux besoins stratégiques des pays;
- Promouvoir davantage les produits et services de l'OMPI dans les pays en transition et les pays développés à l'aide des séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI, avec la pleine participation des partenaires locaux et des offices de propriété intellectuelle dans les pays bénéficiaires; élaborer des outils pour améliorer l'accès aux groupes visés et augmenter la visibilité des manifestations sur le Web, les réseaux sociaux ainsi que parmi les principales associations professionnelles; Organiser des visites institutionnelles, des programmes d'échange et d'autres formes de collaboration avec les partenaires visés;
- Renforcer l'aide fournie aux États membres afin de les encourager à utiliser les plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle, en accordant une attention particulière aux universités et aux établissements de recherche, aux organismes chargés de l'application des droits, au corps judiciaire et aux organismes de gestion collective; faire mieux comprendre aux parties prenantes concernées les enjeux actuels du droit d'auteur à l'ère du numérique et améliorer la transparence, l'efficacité et la bonne gouvernance des organismes de gestion collective dans les pays concernés;
- Renforcer l'utilisation d'une approche de l'évaluation en deux phases, qui permet d'améliorer et de personnaliser les activités en fonction des besoins régionaux et nationaux et facilite la prise en considération des questions relatives à l'égalité des sexes;
- S'efforcer d'assurer des synergies positives et d'encourager le déploiement d'efforts conjoints en vue d'atteindre les objectifs communs en matière de propriété intellectuelle en travaillant en étroite collaboration avec, entre autres, l'Union européenne (UE), l'Office européen des brevets (OEB), le Conseil interétatique pour la protection et l'application de la propriété intellectuelle (CIPPI), l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI, l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) et la Communauté économique eurasiatique (CEEAA) afin de rendre l'assistance technique fournie par l'OMPI aussi efficace que possible.



Collaboration interprogrammes



Risques

Des changements économiques et politiques pourraient compromettre ou ralentir la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.

Des décisions prises à l'échelle internationale ou nationale font perdre l'engagement d'une partie prenante à s'impliquer activement dans la réalisation d'activités, ce qui bouscule les plans à long terme concernant le renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans les pays en transition.

Mesures d'atténuation

Procéder à une communication de suivi immédiate lorsqu'un changement significatif s'opère dans un pays; procéder à une planification prévoyante à tous les niveaux; entretenir des relations avec toutes les parties prenantes dans les pays; prévoir une marge de manœuvre dans les plans de coopération.

Collaborer étroitement avec les bénéficiaires, les donateurs et les États membres. Planifier et coordonner toutes les questions relatives à la propriété intellectuelle avec les autres organisations et partenaires internationaux et nationaux.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations.	6 pays (2016)	5 pays au cours de l'exercice biennal
	Nombre de ratifications de traités administrés par l'OMPI	7 ratifications (2016)	9 pays supplémentaires au cours de l'exercice biennal
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le PCT en provenance de pays en transition et de pays développés	168 832 (2016)	Augmentation annuelle de 1%

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Pourcentage de personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les quatre mois suivant leur participation aux séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI	20% (à la fin de 2016)	25% de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye en provenance de pays en transition et de pays développés	4 132 (2016)	Augmentation annuelle de 10%
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le système de Madrid émanant de pays en transition et de pays développés	47 094 (2016)	Augmentation annuelle de 1%
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI, par des parties originaires de pays en transition et de pays développés	469 litiges et 206 bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (total à la fin de 2016)	136 litiges et bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges dont le Centre a contribué à l'élaboration ou pour lesquelles il a fourni un appui	10 programmes adoptés dans des pays en transition et des pays développés (au total en mars 2017)	1 programme supplémentaire adopté
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays ayant commencé à formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle	À la fin de 2016 : – 3 pays (Kirghizistan, Slovaquie et Ukraine) étaient en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle; – 2 pays (Géorgie et Lettonie) finalisaient la formulation de stratégies de propriété intellectuelle.	4 pays supplémentaires
	Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement	21 pays (total à la fin de 2016)	4 pays supplémentaires
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes ou des cours de formation annuels à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	15 programmes et/ou cours dans 13 pays (Azerbaïdjan, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie (2), Kazakhstan, Lettonie, Pologne (2), République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Turquie) (total à la fin de 2016)	2 nouveaux programmes et/ou cours mis en place dans les pays de référence 3 pays supplémentaires ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention des spécialistes de la propriété intellectuelle
	Pourcentage de spécialistes et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	83%	80%

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	Nombre de partenariats établis	6 partenariats établis en matière de propriété intellectuelle en 2016 : – 2 mémorandums d'accord entre l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (France) et l'OMPI – 1 mémorandum d'accord entre l'Institut national de la propriété intellectuelle du Kazakhstan et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) – Un accord entre l'OMPI et l'Organisation hellénique de la propriété industrielle (OBI) relatif à la traduction grecque et à l'impression d'une publication de l'OMPI (Brevets) – 10 ^e édition du "WIPO Advanced Intellectual Property Research Forum" (Israël) – Séminaire de l'"Ono Academic College" (ONO) (Israël) et de l'OMPI de 2016	15 partenariats supplémentaires

Ressources allouées au programme 10

10.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une augmentation de 9,6% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

10.2 Les dépenses autres que les dépenses de personnel restent au même niveau que dans le budget approuvé pour 2016-2017.

10.3 L'augmentation du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes est principalement due à la régularisation d'une fonction de nature continue afin de renforcer les séminaires itinérants dans les pays en transition et les pays développés et à la création d'un poste supplémentaire pour répondre à la demande croissante dans les pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale.

Programme 10 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	833	752	822
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	1 170	1 295	1 556
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	550	528	670
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	526	555	852
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	343	352	597
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	111	128	-
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	1 497	1 791	1 462
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	1 999	2 000	1 726
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	890	911	993
Total	7 919	8 313	8 679

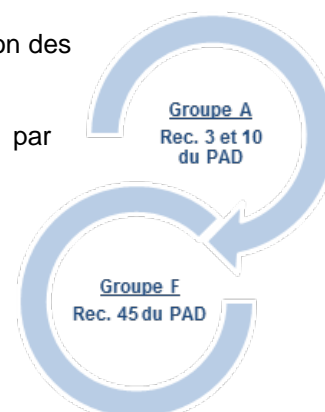
Programme 10 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	5 757	6 328	6 781	1 024	17,8%
Fonctionnaires temporaires	264	119	-	(264)	-100,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	6 021	6 447	6 781	760	12,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	42	52	58	16	38,1%
Bourses de l'OMPI	40	43	-	(40)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>82</i>	<i>95</i>	<i>58</i>	<i>(24)</i>	<i>-29,3%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	575	544	601	26	4,6%
Voyages de tiers	481	536	455	(26)	-5,5%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 056</i>	<i>1 080</i>	<i>1 056</i>	<i>-</i>	<i>0,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	496	372	468	(28)	-5,5%
Publications	48	45	29	(19)	-39,6%
Services contractuels de personnes	128	147	217	90	70,2%
Autres services contractuels	30	64	20	(10)	-33,3%
<i>Sous-total</i>	<i>701</i>	<i>628</i>	<i>734</i>	<i>33</i>	<i>4,7%</i>
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	5	-	-	(5)	-100,0%
Frais de représentation et autres	21	23	20	(1)	-4,8%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>26</i>	<i>23</i>	<i>20</i>	<i>(6)</i>	<i>-23,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	18	20	15	(3)	-16,7%
Fournitures	15	20	15	-	0,0%
<i>Sous-total</i>	<i>33</i>	<i>40</i>	<i>30</i>	<i>(3)</i>	<i>-9,1%</i>
Total, B	1 898	1 866	1 898	-	0,0%
TOTAL	7 919	8 313	8 679	760	9,6%
POSTES	15	17	17	2	

PROGRAMME 11 ACADÉMIE DE L'OMPI

Stratégies de mise en œuvre

- Renforcer la position de l'Académie de l'OMPI en tant que centre d'excellence pour le renforcement des capacités, la formation spécialisée et l'enseignement à distance dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- Permettre d'accéder à un coût raisonnable à l'enseignement et à la formation spécialisée en matière de propriété intellectuelle grâce à : des cours d'introduction et de perfectionnement dispensés à distance (DL); des cours de perfectionnement à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux et des magistrats; une coopération stratégique avec des universités de premier plan et des administrations nationales pour promouvoir la propriété intellectuelle dans l'enseignement supérieur et mettre conjointement en œuvre des programmes de master sur la propriété intellectuelle; la création d'institutions de formation en matière de propriété intellectuelle dans les États membres; et la mise en œuvre d'un programme mondial de cours d'été de l'OMPI;
- Veiller à ce que les cours soient à jour et correspondent aux besoins et aux priorités des États membres grâce à l'examen périodique du contenu et du catalogue des cours proposés, et trouver les moyens de répondre à la forte demande, notamment en ce qui concerne l'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle;
- Améliorer les méthodes d'évaluation des cours pour faciliter la réalisation des objectifs pédagogiques à long terme;
- Garantir l'égalité entre les sexes dans tous les cours proposés par l'Académie de l'OMPI;
- Répondre aux demandes des États membres qui souhaitent des versions personnalisées des cours d'enseignement à distance, notamment du cours DL-101, en les adaptant aux exigences nationales en termes de contenu et de langue, ce qui permettrait à l'Académie de répondre à une demande croissante d'une manière rentable;
- Élargir l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux cours d'enseignement à distance en s'inspirant du lancement du Cours général de propriété intellectuelle en format accessible (DL-101) en 2016 et en proposant des cours d'enseignement à distance supplémentaires dans des formats accessibles;
- Élargir l'accès au matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle destiné aux jeunes avec l'initiative DL-101-IP4Kids;
- Améliorer la coopération Sud-Sud en renforçant les partenariats stratégiques avec les pays en développement ayant des connaissances et des compétences à transmettre à d'autres pays en développement et PMA dans certains domaines de la propriété intellectuelle, notamment s'agissant des cours de perfectionnement sur la propriété intellectuelle;
- Promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur, en particulier dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition, en soutenant de manière continue les universités, notamment en adoptant une approche stratégique à plus long terme pour les programmes communs de master de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle;
- Aider les pays à renforcer leurs capacités nationales de formation en matière de propriété intellectuelle (académies de propriété intellectuelle) par la mise en œuvre de projets nationaux permettant aux pays de concevoir les cours de formation sur la propriété intellectuelle qui répondent le mieux à leurs besoins;



- Proposer un programme de cours d'été de l'OMPI destiné à répondre aux demandes croissantes d'États membres souhaitant accueillir ces cours et à assurer une répartition géographique adéquate, s'adressant en particulier aux jeunes cadres du secteur privé, aux juristes débutants, aux étudiants en droit, aux fonctionnaires gouvernementaux et aux autres personnes intéressées;
- Fournir un appui aux institutions de formation judiciaires dans le cadre du projet de coopération mis en œuvre au titre du Plan d'action pour le développement avec les instituts de formation judiciaires des pays en développement et des pays les moins avancés.

Collaboration interprogrammes



Risques

La diminution des contributions apportées par les institutions partenaires pourrait avoir une incidence sur la mise en œuvre des programmes de formation et la création de nouveaux cours de formation.

Sous l'effet de l'évolution rapide de la technologie et du contexte de la propriété intellectuelle, les attentes et les préférences des utilisateurs évoluent aussi rapidement. La plateforme informatique des cours d'enseignement à distance et son interface graphique peuvent être dépassées.

Les informations en matière de propriété intellectuelle contenues dans les différents programmes de formation de l'Académie pourraient être mal adaptées aux défis mondiaux émergents et à l'évolution mondiale du système de la propriété intellectuelle.

Mesures d'atténuation

Poursuite des consultations et de la coordination avec les institutions partenaires actuelles et potentielles.

Enquêtes de satisfaction auprès des étudiants et des formateurs concernés par les cours d'enseignement à distance. Poursuite de l'investissement réalisé dans l'analyse des cours et la modernisation de la plateforme.

Évaluation et retour d'information continus de la part des parties prenantes des États membres et des partenaires de formation, des participants, des formateurs et des experts participant aux activités de l'Académie de l'OMPI.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de personnes ayant suivi une formation satisfaites des programmes de l'Académie de l'OMPI	À déterminer	70% des personnes ayant répondu
	Pourcentage de participants qui appliquent les connaissances et compétences acquises dans leurs activités professionnelles	À déterminer	60% des personnes ayant répondu
	Pourcentage de supérieurs hiérarchiques satisfaits de l'application des connaissances et des compétences acquises par les personnes formées dans le cadre de leur activité professionnelle	À déterminer	50% des personnes ayant répondu
	Pourcentage d'augmentation des participants aux cours d'enseignement à distance de l'Académie	54 596 (2016)	Rester au niveau de référence
	Taux de réussite aux examens dans les cours de perfectionnement dispensés à distance	69% (2014-2015)	69%
	Nombre d'académies nationales créées et devenues viables	À déterminer	(4 au total)
	Rapport global hommes/femmes dans les cours de l'Académie de l'OMPI	À déterminer	50/50

Ressources allouées au programme 11

11.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une augmentation de 2,1% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

11.2 L'augmentation du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résulte du renforcement du programme de perfectionnement des cadres.

11.3 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel résulte d'une provision supplémentaire pour la finalisation du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la coopération avec les instituts de formation judiciaires des pays en développement et des pays les moins avancés et son intégration en 2019 dans les travaux menés dans le cadre du programme.

Programme 11 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	13 083	13 333	13 614
Total	13 083	13 333	13 614

Programme 11 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	7 577	7 737	8 064	487	6,4%
Fonctionnaires temporaires	202	202	228	26	13,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	7 779	7 939	8 293	514	6,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	461	551	576	115	25,0%
Voyages de tiers	361	386	687	326	90,5%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	2 580	2 099	2 020	(560)	-21,7%
<i>Sous-total</i>	<i>3 401</i>	<i>3 037</i>	<i>3 282</i>	<i>(119)</i>	<i>-3,5%</i>
Services contractuels					
Conférences	40	65	90	50	125,0%
Publications	-	70	46	46	n.d.
Services contractuels de personnes	1 387	1 688	1 377	(10)	-0,7%
Autres services contractuels	226	390	335	109	48,3%
<i>Sous-total</i>	<i>1 652</i>	<i>2 213</i>	<i>1 847</i>	<i>195</i>	<i>11,8%</i>
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	20	10	-	(20)	-100,0%
Communication	46	31	20	(26)	-56,8%
Frais de représentation et autres	63	35	112	49	76,9%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>130</i>	<i>76</i>	<i>132</i>	<i>2</i>	<i>1,8%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	25	14	-	(25)	-100,0%
Fournitures	96	55	60	(36)	-37,5%
<i>Sous-total</i>	<i>121</i>	<i>68</i>	<i>60</i>	<i>(61)</i>	<i>-50,4%</i>
Total, B	5 304	5 394	5 322	18	0,3%
TOTAL	13 083	13 333	13 614	532	4,1%
POSTES	18	19	19	1	

dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	329
--	------------

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2018-2019 (en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2016	Contributions prévues pour 2017	Montant estimé des dépenses fin 2017	Montant estimé du solde fin 2017	Contributions prévues pour 2018-2019 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2018-2019
Programme 11						
République de Corée (éducation)	504	340	450	394	680	1 074
TOTAL	504	340	450	394	680	1 074

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les chiffres figurant dans cette colonne sont purement indicatifs et sont basés sur les tendances précédentes. Elle ne représente pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

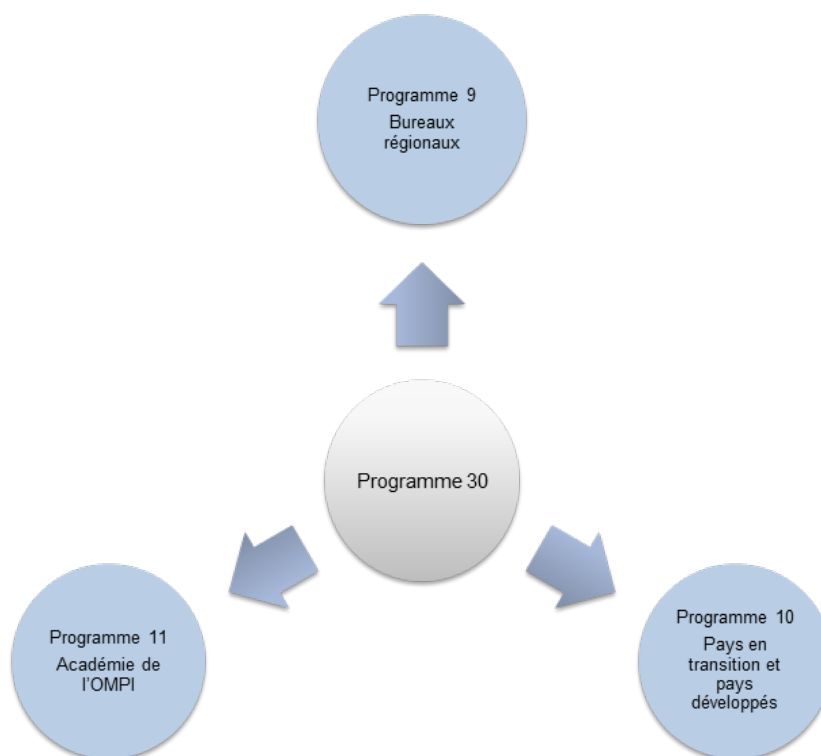
PROGRAMME 30 APPUI AUX PME ET À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Stratégies de mise en œuvre

- Faciliter l'utilisation efficace du système de propriété intellectuelle pour les acteurs de l'innovation (PME, universités et instituts de recherche et organismes d'aide aux PME) en recommandant des mesures de politique générale en vue de la réalisation des objectifs de développement nationaux;
- Élaborer du matériel didactique conçu pour répondre aux besoins particuliers des PME, des universités et instituts de recherche, en le mettant à disposition pour adaptation au niveau local;
- Démontrer l'incidence positive de l'utilisation du système de propriété intellectuelle et des instruments de politique générale connexes par les PME, les universités et les instituts de recherche sur la compétitivité des entreprises, la création d'entreprises de haute technologie, le partage des connaissances et, à terme, la création d'emplois et la croissance économique;
- Créer et renforcer la présence sur le Web pour le partage de l'information sur la gestion de la propriété intellectuelle pour les PME, la concession de licences de propriété intellectuelle et les politiques institutionnelles en la matière et explorer l'opportunité d'utiliser de nouveaux outils fondés sur le Web pour fournir une assistance technique plus ciblée et d'un meilleur rapport coût-efficacité;
- Mettre au point et exécuter des programmes de renforcement des capacités personnalisés en matière de gestion de la propriété intellectuelle, y compris la concession de licences de propriété intellectuelle, en mettant l'accent les besoins des PME, des universités et des instituts de recherche;
- Aider les universités et les instituts de recherche à renforcer leurs capacités en matière de gestion de la propriété intellectuelle, y compris l'élaboration ou le renforcement de politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle;
- Améliorer la prestation de services et de garantir l'adhésion, la responsabilisation et la pérennisation au niveau national moyennant le renforcement de la collaboration avec les parties prenantes nationales et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la mise en œuvre d'une approche de l'assistance technique fondée sur la réalisation de projets et la parité hommes-femmes.



Collaboration interprogrammes



Risques

Des changements économiques et politiques pourraient redéfinir les priorités en ce qui concerne l'élaboration de stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle.

Mesures d'atténuation

Collaborer étroitement avec les bénéficiaires, les donateurs et les États membres. Planifier et coordonner toutes les questions en rapport avec la propriété intellectuelle avec les autres organisations et partenaires internationaux.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de spécialistes qui utilisent les compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	63% des participants (à fin 2016)	75% des participants 75% des superviseurs
	Nombre et pourcentage de participants de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche dans les activités de formation et de renforcement des capacités qui obtiennent un score de 60% ou plus à un bref questionnaire à choix multiple sur les questions de fond.	n.d.	À déterminer

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI provenant de bureaux de gestion de la technologie au sein d'universités ou d'instituts de recherche qui appliquent les connaissances et compétences nouvellement acquises dans le cadre de leur activité professionnelle.	n.d.	À déterminer
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	Degré de satisfaction des participants aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI visant les institutions d'aide aux PME	90% - 42% très satisfaits - 48% de satisfaits (à fin 2016)	90%
	Pourcentage d'institutions d'aide aux PME ayant suivi une formation qui proposent des programmes de formation et des services consultatifs sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	À déterminer	80%
	Nombre de consultations uniques du site Web consacré aux PME	1 000 395 ³⁴ (2016)	Augmentation de 10% au cours de l'exercice biennal
	Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des institutions d'aide aux PME	Aucun (2016)	5 pays (total)
	Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques de propriété intellectuelle	444 universités ou instituts de recherche (nombre total à fin 2016)	20 universités ou instituts de recherche supplémentaires
	Nombre de demandes selon le PCT émanant d'universités ou d'instituts de recherche	À déterminer	À déterminer

Ressources allouées au programme 30

30.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une augmentation de 4% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

30.2 Les dépenses autres que les dépenses de personnel restent au même niveau que dans le budget approuvé pour 2016-2017. L'augmentation des dépenses de personnel résulte de l'allocation de ressources supplémentaires pour les agents temporaires dans le cadre du programme.

30.3 La diminution des ressources allouées au titre du résultat escompté III.1 (stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle) en 2018-2019 correspond aux responsabilités concernant l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle dans le cadre des programmes 9 (bureaux régionaux) et 10 (pays en transition et pays développés).

³⁴ Le nombre de téléchargements pour le quatrième trimestre de 2016 a été extrapolé à partir des données de janvier à septembre 2016. En septembre 2016, l'outil de statistiques sur le Web a été amélioré afin d'optimiser sa stabilité, ce qui a empêché le suivi des données pour le dernier trimestre de 2016.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

30.4 L'augmentation des ressources allouées au titre du résultat escompté III.6 (PME, universités et instituts de recherche) résulte de la volonté de renforcer les capacités des universités et des instituts de recherche dans le cadre de ce résultat escompté en 2018-2019, ce dont il était précédemment rendu compte sous le résultat escompté IV.2 (amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle).

30.5 Le transfert de ressources du résultat escompté IV.2 au résultat escompté III.2 (mise en valeur des ressources humaines) résulte de la volonté de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des bureaux de gestion de la technologie existants en 2018-2019 après la création de ces bureaux au cours de l'exercice biennal précédent.

Programme 30 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	1 020	895	-
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	962	746	1 246
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	3 125	3 100	5 080
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	976	1 521	-
Total	6 083	6 262	6 326

Programme 30 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 303	4 237	4 116	(187)	-4,3%
Fonctionnaires temporaires	219	671	649	430	195,9%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 522	4 908	4 765	243	5,4%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	31	60	60	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	31	60	60	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	406	311	379	(27)	-6,6%
Voyages de tiers	558	541	600	42	7,6%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	964	852	979	15	1,6%
Services contractuels					
Conférences	224	64	35	(189)	-84,4%
Publications	-	1	2	2	n.d.
Services contractuels de personnes	249	356	405	156	62,6%
Autres services contractuels	122	50	80	(42)	-34,4%
<i>Sous-total</i>	595	471	522	(73)	-12,3%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	2	-	-	(2)	-100,0%
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	2	-	-	(2)	-100,0%
Total, B	1 561	1 354	1 561	-	0,0%
TOTAL	6 083	6 262	6 326	243	4,0%
POSTES	10	10	10	-	

OBJECTIF STRATÉGIQUE IV COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	Programme 12
	Nombre d'amendements introduits dans la CIB	Programme 12
	Nombre de normes modifiées ou de nouvelles normes adoptées	Programme 12
	Préparation réussie du passage à la norme ST.26	Programme 12
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, en particulier dans les pays en développement	Programme 12
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de ressources en ligne ou sur papier relatives au droit d'auteur, y compris des principes directeurs non contraignants ou des bases de données, élaborées en intégrant ou en tenant compte des contributions d'États membres et de parties prenantes afin de fournir des informations sur le cadre juridique en matière de droit d'auteur et son application pratique	Programme 3
	Nombre d'entrées en format accessible dans les bases de données, inventaires, registres, portails et autres plateformes relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques	Programme 4
	Nombre d'utilisateurs uniques des bases de données, inventaires, registres, portails et autres plateformes relatifs aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques	Programme 4
	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables	Programme 9 Programme 14 Programme 20
	Nombre d'organismes, de communautés et d'individus au niveau national qui ont appliqué et utilisé des technologies appropriées comme solution à des enjeux de développement recensés dans les PMA	Programme 9
	Nombre d'utilisateurs uniques ayant effectué une recherche en matière de brevets par trimestre dans PATENTSCOPE	Programme 13
	Nombre d'utilisateurs par trimestre des bases de données mondiales	Programme 13
	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE, base de données mondiale sur les marques et base de données mondiale sur les dessins et modèles	Programme 20
	Nombre de projets ou de programmes de transfert de technologie lancés par des pays en développement qui utilisent l'information en matière de brevets figurant dans le domaine public	Programme 9
	Utilisation de la technologie appropriée au service du développement dans le cadre des recherches et rapports en matière de brevets, des cartographies de technologies et les plans de développement	Programme 9
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications	Programme 13

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par année	Programme 14
	Technologies appropriées commercialisées dans les PMA	Programme 9
	Projets reproduits dans d'autres secteurs dans les PMA	Programme 9
	Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les PMA	Programme 9
	Délai de chargement des données	Programme 13
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	Programme 14
	Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA	Programme 9
	Nombre d'utilisateurs du service de téléchargement	Programme 13
	Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA	Programme 9
	Nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	Programme 13
	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE, par région	Programme 13
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les marques, par région	Programme 13
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, par région	Programme 13
	Nombre de collections nationales figurant dans PATENTSCOPE	Programme 13
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre de collections nationales figurant dans la Base de données mondiale sur les marques	Programme 13
	Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI	Programme 13
	Satisfaction des offices concernant l'utilisation du système de l'OMPI pour élaborer des solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	Programme 15
	Nombre d'offices nationaux ayant numérisé leur collection de brevets	Programme 13
	Nombre d'offices utilisant les services WIPO CASE et DAS	Programme 15 Programme 20
	Nombre d'offices utilisant la série de modules IPAS	Programme 15
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS	Programme 9 Programme 15
	Satisfaction des offices concernant l'utilisation du système de l'OMPI pour élaborer des solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	Programme 15
	Satisfaction des offices concernant l'utilisation du système de l'OMPI pour élaborer des solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	Programme 15

PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES

Stratégies de mise en œuvre

CIB (classification internationale des brevets)

- Améliorer la CIB dans le cadre de la feuille de route pour la révision de la CIB adoptée par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC pour être en phase avec le progrès technologique et assurer une cohérence maximale au niveau international en matière de classement des brevets, notamment en encourageant l'utilisation de l'IPCRMS (système de gestion de la révision de la CIB);
- Renforcer la coopération internationale en matière de reclassement des documents de brevet en mettant en œuvre un système de gestion du reclassement;
- Encourager et favoriser une utilisation plus large du système de la CIB grâce à la fourniture d'une assistance pour la gestion et la publication des traductions de la CIB dans les langues nationales.

Classification de Nice (liste de produits et de services aux fins de l'enregistrement des marques)

- Poursuivre les travaux d'amélioration de la classification de Nice sous les auspices du Comité d'experts de l'Union de Nice en veillant en particulier i) à faire en sorte que la liste des produits et services tienne dûment compte des particularités des marchés émergents et à accélérer l'intégration de nouvelles indications largement utilisées dans cette liste, ii) à étudier le rapport entre la classification de Nice et la base de données sur les produits et services du système de Madrid en vue d'aligner autant que possible les deux instruments, et iii) recenser des opportunités de gain d'efficacité dans le système grâce à l'harmonisation des listes de produits et services;
- Faciliter la révision et la simplification des procédures de publication en améliorant le système de gestion de la révision;
- Favoriser l'introduction dans la classification de Nice de pratiques largement acceptées, grâce à la participation continue de l'OMPI aux initiatives de coopération régionale et internationale dans le domaine du classement des marques.



Classification de Locarno (liste de produits aux fins de l'enregistrement des dessins et modèles industriels) et classification de Vienne (éléments figuratifs des marques)

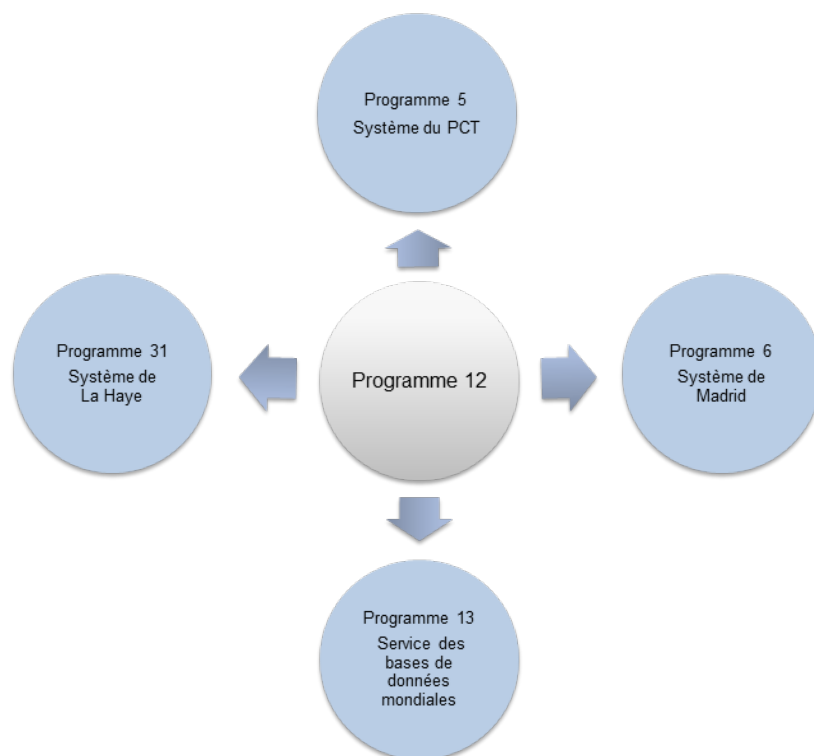
- Améliorer la classification de Locarno sous la direction du Comité d'experts de l'Union de Locarno afin d'accroître l'efficacité des recherches dans les bases de données relatives aux dessins et modèles, notamment en perfectionnant le système de gestion de la révision;
- Imaginer l'évolution future de la classification de Vienne sous l'égide du Comité d'experts de l'Union de Vienne après l'entrée en vigueur de la septième édition de la classification de Vienne le 1^{er} janvier 2018.

Normes de l'OMPI

- Travailler en coordination avec les offices de propriété intellectuelle afin de proposer des pratiques recommandées en matière de traitement, de transmission, d'échange, de diffusion et de partage des informations et de la documentation en matière de propriété intellectuelle grâce à l'élaboration et à la révision des normes de l'OMPI sous les auspices du Comité des normes de l'OMPI (CWS);
- Élaborer un logiciel facilitant la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI (présentation du listage des séquences de nucléotides et d'acides aminés);

- Collaborer avec les offices de propriété intellectuelle aux fins de la publication d'informations actualisées sur leurs pratiques concernant les normes de l'OMPI et, s'ils le demandent, les aider à mettre en œuvre ces normes;
- Fournir une formation axée sur la demande en matière d'utilisation des classifications et des normes, en particulier dans les pays en développement.

Collaboration interprogrammes



Risques

Divergences d'opinions entre groupes de pays entraînant une limitation de l'amélioration technique des normes et des classifications.

Mesures d'atténuation

Débatte des questions politiques et les résoudre en dehors des comités techniques. Approfondir les débats techniques au sein des comités. Contrôler la mise en œuvre de plans à long terme.

Organiser des missions de formation dans les pays en développement, notamment au niveau régional, afin de mieux faire connaître les classifications et les normes. Prendre en considération les besoins régionaux en matière d'élaboration de classifications et de normes.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	1213 modifications ont été introduites dans la classification de Nice (11-2017) (2016) 32 nouveaux dossiers d'information ont été introduits (2016)	Rester aux niveaux de 2016-2017
	Nombre de modifications introduites dans la CIB	1463 modifications ont été introduites dans la version 2017.01 de la CIB (2016)	Rester aux niveaux de 2016-2017

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de normes modifiées ou de nouvelles normes adoptées	2 nouvelles normes et 4 révisions de normes (2016)	3 normes modifiées ou nouvelles normes
	Préparation réussie du passage à la norme ST.26	Aucun office n'a entamé de préparatifs en vue de l'utilisation de l'outil relatif à la norme ST.26	10 offices entament des préparatifs en vue de l'utilisation de l'outil relatif à la norme ST.26
	Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Page d'accueil de la CIB : 324 981 visites dont 114 068 en provenance de pays en développement Publication de la CIB : 1 386 029 visites dont 539 165 en provenance de pays en développement Page d'accueil de la classification de Nice : 529 804 visites dont 247 418 en provenance de pays en développement Publication de la classification de Nice : 3 767 636 visites dont 1 936 565 en provenance de pays en développement Page d'accueil de la classification de Locarno : 46 719 visites dont 16 123 en provenance de pays en développement Publication de la classification de Locarno : À déterminer Page d'accueil de la classification de Vienne : 36 902 visites (6,0%) dont 19 078 (41,2%) en provenance de pays en développement Publication de la classification de Vienne : À déterminer Normes de l'OMPI (Manuel) : 70 115 visites dont 28 467 en provenance de pays en développement (à fin 2016)	Rester aux niveaux de référence (annuels)

Ressources allouées au programme 12

12.1 On peut observer une augmentation de 2,1% des ressources globales allouées au programme en 2018-2019 par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

12.2 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel résulte d'une provision supplémentaire pour l'élaboration d'un outil informatique destiné à la mise en œuvre de la norme ST.26 de l'OMPI.

12.3 La diminution des dépenses de personnel résulte de la diminution du personnel de soutien, partiellement compensée par la professionnalisation d'un fonctionnaire chargé de la publication des normes de l'OMPI (reclassification d'un poste).

Programme 12 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	7 070	7 250	7 215
Total	7 070	7 250	7 215

Programme 12 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	5 448	5 823	5 471	22	0,4%
Fonctionnaires temporaires	227	-	-	(227)	-100,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	5 675	5 823	5 471	(205)	-3,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	115	109	110	(5)	-4,2%
Voyages de tiers	-	36	36	36	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	115	145	146	31	27,1%
Services contractuels					
Conférences	140	247	250	110	78,6%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	172	69	44	(128)	-74,4%
Autres services contractuels	968	966	1 305	337	34,8%
<i>Sous-total</i>	1 280	1 282	1 599	319	24,9%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, B	1 395	1 427	1 745	350	25,1%
TOTAL	7 070	7 250	7 215	145	2,1%
POSTES	15	15	14	(1)	

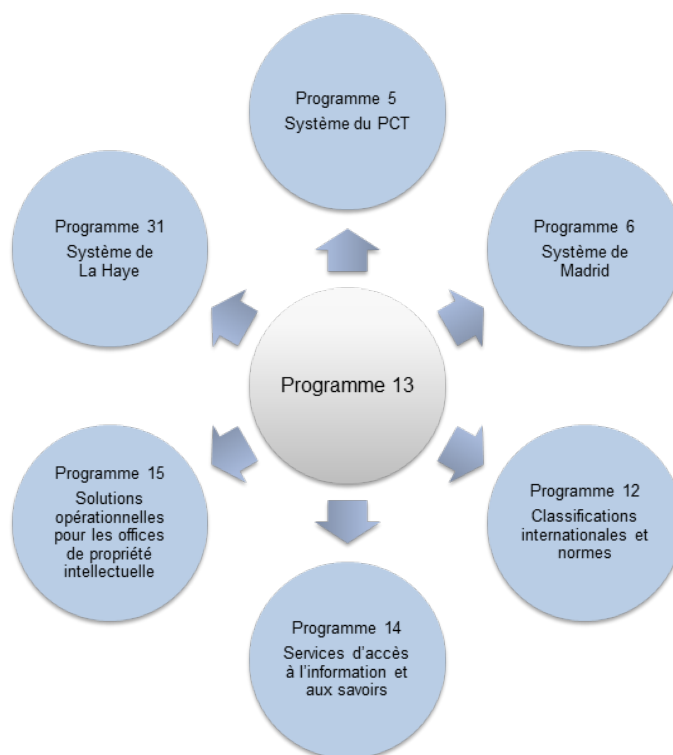
PROGRAMME 13 SERVICE DES BASES DE DONNÉES MONDIALES

Stratégies de mise en œuvre

- Étendre la portée géographique des bases de données mondiales de l'OMPI en enrichissant les collections nationales ainsi qu'en augmentant la qualité des données et la rapidité des actualisations;
- Poursuivre la recherche d'une architecture renforcée et optimale et l'étude d'un modèle pour la géolocalisation des serveurs de données aux fins d'un accès rapide aux bases de données mondiales;
- Perfectionner les outils de recherche en améliorant notamment l'outil WIPO Translate à l'aide d'une technologie de traduction automatique neuronale, en mettant au point le système de recherche d'images par le contenu pour des marques d'aspect similaire et en étudiant la possibilité de rechercher des unités de travail complexes dans les textes de brevet disponibles dans PATENTSCOPE à l'aide de la recherche par structure chimique et de la recherche par gène et par séquence;
- Convertir les collections nationales de données sur les brevets en texte intégral grâce aux mécanismes de conversion du logiciel de reconnaissance optique des caractères (ROC) de l'OMPI, en encourageant notamment les offices de brevets participants qui ne publient pas encore les demandes de brevet en texte intégral (format XML) à évaluer et à utiliser l'outil ROC de l'OMPI afin de garantir la qualité à la source et la conversion d'un fichier en texte intégral;
- Mettre à disposition du public les informations contenues dans les dossiers à l'aide de liens accédant aux dossiers dans WIPO CASE ainsi qu'à d'autres systèmes de gestion des dossiers aux niveaux national, régional et mondial;
- Étudier la possibilité d'indexer la littérature scientifique (non-brevet) en libre accès en vue de mettre au point une nouvelle extension de PATENTSCOPE qui facilite les recherches sur l'état de la technique dans la littérature non-brevet;
- Promouvoir la base de données mondiale sur les marques de l'OMPI en tant que source d'informations économiques et commerciales par la fourniture des données concernant les demandes internationales d'enregistrement effectuées auprès de l'OMPI, les collections nationales et régionales sur les marques et les emblèmes protégés en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris;
- Continuer de mettre au point la base de données mondiale sur les dessins et modèles couvrant les enregistrements internationaux et les collections nationales et régionales de données relatives aux dessins et modèles en étudiant notamment la possibilité de télécharger les données d'image dans des formats différents ainsi que la mise en place d'un système efficace de recherche de la similarité des dessins et modèles enregistrés en deux dimensions (classe 32 de la classification de Locarno);
- Accroître la couverture géographique de WIPO Lex en y ajoutant les lois et traités relatifs à la propriété intellectuelle et améliorer le système aux niveaux des fonctions de recherche et de l'interface utilisateurs.



Collaboration interprogrammes



Risques

Perte d'accès aux bases de données mondiales suite à une perturbation du service Internet localisé ou à une panne technique au siège de Genève.

Mesures d'atténuation

Il sera possible de dupliquer le service et d'accroître la diversité géographique en installant des serveurs miroirs à distance afin de fournir aux utilisateurs des services plus efficaces et de maintenir l'accès aux données en cas de perturbation technique localisée au siège de Genève.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Degré de satisfaction des utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI	À déterminer (enquête annuelle)	À déterminer
	Nombre d'utilisateurs uniques ayant effectué une recherche en matière de brevets par trimestre dans PATENTSCOPE	Recherches dans PATENTSCOPE : 246 516	Recherches dans PATENTSCOPE : +5% (annuel)
	Nombre d'utilisateurs par trimestre des bases de données mondiales	Base de données mondiale sur les marques (GBD) : 119 208 Base de données mondiale sur les dessins et modèles (GDD) : 16 868 (dernier trimestre de 2016)	GBD : +5% (annuel) GDD : +5% (annuel)
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications	4 (février 2017) (total)	6 (total)
	Délai de chargement des données	5,6 jours (2016)	21 jours
	Nombre d'utilisateurs du service de téléchargement	À déterminer	À déterminer
	Nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	2 044 648 (2016) (total)	+5% (annuel)

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE, par région	58 220 000 (février 2017) (total) – Afrique (à déterminer) – pays arabes (à déterminer) – Asie et Pacifique (à déterminer) – Amérique latine et Caraïbes (à déterminer) – pays en transition (à déterminer) – pays développés (à déterminer)	+10% (annuel)
	Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les marques, par région	27 950 000 (février 2017) (total) – Afrique (à déterminer) – pays arabes (à déterminer) – Asie et Pacifique (à déterminer) – Amérique latine et Caraïbes (à déterminer) – pays en transition (à déterminer) – pays développés (à déterminer)	+5% (annuel)
	Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les dessins et modèles, par région	1 700 000 (février 2017) (total) – Afrique (à déterminer) – pays arabes (à déterminer) – Asie et Pacifique (à déterminer) – Amérique latine et Caraïbes (à déterminer) – pays en transition (à déterminer) – pays développés (à déterminer)	+5% (annuel)
	Nombre de collections nationales figurant dans PATENTSCOPE	43 (février 2017) (total)	50 (total pour l'exercice biennal)
	Nombre de collections nationales figurant dans la Base de données mondiale sur les marques	35 (février 2017) (total)	40 (total pour l'exercice biennal)
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'offices nationaux ayant numérisé leur collection de brevets	0 (à fin 2016)	5 (total pour l'exercice biennal)

Ressources allouées au programme 13

13.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une augmentation de 53,5% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

13.2 Cette augmentation est principalement due i) à l'augmentation des coûts de développement et de fonctionnement des bases de données mondiales de l'OMPI résultant de l'élargissement de la couverture géographique du système et de l'augmentation du nombre de langues (dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel), ii) aux investissements nécessaires pour maintenir la compétitivité des bases de données mondiales de l'OMPI par le développement de nouvelles fonctions pour la recherche de données sur la propriété intellectuelle, permettant notamment d'effectuer une recherche par nom de composé chimique ou dans la littérature non-brevet,

et par l'amélioration de la technologie de traduction automatique neuronale utilisée dans WIPO Translate (dépenses autres que les dépenses de personnel), et iii) au transfert de WIPOLex du programme 21 (direction générale) au cours de l'exercice biennal 2016-2017 (dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel). Il est rendu compte de ces augmentations sous les résultats escomptés IV.2 (amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle) et IV.3 (élargissement de la portée géographique des bases de données mondiales).

13.3 Il est rendu compte des ressources liées aux processus de conversion dans la reconnaissance optique des caractères (ROC) de l'OMPI sous le résultat escompté IV.4 (amélioration de l'infrastructure technique et du savoir).

Programme 13 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	3 803	5 578	6 153
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	1 956	2 196	2 476
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	-	-	211
Total	5 758	7 774	8 840

Programme 13 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 551	5 403	6 407	1 856	40,8%
Fonctionnaires temporaires	-	339	-	-	n.d.
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 551	5 742	6 407	1 856	40,8%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	75	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	10	120	120	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	85	120	120	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	87	98	100	13	14,9%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	87	98	100	13	14,9%
Services contractuels					
Conférences	-	-	10	10	n.d.
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	80	283	300	220	275,0%
Autres services contractuels	981	1 363	1 654	673	68,6%
<i>Sous-total</i>	1 061	1 646	1 964	903	85,2%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	60	204	250	190	316,7%
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	60	204	250	190	316,7%
Total, B	1 208	2 032	2 434	1 226	101,5%
TOTAL	5 758	7 774	8 840	3 082	53,5%
POSTES	11	17	18	7	

PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS

Stratégies de mise en œuvre

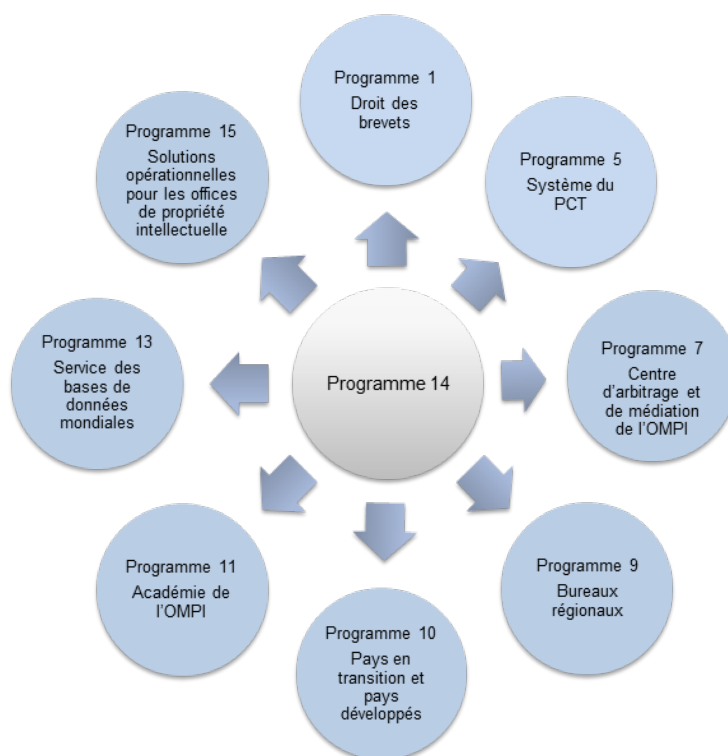
- Aider les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) à devenir des points d'accès institutionnels efficaces et pérennes qui offrent des services d'information technologique de qualité par la fourniture de matériel d'apprentissage, d'outils dédiés au service d'assistance, de plateformes, de portails, etc.;
- Soutenir l'innovation au niveau local par la promotion et l'épanouissement des capacités des CATI en vue d'utiliser efficacement et gratuitement les bases de données de brevets telles que PATENTSCOPE, ainsi que la littérature scientifique et technique libre dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition;
- Promouvoir et faciliter l'accès des utilisateurs aux bases de données commerciales sur les brevets et aux bases de données scientifiques et techniques payantes à l'aide des programmes de partenariat public-privé d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) et d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les pays en transition bénéficiaires;
- Accroître la viabilité à long terme des réseaux de CATI en encourageant le partage des connaissances grâce aux réseaux administrés efficacement aux niveaux national, régional ainsi que de manière virtuelle (plateforme eTISC) et par la promotion de l'échange et de la diffusion des rapports sur les projets nationaux et des expériences réussies en la matière;
- Soutenir la fourniture de services à valeur ajoutée et améliorés tels que, d'une part, l'analyse des brevets, qui permet de rédiger des rapports panoramiques sur les brevets et des rapports de recherche sur l'état de la technique, et, d'autre part, la mise en place des services "TISC Clinic", qui comprennent le programme d'aide aux inventeurs et des services de conseils sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle et des services relatifs au règlement des litiges;
- Achever la mise en œuvre du projet relevant du Plan d'action pour le développement relatif à "l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique", en outre, par l'utilisation de guides pratiques, du portail d'enregistrement des brevets et de supports de formation, ainsi qu'en assurant le transfert des connaissances aux réseaux de CATI et le renforcement des capacités à l'aide des services d'informations relatifs au domaine public;
- Mettre en œuvre le projet relevant du Plan d'action pour le développement intitulé : "gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement"³⁵.



35

Sous réserve de l'approbation du CDIP en 2017.

Collaboration interprogrammes



Risques

Incapacité pour le pays hôte à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des réseaux de CATI, ce qui pourrait entraîner la fermeture de certains de ces centres.

Mesures d'atténuation

Soutien de l'OMPI en matière de planification, de suivi et d'évaluation officiels du projet national conformément au document de projet national du centre.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables ³⁶	28 réseaux nationaux durables (total à la fin de 2016) Développement niveau 1 : Afrique (3 dont 1 PMA) Asie et Pacifique (2) Amérique latine et Caraïbes (2) (7 au total) Développement niveau 2 : Afrique (8 dont 6 PMA) pays arabes (1) Asie et Pacifique (2)	6 réseaux nationaux de CATI durables supplémentaires : – Afrique (1) – pays arabes (1) – Asie et Pacifique (1) – Amérique latine et Caraïbes (2) – pays en transition (1) 34 réseaux nationaux de CATI durables (total)

³⁶ Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

La durabilité est évaluée par les niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** – a) Signature d'un accord de niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) remise d'au moins un rapport annuel sur les activités du CATI au niveau national; le développement niveau 1 est pleinement atteint avec a + b + c.
- **Développement niveau 2** – Les conditions du niveau de développement 1 sont remplies et des recherches sur les informations essentielles en matière de brevets sont faites, par exemple des recherches sur l'état de la technique en matière de brevets; et
- **Développement niveau 3** – Les conditions du développement niveau 2 sont remplies et des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée sont fournis, par exemple par exemple l'élaboration de cartographies de brevets.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
		Amérique latine et Caraïbes (4) (15 au total)	
		Développement niveau 3, comprenant la fourniture de services à valeur ajoutée ³⁷ : Afrique (1) pays arabes (1) Asie et Pacifique (1) Amérique latine et Caraïbes (2) pays en transition (1) (6 au total)	
	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par année	1 750 utilisateurs en 2016	3 800 utilisateurs par année
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	ARDI (800) ASPI (55) (à la fin de 2016)	ARDI (1 000) ASPI (65)

Ressources allouées au programme 14

14.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une augmentation de 12,3% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

14.2 Cette augmentation est due à des provisions supplémentaires pour la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement intitulés "Gestion de la propriété intellectuelle et transfert de technologie : promouvoir l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle dans les pays en développement", dont il est rendu compte sous le résultat escompté III.2, et "Utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement économique", dont il est rendu compte sous le résultat escompté IV.2 (amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle).

14.3 L'ajout d'un poste dans le cadre du programme, par rapport au budget approuvé pour 2016-2017, répond à la nécessité de renforcer la coordination globale avec les États membres participant à WIPO Lex depuis le bureau du sous-directeur général pour le Secteur de l'infrastructure mondiale.

Programme 14 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	-	-	509
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	6 990	7 235	7 341
Total	6 990	7 235	7 850

³⁷ Appui et conseils en ce qui concerne les services d'analyse des brevets et la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, programme d'aide aux inventeurs, utilisation et recensement des inventions relevant du domaine public, services relatifs au règlement des litiges, rédaction de demandes de brevet.

Programme 14 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	5 107	5 837	6 065	959	18,8%
Fonctionnaires temporaires	658	224	340	(318)	-48,3%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	5 764	6 060	6 405	641	11,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	462	502	640	178	38,5%
Voyages de tiers	310	284	349	39	12,6%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>772</i>	<i>786</i>	<i>989</i>	<i>217</i>	<i>28,1%</i>
Services contractuels					
Conférences	63	31	54	(9)	-14,3%
Publications	20	10	50	30	150,0%
Services contractuels de personnes	177	210	247	70	39,5%
Autres services contractuels	123	63	84	(39)	-31,7%
<i>Sous-total</i>	<i>383</i>	<i>314</i>	<i>435</i>	<i>52</i>	<i>13,6%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	1	-	-	n.d.
Communication	10	10	-	(10)	-100,0%
Frais de représentation et autres	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>10</i>	<i>11</i>	-	<i>(10)</i>	<i>-100,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	40	40	-	(40)	-100,0%
Fournitures	20	24	20	-	0,0%
<i>Sous-total</i>	<i>60</i>	<i>64</i>	<i>20</i>	<i>(40)</i>	<i>-66,7%</i>
Total, B	1 225	1 174	1 444	219	17,9%
TOTAL	6 990	7 235	7 850	860	12,3%
POSTES	13	14	14	1	

dont :

Projet relatif au Plan d'action pour le développement	859
--	------------

PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Stratégies de mise en œuvre

- Enrichir la série de modules IPAS (IPAS, WIPO File, WIPO Publish, WIPOScan) en veillant à ce qu'elle réponde aux besoins d'offices de propriété intellectuelle ayant des niveaux de développement différents dans les pays en développement, les pays en transition et les pays les moins avancés, afin de permettre des opérations relatives aux flux de travail et aux données intégralement en ligne, ainsi qu'une amélioration de la qualité des données, des flux de travail des offices, de la gestion des procédures d'enregistrement de droits de propriété intellectuelle et des liens entre les systèmes nationaux et les systèmes mondiaux et régionaux de propriété intellectuelle (PCT et Madrid, d'une part, et ARIPO, OEB et OAPI, d'autre part);
- Refonder le système IPAS sur la base d'une nouvelle architecture offrant une plateforme modernisée, davantage d'options de personnalisation, plus d'autonomie pour les offices de propriété intellectuelle et des coûts en matière d'appui moins élevés à long terme;
- Fournir aux offices de propriété intellectuelle des services électroniques accessibles intégralement en ligne en améliorant les modules de services en ligne (WIPO File et WIPO Publish) et leur intégration dans le système IPAS;
- Améliorer les activités de formation et de transfert de connaissances au moyen d'ateliers de formation plus ciblés et de cours en ligne destinés à certifier la capacité des experts à utiliser les produits de l'OMPI;
- Axer davantage les efforts sur le renforcement des capacités des agents des offices de propriété intellectuelle pour leur permettre de mieux utiliser les outils de l'OMPI en vue d'améliorer leurs compétences en matière d'examen;
- Améliorer le processus de mise en place des projets dans les offices de propriété intellectuelle et d'assistance dans ce domaine, en faisant intervenir le personnel de l'OMPI, des prestataires extérieurs et des experts locaux;
- Constituer un groupe consultatif représentant toutes les régions en vue d'obtenir un meilleur retour d'information de la part des offices de propriété intellectuelle sur l'orientation future du programme de travail;
- Mettre en place le système WIPO Connect dans huit organismes de gestion collective au moins durant l'exercice biennal et améliorer le système en vue d'en assurer la viabilité à long terme;
- Promouvoir et améliorer le système WIPO CASE sur la base des retours d'information reçus des utilisateurs; permettre une utilisation efficace du système en encourageant davantage d'offices à y adhérer et en proposant formation et documentation; explorer avec les offices de propriété intellectuelle les possibilités de renforcer les services à valeur ajoutée à l'intention des utilisateurs.



Collaboration interprogrammes



Risques

Incapacité des offices de propriété intellectuelle à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des logiciels de l'OMPI utilisés dans le cadre de leurs activités essentielles.

Accès insuffisant aux informations techniques et confidentielles qui sont détenues par les parties prenantes concernées et qui peuvent être nécessaires à la mise en œuvre du projet WCC, entraînant l'impossibilité d'atteindre les objectifs essentiels.

Mesures d'atténuation

Veiller à la formation du personnel local des offices de propriété intellectuelle. Établir des procédures formelles pour l'assistance et la maintenance logicielles.

Inviter les parties prenantes concernées à participer aux réunions du groupe d'experts sur le projet WCC afin de partager les informations pertinentes.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'offices utilisant les services WIPO CASE et DAS	31 offices (total) (en janvier 2017)	40 (au total pour l'exercice biennal)
	Nombre d'offices utilisant la série de modules IPAS	81 (à fin 2016)	81
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) par l'intermédiaire de la série de modules IPAS	3,1 (à fin 2016)	3,2
	Satisfaction des offices concernant l'utilisation du système de l'OMPI pour élaborer des solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle, s'agissant de la mise en œuvre, de la maintenance et de la mise à jour de la série de modules IPAS	À déterminer (enquête annuelle)	À déterminer

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	0 (à fin 2016)	12 (au total pour l'exercice biennal)

Ressources allouées au programme 15

15.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une augmentation de 5,6% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

15.2 Cette augmentation résulte de la hausse des coûts relatifs au développement et à la refonte de certaines applications de la série de modules informatiques du système d'automatisation de la propriété intellectuelle (IPAS) pour les offices nationaux de propriété intellectuelle (dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel), de l'élargissement de WIPO Connect à d'autres organismes de gestion collective, et de la création d'un groupe consultatif chargé de solliciter des commentaires auprès des offices de propriété intellectuelle sur l'orientation future du programme de travail (dépenses autres que les dépenses de personnel).

15.3 L'ajout d'un poste dans le cadre du programme par rapport au budget 2016-2017 après virements résulte de la volonté de mettre l'accent sur l'amélioration du processus de mise en place et de mise en œuvre des projets relatifs au système IPAS dans les offices nationaux de propriété intellectuelle.

15.4 Les ressources liées au résultat escompté VII.1 (plateformes fondées sur la propriété intellectuelle) dans le cadre de ce programme tiennent compte de l'appui informatique pour les bases de données de WIPO Green et WIPO Re:Search dans le cadre du programme 18 (défis mondiaux).

Programme 15 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	13 806	14 016	14 422
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	-	355	152
Total	13 806	14 371	14 574

Programme 15 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	7 756	7 486	7 807	51	0,7%
Fonctionnaires temporaires	-	445	293	293	n.d.
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	7 756	7 931	8 100	344	4,4%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	20	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	20	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	728	826	726	(2)	-0,3%
Voyages de tiers	490	106	300	(190)	-38,8%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	1 218	933	1 026	(192)	-15,8%
Services contractuels					
Conférences	-	-	-	-	n.d.
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	628	336	458	(170)	-27,0%
Autres services contractuels	4 141	5 135	4 989	848	20,5%
<i>Sous-total</i>	4 769	5 471	5 447	679	14,2%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	43	15	-	(43)	-100,0%
Fournitures	20	1	-	(20)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	63	17	-	(63)	-100,0%
Total, B	6 050	6 440	6 473	424	7,0%
TOTAL	13 806	14 371	14 574	768	5,6%
POSTES	17	16	17	-	

**OBJECTIF STRATÉGIQUE V SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR
L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	Programme 16
	Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les cinq mois suivant leur publication	Programme 16
	L'écart entre la prévision de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées en vertu des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye se situe dans les valeurs prévues	Programme 16
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre annuel de visiteurs sur le site Web de l'Indice mondial de l'innovation	Programme 16
	Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les cinq mois suivant sa publication	Programme 16

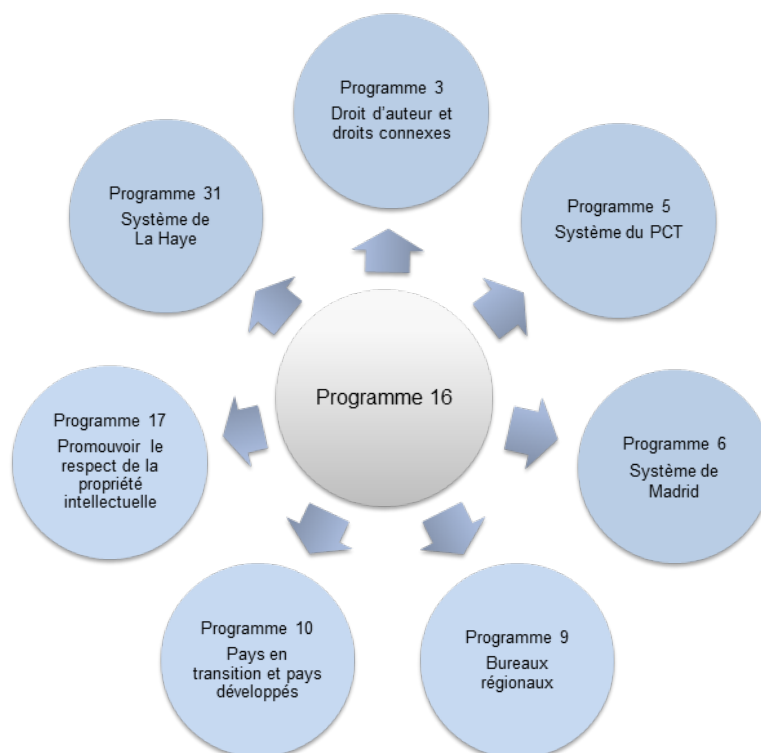
PROGRAMME 16 Économie et statistiques

Stratégies de mise en œuvre

- Continuer d'élargir la portée géographique et la couverture thématique des statistiques de propriété intellectuelle collectées au moyen de l'enquête statistique annuelle de l'OMPI;
- Notifier les statistiques de propriété intellectuelle à l'aide des publications statistiques et des outils Web dans le but de satisfaire les besoins des différentes communautés d'utilisateurs telles que les décideurs, les offices de propriété intellectuelle, les utilisateurs des systèmes de dépôt de l'OMPI, les chercheurs et le grand public;
- Créer des bases de données qui permettent d'élaborer des rapports statistiques et des analyses économiques en utilisant des techniques fondées sur les mégadonnées, notamment en ce qui concerne les activités de propriété intellectuelle portant sur la parité hommes-femmes, les éléments géographiques, le secteur d'activité et d'autres aspects;
- Continuer d'évaluer les résultats en matière d'innovation en contribuant à enrichir et à copublier l'Indice mondial de l'innovation et explorer les possibilités d'élaborer d'autres indices mondiaux permettant d'informer les décideurs sur les politiques et stratégies économiques;
- Fournir des analyses approfondies sur le rôle du système de la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale en publiant des rapports thématiques sur la propriété intellectuelle dans le monde;
- Intégrer les études économiques dans les pays en développement initialement mises en œuvre dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique – phase II, qui vise à répondre aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 34, 35, 37 et 39;
- Poursuivre l'élaboration et le renforcement du programme de recherche sur les politiques et les résultats de l'économie de la création mis en place au cours de l'exercice biennal 2016-2017, en mettant l'accent sur la création d'une infrastructure empirique qui permet d'inclure des informations plus détaillées dans les chaînes de valeur de l'économie de la création;
- Maximiser les synergies institutionnelles et promouvoir la qualité des recherches en continuant d'assurer la coordination du réseau mondial d'économistes rattachés aux offices de propriété intellectuelle.



Collaboration interprogrammes



Risques

Publication d'informations statistiques incomplètes (WIPI).

Les publications de l'OMPI contiennent des données statistiques incomplètes ou présentent des lacunes en termes d'analyse.

Mesures d'atténuation

Prévoir un délai de réponse suffisant et contribuer à renforcer les capacités de production de données statistiques à l'échelle nationale.

Des mécanismes de contrôle sont instaurés pour repérer les incohérences dans les données au moment de la collecte des statistiques sur les activités de propriété intellectuelle; toutes les publications statistiques sont examinées avec attention par des experts en statistiques et au sein des secteurs de l'OMPI concernés; toutes les publications analytiques sont soumises à un comité de lecture en externe.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	À déterminer	Croissance de 5% (annuel)
	Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les cinq mois suivant leur publication	À déterminer	Croissance de 5% pour les Indicateurs mondiaux de propriété intellectuelle (annuel) et croissance de 5% pour les examens annuels (annuel)
	L'écart entre la prévision de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées en vertu des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye se situe dans les valeurs prévues	2016 : prévisions et chiffres réels – PCT : 225 400 et 233 000 (103%) – Madrid : 52 030 et 52 900 (102%) – La Haye : 5560 et 5562 (100%)	Les valeurs réelles sont comprises dans l'intervalle de confiance de 80%

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Nombre annuel de visiteurs sur le site Web de l'Indice mondial de l'innovation	Page Web de l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI : 44 244 (2016) Site Web dédié à l'Indice mondial de l'innovation : 214 122 (2016)	Croissance de 10% (annuel)
	Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les cinq mois suivant sa publication	Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde 2015 : 25 936	Croissance de 10% (sur l'exercice biennal)

Ressources allouées au programme 16

16.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une hausse de 13,9% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

16.2 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel en 2018-2019, par rapport au budget approuvé pour 2016-2017, résulte des investissements consentis pour améliorer l'établissement de rapports statistiques ainsi que la recherche et l'analyse économiques sur la base de techniques faisant appel aux mégadonnées.

16.3 L'augmentation des dépenses de personnel en 2018-2019 est due à la création de deux postes supplémentaires dans le cadre du programme i) pour l'intégration du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique et ii) pour enrichir l'Indice mondial de l'innovation.

Programme 16 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 677	2 447	2 659
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	3 395	3 874	4 259
Total	6 072	6 322	6 918

Programme 16 : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 767	4 755	5 748	981	20,6%
Fonctionnaires temporaires	230	266	-	(230)	-100,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 997	5 021	5 748	751	15,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	60	60	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	60	60	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	271	288	230	(41)	-15,1%
Voyages de tiers	139	101	25	(114)	-82,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	410	389	255	(155)	-37,8%
Services contractuels					
Conférences	-	-	50	50	n.d.
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	515	742	625	110	21,4%
Autres services contractuels	150	169	180	30	20,0%
<i>Sous-total</i>	665	910	855	190	28,6%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	1	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	1	-	-	n.d.
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Total, B	1 075	1 300	1 170	95	8,8%
TOTAL	6 072	6 322	6 918	846	13,9%
POSTES	12	12	14	2	

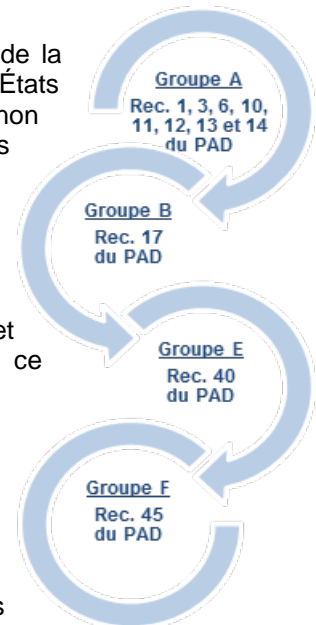
OBJECTIF STRATÉGIQUE VI COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de collaborations stratégiques en partenariat avec des organisations dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Programme 17

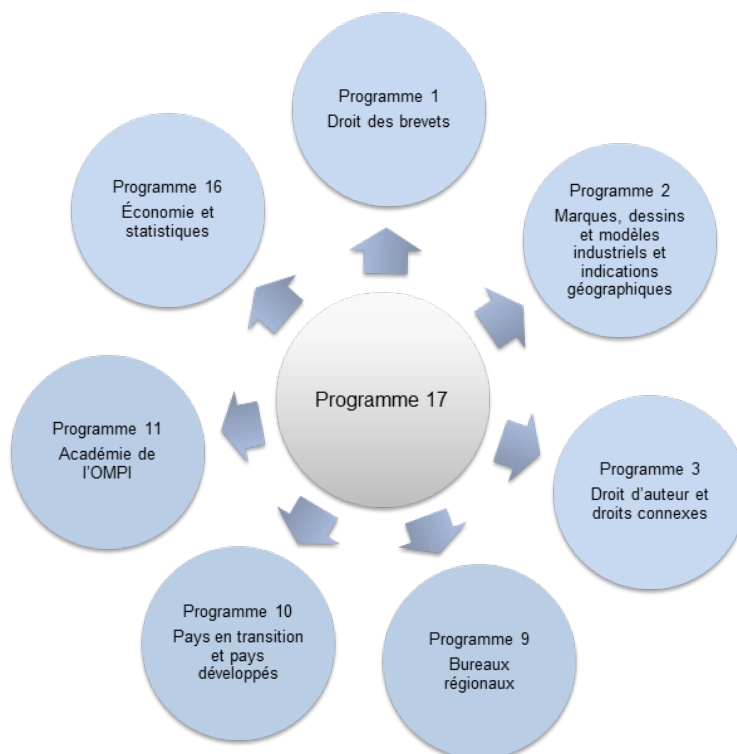
PROGRAMME 17 PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Stratégies de mise en œuvre

- Organiser des sessions du Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), favorisant le partage de données d'expérience nationales sur les cadres juridiques et réglementaires relatifs à l'application des droits et aux activités de prévention dans lesquelles sont expliqués les intérêts socioéconomiques du respect de la propriété intellectuelle;
- Organiser une conférence de haut niveau sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, favorisant l'échange d'information entre les États membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des associations professionnelles et des établissements universitaires;
- Améliorer la coopération en matière de respect de la propriété intellectuelle avec des acteurs internationaux, notamment en facilitant la coordination des activités entre les organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle au niveau national, régional et international qui s'efforcent de régler les problèmes soulevés dans ce domaine par le progrès technologique et la mondialisation;
- Fournir sur demande aux États membres des avis juridiques sur l'application des droits de propriété intellectuelle conformément à la partie III de l'Accord sur les ADPIC;
- Fournir aux États membres un appui et une assistance pour la mise en valeur des capacités des responsables de l'application des lois, des procureurs et des juges dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de formation au sein des institutions des pays bénéficiaires et la mise à disposition d'outils et de documents accessibles et fiables sur l'application des droits de propriété intellectuelle, et pour la sensibilisation du public;
- Aider les États membres à établir des stratégies de promotion du respect de la propriété intellectuelle dans le cadre national de leurs politiques de propriété intellectuelle et à mettre au point des produits et des activités de sensibilisation visant à tenir compte des comportements de consommation et à instaurer un environnement durable de respect de la propriété intellectuelle.
- S'inspirer de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement pour toutes ses activités.



Collaboration interprogrammes



Risques

Absence de consensus entre les États membres sur les activités de l'OMPI en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle. Le rôle de l'OMPI dans la promotion du respect de la propriété intellectuelle peut être compromis.

Pays et parties prenantes se détournant de l'OMPI pour s'intéresser à d'autres organisations internationales ou régionales mettant en place des activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Mesures d'atténuation

Organiser des consultations régulières avec les États membres pour permettre une convergence de vues sur la pertinence de l'ACE, de ses activités et de son rôle en matière d'élaboration de politiques, ainsi que sur les activités connexes de renforcement des capacités. Toutes les activités sont menées selon des normes rigoureuses, garantissant la qualité, la transparence, la neutralité et une approche équilibrée.

Tirer parti des partenariats, définir et créer des synergies en attribuant des rôles clairs et bien définis aux différents partenaires.

Intégrer les activités et les stratégies de promotion du respect de la propriété intellectuelle dans les politiques nationales de propriété intellectuelle en coopération avec les bureaux régionaux de l'OMPI et le Département des pays en transition et des pays développés.

Mettre l'accent sur les activités axées sur les politiques où l'OMPI peut jouer un rôle particulier et offrir un avantage concurrentiel.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence en vue de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle au regard de la partie III de l'Accord sur les ADPIC et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ou s'appropriant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI	31 pays ou organisations ont entamé le processus de modification ou d'adoption de cadres de référence en vue de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle. Afrique (12), pays arabes (2), région Asie et Pacifique (10), pays d'Amérique latine et des Caraïbes (6), pays en transition (1) (au total, au 31 décembre 2016)	4 pays ou organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence en vue de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle suite à l'assistance fournie par l'OMPI.
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Degré de satisfaction des participants quant aux activités de formation et de renforcement des capacités de l'OMPI	Taux moyen d'utilité : 92% Taux moyen de satisfaction : 92% (2016)	Pertinence : >85% Utilité : > 85%
VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Un accord des États membres sur le programme de travail a été conclu aux dixième et onzième sessions de l'ACE (WIPO/ACE/10/26 et WIPO/ACE/11/11) (au 31 décembre 2016)	Accord des États membres sur le programme de travail des quatorzième (2019) et quinzième (2020) sessions.
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre de collaborations stratégiques en partenariat avec des organisations dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	7 collaborations stratégiques (à fin 2016)	7 collaborations stratégiques actives

Ressources allouées au programme 17

17.1 Les ressources globales allouées au programme 17 en 2018-2019 indiquent une hausse de 9,3% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017, due à une provision pour deux sessions de l'ACE en 2018-2019, alors qu'une seule session était inscrite au budget pour 2016-2017, ce dont il est rendu compte sous le résultat escompté VI.1 (progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle).

17.2 La légère augmentation des dépenses de personnel par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 est due à des augmentations statutaires relatives aux dépenses de personnel.

17.3 Le transfert de ressources au résultat escompté III.2 (mise en valeur des ressources humaines) à partir du résultat escompté I.2 (conseils en matière de législation) résulte de la volonté de mettre l'accent sur le renforcement des capacités au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et notamment sur les activités de sensibilisation précédemment inscrites au budget sous le résultat escompté VIII.1 (communication plus efficace avec un public large) en 2016-2017. La redistribution des ressources du résultat escompté VI.2 (coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle) au résultat escompté VI.1 correspond à la provision pour la conférence de haut niveau sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

17.4 Les ressources liées au résultat escompté VIII.1 dans le budget approuvé pour 2016-2017 concernaient le Programme d'attribution de prix de l'OMPI, transféré au programme 21 (direction générale). Aucune dépense n'est prévue dans le cadre de ce résultat escompté en 2018-2019.

Programme 17 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	639	659	319
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	1 105	1 114	1 519
VI.1	Progrès du dialogue international entre les États Membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement	569	823	1 514
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 111	1 278	749
VIII.1	Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	327	-	-
Total		3 752	3 874	4 102

Programme 17 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 073	3 042	3 261	188	6,1%
Fonctionnaires temporaires	-	31	-	-	n.d.
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	3 073	3 073	3 261	188	6,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	13	0	49	36	277,5%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>13</i>	<i>0</i>	<i>49</i>	<i>36</i>	<i>277,5%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	230	234	248	18	8,0%
Voyages de tiers	256	314	315	60	23,3%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	8	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>485</i>	<i>556</i>	<i>563</i>	<i>78</i>	<i>16,1%</i>
Services contractuels					
Conférences	69	130	121	52	75,4%
Publications	5	5	8	3	60,0%
Services contractuels de personnes	40	79	75	35	87,5%
Autres services contractuels	3	3	-	(3)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>117</i>	<i>217</i>	<i>204</i>	<i>87</i>	<i>74,4%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	3	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	12	12	10	(2)	-16,7%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>12</i>	<i>15</i>	<i>10</i>	<i>(2)</i>	<i>-16,7%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	11	9	5	(6)	-54,5%
Fournitures	41	5	10	(31)	-75,3%
<i>Sous-total</i>	<i>52</i>	<i>13</i>	<i>15</i>	<i>(37)</i>	<i>-70,9%</i>
Total, B	679	801	841	162	23,9%
TOTAL	3 752	3 874	4 102	350	9,3%
POSTES	8	8	8	-	

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2018-2019
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2016	Contributions prévues pour 2017	Montant estimé des dépenses fin 2017	Montant estimé du solde fin 2017	Contributions prévues pour 2018-2019 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2018-2019
Programme 17						
République de Corée (BRIP)	58	125	145	38	250	288
TOTAL	58	125	145	38	250	288

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les chiffres figurant dans cette colonne sont purement indicatifs et sont basés sur les tendances précédentes. Elle ne représente pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VII PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour relever des défis mondiaux	Nombre de livres en format accessible téléchargés depuis le service de livres ABC par les bibliothèques participantes	Programme 3
	Nombre de livres en format accessible prêtés aux usagers par l'intermédiaire des bibliothèques participant au service ABC	Programme 3
	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	Programme 18
	Nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	Programme 18
	Nombre de consultations des bases de données WIPO Re:Search et WIPO GREEN	Programme 18
	Participation de parties prenantes aux plateformes de l'OMPI telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search	Programme 20
	Nombre de consultations du site Web consacré aux défis mondiaux	Programme 18
	Augmentation du nombre de membres de WIPO GREEN	Programme 18
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	Programme 18
	Progrès dans l'élaboration d'un cadre de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire grâce à un processus de consultation	Programme 18

PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX

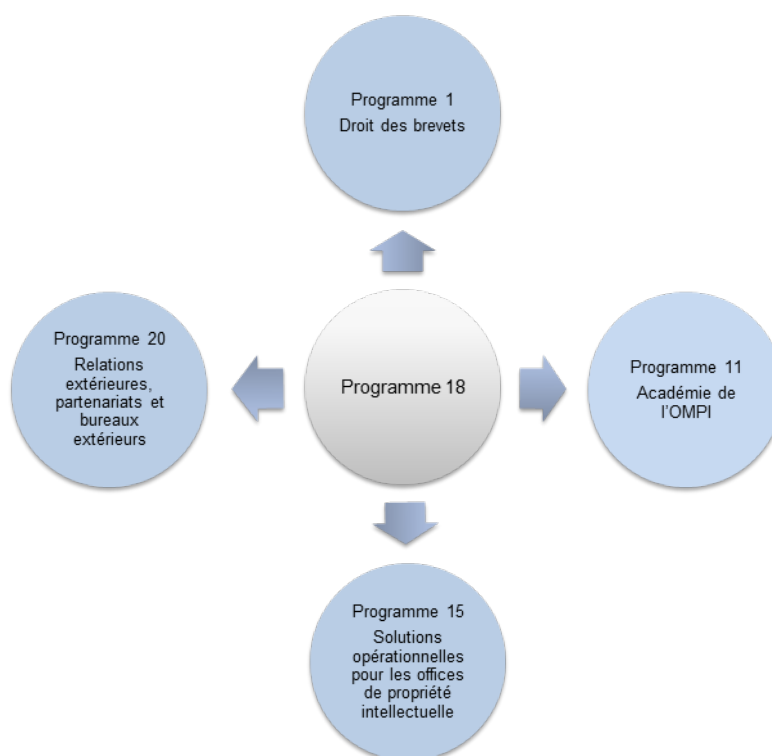
Stratégies de mise en œuvre

- Continuer de développer et d'appuyer les plateformes multipartites (WIPO Re:Search et WIPO GREEN) qui rendent les réseaux collaboratifs plus efficaces et facilitent le transfert des technologies et du savoir en matière de santé mondiale et de changement climatique, en veillant, en particulier, à renforcer la coopération et les partenariats favorisant la connectivité des innovateurs des pays en développement;
- Mettre en œuvre le plan stratégique 2017-2021 de WIPO Re:Search par une collaboration plus efficace avec les principales parties prenantes, par la mobilisation de ressources supplémentaires dédiées aux activités de renforcement des capacités et par un appui des avancées réalisées au niveau de collaborations prometteuses en matière de recherche, notamment avec les institutions qui se trouvent dans des pays en développement;
- Lancer pour la seconde fois le programme des boursiers de WIPO Re:Search, un programme de congé sabbatique visant le renforcement des capacités et axé sur le transfert des connaissances parrainé par le Gouvernement de l'Australie;
- Élargir la portée de la base de données WIPO GREEN. Étendre le réseau WIPO GREEN de manière ciblée. Renforcer les activités, services et ressources relatifs au renforcement des capacités en vue de convertir la plateforme en outil de communication pleinement adapté au marché des technologies respectueuses de l'environnement;
- Organiser des projets et des activités de mise en relation pour WIPO GREEN dans le but d'obtenir des résultats concrets, en tenant dûment compte des besoins spécifiques des différentes régions;
- Continuer d'étudier des stratégies qui puissent répondre aux enjeux de propriété intellectuelle et de sécurité alimentaire sur la base des activités actuelles de l'OMPI, notamment en ce qui concerne le volet agriculture de WIPO GREEN. Engager des consultations avec les programmes pertinents de l'OMPI et les intervenants extérieurs, notamment les organisations intergouvernementales, la société civile, les organisations philanthropiques et le secteur privé, afin d'assurer une approche non exclusive;
- Participer au débat de politique générale sur la propriété intellectuelle et les enjeux mondiaux, dans le but d'asseoir le rôle de l'OMPI en tant que source fiable d'informations et d'analyses objectives, en organisant, en outre, des manifestations qui favorisent les échanges de points de vue sur ces questions. Garantir que l'OMPI, en tant qu'agence du système des Nations Unies qui participe en qualité d'observatrice à divers processus des Nations Unies, réponde de manière rapide et pertinente aux demandes des États membres, des Nations Unies et des organisations internationales, compte tenu de l'intérêt que présentent la propriété intellectuelle et l'innovation pour la santé mondiale, le changement climatique, la sécurité alimentaire, le Plan d'action pour le développement et les objectifs de développement durable des Nations Unies;
- Réaliser des analyses approfondies, sous forme de rapports et de notes d'information sur les défis mondiaux, en vue de favoriser une meilleure compréhension de la politique et des moteurs politiques et stratégiques de l'innovation et de sa diffusion et de souligner le rôle de la propriété intellectuelle et de la gestion de la propriété intellectuelle en tant qu'outils du développement, notamment en partageant les données d'expériences tirées des deux plateformes au moyen d'études de cas;
- Apporter, si nécessaire, sa contribution dans les réponses aux demandes émanant des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et des autres parties prenantes au cours des débats portant sur les enjeux de santé mondiale, d'environnement et de sécurité alimentaire de manière à confirmer le rôle de l'OMPI en tant que référence et instance qualifiée sur des questions de propriété intellectuelle et d'intérêt général à l'échelle mondiale.



Dans ce contexte, la coopération trilatérale se poursuivra entre l'OMPI, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Collaboration interprogrammes



Risques

Le manque de volonté des membres ou partenaires des programmes WIPO Re:Search et WIPO GREEN pourraient avoir pour résultat un nombre insuffisant de données et, donc, une baisse de crédibilité des plateformes.

Mesures d'atténuation

WIPO Re:Search : intensifier les efforts pour accroître les ressources et renforcer les activités du centre de partenariat.

WIPO GREEN : veiller à ce que les services proposés correspondent aux besoins des clients et à une commercialisation efficace, et poursuivre la collaboration étroite avec les partenaires et les parties prenantes actuelles.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence	2 pays (2016)	5 pays par an
	Pourcentage de participants aux activités de formation et de renforcement des capacités dans les domaines de la propriété intellectuelle et de la politique de concurrence qui appliquent les connaissances et compétences acquises dans le cadre de leur activité professionnelle	À déterminer	50% de participants (50% de responsables)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	6 en tout (à fin 2016)	4 dispositions supplémentaires pour l'hébergement
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	108 participants dont 41 de pays en développement (au total à la fin de 2016)	6 nouveaux participants, dont 4 de pays en développement, et 1 nouveau participant du secteur privé
	Nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	108 accords dont 3 accords de suivi (au total à la fin de 2016)	20 nouveaux accords dont 8 accords de suivi
	Augmentation du nombre de membres de WIPO GREEN	74 partenaires et 808 utilisateurs (au total à la fin de 2016)	14 partenaires supplémentaires; 200 utilisateurs supplémentaires
	Nombre de données dans la base WIPO GREEN	2 621 données (au total à la fin de 2016)	1 200 données supplémentaires pour l'exercice 2018-2019
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	– Accords sur les échanges de données : 9 – Accords formels : 26 (25 lettres d'intention signées, 1 mémorandum d'accord) – Accords favorisés : 0 (au total à la fin de 2016)	– Accords sur les échanges de données : 2 supplémentaires – Accords formels : 8 supplémentaires – Accords favorisés : 2 (d'ici à la fin de 2019)
	Nombre de consultations des bases de données WIPO Re:Search et WIPO GREEN	Base de données WIPO Re:Search : 4581 consultations uniques (2016) Base de données WIPO GREEN : 48 447 consultations uniques (2016)	WIPO Re:Search : augmentation de 10% sur l'exercice biennal WIPO GREEN : augmentation de 10% sur l'exercice biennal
	Nombre de consultations du site Web consacré aux défis mondiaux	Nombre de consultations uniques en 2016 : – Division des défis mondiaux : 742 – Santé mondiale et propriété intellectuelle : 4566 – Changement climatique et propriété intellectuelle : 2709 – WIPO Re:Search : 18 345 – WIPO GREEN : 117 176 – Téléchargement de fichiers pdf : 37 868	Augmentations pour l'exercice biennal : – Division des défis mondiaux : 10% – Santé mondiale et propriété intellectuelle : 10% – Changement climatique et propriété intellectuelle : 10% – WIPO Re:Search : 20% – WIPO GREEN : 10% – Téléchargement de fichiers pdf : 10%
Progrès dans l'élaboration d'un cadre de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire grâce à un processus de consultation	Aucun projet de cadre	Élaboration d'un projet de cadre	

Ressources allouées au programme 18

18.1 Les dépenses globales allouées au programme au cours de l'exercice biennal 2018-2019 indiquent une diminution de 10,7% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017. Cette diminution est due à la baisse des dépenses de personnel à la suite de la réaffectation d'un agent temporaire pour répondre à des priorités dans d'autres secteurs de l'Organisation, ce dont il est rendu compte sous le résultat escompté I.2 (conseils en matière de législation).

18.2 La diminution des ressources allouées au titre du résultat escompté III.2 (mise en valeur des ressources humaines) correspond à la fin du cours DL sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux, dont la mise en œuvre relève de l'Académie de l'OMPI en 2018-2019. L'augmentation des ressources allouées au titre du résultat escompté VII.1 (plateformes fondées sur la propriété intellectuelle) répond à une volonté de mettre l'accent sur le renforcement des plateformes mondiales de propriété intellectuelle de l'OMPI et notamment sur les activités de promotion et de sensibilisation.

18.3 Les ressources liées aux résultats escomptés I.1, VI.1, VI.2 et VIII.5 dans le cadre de ce programme correspondent aux efforts déployés par le bureau du sous-directeur général du Secteur des questions mondiales en faveur des activités relevant des programmes 4, 17 et 20, respectivement.

Programme 18 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	387	389	386
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 500	202	10
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	145	436	27
VI.1 Progrès du dialogue international entre les États Membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement	187	375	566
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	197	216	192
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	3 497	4 005	4 260
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	410	400	206
Total	6 323	6 023	5 648

Programme 18 : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	4 516	4 469	4 276	(240)	-5,3%
Fonctionnaires temporaires	1 029	608	584	(445)	-43,3%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	5 545	5 076	4 860	(685)	-12,4%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	24	32	48	24	100,0%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>24</i>	<i>32</i>	<i>48</i>	<i>24</i>	<i>100,0%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	221	222	239	18	8,3%
Voyages de tiers	57	112	200	143	250,9%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>278</i>	<i>333</i>	<i>439</i>	<i>161</i>	<i>58,0%</i>
Services contractuels					
Conférences	11	46	2	(9)	-81,9%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	173	311	182	9	5,2%
Autres services contractuels	256	203	110	(146)	-57,0%
<i>Sous-total</i>	<i>440</i>	<i>560</i>	<i>294</i>	<i>(146)</i>	<i>-33,2%</i>
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	8	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	18	11	5	(13)	-73,5%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>18</i>	<i>20</i>	<i>5</i>	<i>(13)</i>	<i>-73,5%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	18	2	2	(16)	-89,7%
<i>Sous-total</i>	<i>18</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>(16)</i>	<i>-89,7%</i>
Total, B	778	947	788	10	1,3%
TOTAL	6 323	6 023	5 648	(675)	-10,7%
POSTES	10	10	10	-	

**OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE
ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET
L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES**

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Marque/réputation : les parties prenantes comprennent le positionnement de la marque de l'OMPI et perçoivent de manière positive la réputation de l'OMPI	Programme 19
	Image de marque et réputation : nombre de lecteurs des bulletins d'information électroniques contenant des informations sur les principaux produits et les principales activités et manifestations de l'OMPI	Programme 19
	Mobilisation : niveau de participation à la campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	Programme 19
	Mobilisation : amélioration de l'accès aux publications et supports promotionnels de l'OMPI dans différentes langues et différents formats, notamment pour les publics les moins bien desservis	Programme 19
	Mobilisation : large audience du contenu Web et efficacité des pages Web de premier niveau pour l'accès à des informations complémentaires	Programme 19
	Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	Programme 20
	Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	Programme 21
	Image de marque et réputation : couverture positive des principales activités et réalisations de l'OMPI par les médias du monde entier	Programme 19
	Mobilisation : activité de l'OMPI sur les réseaux sociaux et les médias numériques	Programme 19
	Utilisation des contenus multimédias de l'OMPI	Programme 19
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	Service : degré de satisfaction globale à l'égard des services fournis par l'OMPI	Programme 19
	Service : degré de satisfaction des utilisateurs à l'égard des services fournis par la Bibliothèque	Programme 19
	Délai de traitement des demandes de renseignements	Programme 20
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions de comités pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues à l'intention des États membres	Programme 21
	Pourcentage de documents officiels établis par le Bureau du conseiller juridique qui sont publiés dans les délais	Programme 21
	Délais de publication des documents des assemblées	Programme 21
	Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce qui concerne l'organisation des événements	Programme 21
	Degré de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	Programme 21
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement	Programme 20

VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Contributions de l'OMPI reprises dans des rapports, des résolutions et des documents de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales concernant des processus pertinents et ciblés	Programme 20
	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	Programme 21
	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU	Programme 24
	Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	Programme 20
	Pourcentage de produits et services provenant de sources locales dans les acquisitions réalisées aux fins d'activités de développement	Programme 24

PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS

Stratégies de mise en œuvre

- Mettre en œuvre des stratégies intégrées de marketing, de communication et de relations avec la presse fondées sur des ressources en contenu multimédia, afin de soutenir les activités et les services proposés dans le cadre des programmes de l'OMPI;
- Produire des contenus multimédias intéressants et des données d'actualité à diffuser auprès des différents publics cibles, notamment les jeunes et le public des régions non desservies ou mal desservies, via les canaux de diffusion de l'OMPI (p. ex. le site Web de l'OMPI et les médias sociaux, WIPO Wire, le Magazine de l'OMPI, les bulletins d'information de l'OMPI, etc.);
- Superviser, élaborer, publier, diffuser et promouvoir les principaux rapports économiques et statistiques annuels et autres publications de l'OMPI par les différents canaux et services disponibles (supports papier, supports numériques, systèmes de stockage de données);
- Soutenir et promouvoir les principales initiatives public-privé de l'OMPI, telles que le Consortium pour des livres accessibles, WIPO Green, WIPO Re:Search, etc.;
- Renforcer la présence de l'OMPI dans les médias sociaux et numériques, notamment en créant une nouvelle application mobile et en développant les contenus interactifs dans des formats multiples, afin d'augmenter la visibilité de l'Organisation auprès du public actuel et des nouveaux publics cibles dans le monde entier;
- Élaborer, coordonner et mettre en œuvre des normes en matière de qualité de service, y compris des outils d'évaluation, afin d'améliorer l'expérience vécue par les parties prenantes et les clients de l'OMPI qui entrent en relation avec l'OMPI et utilisent ses services;
- Préserver la réputation, l'image de marque et l'identité visuelle de l'OMPI dans le cadre des relations avec les principales parties prenantes et auprès des différents publics cibles;
- Veiller à la convivialité et au bon fonctionnement du site Web et des autres canaux de communication de l'OMPI afin que les informations de l'OMPI soient diffusées en temps opportun auprès des différents publics cibles dans le monde entier.

Risques

Toute publicité négative portant atteinte à la réputation de l'Organisation peut avoir une incidence considérable sur la crédibilité et l'image de marque de l'OMPI et nuire aux activités de l'Organisation et au moral du personnel.

Mesures d'atténuation

Divulgaration publique, diffusion anticipée d'informations, sensibilisation des médias et esprit d'ouverture pour répondre aux demandes. Suivi constant de la couverture par la presse et les médias sociaux afin de pouvoir réagir rapidement si cela est nécessaire.

Résultats escomptés

VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI

Indicateurs d'exécution

Image de marque et réputation : les parties prenantes comprennent le positionnement de l'image de marque de l'OMPI et ont une image positive de l'OMPI

Image de marque et réputation : couverture positive des principales activités et réalisations de l'OMPI par les médias du monde entier

Niveaux de référence

74% des personnes ayant participé à l'enquête ont considéré l'OMPI comme l'instance mondiale pour les questions de propriété intellectuelle (enquête menée auprès des parties prenantes de l'OMPI en 2016)

97% des articles sur l'OMPI ont été rédigés sur un ton positif ou neutre (en 2016)

Objectifs visés

75% des parties prenantes considèrent l'OMPI comme l'instance mondiale pour les questions de propriété intellectuelle

Au moins 95% des articles sur l'OMPI sont rédigés sur un ton positif ou neutre

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Mobilisation : activité de l'OMPI sur les réseaux sociaux et les médias numériques	2016 : i) 13 289 "J'aime"; 19 715 retweets	i) augmentation de 15% au cours de l'exercice biennal du nombre de "J'aime" et de retweets concernant des contenus de l'OMPI sur Twitter
		ii) nombre d'utilisateurs satisfaits de l'application pour les délégués (à déterminer)	ii) au moins 80% des utilisateurs sont satisfaits de l'application pour les délégués
	Image de marque et réputation : nombre de lecteurs des bulletins d'information électroniques contenant des informations sur les principaux produits et les principales activités et manifestations de l'OMPI	12 762 abonnés à WIPO Wire dans toutes les langues (en 2016)	Augmentation de 10% du nombre d'abonnés au bulletin d'information WIPO Wire au cours de l'exercice biennal (toutes langues confondues)
	Utilisation des contenus multimédias de l'OMPI	238 734 vues sur la chaîne YouTube de l'OMPI en 2016 (vidéos destinées aux enfants non comprises)	Augmentation de 8% du nombre total de vues sur la chaîne YouTube de l'OMPI (vidéos destinées aux enfants non comprises)
	Mobilisation : niveau de participation à la campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle	450 manifestations ont été rapportées dans 122 pays (en 2016)	Niveau de participation constant à l'échelle mondiale, y compris en ce qui concerne la représentation dans chacune des régions géographiques
	Mobilisation : amélioration de l'accès aux publications et supports promotionnels de l'OMPI dans différentes langues et différents formats, notamment pour les publics les moins bien desservis	Nombre total de téléchargements de publications de l'OMPI (toutes langues confondues) (à déterminer)	Augmentation de 5% du nombre total de téléchargements de publications de l'OMPI (à la fin de 2019)
	Mobilisation : large audience du contenu Web et efficacité des pages Web de premier niveau pour l'accès à des informations complémentaires	i) 8 914 297 consultations uniques des pages transversales et de premier niveau sur les sites Web de l'OMPI ii) En moyenne, 80% des personnes consultant les "pages d'accueil" de premier niveau (EN) ont consulté par la suite d'autres pages (en 2016)	i) augmentation de 10% au cours de l'exercice biennal du nombre de vues par page ii) Nombre constant (environ 80%) de personnes consultant les pages d'accueil consultant par la suite d'autres pages
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	Service : degré de satisfaction globale à l'égard des services fournis par l'OMPI	Indice de satisfaction des clients de l'OMPI : 51%	Indice de satisfaction des clients de l'OMPI : 53%
		Indicateurs secondaires : – Professionnalisme : 59% – Fiabilité : 57% – Réactivité : 48% – Aptitude à fournir des informations utiles : 54% – Orientation vers les services : 49%	Indicateurs secondaires : – Professionnalisme : 61% – Fiabilité : 59% – Réactivité : 50% – Aptitude à fournir des informations utiles : 56% – Orientation vers les services : 51%
	Service : degré de satisfaction des utilisateurs à l'égard des services fournis par la Bibliothèque	70% des clients étaient très satisfaits ("excellent") (2016)	Au moins 80% des personnes ayant répondu sont satisfaites des services de la Bibliothèque

Ressources allouées au programme 19

19.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une légère baisse, de 0,4%, par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

19.2 La légère baisse des dépenses de personnel est le résultat net i) de la création d'un poste supplémentaire (régularisation d'une fonction de nature continue) pour renforcer la Section des services à la clientèle et ii) de changements dans les coûts relatifs aux dépenses de personnel.

19.3 Les dépenses autres que les dépenses de personnel restent au même niveau que dans le budget approuvé pour 2016-2017.

Programme 19 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
VIII.1	Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	10 808	11 336	10 693
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	5 674	5 653	5 719
Total		16 483	16 989	16 412

Programme 19 : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	13 201	13 157	13 492	291	2,2%
Fonctionnaires temporaires	795	834	432	(363)	-45,7%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	13 996	13 991	13 923	(72)	-0,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	56	12	48	(8)	-13,4%
Bourses de l'OMPI	96	48	-	(96)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>152</i>	<i>60</i>	<i>48</i>	<i>(104)</i>	<i>-68,1%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	218	133	176	(43)	-19,6%
Voyages de tiers	33	-	-	(33)	-100,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	39	39	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>251</i>	<i>133</i>	<i>215</i>	<i>(36)</i>	<i>-14,5%</i>
Services contractuels					
Conférences	-	27	4	4	n.d.
Publications	60	26	20	(40)	-66,7%
Services contractuels de personnes	273	171	146	(127)	-46,5%
Autres services contractuels	1 504	2 257	1 852	348	23,2%
<i>Sous-total</i>	<i>1 837</i>	<i>2 481</i>	<i>2 022</i>	<i>185</i>	<i>10,1%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	12	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	14	10	6	(8)	-57,1%
Services conjoints des Nations Unies	50	65	80	30	60,0%
<i>Sous-total</i>	<i>64</i>	<i>86</i>	<i>86</i>	<i>22</i>	<i>34,4%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	55	49	37	(18)	-32,7%
Fournitures	128	188	81	(47)	-37,0%
<i>Sous-total</i>	<i>183</i>	<i>237</i>	<i>118</i>	<i>(65)</i>	<i>-35,7%</i>
Total, B	2 487	2 998	2 489	2	0,1%
TOTAL	16 483	16 989	16 412	(70)	-0,4%
POSTES	36	38	37	1	

PROGRAMME 20 RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTÉRIEURS

Stratégies de mise en œuvre – Relations extérieures et partenariats

- Renforcer, par l'intermédiaire notamment du Bureau de coordination de l'OMPI auprès de l'ONU à New York, les partenariats avec les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres objectifs mondiaux communs;
- Travailler en étroite collaboration avec d'autres programmes pour permettre la fourniture en temps voulu de la contribution technique de l'OMPI et de l'information relative aux différents processus et projets menés dans un cadre multilatéral, afin que les connaissances et les compétences de l'OMPI puissent être pleinement exploitées dans la mise en œuvre de ces projets;
- Appuyer le processus relatif à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment le mécanisme technologique de la CCNUCC, et faciliter la collaboration pratique entre la plateforme WIPO GREEN et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC); le Bureau de coordination auprès de l'ONU à New York représente l'OMPI en qualité de membre du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable;
- Participer au projet trilatéral OMPI-OMC-OMS sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, au groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur les maladies non transmissibles, au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et au Forum sur la gouvernance de l'Internet visant à réduire la fracture numérique;
- Favoriser une meilleure connaissance des programmes et des services de l'OMPI par les partenaires actuels et potentiels en vue d'une utilisation efficace des services aux fins de la réalisation d'objectifs communs;
- Créer de nouvelles perspectives de coopération stratégique avec les partenaires actuels et futurs et appuyer les efforts de mobilisation de ressources des programmes de l'OMPI;
- Appuyer la mise en œuvre du Mécanisme de facilitation des technologies, notamment en tant que membre du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable;
- Participer, en particulier par l'intermédiaire du Bureau de coordination de l'OMPI auprès de l'ONU à New York, aux réunions pertinentes des principaux organismes des Nations Unies, de l'ECOSOC et de l'Assemblée générale des Nations Unies et prendre part aux processus interinstitutions des Nations Unies sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et à l'innovation.
- S'efforcer de mettre en place une participation stratégique et efficace avec un large éventail de parties prenantes non gouvernementales, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), des entreprises privées et la société civile dans son ensemble, en vue de favoriser un dialogue politique pouvant contribuer à l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil de développement par le biais d'une coopération multipartite et internationale.



Risques	Mesures d'atténuation
Décisions et mesures prises dans le cadre des processus intergouvernementaux ayant une incidence négative sur le système international de propriété intellectuelle.	Participer activement aux principaux processus intergouvernementaux et maintenir un réseau efficace de contacts entre les secrétariats et avec les parties prenantes. Favoriser des débats équilibrés et sans exclusive sur la propriété intellectuelle en permettant à toutes les parties prenantes de l'OMPI d'exprimer leur point de vue.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement	À déterminer	Maintenir ou accroître la participation
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Contributions de l'OMPI reprises dans des rapports, des résolutions et des documents de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales concernant des processus pertinents et ciblés Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable	80% des contributions de l'OMPI (26 communications sur 33) ont été prises en considération (à fin 2016) 3 initiatives (en 2016)	85% 6 initiatives

Stratégies de mise en œuvre – Bureaux extérieurs

- S'assurer que les cinq bureaux extérieurs existants (Bureau de l'OMPI au Brésil, Bureau de l'OMPI en Chine, Bureau de l'OMPI au Japon, Bureau de l'OMPI à Singapour et Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) constituent une extension homogène de l'Organisation sur le terrain et sont totalement intégrés dans les activités quotidiennes de l'Organisation;
- Faciliter la création des nouveaux bureaux extérieurs prévus en Algérie et au Nigéria, et de tout autre bureau extérieur supplémentaire, conformément à la décision des États membres;
- Faire en sorte que le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI continue de fonctionner sur la base des principes fondamentaux suivants : ajouter de la valeur aux activités de l'Organisation; fonctionner efficacement; contribuer à l'exercice des missions d'une manière complémentaire et en évitant la répétition des travaux; fonctionner comme des unités administratives pleinement intégrées dans le cadre des résultats de l'Organisation; et agir dans un souci de durabilité;
- Axer les activités des bureaux extérieurs sur les résultats escomptés auxquels ils peuvent apporter un avantage comparatif compte tenu de l'étendue de leur couverture géographique, des relations solides qu'ils entretiennent avec des parties prenantes très diverses, de leur position unique qui leur permet de mesurer l'évolution sur le terrain et d'y faire face rapidement, et de leur connaissance approfondie des besoins, des nécessités et des langues à l'échelle locale :
 - Objectif stratégique I (Évolution équilibrée du cadre normatif international), objectif stratégique II (Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre), objectif stratégique IV (Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle) et objectif stratégique VII (Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux).

Programme et budget proposé pour 2018-2019

- Objectif stratégique III (Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement)
- Objectif stratégique VIII (Interface de communication dynamique)

Bureau de l'OMPI au Brésil

- Fournir des conseils et une assistance au Gouvernement brésilien, sur demande, en vue de faciliter l'adhésion du Brésil au système de Madrid;
- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et fournir des informations et des réponses aux questions en portugais;
- Étendre l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle de manière stratégique en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux administrations compétentes en matière de propriété intellectuelle, dans le cadre d'activités ciblées, en favorisant et en dispensant des informations et des conseils adaptés relatifs à l'utilisation de ces services en portugais;
- Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement en organisant des activités de renforcement des capacités en matière de ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle au Brésil et dans d'autres pays en développement ayant mis en place des programmes de coopération avec le Brésil, et participer à ces activités;
- Accroître les efforts déployés, notamment dans le domaine des services mondiaux de propriété intellectuelle, grâce à une collaboration étroite avec les institutions gouvernementales, les universités, les entreprises et d'autres parties prenantes avec lesquelles le bureau a tissé des liens forts; étendre le réseau de contacts parmi les parties prenantes grâce à de nouveaux partenariats pour la promotion de la propriété intellectuelle.

Bureau de l'OMPI en Chine

- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle et fournir des informations et des réponses aux questions en chinois;
- Étendre l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle d'une manière stratégique, en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux administrations compétentes en matière de propriété intellectuelle, grâce à des activités ciblées, et en fournissant des informations et des conseils personnalisés sur l'utilisation de ces services en chinois;
- Fournir des conseils et une assistance au Gouvernement chinois, sur demande, en vue de faciliter l'adhésion de la Chine au système de La Haye;
- Répondre à la demande de croissante en matière de services de règlement extrajudiciaire des litiges en Chine au moyen d'activités promotionnelles ciblées et de partenariats institutionnalisés en vue d'encourager l'utilisation accrue du Centre d'arbitrage et de médiation;
- Mener des activités de sensibilisation ciblées dans les régions chinoises, en particulier dans les provinces du centre et de l'ouest, et communiquer sur la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI avec un large éventail de parties prenantes, comme le gouvernement, le secteur privé, les établissements universitaires et les instituts de recherche;
- Renforcer la coopération par le biais d'activités menées conjointement avec le Gouvernement chinois, en particulier les autorités chargées des questions de propriété intellectuelle, en s'appuyant sur les liens solides déjà créés.

Bureau de l'OMPI au Japon

- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle en fournissant des informations et des réponses aux questions en japonais;
- Étendre l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle d'une manière stratégique en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux administrations compétentes en matière de propriété intellectuelle, en fournissant des informations et des conseils personnalisés sur l'utilisation de ces services en japonais;
- Promouvoir l'utilisation du système de La Haye suite à l'adhésion du Japon au système en 2015;
- Promouvoir une utilisation élargie de la plateforme WIPO GREEN par les entreprises japonaises qui se concentrent sur les techniques respectueuses de l'environnement, en s'appuyant sur les relations solides établies avec un grand nombre de parties prenantes, notamment des associations spécialisées en propriété intellectuelle;
- Administrer les éléments du fonds fiduciaire du Japon qui ont trait au renforcement des capacités et de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans les entreprises des pays en développement et des pays les moins avancés, principalement dans la région Asie et Pacifique, en tirant parti de la proximité du Bureau de l'OMPI au Japon et de ses échanges constructifs avec le Gouvernement japonais et plus particulièrement l'Office japonais des brevets. Cela supposera la mise en œuvre de projets tels que le développement de la base de données IP Advantage et des cours de formation pratique à l'intention des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle et des utilisateurs des services de l'OMPI et de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle dans les pays visés.

Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie

- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle en fournissant des informations et des réponses aux questions en russe;
- Promouvoir l'utilisation des services mondiaux de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle d'une manière stratégique en s'adressant aux utilisateurs actuels et potentiels, ainsi qu'aux administrations compétentes en matière de propriété intellectuelle, grâce à des activités ciblées et en fournissant des informations et des conseils personnalisés sur l'utilisation de ces services en russe;
- Fournir des conseils et une assistance au Gouvernement russe, sur demande, en vue de faciliter l'adhésion de la Fédération de Russie au système de La Haye;
- Étendre le réseau actuel de 140 CATI établis en Fédération de Russie pour élargir leur zone d'action en favorisant l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle et de son utilisation par un large éventail de parties prenantes venant à la fois du secteur privé et du secteur public;
- Renforcer et améliorer la participation et la communication avec les instances gouvernementales, les milieux universitaires, les sociétés d'inventeurs et d'autres parties prenantes avec lesquelles le bureau a établi des relations solides et constructives; créer de nouveaux partenariats et mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment auprès des établissements d'enseignement et des institutions scientifiques.

Bureau de l'OMPI à Singapour

- Soutenir les efforts déployés par les pays de l'ASEAN pour mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2025 de l'ASEAN pour les droits de propriété intellectuelle, notamment l'objectif

stratégique 3 (“Mise au point d’un écosystème élargi et sans exclusive de l’ASEAN dans le domaine de la propriété intellectuelle”) en tirant parti des fortes relations de travail établies par le Bureau de l’OMPI à Singapour avec le secteur privé; améliorer les systèmes informatiques externes et internes des offices de propriété intellectuelle dans la région pour faciliter la réalisation de l’objectif stratégique 2 (“Mise en place de plateformes et d’infrastructures régionales de propriété intellectuelle pour contribuer à l’amélioration de la Communauté économique de l’ASEAN”);

- Proposer des services (Centre de services) aux utilisateurs des services mondiaux de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle dans la région en diffusant des informations et en répondant aux demandes de renseignements;
- Promouvoir l’utilisation des services mondiaux de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle de manière stratégique, en s’adressant aux utilisateurs actuels et potentiels dans la région, ainsi qu’aux autorités compétentes en matière de propriété intellectuelle, par l’intermédiaire d’activités ciblées, en encourageant et en fournissant des informations et des conseils adaptés portant en particulier sur le système de Madrid après l’adhésion récente de plusieurs membres de l’ASEAN;
- Promouvoir les services de règlement extrajudiciaire des litiges de l’OMPI proposés aussi par l’intermédiaire du Centre d’arbitrage et de médiation à Singapour;
- Promouvoir les plateformes, les outils et les publications de l’OMPI compte tenu de l’importance croissante de la propriété intellectuelle dans les pays de l’ASEAN;
- Renforcer et améliorer les activités de promotion grâce à des communications stratégiques et ciblées en collaboration avec divers groupes de parties prenantes avec lesquels le Bureau de l’OMPI à Singapour a établi des relations solides;
- Continuer à organiser et à mettre en œuvre des activités communes en coopération avec le Gouvernement de Singapour au titre du mémorandum d’accord entre l’OMPI et Singapour pour promouvoir la sensibilisation à la propriété intellectuelle et renforcer les capacités dans les pays de la région Asie et Pacifique.

Risques	Mesures d’atténuation
L’éloignement géographique des bureaux extérieurs par rapport au siège pourrait entraîner une fragmentation en matière de coordination et de communication.	Assurer une participation continue et structurée afin de veiller à ce que les activités des bureaux extérieurs soient pleinement intégrées dans un réseau cohérent et coordonné, conformément à la grille de résultats, aux programmes de travail et aux activités quotidiennes de l’Organisation ³⁸ .

Résultats escomptés	Indicateurs d’exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de l’OMPI sur le droit d’auteur (WCT), le Traité de l’OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT), le Traité de Beijing et le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré	– WCT (95) – WPPT (95) – Traité de Beijing (15) – Traité de Marrakech (26) (en février 2017)	WCT : 100 (total) WPPT : 100 (total) Beijing : 40 (total) Marrakech : 40 (total)
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d’adhésions à ce traité	45 parties contractantes (en janvier 2017)	5 nouvelles adhésions ou ratifications

³⁸ Relevant du programme 21 (Direction générale)

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et des questions connexes	n.d. (Bureau de l'OMPI au Brésil) n.d. (Bureau de l'OMPI en Chine) 81% (Bureau de l'OMPI au Japon) n.d. (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 94% (Bureau de l'OMPI à Singapour) (2016)	85% (tous bureaux confondus)
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Parties contractantes de l'Acte de Genève (1999)	52 membres (à fin 2016)	62 membres (total)
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	n.d. (Bureau de l'OMPI au Brésil) n.d. (Bureau de l'OMPI en Chine) 62% (Bureau de l'OMPI au Japon) 86% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75%
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre total de membres du système de Madrid	98 membres (en février 2017)	110 membres (total)
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid	94% (Bureau de l'OMPI au Japon) À déterminer (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 86% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	90%
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires nationaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective et les journalistes, ayant une meilleure connaissance des politiques de propriété intellectuelle et des moyens de mettre la propriété intellectuelle au service du développement	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil) 100% (Bureau de l'OMPI au Japon) 87% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	85%
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques et Base de données mondiale sur les dessins et modèles	Recherches dans PATENTSCOPE : 246 516 Base de données mondiale sur les marques : 119 208 Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 16 868 (dernier trimestre de 2016)	+5% (annuel) +5% (annuel) +5% (annuel)
	Nombre de réseaux nationaux de CATI durables ³⁹	28 réseaux nationaux de CATI durables (au total à la fin de 2016)	34 réseaux nationaux de CATI durables (total)

³⁹ Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI	31 offices (au total à la fin de janvier 2017)	40 offices (total)
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	Participation de parties prenantes aux plateformes de l'OMPI telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search	WIPO Re:Search : 16 WIPO GREEN : 225	Augmentation de 20% pour WIPO GREEN et WIPO Re:Search
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	4722 (Bureau de l'OMPI en Chine) 2932 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 7724 (Bureau de l'OMPI au Japon) 5894 (Bureau de l'OMPI en Russie) 7752 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% (tous bureaux confondus)
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	Délai de traitement des demandes de renseignements	À déterminer	À déterminer

Ressources allouées au programme 20

20.1 Les ressources globales allouées au programme au cours de l'exercice biennal 2018-2019 indiquent une augmentation de 6,9% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

20.2 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel correspond i) aux ressources nécessaires pour les deux nouveaux bureaux extérieurs en Algérie et au Nigéria, dont il est rendu compte sous le résultat escompté III.2 (mise en valeur des ressources humaines) et ii) aux ressources nécessaires pour répondre aux besoins opérationnels du Bureau de coordination de l'OMPI à New York en 2018-2019 (frais d'exploitation inscrits au budget pour une année uniquement dans le budget approuvé pour 2016-2017), dont il est rendu compte sous le résultat escompté VIII.5 (l'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales).

20.3 L'augmentation du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résulte i) de la création de quatre postes supplémentaires pour renforcer les travaux dans les bureaux extérieurs, y compris un poste de directeur et un poste d'appui administratif au sein du Bureau de l'OMPI en Russie et deux postes d'administrateurs recrutés sur le plan national au sein du Bureau de l'OMPI en Chine.

20.4 La redistribution des ressources entre le résultat escompté I.1 (renforcement de la coopération entre les États membres) et le résultat escompté I.2 (conseils en matière de législation) vise un meilleur alignement sur les programmes de fond. Les ressources allouées au titre du résultat escompté IX.1 (services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) ont été transférées au résultat escompté VIII.4 (échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales).

20.5 Les variations concernant les ressources entre les différents résultats escomptés par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 résultent en grande partie d'une volonté d'aligner plus précisément les ressources sur les résultats pour tous les bureaux extérieurs de l'OMPI pour l'exercice biennal 2018-2019.

Programme 20 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	685	679	-
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	-	-	1 022
II.1	Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	857	904	471
II.3	Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	729	535	611
II.5	Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	789	526	293
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	858	1 516	2 070
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 209	1 075	451
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir permettant aux offices de propriété intellectuelle et aux autres institutions de propriété intellectuelle de fournir des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) à leurs parties prenantes et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'administration de la propriété intellectuelle	264	43	53
VII.1	Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	452	456	615
VIII.1	Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	878	1 521	1 283
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	544	486	1 409
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	666	207	786
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	4 152	4 098	4 190
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	311	132	-
Total		12 395	12 178	13 255

Programme 20 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	8 497	8 059	8 855	358	4,2%
Fonctionnaires temporaires	1 028	1 042	706	(322)	-31,3%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	9 525	9 102	9 561	36	0,4%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	67	46	149	82	122,4%
Bourses de l'OMPI	50	34	50	-	0,0%
<i>Sous-total</i>	<i>117</i>	<i>80</i>	<i>199</i>	<i>82</i>	<i>70,1%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	890	785	767	(123)	-13,8%
Voyages de tiers	435	448	615	180	41,3%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	15	15	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>1 325</i>	<i>1 233</i>	<i>1 397</i>	<i>72</i>	<i>5,4%</i>
Services contractuels					
Conférences	345	209	298	(47)	-13,5%
Publications	28	24	15	(13)	-46,4%
Services contractuels de personnes	223	206	345	122	54,5%
Autres services contractuels	125	78	100	(25)	-20,2%
<i>Sous-total</i>	<i>721</i>	<i>516</i>	<i>758</i>	<i>37</i>	<i>5,1%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	662	1 014	1 041	379	57,3%
Communication	21	54	65	44	211,4%
Frais de représentation et autres	9	146	139	130	1488,6%
Services conjoints des Nations Unies	-	2	1	1	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>692</i>	<i>1 215</i>	<i>1 246</i>	<i>555</i>	<i>80,2%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	7	5	26	19	271,4%
Fournitures	7	27	67	60	857,1%
<i>Sous-total</i>	<i>14</i>	<i>32</i>	<i>93</i>	<i>79</i>	<i>564,3%</i>
Total, B	2 869	3 077	3 693	824	28,7%
TOTAL	12 395	12 178	13 255	860	6,9%
POSTES	20	23	24	4	

Note : Les contributions volontaires reçues au titre du Fonds fiduciaire du Japon pour la propriété intellectuelle, ainsi qu'il ressort du tableau 14 de l'annexe V, permettent de financer les activités de fond menées par le Bureau de l'OMPI au Japon et une partie de ses dépenses de fonctionnement.

OBJECTIF STRATÉGIQUE IX STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE AFIN DE PERMETTRE À L'OMPI D'EXÉCUTER SES PROGRAMMES

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de demandes d'avis et de services juridique faisant l'objet d'une réponse rapide du Bureau du conseiller juridique	Programme 21
	Présentation des rapports et analyses financiers et de gestion demandés par la direction, les gestionnaires de programme et les États membres dans les délais impartis	Programme 22
	Pourcentage de documents du PBC publiés dans les délais	Programme 22
	Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente et est géré conformément aux pratiques recommandées	Programme 22
	Taux de couverture de l'assurance maladie collective	Programme 23
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI	Programme 24
	Temps de traitement des demandes électroniques	Programme 24
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques	Programme 24
	Temps de traitement des visas	Programme 24
	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Programme 24
	Les systèmes informatiques sont conçus, développés et mis en œuvre en tenant compte des normes adoptées par l'OMPI en ce qui concerne les données, les applications et la technologie	Programme 25
	Les plateformes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes des secteurs	Programme 25
	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	Programme 27
	Services d'imprimerie économiquement rationnels	Programme 27
	Les améliorations apportées au système AIMS sont efficaces et répondent aux besoins opérationnels	Programme 22
	Introduction de nouveaux processus automatisés et amélioration des processus existants au sein du Service des opérations relatives aux ressources humaines	Programme 23
	Pourcentage des dépenses autres que les dépenses de personnel grâce à des contrats à long terme	Programme 24
	Les locaux de l'OMPI sont utilisés et occupés de manière efficace	Programme 24
	Pourcentage de clients satisfaits des prestations du service d'assistance	Programme 25
	Pourcentage de documents des comités et groupes de travail publiés dans les délais impartis	Programme 27
Coût par mot traduit	Programme 27	
Pourcentage de membres du personnel connaissant bien leurs responsabilités, les politiques et les pratiques recommandées en matière de sécurité de l'information	Programme 28	
Prix moyen des billets d'avion	Programme 24	

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
	Coût moyen des frais de service	Programme 24
	Les projets relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projet et de transition de services	Programme 25
	Augmentation du nombre de composantes TIC communes telles que le système de paiement et d'identification (y compris celles utilisées par plus d'un secteur) utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de propriété intellectuelle	Programme 25
	Degré de satisfaction des secteurs d'activité à l'égard des services fournis par le Département des techniques de l'information et de la communication	Programme 25
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Programme 22
	Diversité géographique : pourcentage du personnel par région	Programme 23
	Délais de recrutement	Programme 23
	Pourcentage des membres du personnel dont le travail est évalué en fonction d'objectifs et de compétences individuels	Programme 23
	Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les requêtes en réexamen; ii) notifier au personnel les décisions concernant les plaintes; iii) notifier au personnel les décisions concernant les objections; iv) notifier au personnel les décisions concernant les mesures disciplinaires; et v) répondre aux demandes de conseil	Programme 23
	Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements ou aux termes de la politique en matière de placements	Programme 22
	Poursuite du développement de la gestion axée sur les résultats (y compris de la gestion des risques)	Programme 22
	Pourcentage d'unités opérationnelles de l'OMPI appliquant le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel	Programme 22
	Parité hommes-femmes : pourcentage de femmes occupant un poste de niveau P-4 à D-2	Programme 23
	Perfectionnement de la planification des ressources humaines	Programme 23
	Pourcentage de fonctionnaires a) déjà en poste et b) recrutés récemment ayant suivi avec succès les programmes de formation obligatoire	Programme 23
	Renforcement de la résilience et de la capacité de réaction de l'Organisation	Programme 21
	Paiements aux fournisseurs commerciaux effectués dans les délais	Programme 22
	Augmentation du nombre de candidatures provenant d'États membres non représentés et de pays situés dans des régions sous-représentées	Programme 23
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)
appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Sensibilisation et responsabilisation accrues des chefs de service concernant l'application du cadre réglementaire	Programme 22
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Programme 24
	Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Programme 24
	Les locaux de l'OMPI répondent aux exigences tirées des évaluations des risques en matière de sécurité	Programme 28
	Pourcentage de risques informatiques, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI	Programme 28
	Les failles en matière de sécurité de l'information sont corrigées dans les délais convenus	Programme 28
	Renforcement de l'observation de l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies	Programme 28
	Renforcement de l'observation des politiques en matière de sécurité informatique	Programme 28
	Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations	Programme 28
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Programme 26
	Pourcentage des travaux de supervision achevés et ayant fait l'objet d'un rapport dans les délais impartis	Programme 26
	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	Programme 26
	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les travaux de supervision sont pertinents	Programme 26
	Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées et mises en œuvre	Programme 26

PROGRAMME 21 DIRECTION GÉNÉRALE

Stratégies de mise en œuvre

- *Renforcer l'engagement auprès des États membres* : communiquer de façon régulière et ciblée avec les États membres afin de diffuser l'information et de recueillir des commentaires sur la mise en œuvre des programmes pour renforcer encore la transparence;
- *Renforcer la cohésion interne* : défendre et soutenir les mesures qui visent à assurer une direction forte, intégrée et fiable tournée vers les résultats, et à rendre plus transparente la gestion. Assurer la bonne coordination des activités de l'OMPI qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Coordonner le fonctionnement des bureaux extérieurs de l'OMPI afin d'assurer que le réseau apporte une valeur ajoutée et accroisse l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme de façon coordonnée et complémentaire, et assurer la croissance progressive du réseau conformément aux décisions des États membres;
- *Fournir des avis et des services juridiques rapides et fiables* : fournir un appui et des avis opportuns au Directeur général, au Secrétariat et aux États membres sur un large éventail de questions relatives au droit constitutionnel, au droit des contrats, au droit des traités et au droit administratif, conformément aux exigences légales et au droit applicable, afin d'assurer la bonne gestion et le bon fonctionnement de l'Organisation et de l'ensemble des règles de droit, y compris le bon déroulement des réunions de ses organes statutaires;
- *Améliorer l'organisation des assemblées de l'OMPI* : assurer, aux niveaux interne et externe, une coordination, une planification et une préparation efficaces et opportunes des assemblées, afin de faciliter le travail des États membres et des observateurs au sein des organes directeurs de l'OMPI;
- *Poursuivre le développement du système complet de déontologie et d'intégrité de l'OMPI* : poursuivre le développement de normes et de principes satisfaisant aux meilleures pratiques du système des Nations Unies tout en consolidant les principes d'éthique et d'intégrité énoncés dans le code de déontologie. Mener des activités de sensibilisation afin de poursuivre l'instauration d'une culture solide de la déontologie et de renforcer les principes éthiques en matière de gestion. Fournir des services consultatifs aux chefs de service et aux fonctionnaires de l'OMPI tout en améliorant les procédures de suivi et les services d'encadrement;
- *Renforcer la résilience opérationnelle globale de l'OMPI* : poursuivre l'élaboration de politiques, de procédures et d'orientations afin de renforcer encore les capacités de l'Organisation de poursuivre ses opérations en cas d'exposition à une large palette de risques. Organiser des formations ciblées pour les membres de l'Équipe chargée de la gestion des crises et les membres des équipes de fonctionnaires remplissant des fonctions essentielles. Mener des activités de sensibilisation tout en renforçant la collaboration en ce qui concerne la formation à la sécurité et les exercices de reprise des opérations après un sinistre;
- *Renforcer la contribution de l'OMPI au Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies* : renforcer la participation de l'OMPI au sein du CCS pour faciliter la coordination et la coopération dans le cadre du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne sa contribution à la stratégie globale pour la réalisation des objectifs de développement durable. Participer aux initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies pour promouvoir l'innovation et la créativité, ainsi que le partage de pratiques recommandées et des enseignements tirés.
- *Fournir des services en rapport avec des manifestations proposées aux États membres et aux parties prenantes* : fournir un appui aux États membres et aux autres parties prenantes dans le cadre de l'organisation de manifestations de haut niveau afin d'augmenter la visibilité de l'Organisation et de faire mieux connaître le rôle joué par la propriété intellectuelle dans le développement économique, social et culturel;
- *Améliorer la prévention et le traitement des plaintes et des conflits* : mener des actions de sensibilisation ciblées auprès des fonctionnaires, en organisant des discussions bilatérales, des

réunions de personnel, des cours de formation et des tables rondes, afin de faire mieux connaître les mécanismes de règlement des conflits, notamment la médiation, et d'encourager leur utilisation, pour contribuer à l'instauration d'un environnement de travail harmonieux et efficace.

Risques	Mesures d'atténuation
L'éloignement géographique des bureaux extérieurs par rapport au siège pourrait entraîner une fragmentation en matière de coordination et de communication.	Assurer une participation continue et structurée afin de veiller à ce que les activités des bureaux extérieurs soient pleinement intégrées dans un réseau cohérent et coordonné, conformément à la grille de résultats, aux programmes de travail et aux activités quotidiennes de l'Organisation ⁴⁰ .
L'engagement effectif de l'OMPI auprès des États membres est capital pour l'obtention de résultats dans les délais impartis. Le ralentissement des processus intergouvernementaux de l'OMPI, y compris dans le cadre des discussions normatives, et une augmentation des coûts ou un allongement des calendriers d'exécution des programmes correspondants sont à craindre. Cette situation nuirait à la crédibilité de l'OMPI en tant qu'organe normatif en matière de propriété intellectuelle.	Maintien d'une coordination étroite, fiable et transparente entre le Secrétariat et les États membres.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	Pourcentage de notifications concernant les traités traitées rapidement par le Bureau du conseiller juridique	95% des notifications concernant les traités sont traitées par le Bureau du conseiller juridique dans un délai de trois jours	95%
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI	45 (à la fin de 2016)	45 par année
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Pourcentage de réunions de comités pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues à l'intention des États membres	100% selon une enquête réalisée auprès des secrétariats des comités	90%
	Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce qui concerne l'organisation des événements	87% des personnes ayant répondu au questionnaire d'enquête (en 2016)	85%
	Pourcentage de documents officiels établis par le Bureau du conseiller juridique qui sont publiés dans les délais	À déterminer	65% dans les délais 3% de plus dans la semaine qui suit le délai imparti 12% de plus dans les quatre semaines qui suivent le délai imparti
	Délais de publication des documents des assemblées	93,5% dans les délais	95% dans les délais
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Degré de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées	94% satisfaits des dispositions prises (assemblées de 2016)	80% satisfaits des dispositions prises
	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales	2 supplémentaires (en 2016)	2 supplémentaires

⁴⁰

Voir le programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de demandes d'avis et de services juridique faisant l'objet d'une réponse rapide du Bureau du conseiller juridique	95% des demandes d'avis et de services juridiques reçoivent des réponses dans le délai requis ou dans un délai de trois jours lorsqu'aucun délai n'est indiqué	95%
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Renforcement de la résilience et de la capacité de réaction de l'Organisation	Les éléments de la stratégie de l'OMPI en matière de résilience ont été définis (ordres de service envoyés) : – Stratégie – Politique – Rôles et attributions (à fin de 2016)	Une stratégie en matière de résilience et des procédures de poursuite des opérations ont été établies pour : i) les fonctions opérationnelles essentielles : – PCT, Madrid, La Haye, Centre d'arbitrage et de médiation ii) les fonctions d'appui essentielles : – Secteur administration et gestion (achats et voyages) – Communications – Département des finances et de la planification des programmes, DGRH, Département des techniques de l'information et de la communication, Bureau du conseiller juridique, Division de l'infrastructure des locaux, Division de la sécurité et de l'assurance informatique iii) Applications et sources de données essentielles couvertes par les procédures de poursuite des opérations pour : – Bases de données mondiales sur les marques, IPOBS, UPOV
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	86% (enquête menée en 2016)	85%

Ressources allouées au programme 21

21.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une baisse de 3% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

21.2 La diminution du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes correspond au transfert de WIPO Lex au programme 13 (bases de données mondiales) au cours de l'exercice biennal 2016-2017, dont il est rendu compte sous le résultat escompté IV.2 (amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle).

21.3 L'augmentation nette des dépenses autres que les dépenses de personnel est due, d'une part, à une provision supplémentaire pour l'organisation de manifestations dans les locaux de l'OMPI, les services du protocole et l'organisation des assemblées de l'OMPI, dont il est rendu compte sous le résultat escompté VIII.3 (engagement réel auprès des États membres), et, d'autre part, au transfert de WIPO Lex vers un autre programme.

21.4 Les ressources allouées aux travaux relatifs aux notifications concernant les traités au sein du bureau du conseiller juridique ont été transférées du résultat escompté VIII.3 (engagement réel auprès des États membres) au résultat escompté I.1 (élaboration de cadres normatifs internationaux) afin de mieux tenir compte de la nature des travaux correspondants. La diminution des ressources allouées au titre du résultat escompté VIII.4 (échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties

prenantes non gouvernementales) résulte d'un transfert de responsabilités concernant l'engagement avec les ONG du bureau du conseiller juridique au programme 20 (relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).

Programme 21 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	-	-	607
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 357	265	-
VIII.1	Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	-	109	194
VIII.3	Engagement réel auprès des États membres	7 099	7 040	7 342
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	462	374	-
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	157	132	141
IX.1	Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	3 694	3 649	3 854
IX.2	Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	5 992	6 961	6 969
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	914	909	941
Total		20 675	19 439	20 047

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Programme 21 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	16 001	14 472	15 034	(967)	-6,0%
Fonctionnaires temporaires	2 128	1 782	1 745	(383)	-18,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	18 130	16 254	16 780	(1 350)	-7,4%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	170	18	-	(170)	-100,0%
Bourses de l'OMPI	20	-	-	(20)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>190</i>	<i>18</i>	<i>-</i>	<i>(190)</i>	<i>-100,0%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	657	693	822	165	25,0%
Voyages de tiers	8	8	10	2	25,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	14	28	5	(9)	-64,3%
<i>Sous-total</i>	<i>679</i>	<i>728</i>	<i>837</i>	<i>158</i>	<i>23,2%</i>
Services contractuels					
Conférences	118	242	60	(58)	-49,2%
Publications	1	1	7	6	596,8%
Services contractuels de personnes	658	800	855	197	30,0%
Autres services contractuels	85	192	85	(0)	-0,2%
<i>Sous-total</i>	<i>862</i>	<i>1 235</i>	<i>1 007</i>	<i>145</i>	<i>16,8%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	4	42	-	(4)	-100,0%
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	620	603	800	180	29,0%
Services conjoints des Nations Unies	80	79	80	-	0,0%
<i>Sous-total</i>	<i>704</i>	<i>724</i>	<i>880</i>	<i>176</i>	<i>25,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	53	9	-	(53)	-100,0%
Fournitures	57	471	544	487	851,9%
<i>Sous-total</i>	<i>110</i>	<i>479</i>	<i>544</i>	<i>434</i>	<i>393,9%</i>
Total, B	2 545	3 185	3 268	722	28,4%
TOTAL	20 675	19 439	20 047	(628)	-3,0%
POSTES	38	35	35	(3)	

Fonds fiduciaires potentiellement disponibles aux fins d'activités de programme en 2018-2019
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2016	Contributions prévues pour 2017	Montant estimé des dépenses fin 2017	Montant estimé du solde fin 2017	Contributions prévues pour 2018-2019 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2018-2019
Programme 21						
Australie	1 164	553	1 051	666	-	666
TOTAL	1 164	553	1 051	666	-	666

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les chiffres figurant dans cette colonne sont purement indicatifs et sont basés sur les tendances précédentes. Elle ne représente pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

PROGRAMME 22 GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES**Stratégies de mise en œuvre**

- Gérer les placements, sous la supervision du Comité consultatif pour les placements et avec l'assistance de conseillers en matière de placements (à la fin de 2017, l'Organisation aura placé l'essentiel ou la totalité de ses fonds propres et de sa trésorerie stratégique conformément à sa politique de placement). Surveiller et gérer de près la trésorerie d'exploitation de l'Organisation dans un contexte de taux d'intérêt négatifs persistants en ce qui concerne le franc suisse;
- Renforcer la gestion des risques de change en élargissant progressivement la structure de compensation applicable aux mouvements de devises entre les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international à d'autres offices en plus de ceux inclus dans le projet pilote en 2016-2017;
- Améliorer les services fournis aux clients qui paient des émoluments et taxes dans le cadre des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI par le renforcement des opérations des bureaux des services financiers et la mise en place d'un portail financier amélioré pour les clients. Créer des synergies avec l'initiative relative au système mondial de propriété intellectuelle et mettre en œuvre une plateforme de paiement commune intégrant mieux les opérations commerciales de l'Organisation, notamment celles qui génèrent des recettes;
- Continuer de consolider et de perfectionner les pratiques de gestion axée sur les résultats afin d'améliorer les performances et la rentabilité des opérations de l'OMPI et la responsabilisation des cadres supérieurs. Intégrer les considérations liées à l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes de l'OMPI, notamment par la définition et le suivi d'indicateurs tenant compte des disparités entre les hommes et les femmes;
- Soutenir les travaux du Groupe de gestion des risques, effectuer un suivi systématique des recommandations en matière d'audit et de supervision et faire mieux connaître les mécanismes de contrôle et les risques liés à la fraude;
- Mener à bien et clore les projets dans le cadre du portefeuille de projets ERP et intégrer efficacement les systèmes élaborés dans les opérations. L'empreinte étendue des systèmes ERP et le fait que de multiples processus opérationnels essentiels en dépendent, appellent une maturation importante pour assurer le bon fonctionnement du système ERP et son évolution constante pour répondre aux besoins opérationnels. Cela nécessitera une transformation progressive en termes de structure, de processus et de compétences et un passage vers des services gérés.

Risques

Comme suite à la mise en œuvre de la nouvelle politique de placement de l'Organisation (approuvées par les États membres en 2015), les fonds propres seront placés sur une période de cinq ans tandis que la trésorerie stratégique sera placée sur une période de vingt ans, l'objectif étant d'obtenir un rendement positif sur ces périodes. Au cours de ces périodes, il existe un risque que la valeur de certains ou de la totalité de ces placements chute, temporairement ou de manière permanente, ce qui pourrait entraîner une réduction de l'actif net (réserves). En outre, si les taux d'intérêts négatifs devaient perdurer, cela représenterait un risque en ce qui concerne la valeur des liquidités détenues auprès des banques commerciales.

Mesures d'atténuation

Les placements de fonds propres et de trésorerie stratégique seront diversifiés, seront détenus conformément aux notations autorisées par la nouvelle politique de placement et seront faits sur la base d'avis indépendants. Leur performance sera suivie de près par le Comité consultatif pour les placements et par les conseillers en matière de placements de l'Organisation et des mesures de redressement seront prises en cas de nécessité. La nouvelle politique de placement permet à l'Organisation de placer ses liquidités auprès d'institutions financières ayant des notations inférieures à celles précédemment autorisées. Cela permettra à l'OMPI de détenir des fonds auprès d'une plus large palette d'institutions financières et de rester ainsi dans les limites de fonds en deçà desquelles aucun taux d'intérêt négatif n'est prélevé par les partenaires bancaires de l'OMPI.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Présentation des rapports et analyses financiers et de gestion demandés par la direction, les gestionnaires de programme et les États membres dans les délais impartis	Clôture mensuelle à effectuer dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin du mois	Identique aux niveaux de référence
	Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente et est géré conformément aux pratiques recommandées	<ul style="list-style-type: none"> – Temps de fonctionnement : 99,90% – Délai moyen pour clore des incidents de priorité élevée : 25 jours (2016) – Processus conformes à la norme ITIL : 3 – Coût moyen par incident : à déterminer 	<ul style="list-style-type: none"> – Temps de fonctionnement : 99,90% – Délai moyen pour clore des incidents de priorité élevée : 14 jours – Processus conformes à la norme ITIL : 3 – Coût moyen par incident : à déterminer
	Les améliorations apportées au système AIMS sont efficaces et répondent aux besoins opérationnels	Coût moyen par demande de changement : à déterminer à la fin de 2017	Coût moyen par demande de changement : à déterminer
	Pourcentage de documents du PBC publiés dans les délais	Degré de satisfaction des utilisateurs : à déterminer <ul style="list-style-type: none"> – 50% dans les délais – 0% dans la semaine qui suit le délai imparti – 25% dans les quatre semaines qui suivent le délai imparti (en 2016) 	Degré de satisfaction des utilisateurs : à déterminer <ul style="list-style-type: none"> – 60% dans les délais – 5% dans la semaine qui suit le délai imparti – 15% dans les quatre semaines qui suivent le délai imparti
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2018-2019 et réponses apportées à toutes les recommandations relatives à la vérification des états financiers	Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice
	Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements ou aux termes de la politique en matière de placements	Les placements sont détenus conformément à la politique de placement et sont conformes aux critères établis par la politique de placement ou par le CCI	Retour sur investissements conforme aux critères établis par la politique de placement ou par le CCI

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Paiements aux fournisseurs commerciaux effectués dans les délais	<p>Paiements nets à 30 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 94% des paiements effectués dans les délais compte tenu de la date de la facture indiquée par le fournisseur; – 3% des paiements effectués dans les sept jours en cas de réception tardive; et – 3% des paiements effectués ultérieurement (facture tardive ou absence de demande dans le système) <p>Paiements immédiats :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 94% des paiements effectués dans la semaine à compter de la date de réception de la facture; et – 6% des paiements effectués ultérieurement (facture tardive ou absence de demande dans le système) (en 2016) 	<p>90% des paiements nets à 30 jours sont effectués dans les délais compte tenu de la date de la facture indiquée par le fournisseur</p> <p>90% des paiements immédiats sont effectués dans la semaine à compter de la date de réception de la facture</p>
	Poursuite du développement de la gestion axée sur les résultats (y compris de la gestion des risques)	Développement niveau 4	Développement niveau 4.2
	Pourcentage d'unités opérationnelles de l'OMPI appliquant le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel	8 unités opérationnelles (8%) sur 97 appliquant le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel	Au moins 40% des unités opérationnelles de l'OMPI appliquent le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans leur programme de travail annuel
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Sensibilisation et responsabilisation accrues des chefs de service concernant l'application du cadre réglementaire	À déterminer	À déterminer

Ressources allouées au programme 22

22.1 Les ressources globales allouées au programme indiquent une augmentation de 14,8% en 2018-2019 par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

22.2 Cette augmentation des ressources est due aux provisions pour couvrir les améliorations en cours du système AIMS, l'intégration des projets résultant du portefeuille de projets ERP, dont il est rendu compte sous le résultat escompté IX.1 (services d'appui tournés vers la clientèle), et aux ressources supplémentaires nécessaires pour la gestion de la trésorerie, la mise en œuvre de la politique de placement, l'extension à d'autres offices de la solution de compensation pour les fluctuations de change entre les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international et la mise en œuvre d'une plateforme commune de paiement. Cette augmentation est compensée par la diminution de la provision pour les taux d'intérêt négatifs sur les dépôts en francs suisses, dont il est rendu compte dans le budget approuvé pour 2016-2017 sous le résultat escompté IX.2 (Secrétariat fonctionnant harmonieusement).

22.3 L'augmentation nette du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résulte de la combinaison des régularisations achevées en 2016-2017 (reflétées par la diminution correspondante du nombre d'agents temporaires) et de la création de postes dans le cadre du programme pour i) renforcer les services comptables, ii) renforcer la gestion au sein du centre d'assistance et iii) assurer le développement cohérent du système AIMS sur la base d'une architecture de système bien définie.

Programme 22 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	13 229	13 311	17 561
IX.2	Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	16 744	15 948	17 615
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 626	2 188	1 165
IX.5	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	1 677	1 593	1 862
Total		33 276	33 040	38 203

Programme 22 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	20 231	21 245	24 237	4 006	19,8%
Fonctionnaires temporaires	3 222	2 213	883	(2 339)	-72,6%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	23 453	23 458	25 120	1 667	7,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	30	-	-	(30)	-100,0%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>30</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(30)</i>	<i>-100,0%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	83	83	90	7	7,8%
Voyages de tiers	404	389	407	3	0,6%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	23	23	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>487</i>	<i>472</i>	<i>519</i>	<i>32</i>	<i>6,6%</i>
Services contractuels					
Conférences	445	449	41	(404)	-90,9%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	290	1 172	815	525	181,0%
Autres services contractuels	5 199	6 541	9 398	4 200	80,8%
<i>Sous-total</i>	<i>5 933</i>	<i>8 162</i>	<i>10 254</i>	<i>4 321</i>	<i>72,8%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>3 150</i>	<i>334</i>	<i>1 702</i>	<i>(1 448)</i>	<i>-46,0%</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	7	11	9	2	25,0%
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	4	401	401	397	9925,0%
Services conjoints des Nations Unies	202	194	190	(12)	-5,9%
<i>Sous-total</i>	<i>213</i>	<i>606</i>	<i>600</i>	<i>387</i>	<i>181,4%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	-	-	n.d.
Fournitures	9	8	9	(0)	-2,3%
<i>Sous-total</i>	<i>9</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>(0)</i>	<i>-2,3%</i>
Total, B	9 822	9 582	13 083	3 261	33,2%
TOTAL	33 276	33 040	38 203	4 928	14,8%
POSTES	66	67	72	6	

PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Stratégies de mise en œuvre

- Créer un environnement propice à une plus grande flexibilité du personnel à travers la mise en adéquation de ses compétences, une meilleure planification des effectifs, conformément aux objectifs stratégiques de l'Organisation, et à la rationalisation des processus en matière de ressources humaines;
- Renforcer le statut de l'OMPI en tant qu'employeur de choix en offrant des conditions d'emploi compétitives, un environnement de travail harmonieux et des possibilités de perfectionnement professionnel, ainsi qu'en veillant au bien-être du personnel et en promouvant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
- Renforcer le rôle du DGRH pour ce qui est d'établir des partenariats avec les secteurs, de fournir un soutien et des conseils aux chefs de service et aux fonctionnaires;
- Instaurer une culture de l'effort et de la responsabilisation afin d'assurer une gestion efficace des ressources humaines en fournissant des orientations et formations adaptées aux besoins des chefs de service;
- Maintenir un cadre réglementaire fiable, moderne et adapté aux réalités actuelles en matière de gestion des ressources humaines qui contribue à l'efficacité opérationnelle et permette de répondre à l'évolution des besoins de l'Organisation et de son personnel;
- Continuer d'œuvrer en faveur d'une répartition géographique plus équitable et d'une plus grande parité hommes-femmes en améliorant les programmes et initiatives de sensibilisation en matière de recrutement en partenariat avec les États membres actifs à ce sujet;
- Poursuivre la modernisation et l'intégration des systèmes de planification des ressources de l'Organisation (ERP) relatifs aux processus en matière de ressources humaines afin de réaliser des gains d'efficacité sur le plan des opérations et de fournir des données de haute qualité pour la prise de décisions tout en encourageant le personnel et les chefs de service à renforcer leurs connaissances au sujet de l'utilisation de ces systèmes.

Risques

L'évolution rapide des activités extérieures nécessitant de nouveaux processus, de nouvelles compétences et de nouvelles solutions informatiques peut entraîner une inadéquation de la main-d'œuvre dans les secteurs clés de l'OMPI. Cela pourrait se traduire par des coûts élevés liés au recrutement à court terme de personnel supplémentaire, des processus inefficaces, des retards dans les secteurs vitaux et pourrait nuire à la réputation de l'OMPI.

Mesures d'atténuation

Développement progressif d'une main-d'œuvre plus réactive et plus adaptable, avec une structure qui soit à même de réagir en fonction des fluctuations de la demande et de l'introduction de nouveaux objectifs pragmatiques; analyse détaillée et évaluation des besoins de compétences et d'effectifs, suivies par des plans d'exécution prévoyant la réaffectation de membres du personnel, la formation adéquate du personnel, le recrutement des compétences essentielles, l'externalisation et l'utilisation de mécanismes contractuels plus variés aux fins du recrutement.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Taux de couverture de l'assurance maladie collective ⁴¹	87,8% (2016)	Maintien
	Introduction de nouveaux processus automatisés et amélioration des processus existants au sein du Service des opérations relatives aux ressources humaines	8 sur 18 (44%) (total à la fin de 2016)	18 (total)
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Diversité géographique : pourcentage du personnel par région ⁴²	Afrique : 11,3% Asie et pacifique : 17,3% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 7,8% Amérique latine et Caraïbes : 8,0% Moyen-Orient : 1,3% Amérique du Nord : 8,4% Europe de l'Ouest : 45,9% (décembre 2016)	Accord entre les États membres sur la politique de répartition géographique
	Parité hommes-femmes : pourcentage de femmes occupant un poste de niveau P-4 à D-2	P-4 – 45,6%; P-5 – 35,6%; D-1 – 30,0%; D-2 – 16,7% (à fin 2016)	P-4 – 48%; P-5 – 40%; D-1 – 35%; D-2 – 20%
	Délais de recrutement	18,81 semaines (15 postes mis au concours en 2016 étaient toujours en cours de traitement au 15 mars 2017)	19 semaines
	Perfectionnement de la planification des ressources humaines	Phase 2 (à fin 2015)	Phase 3.5
	Augmentation du nombre de candidatures provenant d'États membres non représentés et de pays situés dans des régions sous-représentées	À déterminer	À déterminer
	Pourcentage des membres du personnel dont le travail est évalué en fonction d'objectifs et de compétences individuels	2016 : 92,7% (au 30 avril de chaque année suivante)	95%
	Pourcentage de fonctionnaires a) déjà en poste et b) recrutés récemment ayant suivi avec succès les programmes de formation obligatoire	a) 68% des fonctionnaires déjà en poste b) 54% des fonctionnaires recrutés récemment (à fin 2016)	a) 80% des fonctionnaires déjà en poste b) 80% des fonctionnaires recrutés récemment (exercice biennal)

⁴¹ Ce taux ne tient pas compte des coûts d'assurance.

⁴² Seuls les postes des catégories professionnelle et supérieures sont soumis à la répartition géographique.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les plaintes; ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections; iii) répondre aux demandes de conseil.	i) 60 jours suivant la réception des réponses aux plaintes; ii) 30 jours suivant la réception des objections; iii) sur 450 demandes de conseil reçues en 2016, une réponse a été fournie dans un délai d'un jour dans 89,3% des cas, de 2 à 4 jours dans 9,3% des cas, et de 5 jours ouvrables ou plus dans 1,3% des cas (2016).	i) 60 jours suivant la réception des réponses aux plaintes; ii) 30 jours suivant la réception des objections; iii) 5 jours ouvrables à compter de la réception des demandes de conseil.

Ressources allouées au programme 23

23.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 restent stables.

23.2 La légère diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel est due à la baisse des provisions pour la couverture des prestations de maladie et de maternité compte tenu de la structure des dépenses passée, partiellement compensée par les ressources supplémentaires pour la promotion du genre.

23.3 La légère augmentation des dépenses de personnel est due aux augmentations statutaires relatives aux dépenses de personnel.

Programme 23 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	12 096	12 426	12 006
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	12 521	13 233	12 624
Total	24 617	25 659	24 630

Programme 23 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	15 801	15 965	16 274	472	3,0%
Fonctionnaires temporaires	914	883	637	(277)	-30,3%
Autres dépenses de personnel	2 120	2 120	2 120	-	0,0%
Total, A	18 835	18 968	19 030	195	1,0%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	732	49	49	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	732	49	49	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	353	310	247	(106)	-30,0%
Voyages de tiers	42	42	65	23	55,9%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	14	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	394	366	312	(82)	-20,9%
Services contractuels					
Conférences	6	44	25	19	316,7%
Publications	4	4	23	19	462,5%
Services contractuels de personnes	433	860	831	398	91,7%
Autres services contractuels	3 372	3 080	3 410	38	1,1%
<i>Sous-total</i>	3 816	3 988	4 289	473	12,4%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	99	122	74	(25)	-25,0%
Services conjoints des Nations Unies	1 426	1 411	791	(635)	-44,5%
<i>Sous-total</i>	1 525	1 533	865	(659)	-43,2%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	2	8	30	28	1804,8%
Fournitures	46	66	55	9	19,6%
<i>Sous-total</i>	48	73	85	37	78,7%
Total, B	5 782	6 691	5 600	(182)	-3,2%
TOTAL	24 617	25 659	24 630	13	0,1%
POSTES	44	44	44	-	

PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX

Stratégies de mise en œuvre

Achats et voyages

- Mettre en œuvre les activités d'approvisionnement de l'OMPI de manière stratégique et proactive afin de garantir l'efficacité, la conformité et l'approche tournée vers la clientèle des procédures et exigences relatives à l'achat de biens et services, le recours à des contractants et l'organisation de voyages et de manifestations;
- Encourager le recours aux contrats à long terme et renforcer la collaboration avec les Nations Unies afin d'obtenir un accès rapide et flexible aux biens et services et de faire un maximum d'économies grâce aux économies d'échelle;
- Améliorer l'analyse du marché et l'analyse comparative à l'aide des pratiques les plus optimales du secteur privé en vue de moderniser les procédures de l'OMPI de recenser les meilleures technologies;
- Améliorer la gestion de la performance des fournisseurs par une collaboration étroite avec les responsables de contrats et par l'utilisation du système de gestion des contenus de l'Organisation en tant que répertoire commun des connaissances;
- Continuer de recenser les mesures qui permettent de faire des économies grâce au nouvel outil de gestion en ligne des voyages et des manifestations, en particulier en mettant l'accent sur les frais de service (par le recours accru à l'outil de réservation en ligne et par l'évaluation du modèle opérationnel fondé sur la commission d'agence) et sur le prix des billets (par des négociations plus ciblées avec les compagnies aériennes);
- Élaborer des moyens de sensibilisation permettant de recenser les contractants à l'échelle mondiale par une utilisation accrue des réseaux sociaux.

Locaux et entretien

- Effectuer régulièrement des travaux d'entretien de la qualité des locaux et des installations techniques sur le site de l'OMPI en vue de maintenir des conditions de travail optimales et de diminuer le recours aux réparations et interventions d'urgence, tardives et coûteuses;
- Assurer la continuité des systèmes et des installations essentiels en cas d'interruption, d'incident et d'accident inattendus ou imprévus, et examiner la possibilité de les optimiser davantage et d'éviter les doublons, en adéquation avec les éventuels besoins et attentes futurs;
- Élaborer et mettre en œuvre une approche progressive des investissements en matière d'équipement selon un plan cadre à long terme mis en place pour les rénovations, les transformations ainsi que les mises à niveau ou remplacements majeurs des systèmes et des installations;
- Intégrer les questions environnementales dans tous les projets relatifs à l'entretien technique et à la rénovation des bâtiments afin de réduire l'impact de l'Organisation sur l'environnement conformément aux prescriptions réglementaires du pays hôte et, plus généralement, à la politique des Nations Unies en la matière. Encourager et mettre en œuvre des initiatives et des mesures visant notamment à réduire les émissions de carbone générées par les activités de l'OMPI dans le cadre de l'objectif établi en 2014-2015 qui consiste, pour l'Organisation, à parvenir à la neutralité climatique durant la période 2014-2020;
- Intégrer les questions relatives à la responsabilité sociale dans tous les projets relatifs à l'entretien et à la rénovation des bâtiments notamment, afin de continuer à améliorer l'accessibilité physique au site de l'OMPI et à l'intérieur de celui-ci;

- Ménager les espaces de travail et les autres espaces de l'OMPI afin d'assurer que son site reste adapté à l'usage prévu en fonction des besoins opérationnels en constante évolution de l'Organisation.

Risques	Mesures d'atténuation
La défaillance de certains fournisseurs essentiels perturbe la prestation de services fournis aux clients externes.	Concevoir un plan d'urgence garantissant un fonctionnement continu pour les contrats considérés comme étant à haut risque et vitaux.
La perte d'un accès sécurisé, ou l'impossibilité d'occuper un ou plusieurs bâtiments pendant une période donnée d'au moins sept jours en raison d'une panne importante des infrastructures.	Contrôler régulièrement toutes les installations techniques essentielles selon le calendrier établi et les procédures opérationnelles normalisées conformément aux programmes de résilience institutionnelle. Évaluer la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation et d'entretien préventif majeur de toutes les installations techniques essentielles. Vérifier régulièrement la pertinence des procédures opérationnelles normalisées mises en place dans le cadre de l'entretien préventif des installations essentielles conformément aux programmes de résilience institutionnelle de l'Organisation.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Pourcentage de dépenses effectuées dans le cadre de la coopération avec l'ONU	6,7% (2016)	8% par an
	Pourcentage de produits et services provenant de sources locales dans les acquisitions réalisées aux fins d'activités de développement	60,27% (2016)	50% par an
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI	1 801 919 francs suisses (2016)	2 000 000 francs suisses (annuel)
	Pourcentage des dépenses autres que les dépenses de personnel grâce à des contrats à long terme	À déterminer	Augmentation de 10% sur l'exercice biennal
	Temps de traitement des demandes électroniques	Une demi-journée (2016)	Moins d'une demi-journée
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques	Moins d'une demi-journée (2016)	Moins d'une demi-journée
	Temps de traitement des visas	Moins d'une journée (2016)	Moins d'une journée
	Prix moyen du billet d'avion	1315 francs suisses (2016)	< 1315 francs suisses
	Coût moyen des frais de service	92 francs suisses (2016)	< 92 francs suisses
	Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu	Un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI	Conserver la période d'un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Les locaux de l'OMPI sont utilisés et occupés de manière efficace	80 espaces de travail loués; 4 zones de stockage ou d'archivage hors site (à la fin de 2016)	Conserver 80 espaces de travail loués (sous réserve que l'augmentation des besoins opérationnels générés par les activités d'enregistrement de l'OMPI corresponde aux augmentations annuelles de ces dernières années) et 2 zones de stockage ou d'archivage hors site.
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Recommandations figurant dans le rapport d'audit qui sera réalisé en 2017	À déterminer sur la base des recommandations figurant dans l'audit de 2017
	Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI	Consommation énergétique de tous les bâtiments du siège et des bâtiments loués à Genève : – électricité (7 758 000 kWh); – eau (40 654 m ³); – gaz naturel pour le chauffage (7 550 012 kWh); – fioul domestique (5 500 L) (à la fin de 2016) Émissions de carbone à la fin de 2017	Conserver les niveaux de consommation d'énergie de 2016-2017 Conserver les niveaux d'émission de 2016-2017

Ressources allouées au programme 24

24.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une baisse de 18,2% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

24.2 La diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel est principalement due à la réduction de la provision pour le paiement des intérêts sur l'emprunt pour le nouveau bâtiment remboursé en 2017, dont il est rendu compte sous le résultat escompté IX.1 (services d'appui efficaces tournés vers la clientèle).

24.3 La diminution des dépenses de personnel est due au transfert des responsabilités relatives aux services de messenger et de chauffeur au programme 27 (services de conférence et services linguistiques) dont il est rendu compte sous les résultats escomptés IX.1 et IX.4 (une organisation écologiquement et socialement responsable).

Programme 24 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	1 476	1 559	1 820
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	44 433	49 797	35 899
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 308	1 216	914
Total	47 216	52 572	38 634

Programme 24 : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	18 431	16 019	16 879	(1 552)	-8,4%
Fonctionnaires temporaires	856	1 145	228	(628)	-73,3%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	19 287	17 165	17 108	(2 179)	-11,3%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	25	20	24	(1)	-4,0%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	25	20	24	(1)	-4,0%
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	187	145	188	2	0,8%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	10	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	187	155	188	2	0,8%
Services contractuels					
Conférences	4	-	-	(4)	-100,0%
Publications	3	4	-	(3)	-100,0%
Services contractuels de personnes	178	180	110	(68)	-38,2%
Autres services contractuels	901	1 581	1 838	937	103,9%
<i>Sous-total</i>	1 086	1 765	1 948	862	79,3%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	4 192	13 855	-	(4 192)	-100,0%
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	20 149	17 478	18 078	(2 072)	-10,3%
Communication	-	1	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	20	54	14	(6)	-31,4%
Services conjoints des Nations Unies	40	60	60	20	50,0%
<i>Sous-total</i>	20 210	17 594	18 152	(2 058)	-10,2%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	1 074	998	704	(370)	-34,5%
Fournitures	1 156	1 020	511	(645)	-55,8%
<i>Sous-total</i>	2 230	2 019	1 214	(1 016)	-45,5%
Total, B	27 930	35 408	21 526	(6 404)	-22,9%
TOTAL	47 216	52 572	38 634	(8 583)	-18,2%
POSTES	56	50	50	(6)	

PROGRAMME 25 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Stratégies de mise en œuvre

- Fournir des services d'infrastructure TIC fiables, sûrs et d'un bon rapport coût-efficacité aux secteurs d'activité clé de l'OMPI et aux utilisateurs au siège à Genève ainsi que dans les bureaux extérieurs en conformité avec le cadre de l'OMPI en matière de sécurité et de gestion des risques; examiner et remanier les processus, la structure et les modèles de prestation de services du Département des technologies de l'information et de la communication afin de mieux répondre aux besoins des secteurs;
- Garantir un bon rapport coût-efficacité des opérations menées par le Département des technologies de l'information et de la communication et des services fournis par ce dernier grâce à l'optimisation de l'infrastructure et des services existants, à la recherche stratégique de prestataires de nouveaux services TIC et à une meilleure gestion des fournisseurs et prestataires de services;
- Fournir un appui dans le cadre des systèmes et projets des secteurs grâce à la mise en œuvre a) du système d'identification et de gestion des accès afin de renforcer la sécurité de l'accès aux systèmes et outils informatiques de l'OMPI de manière uniforme dans l'ensemble de l'Organisation et b) du système de gestion des contenus de l'Organisation afin d'améliorer le partage de connaissances et la gestion des informations dans l'ensemble de l'Organisation;
- Améliorer la fourniture de services d'architecture de l'Organisation pour l'exécution de nouvelles initiatives phares en lien avec les systèmes de propriété intellectuelle de l'OMPI, y compris le système mondial de propriété intellectuelle, le système de La Haye, le système de paiement commun et les futures initiatives dans le cadre du système de Madrid;
- Étudier et mettre en évidence les possibilités de diversification et les stratégies en matière d'informatique en nuage afin de mieux gérer les risques et de pérenniser les modèles de prestation de services du Département des technologies de l'information et de la communication;
- Garantir la mise à disposition d'outils informatiques de pointe pour l'utilisateur final en prévoyant de renouveler le matériel et de mettre à jour les programmes; tenir à jour des technologies de conférence et des services audiovisuels fiables et modernes;
- Continuer de renforcer la continuité de service et la résilience des TIC.

Risques

Des systèmes informatiques essentiels enregistrent un nombre inacceptable d'interruptions, ce qui a des répercussions négatives sur les activités de premier plan de l'Organisation et se traduit entre autres par la perte de données critiques, y compris de données relatives aux dépôts, et nuit à la réputation de l'Organisation

Risque d'augmentation du coût des services fournis par le prestataire interorganisations de services TIC, le Centre international de calcul des Nations Unies (CIC), au vu de la baisse potentielle de l'utilisation des services partagés par les autres entités participantes du système des Nations Unies

Mesures d'atténuation

Concevoir, tenir à jour et tester chaque année les mesures permettant de garantir la continuité des opérations mises en place dans le cadre de la stratégie de l'OMPI en matière de résilience et veiller à ce que les capacités TIC soient toujours en adéquation avec les plans de continuité des opérations

Réduire la dépendance à l'égard du CIC pour ce qui est de la fourniture de services TIC en développant les stratégies de diversification mises en œuvre actuellement

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Les systèmes informatiques sont conçus, développés et mis en œuvre en tenant compte des normes adoptées par l'OMPI en ce qui concerne les données, les applications et la technologie	n.d.	Au moins 5
	Augmentation du nombre de composantes TIC communes telles que le système de paiement et d'identification (y compris celles utilisées par plus d'un secteur) utilisées dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de propriété intellectuelle	À déterminer	Au moins 5
	Degré de satisfaction des secteurs d'activité à l'égard des services fournis par le Département des techniques de l'information et de la communication	À déterminer	À déterminer
	Les plateformes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes des secteurs	<ul style="list-style-type: none"> – Coût unitaire mensuel moyen des serveurs : 418 francs suisses – Coût unitaire mensuel moyen par To d'espace de stockage : 233 francs suisses – Coût unitaire mensuel moyen de la sauvegarde par To de stockage : 232 francs suisses – 1,17 interruption de service ayant des conséquences moyennes ou graves par mois (2016) 	Coûts unitaires réduits d'au moins 3% chaque année;
	Pourcentage de clients satisfaits des prestations du service d'assistance	97,4% de clients satisfaits des prestations du service d'assistance – 66,7% entièrement satisfaits – 30,7% satisfaits (2016)	Pas d'augmentation du nombre d'interruptions de service ayant des conséquences moyennes ou graves malgré les projets majeurs de transformation des TIC prévus
	Les projets relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projet et de transition de services	<ul style="list-style-type: none"> – 100% (3 sur 3) des projets menés par le Département des techniques de l'information et de la communication suivent la méthode PRINCE2 – 66% (2 sur 3) des projets menés par le Département des techniques de l'information et de la communication sont conformes aux principes directeurs adoptés en matière de transition de services (2016) 	– 100% des projets menés par le Département des techniques de l'information et de la communication suivent la méthode PRINCE2 – 100% des projets menés par le Département des techniques de l'information et de la communication sont conformes aux principes directeurs adoptés en matière de transition de services Aucune exception

Ressources allouées au programme 25

25.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 restent stables.

25.2 La diminution des dépenses de personnel résulte de la suppression d'un poste et du redéploiement d'un poste d'agent temporaire du programme.

25.3 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel correspond à la provision supplémentaire pour la prise en charge des principaux systèmes et applications d'entreprise de l'OMPI.

25.4 S'agissant des écarts concernant les ressources allouées au titre des résultats escomptés, il est jugé plus judicieux de lier les activités relevant du programme au résultat escompté IX.1 (services d'appui efficaces tournés vers la clientèle) plutôt qu'au résultat escompté IX.4 (une organisation écologiquement et socialement responsable), comme c'était le cas en 2016-2017.

Programme 25 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté		Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	51 480	48 326	52 088
IX.4	Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	552	486	-
Total		52 032	48 812	52 088

Programme 25 : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	13 867	12 914	13 631	(236)	-1,7%
Fonctionnaires temporaires	312	375	-	(312)	-100,0%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	14 178	13 289	13 631	(548)	-3,9%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	-	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	<i>n.d.</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	80	80	74	(6)	-7,3%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	25	25	-	(25)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	<i>105</i>	<i>105</i>	<i>74</i>	<i>(31)</i>	<i>-29,3%</i>
Services contractuels					
Conférences	-	-	50	50	n.d.
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	-	128	-	-	n.d.
Autres services contractuels	32 479	30 006	31 477	(1 002)	-3,1%
<i>Sous-total</i>	<i>32 479</i>	<i>30 134</i>	<i>31 527</i>	<i>(952)</i>	<i>-2,9%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	3 606	3 606	4 273	668	18,5%
Communication	1 384	1 320	1 570	186	13,5%
Frais de représentation et autres	-	-	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>4 990</i>	<i>4 926</i>	<i>5 844</i>	<i>854</i>	<i>17,1%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	450	450	n.d.
Fournitures	280	358	563	283	101,0%
<i>Sous-total</i>	<i>280</i>	<i>358</i>	<i>1 013</i>	<i>733</i>	<i>261,7%</i>
Total, B	37 853	35 523	38 457	604	1,6%
TOTAL	52 032	48 812	52 088	56	0,1%
POSTES	36	35	35	(1)	

PROGRAMME 26 SUPERVISION INTERNE

Stratégies de mise en œuvre

- Évaluer l'adéquation d'une bonne administration des ressources tant humaines que financières en procédant à une évaluation objective des processus et systèmes de gestion;
- Fournir une assurance raisonnable quant à la conformité des activités de l'OMPI à ses règlements en vigueur en évaluant la pertinence et l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance;
- Encourager l'apprentissage institutionnel et la responsabilisation à travers des processus de supervision transparents et participatifs;
- Continuer d'appuyer la direction dans l'élaboration et la mise en place d'un cadre efficace et efficient pour l'éthique et l'intégrité dans lequel les devoirs, les rôles, les responsabilités et les droits de l'ensemble des fonctionnaires de l'OMPI sont clairement définis, en menant des enquêtes dans les délais impartis et conformément aux règles, aux principes directeurs et aux bonnes pratiques établis;
- Améliorer la fourniture des services de supervision à l'interne en mettant à profit les résultats des évaluations externes de la qualité des fonctions d'audit, d'évaluation et d'investigation ainsi que les recommandations découlant de ces évaluations, en renforçant les synergies entre ces fonctions grâce à une planification commune et à des activités de formation et de suivi; continuer d'élaborer et d'actualiser les instruments de supervision appropriés, tels que des manuels, des politiques et des principes directeurs;
- Continuer de fournir un soutien et des conseils spécialisés à tous les chefs de programme concernés à travers des activités permanentes de supervision, d'évaluation et d'examen;
- Contribuer à une couverture efficace de la supervision en coopération étroite avec les unités de l'Organisation qui constituent, de par leurs fonctions, une deuxième ligne de défense;
- Recenser les cas non signalés de fraude ou d'abus et proposer des mesures visant à atténuer les conséquences de tels actes à travers des activités de supervision ou des enquêtes axées sur une démarche préventive, et continuer de tenir à disposition une ligne téléphonique spéciale permettant de signaler les actes répréhensibles et les éventuelles fautes commises au sein de l'OMPI;
- Veiller à ce que la supervision interne à l'OMPI contribue à faire évoluer les tendances dans le domaine de la supervision et en tire avantage en poursuivant la coopération et la coordination avec le vérificateur externe des comptes, d'autres prestataires de services d'assurance en matière de supervision, les milieux de la supervision interne des Nations Unies et les associations internationales et professionnelles;
- Assurer un suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision et présenter ces progrès au Directeur général, à l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) et aux assemblées de l'OMPI.

Risques

L'activité de supervision interne n'est pas indépendante; le travail de supervision est perçu comme partial et non pertinent.

Les membres de la DSI n'effectuent pas les tâches qui leur incombent en toute objectivité. L'impartialité et la crédibilité des travaux entrepris ainsi que la confiance dans la fonction de supervision diminuent.

Mesures d'atténuation

Respect de la Charte de la supervision interne. Présentation de rapports réguliers à l'OCIS et à l'Assemblée générale sur la question de l'indépendance.

Supervision à deux niveaux des travaux de supervision en cours. Respect du code de déontologie et de conduite. Évaluations externes régulières de la qualité des fonctions de supervision.

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Aucune interférence	Aucune interférence
	Pourcentage des travaux de supervision achevés et ayant fait l'objet d'un rapport dans les délais impartis	– 50% des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois (2016) – 53% des rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes (2016)	85% des rapports d'audit prévus achevés et ayant fait l'objet d'un rapport en moins de 4 mois 70% des évaluations prévues achevées et ayant fait l'objet d'un rapport dans les 6 mois 80% des enquêtes dûment menées closes dans les 6 mois
	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)	81% des chefs de service considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART) et constructives (2016)	85% des chefs de service considèrent que les recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais (SMART)
	Pourcentage de parties prenantes internes qui considèrent que les travaux de supervision sont pertinents	74% des personnes interrogées considèrent que les travaux de supervision sont pertinents (2016) Pourcentage de parties prenantes de l'OCIS – À déterminer	75% des parties prenantes internes interrogées Pourcentage de parties prenantes de l'OCIS – À déterminer
	Nombre de recommandations en matière de supervision acceptées et mises en œuvre	– 90% des recommandations acceptées; – 90% des recommandations mises en œuvre dans un délai de deux ans (2016)	– 90% des recommandations acceptées; – 90% des recommandations mises en œuvre dans un délai de deux ans

Ressources allouées au programme 26

26.1 Les dépenses globales allouées au programme au cours de l'exercice biennal 2018-2019 indiquent une augmentation de 3,6% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

26.2 Les dépenses autres que les dépenses de personnel sont maintenues au même niveau que dans le budget approuvé pour 2016-2017.

26.3 L'augmentation du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes est principalement due à la régularisation d'une fonction d'audit de nature continue et au renforcement de la fonction d'enquête au cours de l'exercice biennal 2018-2019.

Programme 26 : Ressources par résultat
(en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	5 358	5 450	5 550
Total	5 358	5 450	5 550

Programme 26 : Ressources par objet de dépense
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé	Variation par rapport au budget 2016-2017	
				Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 803	3 358	4 072	269	7,1%
Fonctionnaires temporaires	855	1 432	777	(78)	-9,1%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 658	4 790	4 849	192	4,1%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	48	7	25	(23)	-47,9%
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>48</i>	<i>7</i>	<i>25</i>	<i>(23)</i>	<i>-47,9%</i>
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	130	130	140	10	7,7%
Voyages de tiers	10	10	10	-	0,0%
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>140</i>	<i>140</i>	<i>150</i>	<i>10</i>	<i>7,1%</i>
Services contractuels					
Conférences	60	60	60	-	0,0%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	282	275	260	(22)	-7,9%
Autres services contractuels	135	156	150	15	11,1%
<i>Sous-total</i>	<i>477</i>	<i>492</i>	<i>470</i>	<i>(7)</i>	<i>-1,6%</i>
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>n.d.</i>
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	-	-	-	-	n.d.
Communication	-	-	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	5	5	5	-	0,0%
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>-</i>	<i>0,0%</i>
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	-	24	24	n.d.
Fournitures	30	16	26	(4)	-13,3%
<i>Sous-total</i>	<i>30</i>	<i>16</i>	<i>50</i>	<i>20</i>	<i>68,1%</i>
Total, B	700	659	700	-	0,0%
TOTAL	5 358	5 450	5 550	192	3,6%
POSTES	8	9	10	2	

PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFÉRENCE ET SERVICES LINGUISTIQUES**Stratégies de mise en œuvre**

- Fournir des services de traduction et d'interprétation de qualité, en temps utile et avec un bon rapport coût-efficacité, conformément à la politique linguistique de l'OMPI et aux obligations découlant des traités. Continuer à promouvoir et à mettre en œuvre la politique de multilinguisme au sein du Secrétariat;
- Adopter des nouvelles technologies de traduction et des pratiques recommandées en vue d'optimiser l'utilisation des ressources internes et externes et d'assurer une qualité constante et la sécurité juridique des traductions. Il s'agira essentiellement de développer les outils de traduction assistée par ordinateur et la base de données terminologique multilingue;
- Améliorer la planification et l'anticipation des besoins en matière de traduction et maîtriser les volumes de traduction grâce à l'application rigoureuse de mesures de rationalisation et de contrôle. Améliorer l'efficacité des flux de traduction et renforcer les mesures de contrôle de la qualité en ce qui concerne aussi bien les traductions en interne que les traductions sous-traitées;
- Optimiser les prévisions en ce qui concerne les besoins en matière d'interprétation et d'engagement d'interprètes indépendants en améliorant la base de données consacrée à la gestion des activités d'interprétation;
- Assurer un appui effectif et efficace à l'organisation des conférences et à la gestion des documents et tendre vers davantage d'efficacité dans la production et la diffusion des invitations et documents en rapport avec les réunions, grâce à l'utilisation des nouveaux outils informatiques, tels qu'une application mobile et à la mise en œuvre de pratiques recommandées;
- Améliorer la gestion des conférences grâce à la mise à niveau du système informatique de gestion des conférences axée sur la migration des bases de données centrales vers une solution évolutive, de niveau entreprise et à son intégration avec les autres systèmes internes connexes;
- Simplifier le système d'enregistrement en ligne des délégués aux réunions de l'OMPI et renforcer sa sécurité grâce à l'adoption d'interfaces externes conviviales;
- Maintenir des services d'expédition du courrier d'un bon rapport coût-efficacité;
- Renforcer l'efficacité et la qualité des services d'imprimerie et réduire la consommation de papier en encourageant l'"impression à la demande", conformément à la politique relative aux services d'imprimerie;
- Améliorer le cadre réglementaire et mettre en œuvre des pratiques recommandées au regard de la gestion des dossiers et des archives. Contribuer à l'égalité entre les sexes en incorporant une option de fourniture de métadonnées par sexe dans les dossiers dans le cadre de la gestion des contenus de l'Organisation, afin de faciliter la collecte et l'analyse de données et l'établissement de données à cet égard au titre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies.

Risques

Le multilinguisme est menacé du fait de la non-application de la politique linguistique de l'OMPI.

Mesures d'atténuation

Application stricte de la politique linguistique de l'OMPI et poursuite de la rationalisation et de l'application des mesures de contrôle concernant le nombre et la taille des documents à traduire.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultat escompté	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	95% des participants satisfaits des services (à fin 2016)	Maintien du taux à la fin de 2016
	Pourcentage de documents des comités et groupes de travail publiés dans les délais impartis	– 51% en temps voulu – 7% dans un délai de 1 semaine après la date prévue – 19% dans un délai de 4 semaines après la date prévue (à fin 2016)	– 65% en temps voulu – 3% dans un délai de 1 semaine après la date prévue – 12% dans un délai de 4 semaines après la date prévue
	Coût par mot traduit	0,55 franc suisse par mot (2016)	Maintien du coût par mot
	Services d'imprimerie économiquement rationnels	0,161 franc suisse par page (2016)	0,15 franc suisse par page

Ressources allouées au programme 27

27.1 Une légère augmentation, de 0,5%, peut être observée dans les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

27.2 Cette augmentation est principalement due à une hausse du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résultant du transfert de responsabilité pour les services de messenger et de chauffeur du programme 24 (services d'appui généraux), dont il est rendu compte sous les résultats escomptés IX.1 (services d'appui efficaces tournés vers la clientèle) et IX.4 (une organisation écologiquement et socialement responsable). Cette augmentation est partiellement compensée par les changements opérés dans la méthode de calcul des postes.

27.3 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel résulte d'une provision pour le renforcement de l'initiative relative à la gestion des savoirs et des ressources supplémentaires nécessaires provisoirement pour supprimer les archives qui ne sont pas essentielles.

Programme 27 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	38 925	38 622	39 136
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	-	39	-
Total	38 925	38 661	39 136

Programme 27 : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	27 594	26 884	27 737	143	0,5%
Fonctionnaires temporaires	1 977	1 951	1 650	(327)	-16,6%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	29 571	28 834	29 386	(185)	-0,6%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	1	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	1	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	90	65	43	(47)	-52,2%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	10	10	n.d.
<i>Sous-total</i>	90	65	53	(37)	-41,1%
Services contractuels					
Conférences	700	963	551	(149)	-21,3%
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	5 350	4 802	6 399	1 049	19,6%
Autres services contractuels	940	1 451	384	(556)	-59,1%
<i>Sous-total</i>	6 990	7 215	7 335	344	4,9%
Coûts financiers	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	970	1 282	956	(15)	-1,5%
Communication	733	765	733	0	0,0%
Frais de représentation et autres	-	4	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	1 703	2 051	1 689	(15)	-0,9%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	190	118	309	118	62,3%
Fournitures	380	376	365	(16)	-4,1%
<i>Sous-total</i>	570	495	673	103	18,0%
Total, B	9 354	9 826	9 750	395	4,2%
TOTAL	38 925	38 661	39 136	211	0,5%
POSTES	78	81	82	4	

PROGRAMME 28 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION, DES BIENS ET DES PERSONNES

Stratégies de mise en œuvre

- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie en matière d'assurance informatique en mettant l'accent sur le renforcement des moyens actuellement déployés;
- Créer un environnement axé sur la sécurité par l'adoption d'une nouvelle gouvernance accompagnée de programmes de sensibilisation et de formation en matière d'assurance informatique à l'intention du personnel, et par l'utilisation de critères opérationnels en matière d'assurance informatique qui facilitent la prise de décision sur la gestion des risques informatiques;
- Limiter l'exposition et assurer la protection des domaines à haut risque pour les activités de l'OMPI en renforçant les capacités de l'Organisation de manière à détecter de façon anticipée les menaces et les failles pouvant affecter les données de l'OMPI afin de hiérarchiser les actions de correction;
- Valider l'efficacité des mécanismes de contrôle interne en matière de protection des données de l'OMPI et garantir que les politiques et mandats en matière d'assurance informatique continuent d'être respectés en élargissant la portée de la certification aux normes industrielles telles que la norme ISO 27001;
- Protéger les données sensibles de l'OMPI par l'application de la politique relative au classement et au maniement des informations. Mettre en œuvre les mécanismes de protection fondés sur le risque en renforçant la résilience du PCT et des autres systèmes opérationnels sensibles;
- Améliorer les opérations de cybersécurité de l'OMPI en diffusant les connaissances en matière de veille contre les menaces internes et externes et en assurant une surveillance 24 heures sur 24. Accroître la capacité de réaction de l'OMPI afin de garantir un confinement rapide et une interruption minimale des opérations à la suite d'un incident de sécurité informatique;
- Poursuivre la mise en œuvre des plans visant à optimiser les investissements existants effectués dans les systèmes de sécurité et de sûreté physiques et en créant de nouvelles capacités axées sur la prévention, la préparation et la résilience. Mettre ces plans en conformité avec les exigences obligatoires du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les normes commerciales en matière de sécurité;
- Appuyer la résilience de l'Organisation et assurer l'alignement et l'intégration des risques et des scénarios de risque aux capacités de gestion de crise à l'échelle de l'Organisation;
- Réduire les risques opérationnels en intégrant la gestion de la sûreté, de la sécurité et des risques aux processus opérationnels de l'Organisation;
- Renforcer la sûreté et la sécurité physiques et améliorer les connaissances, le comportement et les compétences du personnel à l'aide de programmes coordonnés de sensibilisation et de formation;
- Renforcer la protection du personnel, des visiteurs et des délégués contre les scénarios de menace potentiels en augmentant les capacités en matière de sécurité tels que la surveillance antimenace en continu, l'analyse du risque et les mécanismes de protection fondés sur le risque (verrouillage des portes, contrôle de sûreté, dissuasion, etc.).

Risques	Mesures d'atténuation
<p>À l'instar d'autres organisations, l'OMPI est exposée à des risques de cyberattaque et d'intrusion informatique intentionnelle ou accidentelle pouvant donner lieu à la divulgation non autorisée ou à l'utilisation illicite d'informations confidentielles ou à une interruption des opérations de l'OMPI. Cette situation peut potentiellement porter atteinte à la réputation de l'OMPI en tant que prestataire fiable de conseils et de services à ses membres et clients.</p> <p>L'OMPI confie à des prestataires externes de grandes quantités de données qui, soit appartiennent à l'Organisation, soit lui ont été confiées. Il n'y a actuellement aucune procédure formelle permettant l'analyse de manière approfondie des mécanismes de contrôle existants du côté des fournisseurs, ou exigeant un niveau minimum de sécurité pour le traitement des données de l'Organisation.</p>	<p>La mise en œuvre progressive de stratégies adaptées en matière d'assurance informatique permettra à l'OMPI de continuer de renforcer sa position et sa résilience dans les domaines de la gouvernance, des ressources humaines, des processus et des technologies pour l'assurance informatique.</p> <p>Les politiques et procédures en matière de sécurité relative aux prestataires de services fournissent les éléments fondamentaux de la politique de gestion des risques informatiques liés aux prestataires de services au niveau de l'évaluation, de la sélection, de l'exécution du contrat, du contrôle et de la résiliation. Les prestataires externes sont tenus de conserver et de présenter en permanence des niveaux de sécurité appropriés au traitement des données de l'OMPI en fonction du degré de confidentialité des données en question et de l'incidence pour l'OMPI.</p>
<p>Risque d'attaque terroriste dirigée contre l'OMPI</p>	<p>Établir régulièrement et dans les délais impartis des rapports complets de sécurité opérationnelle et d'information sur les risques en fonction de l'emplacement et du type de menace concernés.</p> <p>Fournir, dans des séances d'information et des mises à jour, des renseignements sur les risques existants à l'échelle mondiale, régionale, nationale ou locale, qui pourraient constituer une entrave ou une menace pour le personnel, les opérations, les systèmes, les voyages et les données de l'OMPI.</p>

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
<p>IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes</p>	<p>Pourcentage de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière d'assurance informatique.</p>	<p>40% des fonctionnaires de l'OMPI signalent des attaques par hameçonnage</p> <p>90% des utilisateurs de l'OMPI possédant une adresse électronique de l'OMPI terminent la formation commune de base dans les 30 jours après la date de leur engagement</p>	<p>60% des fonctionnaires de l'OMPI signalent des attaques par hameçonnage</p> <p>90% des utilisateurs de l'OMPI possédant une adresse électronique de l'OMPI terminent la formation commune de base dans les 30 jours après la date de leur engagement</p>
<p>IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens</p>	<p>Les locaux de l'OMPI répondent aux exigences tirées des évaluations des risques en matière de sécurité</p> <p>Renforcement de l'observation de l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies</p> <p>Pourcentage de risques informatiques, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI</p>	<p>À déterminer</p> <p>L'OMPI respecte 55% des exigences énoncées dans le cadre du système d'organisation générale des responsabilités des Nations Unies</p> <p>50% des nouveaux contrats avec des prestataires externes font l'objet d'une évaluation du risque de tiers Les processus de gestion des risques sont effectués manuellement et de manière ponctuelle</p>	<p>À déterminer</p> <p>70% des exigences respectées</p> <p>90% des nouveaux contrats avec des prestataires externes font l'objet d'une évaluation du risque de tiers Obtenir une meilleure harmonisation grâce à l'automatisation et à la formation dans au moins 4 processus de gestion de la sécurité</p>

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés
	Les failles en matière de sécurité de l'information sont corrigées dans les délais convenus	90% des systèmes sensibles ne présentent pas de failles à risque ou à haut risque Pourcentage des systèmes non sensibles qui ne présentent pas de failles à risque ou à haut risque (à déterminer en 2017)	90% des failles à risque ou à haut risque dans les systèmes sensibles sont corrigées 50% des failles à risque ou à haut risque dans les systèmes non sensibles sont corrigées
	Renforcement de l'observation des politiques en matière de sécurité informatique	Conformité et certification à la norme ISO 27001 étendues aux demandes pour La Haye, Madrid et les ressources humaines	2 domaines d'activités supplémentaires conformes à la norme ISO 27001
	Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations	À déterminer	À déterminer

Ressources allouées au programme 28

28.1 Les ressources globales allouées au programme en 2018-2019 indiquent une hausse de 30,3% par rapport au budget approuvé pour 2016-2017.

28.2 L'augmentation du nombre de postes et des dépenses de personnel correspondantes résulte de la création de deux postes temporaires pour appuyer la mise en œuvre des stratégies en matière de sécurité de l'information.

28.3 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel répond à la volonté de l'Organisation de mettre l'accent sur le renforcement de la sécurité de l'information et de la sécurité des personnes et des biens par i) l'ajout de clauses supplémentaires dans le contrat des agents de sécurité et ii) une augmentation des exigences en matière de capacité d'intensification compte tenu de la structure des dépenses réelles en 2016-2017.

Programme 28 : Ressources par résultat (en milliers de francs suisses)

N° et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget proposé pour 2018-2019
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	1 189	2 733	2 129
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	16 544	16 644	20 976
Total	17 733	19 377	23 104

Programme 28 : Ressources par objet de dépense

(en milliers de francs suisses)

	Budget	Budget	Budget	Variation par rapport au	
	2016-2017 approuvé	2016-2017 après virements	2018-2019 proposé	Montant	%
A. Ressources en personnel					
Postes	3 780	4 075	4 084	304	8,0%
Fonctionnaires temporaires	531	731	1 671	1 140	214,6%
Autres dépenses de personnel	-	-	-	-	n.d.
Total, A	4 311	4 806	5 754	1 443	33,5%
B. Autres ressources					
Stages et bourses de l'OMPI					
Stages	-	1	-	-	n.d.
Bourses de l'OMPI	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	-	1	-	-	n.d.
Voyages, formations et subventions					
Missions de fonctionnaires	100	81	-	(100)	-100,0%
Voyages de tiers	-	-	-	-	n.d.
Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	-	-	-	-	n.d.
<i>Sous-total</i>	100	81	-	(100)	-100,0%
Services contractuels					
Conférences	-	67	-	-	n.d.
Publications	-	-	-	-	n.d.
Services contractuels de personnes	-	628	1 878	1 878	n.d.
Autres services contractuels	3 308	3 400	12 986	9 678	292,5%
<i>Sous-total</i>	3 308	4 095	14 864	11 556	349,3%
Coûts financiers					
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	n.d.
Dépenses de fonctionnement					
Locaux et entretien	7 965	9 752	1 466	(6 499)	-81,6%
Communication	-	2	-	-	n.d.
Frais de représentation et autres	-	120	-	-	n.d.
Services conjoints des Nations Unies	76	74	-	(76)	-100,0%
<i>Sous-total</i>	8 041	9 948	1 466	(6 575)	-81,8%
Matériel et fournitures					
Mobilier et matériel	-	7	-	-	n.d.
Fournitures	1 972	438	1 019	(953)	-48,3%
<i>Sous-total</i>	1 972	445	1 019	(953)	-48,3%
Total, B	13 422	14 571	17 350	3 928	29,3%
TOTAL	17 733	19 377	23 104	5 372	30,3%
POSTES	10	11	11	1	

III. ANNEXES

ANNEXE I BUDGET 2016-2017 APRÈS VIREMENTS PAR PROGRAMME

Tableau 8. Budget 2016-2017 après virements par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme (structure 2016-2017)	Budget 2016-2017 approuvé	Virements*			Virements en pourcentage du budget approuvé d'un programme	Virements en pourcentage du budget approuvé total	Budget 2016-2017 après virements
		Virements entrants	Virements sortants	Total net virements			
1 Droit des brevets	5 291	458	(531)	(72)	-1,4%	0,0%	5 219
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 854	594	(402)	193	4,0%	0,0%	5 047
3 Droit d'auteur et droits connexes	16 733	2 320	(1 632)	688	4,1%	0,1%	17 421
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	6 115	864	(293)	571	9,3%	0,1%	6 686
5 Système du PCT	208 209	3 679	(8 483)	(4 805)	-2,3%	-0,7%	203 404
6 Système de Madrid	58 106	2 870	(2 914)	(44)	-0,1%	0,0%	58 062
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	11 358	190	(210)	(20)	-0,2%	0,0%	11 338
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	3 671	27	(111)	(84)	-2,3%	0,0%	3 587
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	31 907	955	(1 900)	(945)	-3,0%	-0,1%	30 962
10 Pays en transition et pays développés	7 919	429	(35)	394	5,0%	0,1%	8 313
11 Académie de l'OMPI	13 083	1 156	(906)	250	1,9%	0,0%	13 333
12 Classifications internationales et normes	7 070	294	(114)	180	2,5%	0,0%	7 250
13 Bases de données mondiales	5 758	2 663	(647)	2 016	35,0%	0,3%	7 774
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	6 990	909	(664)	245	3,5%	0,0%	7 235
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	13 806	959	(394)	565	4,1%	0,1%	14 371
16 Économie et statistiques	6 072	489	(239)	250	4,1%	0,0%	6 322
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	3 752	182	(60)	123	3,3%	0,0%	3 874
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	6 323	602	(902)	(300)	-4,7%	0,0%	6 023
19 Communications	16 483	819	(313)	506	3,1%	0,1%	16 989
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	12 395	1 767	(1 983)	(216)	-1,7%	0,0%	12 178
21 Direction générale	20 675	2 255	(3 492)	(1 236)	-6,0%	-0,2%	19 439
22 Gestion du programme et des ressources	33 276	1 293	(1 529)	(235)	-0,7%	0,0%	33 040
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	24 617	1 246	(204)	1 042	4,2%	0,1%	25 659
24 Services d'appui généraux	47 216	10 612	(5 256)	5 356	11,3%	0,8%	52 572
25 Technologies de l'information et de la communication	52 032	124	(3 344)	(3 220)	-6,2%	-0,5%	48 812
26 Supervision interne	5 358	320	(228)	92	1,7%	0,0%	5 450
27 Services de conférence et services linguistiques	38 925	2 789	(3 053)	(264)	-0,7%	0,0%	38 661
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	17 733	2 505	(860)	1 644	9,3%	0,2%	19 377
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	6 083	646	(467)	179	2,9%	0,0%	6 262
31 Système de La Haye	7 572	2 018	(218)	1 799	23,8%	0,3%	9 371
32 Système de Lisbonne	1 335	467	(217)	249	18,7%	0,0%	1 584
Non affecté	6 319	21 829	(26 729)	(4 900)	-77,5%	-0,7%	1 420
TOTAL	707 036	68 330	(68 330)	-	0,0%	0,0%	707 036

*Le Règlement financier de l'OMPI prévoit la possibilité de procéder à des virements dans son article 5.5, qui stipule que : "Le Directeur général peut procéder à des virements d'un programme du programme et budget à un autre pour chaque exercice financier à raison d'un maximum de 5% du montant correspondant à la dotation biennale du programme bénéficiaire ou de 1% du budget total, le montant le plus élevé étant retenu, lorsque ces virements sont nécessaires au bon fonctionnement des services".

ANNEXE II

RESSOURCES PROPOSÉES POUR 2018-2019 PAR PROGRAMME

Tableau 9. Budget 2018-2019 par programme
(en milliers de francs suisses)

Programme (structure 2018-2019)	Budget 2016-2017 approuvé			Budget 2016-2017 après virements			Budget 2018-2019 proposé			Variation par rapport au budget 2016-2017 approuvé		Variation par rapport au budget 2016-2017 après virements	
	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Ressources en personnel	Autres ressources	Total	Montant	%	Amount	%
1 Droit des brevets	3 953	1 339	5 291	3 888	1 331	5 219	3 567	1 398	4 965	(327)	-6,2%	(254)	-4,9%
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	4 089	765	4 854	3 752	1 295	5 047	4 053	872	4 925	71	1,5%	(122)	-2,4%
3 Droit d'auteur et droits connexes	9 919	6 815	16 733	9 468	7 953	17 421	10 135	6 545	16 680	(54)	-0,3%	(742)	-4,3%
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	3 581	2 534	6 115	4 160	2 526	6 686	4 524	2 534	7 057	942	15,4%	371	5,5%
5 Système du PCT	133 970	74 239	208 209	129 909	73 495	203 404	132 025	81 082	213 107	4 898	2,4%	9 702	4,8%
6 Système de Madrid	43 948	14 159	58 106	41 050	17 012	58 062	42 521	16 319	58 839	733	1,3%	777	1,3%
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	8 357	3 002	11 358	8 400	2 939	11 338	8 140	3 182	11 322	(36)	-0,3%	(16)	-0,1%
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	2 462	1 209	3 671	2 401	1 186	3 587	2 246	1 209	3 455	(216)	-5,9%	(132)	-3,7%
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	22 993	8 913	31 907	22 088	8 874	30 962	22 297	8 488	30 785	(1 122)	-3,5%	(177)	-0,6%
10 Pays en transition et pays développés	6 021	1 898	7 919	6 447	1 866	8 313	6 781	1 898	8 679	760	9,6%	366	4,4%
11 Académie de l'OMPI	7 779	5 304	13 083	7 939	5 394	13 333	8 293	5 322	13 614	532	4,1%	281	2,1%
12 Classifications internationales et normes	5 675	1 395	7 070	5 823	1 427	7 250	5 471	1 745	7 215	145	2,1%	(35)	-0,5%
13 Bases de données mondiales	4 551	1 208	5 758	5 742	2 032	7 774	6 407	2 434	8 840	3 082	53,5%	1 066	13,7%
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	5 764	1 225	6 990	6 060	1 174	7 235	6 405	1 444	7 850	860	12,3%	615	8,5%
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	7 756	6 050	13 806	7 931	6 440	14 371	8 100	6 473	14 574	768	5,6%	203	1,4%
16 Économie et statistiques	4 997	1 075	6 072	5 021	1 300	6 322	5 748	1 170	6 918	846	13,9%	596	9,4%
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	3 073	679	3 752	3 073	801	3 874	3 261	841	4 102	350	9,3%	227	5,9%
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 545	778	6 323	5 076	947	6 023	4 860	788	5 648	(675)	-10,7%	(375)	-6,2%
19 Communications	13 996	2 487	16 483	13 991	2 998	16 989	13 923	2 489	16 412	(70)	-0,4%	(576)	-3,4%
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	9 525	2 869	12 395	9 102	3 077	12 178	9 561	3 693	13 255	860	6,9%	1 076	8,8%
21 Direction générale	18 130	2 545	20 675	16 254	3 185	19 439	16 780	3 268	20 047	(628)	-3,0%	609	3,1%
22 Gestion du programme et des ressources	23 453	9 822	33 276	23 458	9 582	33 040	25 120	13 083	38 203	4 928	14,8%	5 163	15,6%
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	18 835	5 782	24 617	18 968	6 691	25 659	19 030	5 600	24 630	13	0,1%	(1 029)	-4,0%
24 Services d'appui généraux	19 287	27 930	47 216	17 165	35 408	52 572	17 108	21 526	38 634	(8 583)	-18,2%	(13 939)	-26,5%
25 Technologies de l'information et de la communication	14 178	37 853	52 032	13 289	35 523	48 812	13 631	38 457	52 088	56	0,1%	3 276	6,7%
26 Supervision interne	4 658	700	5 358	4 790	659	5 450	4 849	700	5 550	192	3,6%	100	1,8%
27 Services de conférence et services linguistiques	29 571	9 354	38 925	28 834	9 826	38 661	29 386	9 750	39 136	211	0,5%	475	1,2%
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	4 311	13 422	17 733	4 806	14 571	19 377	5 754	17 350	23 104	5 372	30,3%	3 727	19,2%
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	4 522	1 561	6 083	4 908	1 354	6 262	4 765	1 561	6 326	243	4,0%	64	1,0%
31 Système de La Haye	6 226	1 346	7 572	7 524	1 847	9 371	8 767	2 426	11 193	3 621	47,8%	1 822	19,4%
32 Système de Lisbonne	1 124	211	1 335	1 373	211	1 584	1 136	211	1 347	12	0,9%	(237)	-15,0%
Non affecté	4 319	2 000	6 319	1 171	249	1 420	5 357	2 000	7 357	1 037	16,4%	5 937	418,2%
TOTAL	456 569	250 467	707 036	443 862	263 174	707 036	460 000	265 857	725 857	18 821	2,7%	18 821	2,7%

Tableau 10. Nombre de postes par programme pour 2018-2019

	Budget 2016-2017 approuvé					Budget 2016-2017 après virements					Budget 2018-2019 proposé					Différence entre le budget 2018-2019 et le budget 2016/17 approuvé				
	DG/DDG /ADG	D	P	G	Total	DG/DDG /ADG	D	P	G	Total	DG/DDG /ADG	D	P	G	Total	DG/DDG /ADG	D	P	G	Total
1 Droit des brevets	-	1	5	3	9	-	1	5	3	9	-	1	5	3	9	-	-	-	-	-
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	-	1	7	1	9	-	1	6	2	9	-	1	6	2	9	-	-	(1)	1	-
3 Droit d'auteur et droits connexes	1	3	12	5	21	1	3	12	5	21	1	4	12	5	22	-	1	-	-	1
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	-	1	3	1	5	-	2	5	3	10	-	2	5	3	10	-	1	2	2	5
5 Système du PCT	1	5	138	237	381	1	8	154	216	379	1	8	153	212	374	-	3	15	(25)	(7)
6 Système de Madrid	1	5	47	66	119	1	5	46	63	115	1	5	47	63	116	-	-	-	(3)	(3)
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	-	1	12	6	19	-	1	13	6	20	-	1	12	6	19	-	-	-	-	-
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	-	1	2	3	6	-	1	2	3	6	-	1	2	3	6	-	-	-	-	-
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	1	6	27	16	50	1	6	26	15	48	1	6	26	15	48	-	-	(1)	(1)	(2)
10 Pays en transition et pays développés	-	1	9	5	15	-	1	11	5	17	-	1	11	5	17	-	-	2	-	2
11 Académie de l'OMPI	-	3	9	6	18	-	3	10	6	19	-	3	10	6	19	-	-	1	-	1
12 Classifications internationales et normes	-	1	9	5	15	-	1	9	5	15	-	1	10	3	14	-	-	-	1	(1)
13 Bases de données mondiales	-	1	8	2	11	-	1	12	4	17	-	1	12	5	18	-	-	4	3	7
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	1	1	7	4	13	1	1	8	4	14	1	1	8	4	14	-	-	1	-	1
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	-	1	13	3	17	-	1	13	2	16	-	1	14	2	17	-	-	1	(1)	-
16 Économie et statistiques	-	1	9	2	12	-	1	9	2	12	-	1	11	2	14	-	-	2	-	2
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	1	5	2	8	-	1	5	2	8	-	1	5	2	8	-	-	-	-	-
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	1	2	3	4	10	1	1	4	4	10	1	1	4	4	10	-	(1)	1	-	-
19 Communications	-	1	19	16	36	-	2	21	15	38	-	1	21	15	37	-	-	2	(1)	1
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	-	5	10	5	20	-	6	13	4	23	-	6	13	5	24	-	1	3	-	4
21 Direction générale	2	4	16	16	38	2	3	16	14	35	2	3	16	14	35	-	(1)	-	(2)	(3)
22 Gestion du programme et des ressources	-	4	29	33	66	-	4	30	33	67	-	4	34	34	72	-	-	5	1	6
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	-	2	17	25	44	-	2	18	24	44	-	2	18	24	44	-	-	1	(1)	-
24 Services d'appui généraux	1	2	15	38	56	1	2	17	30	50	1	2	17	30	50	-	-	2	(8)	(6)
25 Technologies de l'information et de la communication	-	3	16	17	36	-	3	16	16	35	-	3	17	15	35	-	-	1	(2)	(1)
26 Supervision interne	-	1	6	1	8	-	1	7	1	9	-	1	8	1	10	-	-	2	-	2
27 Services de conférence et services linguistiques	-	2	32	44	78	-	2	31	48	81	-	2	32	48	82	-	-	-	4	4
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	-	1	5	4	10	-	1	6	4	11	-	1	6	4	11	-	-	1	-	1
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	-	1	7	2	10	-	-	8	2	10	-	-	8	2	10	-	(1)	1	-	-
31 Système de La Haye	-	1	6	7	14	-	1	8	10	19	-	1	9	10	20	-	-	3	3	6
32 Système de Lisbonne	-	-	2	-	2	-	1	1	-	2	-	1	1	-	2	-	1	(1)	-	-
Non affecté	-	-	3	46	49	-	-	5	31	36	-	-	3	26	29	-	-	-	(20)	(20)
Nombre total de postes	9	63	508	625	1 205	9	67	547	582	1 205	9	67	556	573	1 205	-	4	48	(52)	-

Note : La rubrique non affecté comprend les postes restant à régulariser.

ANNEXE III RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR UNION EN 2018-2019

Introduction

1. Conformément au Règlement financier de l'OMPI (article 2.3), la présente annexe présente le programme et budget par union pour l'exercice biennal 2018-2019. Les unions comprennent les unions financées par des contributions (Paris, Berne, IPC, Nice, Locarno et Vienne) et la Convention instituant l'OMPI, et les unions des quatre systèmes d'enregistrement international (PCT, Madrid, La Haye et Lisbonne). La méthodologie utilisée pour la répartition des recettes et des dépenses parmi les unions dans le cadre du programme et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 est restée inchangée par rapport à la celle utilisée pour le programme et budget de 2016-2017. Les calculs ont été affinés dans ce cas où une meilleure estimation des dépenses a été rendue possible par les systèmes ERP/EPM, conformément à la pratique antérieure. Les tableaux 11, 12 et 13 donnent un aperçu de la répartition des recettes et des dépenses par union pour l'exercice biennal 2018-2019, des recettes prévisionnelles par union pour l'exercice biennal 2018-2019 et du budget pour 2018-2019 par programme et par union.

Répartition des recettes par union

2. L'allocation des recettes aux unions est fondée sur la méthode de répartition ci-après :
- les recettes provenant des contributions des États membres sont allouées aux unions financées par des contributions;
 - les recettes provenant des taxes des systèmes d'enregistrement du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne sont allouées aux unions respectives;
 - les recettes provenant des publications sont attribuées aux unions financées par des contributions et aux unions du PCT, de Madrid et de La Haye sur la base des estimations relatives aux recettes provenant des publications de chacune de ces unions;
 - les recettes provenant du Centre d'arbitrage et de médiation sont réparties entre les unions sur la base des estimations du chef de programme;
 - les revenus de placements sont répartis en fonction du niveau proportionnel des réserves et soldes de trésorerie de chacune des unions;
 - les revenus divers (à l'exception du revenu de location du bâtiment de l'Union de Madrid) sont répartis à égalité entre toutes les unions.

Répartition des dépenses par union

Principes de répartition

3. Les dépenses sont réparties entre les Unions selon les quatre catégories suivantes :
- i) "dépenses directes des unions" (par exemple, les dépenses faites au titre du programme 5 – Système du PCT – constituent des "dépenses directes" de l'Union du PCT);
 - ii) "dépenses indirectes des unions" (par exemple, la part des dépenses faites au titre du programme 9 – Bureaux régionaux et PMA – prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense indirecte de l'union");
 - iii) "dépenses administratives directes" (par exemple, les dépenses faites au titre du programme 23 – DGRH – concernant l'appui en matière de ressources humaines fourni au programme 5 constituent des "dépenses administratives directes" de l'Union du PCT); et
 - iv) "dépenses administratives indirectes" (par exemple, la part des dépenses faites au titre du programme 23 concernant l'appui en matière de ressources humaines fourni au programme 9 prise en charge par l'Union du PCT constitue une "dépense administrative indirecte").

Programme et budget proposé pour 2018-2019

4. Les dépenses directes des unions sont réparties entre les unions soit en intégralité soit sur la base d'estimations des chefs de programme. Les dépenses administratives directes sont réparties entre les unions sur la base de l'effectif relatif.

5. Les dépenses indirectes de l'union et les dépenses administratives indirectes sont réparties entre les unions sur la base du principe de la "capacité de paiement". La "capacité de paiement" représente la différence entre les recettes prévisionnelles biennales d'une union, d'une part, et ses dépenses directes et exigences en matière de réserves, d'autre part. Si l'union dispose d'un niveau de réserves supérieur au montant recommandé, elle est réputée être à même de financer les activités indirectes. La mesure dans laquelle cet appui peut être fourni par chaque union est fonction la proportion relative dans laquelle ses recettes dépassent ses dépenses directes.

Répartition des dépenses de l'exercice biennal 2018-2019 par catégorie

6. Le tableau ci-dessous résume la répartition des dépenses de l'exercice biennal 2018-2019 entre les unions sur la base de quatre catégories de répartition. Les dépenses indirectes sont réparties entre les unions financées par des contributions et les unions du PCT et de Madrid en fonction de leur "capacité de paiement".

Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne
Direct Union	Direct Union	Direct Union		
Direct Admin	Direct Admin	Direct Admin	Direct Union	Direct Union
Indirect Union	Indirect Union	Indirect Union	Direct Admin	Direct Admin
Indirect Admin	Indirect Admin	Indirect Admin		
Les ajustements IPSAS aux dépenses				

Répartition des dépenses par résultat escompté⁴³

7. Les activités de l'OMPI sont mises en œuvre conformément à une structure programmatique. Les programmes entreprennent des activités qui contribuent à l'obtention des résultats escomptés au niveau de l'Organisation.

8. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté I.1 "Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 1	(Droit des brevets)
Programme 2	(Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques)
Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 4	(Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)
Programme 18	(Propriété intellectuelle et défis mondiaux)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

⁴³ Dans le cas où un les dépenses directes de l'union au titre d'un programme sont réparties entre plusieurs unions, les pourcentages de répartition ont été estimés par les chefs de programme concernés (programmes 1, 2, 7, 12 et 13) ou établis sur la base des parts relatives des recettes (programmes 6 et 14).

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Madrid <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 1 – SCP (10% – estimation du chef de programme)	Programme 1 – SCP (90% – estimation du chef de programme)	Programme 2 – SCT (65% – estimation du chef de programme)	Programme 2 – SCT (15% – estimation du chef de programme)
Programme 2 – SCT (20% – estimation du chef de programme)			
Programme 3 – SCCR			
Programme 4 – IGC			
Dépenses indirectes de l'union : programme 1 (renforcement des capacités) et programme 18			

9. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté I.2 "Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 1	(Droit des brevets)
Programme 2	(Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques)
Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 17)Promotion du respect de la propriété intellectuelle(
Programme 18	(Propriété intellectuelle et défis mondiaux)
Programme 20	(Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Madrid <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 1 – Promotion du PLT et du Traité de Budapest (10% – estimation du chef de programme)	Programme 1 – Promotion du PLT et du Traité de Budapest (90% – estimation du chef de programme)	Programme 2 – Promotion du Traité de Singapour (65% – estimation du chef de programme)	Programme 2 – Promotion du Traité de Singapour (15% – estimation du chef de programme)
Programme 2 – Promotion du Traité de Singapour (20% – estimation du chef de programme)			
Programme 3 – Promotion des traités (Beijing, Marrakech, WCT, WPPT, etc.)			
Dépenses indirectes de l'union : programmes 1 (conseils législatifs), 9, 10, 17, 18 et 20			

10. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté I.3 "Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales" mises en œuvre par le programme 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques) sont réparties en tant que dépenses "directes de l'Union", comme indiqué ci-après :

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Madrid <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 2 – article 6ter (20% – estimation du chef de programme)	Programme 2 – article 6ter (65% – estimation du chef de programme)	Programme 2 – article 6ter (15% – estimation du chef de programme)

11. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté I.4 "Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles" mises en œuvre par le programme 1 (Droit des brevets) sont réparties en tant que dépenses "directes de l'Union", comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'Union</i>	Union du PCT <i>Dépenses directes de l'Union</i>
Programme 1 – Informations confidentielles (10% – estimation du chef de programme)	Programme 1 – Informations confidentielles (90% – estimation du chef de programme)

12. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.1 "Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 5	(PCT)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 20	(Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 5 – Assemblée de l'Union du PCT, Groupe de travail du PCT, activités juridiques et promotionnelles du PCT
Dépenses indirectes de l'union : programmes 9, 10 et 20

13. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.2 "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT" mises en œuvre par le programme 5 (PCT) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'union" à l'Union du PCT.

Union du PCT <i>Dépenses directes de l'Union</i>
Programme 5 – Services de traitement, services de traduction et systèmes informatiques du PCT

14. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.3 "Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)
Programme 31	(Système de La Haye)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Union de La Haye
Dépenses directes de l'union

Programme 31 – Groupe de travail de La Haye, activités juridiques et promotionnelles de La Haye

Dépenses indirectes de l'union : programmes 9, 10 et 20

15. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.4 "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye" mises en œuvre par le programme 31 (Système de La Haye) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'union" à l'Union de La Haye.

Union de La Haye
Dépenses directes de l'union

Programme 31 Services de traitement et système informatique du système de La Haye

16. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.5 "Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 6 (Système de Madrid)
Programme 9 (Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10 (Pays en transition et pays développés)
Programme 20 (Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Union de Madrid
Dépenses directes de l'union

Programme 6 – Assemblée de l'Union de Madrid, Groupe de travail de Madrid, activités juridiques et promotionnelles du système de Madrid

Dépenses indirectes de l'union : programmes 9, 10 et 20

17. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.6 "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid" mises en œuvre par le programme 6 (Système de Madrid) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'Union" à l'Union de Madrid.

Union de Madrid
Dépenses directes de l'union

Programme 6 – Services de traitement et de traduction et système informatique du système de Madrid⁴⁴

18. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.7 "De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI" et au résultat escompté II.8 "Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD" mises en œuvre par les programmes ci-après :

⁴⁴ La part des ressources dans le Cadre du Programme 6 en soutenant les opérations du système de La Haye est attribuée à l'Union de La Haye

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Programme 7	(Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Madrid <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Lisbonne <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (5,2% – estimation du chef de programme)	Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (63,4% – estimation du chef de programme)	Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (30% – estimation du chef de programme)	Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (1,2% – estimation du chef de programme)	Programme 7 – Services de règlement extrajudiciaire des litiges (0,2% – estimation du chef de programme)

Dépenses indirectes de l'union : programmes 9 et 10 (s'applique au résultat escompté II.7)

19. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté II.9 "Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA" et au résultat escompté II.10 "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne" mises en œuvre par le programme 32 (Système de Lisbonne) sont attribuées en tant que dépenses "directes de l'Union" à l'Union de Lisbonne :

Union de Lisbonne
Dépenses directes de l'union

Programme 32 – Traitement et développement informatique du système de Lisbonne, Groupe de travail de Lisbonne, promotion

20. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté III.2 "Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 2	(Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques)
Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 4	(Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 10	(Pays en transition et pays développés)
Programme 11	(Académie)
Programme 14	(Information et savoirs)
Programme 17	(Promotion du respect de la propriété intellectuelle)
Programme 18)Propriété intellectuelle et défis mondiaux(
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)
Programme 30	(PME)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Madrid <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 2 – Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques <i>(20% – estimation du chef de programme)</i> Programme 3 – ABC Programme 4 – Renforcement des capacités en matière de savoirs traditionnels, d'expressions culturelles traditionnelles et de ressources génétiques	Programme 14 – Transfert de technologie <i>(80,4% – part des recettes)</i>	Programme 2 – Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques <i>(65% – estimation du chef de programme)</i> Programme 14 – Transfert de technologie <i>(18,1% – part des recettes)</i>	Programme 2 – Renforcement des capacités en matière de marques, de dessins et modèles et d'indications géographiques <i>(15% – estimation du chef de programme)</i> Programme 14 – Transfert de technologie <i>(1,5% – part des recettes)</i>
Dépenses indirectes de l'union : programmes 3 (développement du droit d'auteur, ABC), 9, 10, 11, 17, 18, 20 et 30			

21. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté IV.1 "Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion" mises en œuvre par le programme 12 (Classifications internationales et normes) sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" comme indiqué ci-après.

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Madrid <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 12 – Classifications internationales et normes de l'OMPI <i>(7% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 12 – Classifications internationales et normes de l'OMPI <i>(88% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 12 – Classifications internationales et normes de l'OMPI <i>(4% – estimation du chef de programme)</i>	Programme 12 – Classifications internationales et normes de l'OMPI <i>(1% – estimation du chef de programme)</i>

22. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté IV.2 "Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 3)Droit d'auteur et droits connexes(
Programme 4	(Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 13)Bases de données mondiales(
Programme 14	(Information et savoirs)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Madrid <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Lisbonne <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 3 – Systèmes de gestion des données numériques Programme 4 – Bases de données sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques Programme 14 – CATI, ARDI et ASPI (1,2% – part des recettes)	Programme 13 – Infrastructure des bases de données mondiales, outils de recherche et de traduction automatique, WIPOLex (75,6% – estimation du chef de programme) Programme 14 – CATI, ARDI et ASPI (79,4% – part des recettes)	Programme 13 – Infrastructure des bases de données mondiales, outils de recherche et de traduction automatique, WIPOLex (23,2% – estimation du chef de programme) Programme 14 – CATI, ARDI et ASPI (17,8% – part des recettes)	Programme 13 – Infrastructure des bases de données mondiales, outils de recherche et de traduction automatique, WIPOLex (1,2% – estimation du chef de programme) Programme 14 – CATI, ARDI et ASPI (1,5% – part des recettes)	Programme 14 – CATI, ARDI et ASPI (0,1% – estimation du chef de programme)

Dépenses indirectes de l'union : programmes 9 et 20

23. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté IV.3 "Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle" mises en œuvre par le programme 13 (Bases de données mondiales) sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" comme indiqué ci-après.

Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de Madrid <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 13 – Extension de la couverture des bases de données mondiales (75,6% – estimation du chef de programme)	Programme 13 – Extension de la couverture des bases de données mondiales (23,2% – estimation du chef de programme)	Programme 13 – Extension de la couverture des bases de données mondiales (1,2% – estimation du chef de programme)

24. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté IV.4 "Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle" mises en œuvre par les programmes ci-après :

Programme 3	(Droit d'auteur et droits connexes)
Programme 9	(Bureaux régionaux et PMA)
Programme 13)Bases de données mondiales(
Programme 15	(Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle)
Programme 20	(Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union du PCT <i>Dépenses directes de l'union</i>	Union de La Haye <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 3 – Systèmes de gestion des données numériques Programme 13 – Systèmes de ROC (75,6% – estimation du chef de programme)	Programme 13 – Systèmes de ROC (75,6% – estimation du chef de programme)	Programme 13 – Systèmes de ROC (1,2% – estimation du chef de programme)
Dépenses indirectes de l'union : programmes 9, 15 et 20		

25. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté VII.1 "Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux" mises en œuvre par les programmes ci-après :

- Programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes)
- Programme 4 (Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques)
- Programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle)
- Programme 18 (Propriété intellectuelle et défis mondiaux)
- Programme 20 (Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 3 – Service d'échange de livres et normes de publication ouverte de l'ABC Programme 4 – Appui aux bases de données WIPO Re:Search et WIPO Green
Dépenses indirectes de l'union : programmes 15, 18 et 20

26. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer au résultat escompté VIII.1 "Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI" mises en œuvre par les programmes ci-après :

- Programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes)
- Programme 19 (Communications)
- Programme 20 (Relations extérieures et bureaux extérieurs)

sont réparties en tant que dépenses "directes de l'union" et dépenses "indirectes de l'union", comme indiqué ci-après :

Unions financées par des contributions <i>Dépenses directes de l'union</i>
Programme 3 – Appui à la communication institutionnelle et aux stratégies en matière d'image de marque
Dépenses indirectes de l'union : programmes 19 et 20

27. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer aux résultats escomptés III.1, III.3 à III.6, V.1, V.2, VI.1, VI.2, VII.2 et VIII.2 à VIII.5 sont réparties en tant que dépenses "indirectes de l'Union" sur la base du principe de la "capacité de paiement". Les dépenses relatives aux activités pour le résultat escompté I.1 mises en œuvre par le programme 21 et aux activités pour les résultats escomptés VIII.1 à VIII.5 mises en œuvre par les programmes 21 et 24 sont réparties de la même manière que les dépenses au titre des activités administratives et de gestion.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

28. Les dépenses relatives aux activités menées aux fins de contribuer à l'objectif stratégique IX "Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes" (résultats escomptés IX.1 à IX.8) mises en œuvre par les programmes ci-après sont attribuées en tant que dépenses "administratives directes" à l'ensemble des unions comme suit : a) attribution directe aux unions des coûts administratifs tels que la part du coût de l'hébergement du serveur au CIC et la part du coût de la Section des recettes aux finances; et b) attribution aux unions des autres coûts "administratifs directs" sur la base de leur part relative dans l'effectif. Les dépenses administratives connexes qui ne sont pas attribuées en tant que dépenses "administratives directes" sont réparties en tant que dépenses "administratives indirectes" sur la base du principe de la "capacité de paiement" :

Dépenses administratives directes/indirectes

Programme 21)Direction générale(
 Programme 22 (Gestion du programme et des ressources)
 Programme 23 (DGRH)
 Programme 24)Services d'appui généraux(
 Programme 25 (TIC)
 Programme 26)Supervision interne(
 Programme 27)Services de conférence et services linguistiques)
 Programme 28 (Sécurité de l'information, des biens et des personnes)

RÉPARTITION DES AJUSTEMENTS IPSAS PAR UNION

29. Les ajustements IPSAS aux dépenses sont attribués au prorata entre les unions en fonction des ratios relatifs de dépenses. Les ajustements IPSAS incluent les prestations au personnel après la cessation de service et l'amortissement des bâtiments et de l'équipement, des logiciels et des droits de superficie.

Tableau 11. Scénario global par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Union de La Haye		Union de Lisbonne		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Recettes 2018-2019	35 861		637 353		143 114		12 324		993		829 645	
Dépenses 2018-2019												
Dépenses directes de l'union	22 632		242 841		66 867		14 626		1 419		348 386	
Dépenses administratives directes	9 888		124 316		42 533		10 281		818		187 835	
Total partiel, dépenses directes	32 520		367 157		109 400		24 907		2 238		536 221	
Dépenses indirectes l'union	1 400		113 198		14 124		-		-		128 722	
Dépenses administratives indirectes	662		53 567		6 684		-		-		60 914	
Total partiel, dépenses indirectes	2 062		166 765		20 808		-		-		189 635	
Total, dépenses 2018-2019	34 582		533 922		130 208		24 907		2 238		725 857	
Ajustement estimatif du budget au titre des normes IPSAS	1 847		28 516		6 954		1 330		120		38 767	
Total des dépenses après ajustements IPSAS	36 429		562 438		137 162		26 237		2 357		764 624	
Résultat d'exploitation	(568)		74 916		5 952		(13 913)		(1 364)		65 021	
Montant recommandé des FRR*	17 291	50,0	106 784	20,0	32 552	25,0	3 736	15,0	-	n/a	160 363	22,1

* Les montants recommandés pour les FRR sont calculés en pourcentage des dépenses prévues au budget biennal de chaque union.

Tableau 12. Recettes prévisionnelles par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions		Union du PCT		Union de Madrid		Hague Union		Lisbon Union		Total	
	Montant	% de l'union	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total	Montant	% du total
Contributions	34 751	96,9	-	-	-	-	-	-	-	-	34 751	4,2
Taxes	-	-	634 063	99,5	140 822	98,4	11 340	92,0	40	4,0	786 265	94,8
Arbitrage	161	0,4	1 965	0,3	930	0,6	37	0,3	6	0,6	3 100	0,4
Publications	-	-	350	0,1	60	0,0	-	-	-	-	410	0,0
Revenus de placements	2	0,0	28	0,0	15	0,0	-	-	-	-	46	0,0
Divers	946	2,6	946	0,1	1 286	0,9	946	7,7	946	95,3	5 072	0,6
TOTAL	35 861	100,0	637 353	100,0	143 114	100,0	12 324	100,0	993	100,0	829 645	100,0

Tableau 13. Budget par programme et par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions			Union du PCT			Union de Madrid			Union de La Haye			Union de Lisbonne			Total		
	Montant	% du prog.	% de l'union	Montant	% du prog.	% de l'union	Montant	% du prog.	% de l'union	Montant	% du prog.	% de l'union	Montant	% du prog.	% de l'union	Montant	% du prog.	% de l'union
1 Droit des brevets	367	7,4	1,1	4 454	89,7	0,8	144	2,9	0,1	-	-	-	-	-	-	4 965	100	0,7
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	985	20,0	3,0	-	-	-	3 201	65,0	2,5	739	15,0	3,0	-	-	-	4 925	100	0,7
3 Droit d'auteur et droits connexes	13 019	78,1	40,1	3 254	19,5	0,6	406	2,4	0,3	-	-	-	-	-	-	16 680	100	2,3
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 057	100,0	21,7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 057	100	1,0
5 Système du PCT	-	-	-	213 107	100,0	39,8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	213 107	100	29,4
6 Système de Madrid	-	-	-	-	-	-	56 533	96,1	43,3	2 260	3,8	9,1	46	0,1	2,1	58 839	100	8,1
7 Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	589	5,2	1,8	7 178	63,4	1,3	3 397	30,0	2,6	136	1,2	0,5	23	0,2	1,0	11 322	100	1,6
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	-	-	-	3 072	88,9	0,6	383	11,1	0,3	-	-	-	-	-	-	3 455	100	0,5
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	-	-	-	27 370	88,9	5,1	3 415	11,1	2,6	-	-	-	-	-	-	30 785	100	4,2
10 Pays en transition et pays développés	-	-	-	7 716	88,9	1,4	963	11,1	0,7	-	-	-	-	-	-	8 679	100	1,2
11 Académie de l'OMPI	-	-	-	12 104	88,9	2,3	1 510	11,1	1,2	-	-	-	-	-	-	13 614	100	1,9
12 Classifications internationales et normes	505	7,0	1,6	6 349	88,0	1,2	289	4,0	0,2	72	1,0	0,3	-	-	-	7 215	100	1,0
13 Bases de données mondiales	-	-	-	6 683	75,6	1,2	2 051	23,2	1,6	106	1,2	0,4	-	-	-	8 840	100	1,2
14 Service d'accès à l'information et aux savoirs	100	1,3	0,3	6 228	79,3	1,2	1 398	17,8	1,1	120	1,5	0,5	3	0,0	0,1	7 850	100	1,1
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	-	-	-	12 957	88,9	2,4	1 617	11,1	1,2	-	-	-	-	-	-	14 574	100	2,0
16 Économie et statistiques	-	-	-	6 150	88,9	1,1	767	11,1	0,6	-	-	-	-	-	-	6 918	100	1,0
17 Promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	-	-	3 647	88,9	0,7	455	11,1	0,3	-	-	-	-	-	-	4 102	100	0,6
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	-	-	-	5 021	88,9	0,9	627	11,1	0,5	-	-	-	-	-	-	5 648	100	0,8
19 Communications	-	-	-	14 592	88,9	2,7	1 821	11,1	1,4	-	-	-	-	-	-	16 412	100	2,3
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	-	-	-	11 784	88,9	2,2	1 470	11,1	1,1	-	-	-	-	-	-	13 255	100	1,8
21 Direction générale	831	4,1	2,6	14 548	72,6	2,7	3 858	19,2	3,0	741	3,7	3,0	69	0,3	3,1	20 047	100	2,8
22 Gestion du programme et des ressources	1 436	3,8	4,4	25 860	67,7	4,8	9 153	24,0	7,0	1 634	4,3	6,6	119	0,3	5,3	38 203	100	5,3
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	1 021	4,1	3,1	17 874	72,6	3,3	4 740	19,2	3,6	911	3,7	3,7	85	0,3	3,8	24 630	100	3,4
24 Services d'appui généraux	1 601	4,1	4,9	28 035	72,6	5,2	7 435	19,2	5,7	1 429	3,7	5,7	133	0,3	5,9	38 634	100	5,3
25 Technologies de l'information et de la communication	1 879	3,6	5,8	37 627	72,2	7,0	9 641	18,5	7,4	2 786	5,3	11,2	156	0,3	7,0	52 088	100	7,2
26 Supervision interne	230	4,1	0,7	4 027	72,6	0,8	1 068	19,2	0,8	205	3,7	0,8	19	0,3	0,9	5 550	100	0,8
27 Services de conférence et services linguistiques	1 622	4,1	5,0	28 400	72,6	5,3	7 532	19,2	5,8	1 448	3,7	5,8	134	0,3	6,0	39 136	100	5,4
28 Sécurité de l'information, des biens et des personnes	958	4,1	2,9	16 766	72,6	3,1	4 447	19,2	3,4	855	3,7	3,4	79	0,3	3,5	23 104	100	3,2
30 Appui aux PME et à la création d'entreprises	-	-	-	5 624	88,9	1,0	702	11,1	0,5	-	-	-	-	-	-	6 326	100	0,9
31 Système de La Haye	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 193	100,0	44,9	-	-	-	11 193	100	1,5
32 Système de Lisbonne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 347	100,0	60,2	1 347	100	0,2
Non affecté	305	4,1	0,9	5 339	72,6	1,0	1 416	19,2	1,1	272	3,7	1,1	25	0,3	1,1	7 357	100	1,0
TOTAL	32 505	4,5	100,0	535 768	73,8	100,0	130 439	18,0	100,0	24 907	3,4	100,0	2 238	0,3	100,0	725 857	100	100,0

ANNEXE IV

ÉVOLUTION À MOYEN TERME DE LA DEMANDE DE SERVICES
AU TITRE DES SYSTÈMES DU PCT, DE MADRID ET DE LA HAYE

PCT

1. Le montant des recettes au titre du PCT est influencé par différents facteurs, dont la demande en faveur des services du PCT et la stratégie des déposants. La demande en faveur des services du PCT est quant à elle influencée par un certain nombre de facteurs internes ou externes au système des brevets. Les facteurs externes comprennent la situation de l'économie au niveau mondial et dans les pays où la demande est la plus forte et s'accroît le plus rapidement, le montant des investissements dans la recherche-développement, la confiance dans la technologie et les fluctuations des taux de change. Les facteurs internes comprennent le montant des taxes du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, l'attractivité et la valeur des services du PCT par rapport aux autres systèmes de dépôt, la confiance globale dans l'efficacité du système des brevets et les stratégies en matière de brevets appliquées par les entreprises.

2. Comment la stratégie des déposants influe sur les recettes au titre du PCT :

i) Taxe par feuille : Le Bureau international reçoit 15 francs suisses par feuille à compter de la trente et unième figurant dans la demande;

ii) Examen préliminaire international : Les déposants qui demandent l'examen préliminaire international prévu au chapitre II du PCT doivent payer une taxe additionnelle (dénommée "taxe de traitement");

iii) Dépôt électronique : Les déposants qui ont recours au dépôt électronique (en lieu et place du dépôt sur papier) bénéficient de réductions;

iv) Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : Les déposants qui choisissent de déposer leur demande auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur doivent payer une taxe spéciale (dénommée "taxe de transmission").

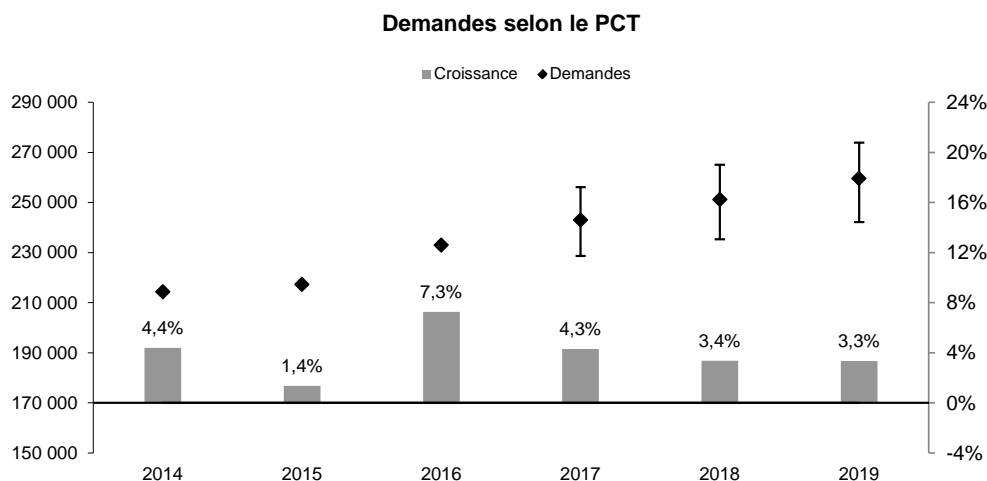
3. Les paragraphes ci-après détaillent les prévisions actuelles concernant le niveau de la demande, le nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, la proportion des dépôts électroniques et l'activité du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur⁴⁵.

Prévisions relatives aux dépôts selon le PCT (demande)

4. Le nombre des dépôts selon le PCT a fortement augmenté ces dernières années. Le diagramme 1 montre le nombre prévu des demandes selon le PCT pour les années 2016 à 2019 (sur la base des données disponibles à la fin de janvier 2017).

⁴⁵ Toutes les statistiques reposent sur la date de dépôt des demandes selon le PCT ou les demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II.

Diagramme 1. Demandes selon le PCT de 2014 à 2019



	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Demandes selon le PCT	214 322	217 233	233 000	243 000	251 200	259 600
Croissance	4,4%	1,4%	7,3%	4,3%	3,4%	3,3%
Limite inférieure			-300	-14 300	-15 900	-17 400
Limite supérieure			+300	+13 100	+13 800	+14 300

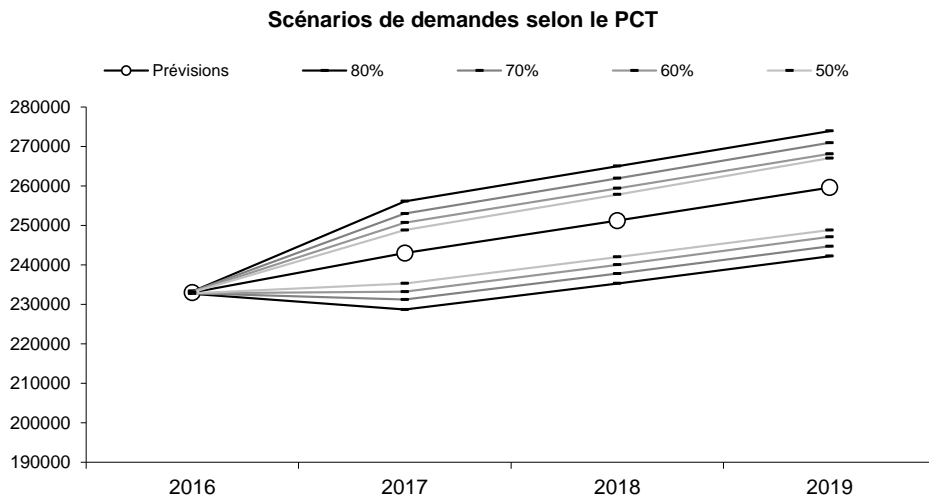
5. Le diagramme 2 ci-dessous montre les prévisions relatives aux dépôts par pays d'origine.

Diagramme 2. Dépôts selon le PCT pour quelques pays de 2016 à 2019

	2016	2017	2018	2019
AT	1 422	1 498	1 519	1 558
AU	1 835	1 864	1 867	1 889
BE	1 219	1 262	1 244	1 261
BR	569	619	634	652
CA	2 515	2 646	2 464	2 438
CH	4 360	4 505	4 555	4 626
CN	43 117	44 910	49 025	53 718
DE	18 466	18 998	19 043	19 228
DK	1 352	1 371	1 380	1 394
ES	1 504	1 555	1 551	1 543
FI	1 633	1 731	1 634	1 632
FR	8 298	8 463	8 559	8 582
G1	3 769	3 998	4 136	4 313
G2	3 007	3 203	3 295	3 414
GB	5 524	5 643	5 742	5 745
IL	1 837	1 843	1 880	1 927
IN	1 544	1 642	1 674	1 734
IT	3 295	3 354	3 546	3 660
JP	45 185	46 917	47 027	47 747
KR	15 841	17 056	18 217	18 791
NL	4 576	4 729	4 820	4 869
NO	653	739	710	718
RU	897	966	1 010	1 033
SE	3 717	3 931	3 968	4 018
SG	878	980	988	1 027
US	56 292	58 597	60 718	62 092

6. Le nombre de demandes internationales s'inscrira vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. Le diagramme et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste du nombre de dépôts.

Répartition probabiliste du nombre de dépôts



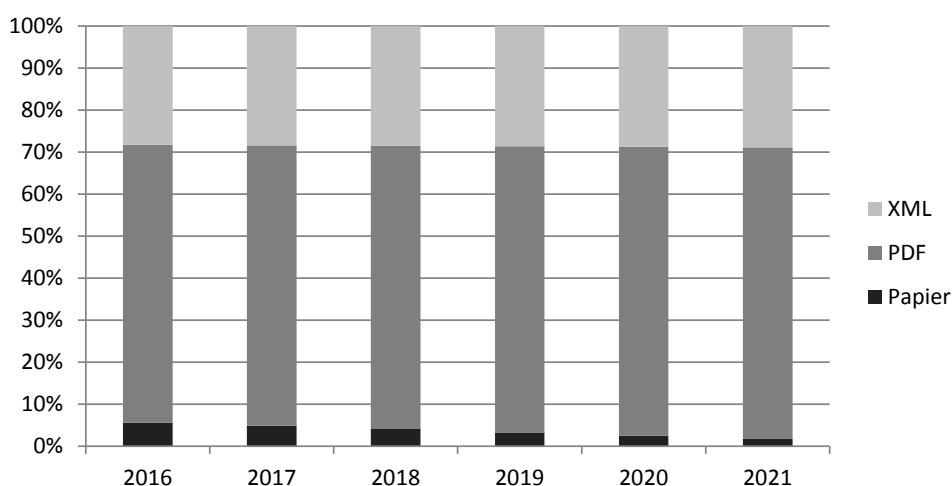
Scénarios de demandes selon le PCT

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2016	80%	232 700	233 000	233 300
2017		228 700	243 000	256 100
2018		235 300	251 200	265 000
2019		242 200	259 600	273 900
2016	70%	232 800	233 000	233 300
2017		231 200	243 000	253 000
2018		237 800	251 200	261 900
2019		244 700	259 600	270 900
2016	60%	232 800	233 000	233 200
2017		233 200	243 000	250 700
2018		240 000	251 200	259 400
2019		247 100	259 600	268 100
2016	50%	232 800	233 000	233 100
2017		235 300	243 000	248 800
2018		242 000	251 200	257 800
2019		248 800	259 600	267 000

Utilisation des moyens de dépôt électronique

7. Les estimations relatives à l'utilisation des moyens de dépôt électronique (PDF ou XML), exprimées en pourcentage du nombre total de dépôts, sont illustrées dans le diagramme 3 ci-dessous. Comme le montre ce diagramme, l'utilisation des moyens de dépôt électronique ne cesse d'augmenter régulièrement. En 2016, la proportion de dépôts électroniques avoisinait les 95% du total des dépôts.

Diagramme 3. Utilisation des moyens de dépôt électronique (EASY, PDF ou XML) en pourcentage du nombre total de dépôts, 2016–2021



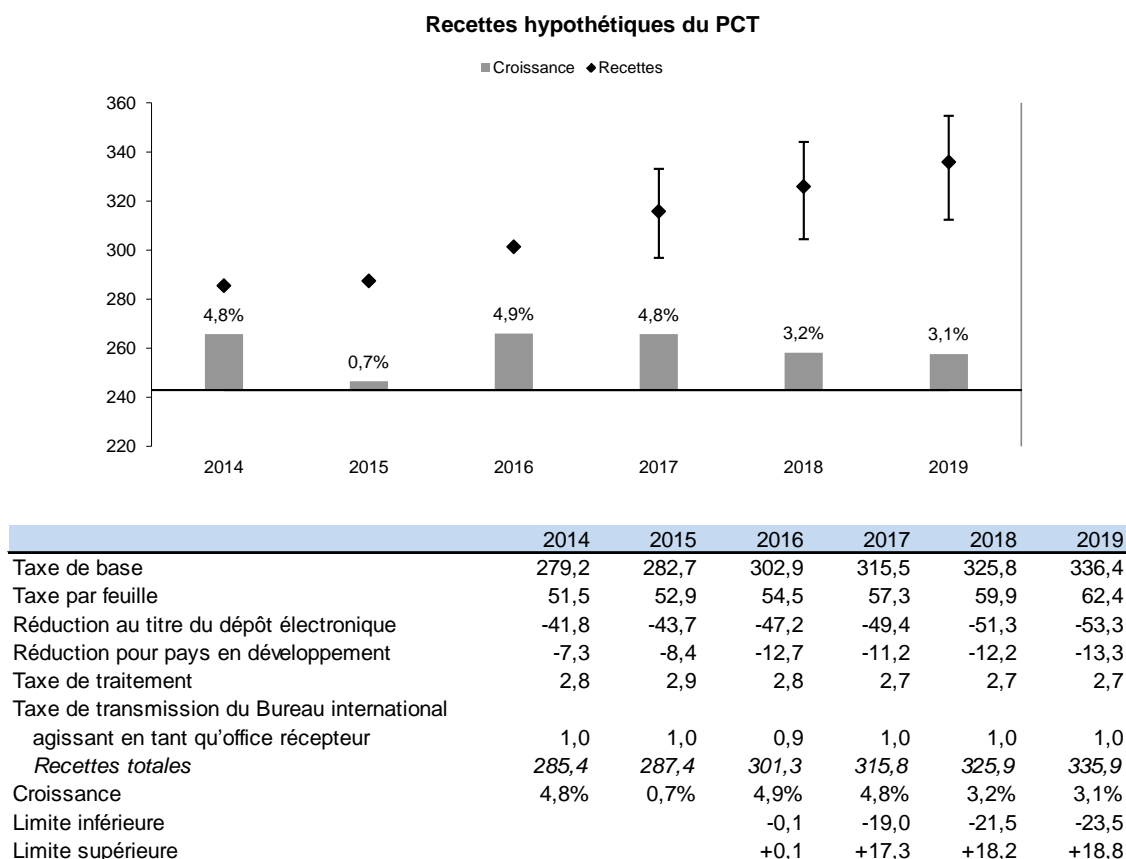
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Papier	5,6%	4,8%	4,1%	3,3%	2,5%	1,7%
PDF	66,1%	66,8%	67,4%	68,0%	68,7%	69,4%
XML	28,3%	28,4%	28,5%	28,7%	28,8%	28,9%

Estimations relatives aux recettes du PCT

8. Les diagrammes 4 et 5 indiquent un montant des recettes estimatif pour la période 2016-2019, par type de recette. Ces diagrammes sont fondés sur les prévisions relatives au nombre de dépôts (diagramme 1), sur les estimations relatives au montant des taxes par feuille, au nombre de demandes d'examen préliminaire international selon le chapitre II, à la proportion des dépôts électroniques (diagramme 3) et au volume projeté des dépôts effectués auprès du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur.

9. Le diagramme 4 indique un montant des recettes estimatif fondé sur les hypothèses suivantes : 1) toutes les taxes sont payées au cours de l'année de dépôt et 2) toutes les taxes sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'OMPI. Ces chiffres indiquent les recettes pouvant être générées par les dépôts, sans tenir compte du moment où les taxes sont payées ni des variations de taux de change. Étant donné que, dans l'ensemble, les déposants s'acquittent du paiement des taxes à terme, ces chiffres indiquent les prévisions à long terme. Le calcul tient compte des principaux éléments de la structure des taxes du PCT : retraits, réductions au titre du dépôt électronique et réduction de taxes pour les pays à faible revenu.

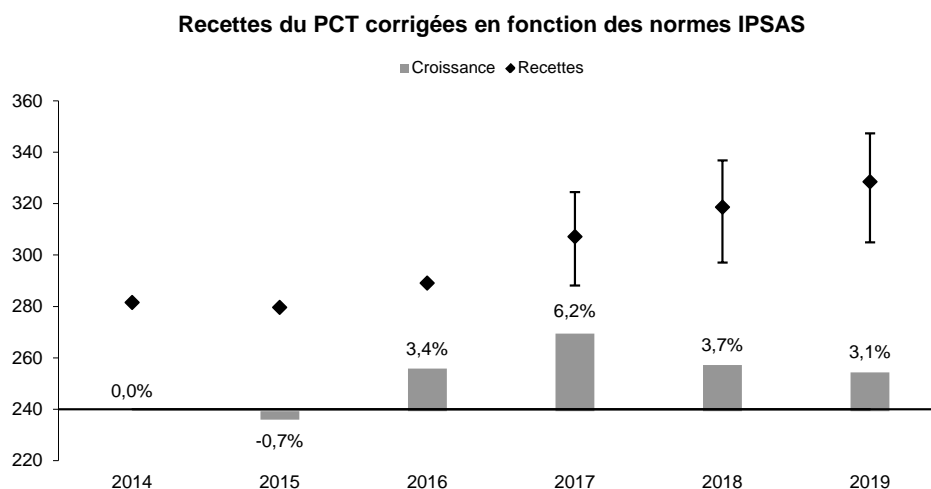
Diagramme 4. Estimations relatives aux recettes hypothétiques du PCT jusqu'en 2019



Incidence des retards de paiement sur les recettes du PCT

10. Les estimations relatives aux recettes du PCT sont calculées sur la base du principe que les taxes sont payées au cours de l'année de dépôt. Cependant, l'OMPI comptabilise les recettes du PCT à la date de publication des demandes selon le PCT conformément aux normes IPSAS. Les prévisions corrigées en fonction des normes IPSAS relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2019 sont indiquées ci-dessous dans le diagramme 5.

Diagramme 5. Prévisions corrigées en fonction des normes IPSAS relatives aux recettes du PCT jusqu'en 2019



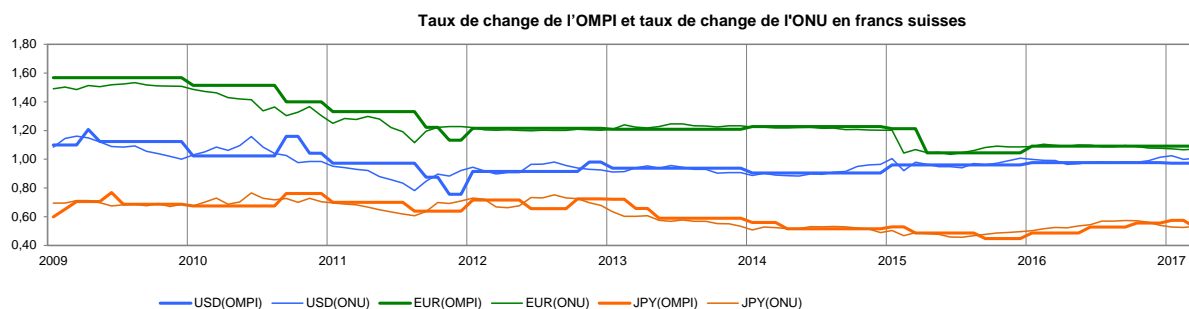
Programme et budget proposé pour 2018-2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	281,5	279,5	289,1	307,1	318,5	328,5
Croissance	0,0%	-0,7%	3,4%	6,2%	3,7%	3,1%
Limite inférieure			-0,1	-19,0	-21,5	-23,5
Limite supérieure			+0,1	+17,3	+18,2	+18,8

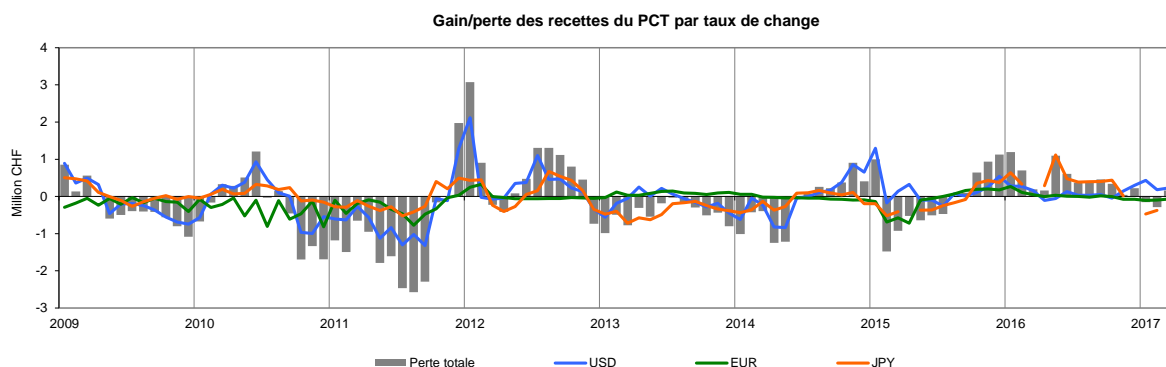
Ajustement en fonction des taux de change

11. Les taxes du PCT sont payées en différentes monnaies. Dans le cas de celles qui sont payées en monnaies “librement convertibles”, le montant est égal au “montant équivalent” fixé par le Bureau international alors que, dans le cas de celles payées en monnaies qui “ne sont pas librement convertibles”, les offices récepteurs les convertissent en un montant équivalent en francs suisses, en euros ou en dollars des États-Unis d’Amérique (règle 15 du règlement d’exécution du PCT). L’OMPI fixe les montants équivalents selon les règles prescrites dans les directives de l’Assemblée du PCT : 1) les taux de change le premier lundi d’octobre sont considérés comme les nouveaux taux de change de l’OMPI pour fixer les montants équivalents pour l’année suivante; et 2) si, pendant plus de quatre vendredis consécutifs, les taux de change varient de 5%, le Directeur général de l’OMPI doit se livrer à des consultations avec les offices afin de fixer de nouveaux montants équivalents qui entreront en vigueur deux mois après leur publication.

12. Les déposants paient la taxe de dépôt international selon le montant équivalent en vigueur à la date de dépôt. Toutefois, en raison de l’application tardive de ce montant, il est probable que les taux de change du marché seront différents des taux de l’OMPI au moment du paiement, ce qui aura pour résultat un gain ou une perte de recettes du PCT. Le diagramme ci-après montre la différence entre les taux de change qu’utilise l’OMPI pour fixer le “montant équivalent” et les taux de change opérationnels qu’utilise l’ONU pour les trois monnaies, à savoir le dollar des États-Unis d’Amérique, l’euro et le yen japonais.



13. La différence entre le montant équivalent à la date de dépôt et le montant converti en francs suisses à la date de paiement en vertu des taux de change de l’ONU constitue un gain ou une perte de recettes du PCT. Le diagramme ci-après montre le gain ou la perte tous les mois de ces recettes.



14. Ces dernières années, l’OMPI a enregistré des gains et des pertes en raison des fluctuations de change entre le franc suisse et d’autres monnaies. L’OMPI a par exemple réalisé un gain d’environ 5,8 millions de francs suisses en 2016.

15. Le barème actuel des taxes du PCT est reproduit dans le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 15. Barème des taxes du PCT
(à compter du 1^{er} janvier 2004)
(en francs suisses)

Taxe de base	1 400
Taxe par feuille à compter de la trente et unième	15
Réduction au titre du dépôt électronique	-100 (Easy) -200 (PDF) -300 (XML)
international agissant en tant qu'office récepteur	100
Taxe de traitement	200

Tableau 16. Barème révisé des taxes du PCT
(à compter du 1^{er} juillet 2008)
(en francs suisses)

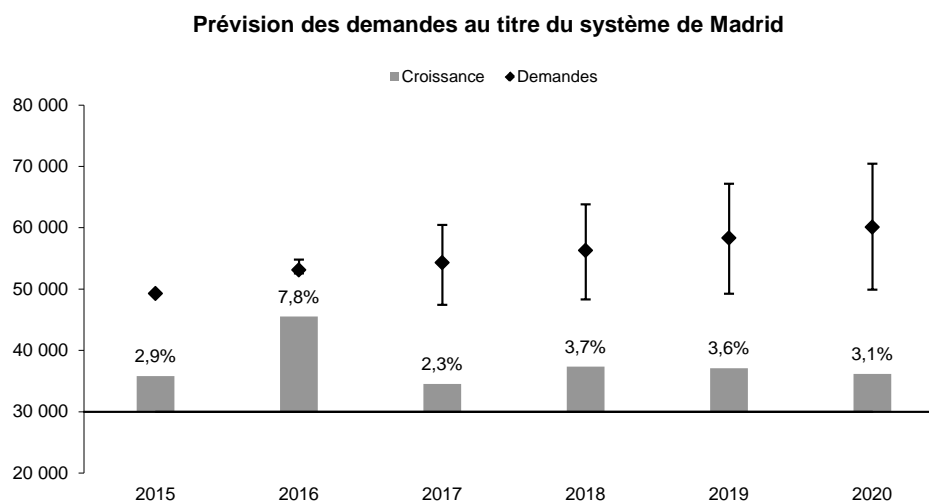
Taxe de base	1 330
Taxe par feuille à compter de la trente et unième	15
Réduction au titre du dépôt électronique	-100 (Easy) -200 (PDF) -300 (XML)
international agissant en tant qu'office récepteur	100
Taxe de traitement	200

Madrid

Madrid – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

16. Le diagramme 6 montre les prévisions annuelles pour la période 2016-2020. Les prévisions des enregistrements de Madrid reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles autorégressifs et des modèles économétriques. Les modèles économétriques sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Diagramme 6. Demandes d'enregistrement international au titre du système de Madrid

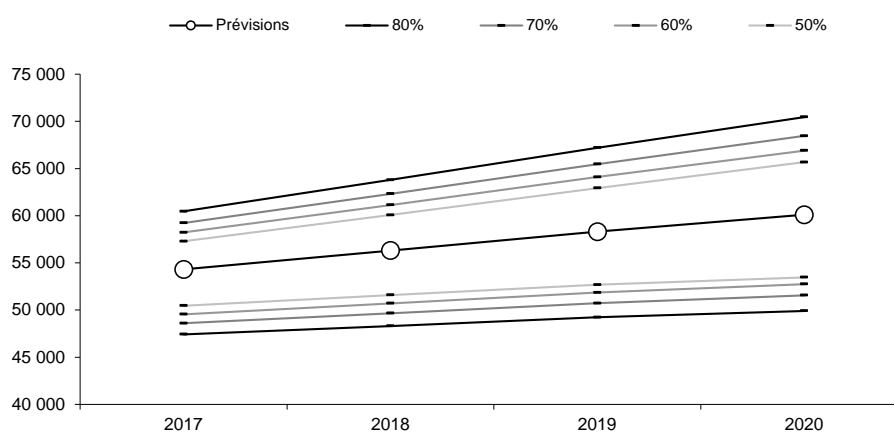


	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes au titre du système de Madrid	49 273	53 100	54 300	56 300	58 300	60 100
Croissance	2,9%	7,8%	2,3%	3,7%	3,6%	3,1%
Limite inférieure		-530	-6 880	-7 990	-9 070	-10 190
Limite supérieure		+530	+6 150	+7 500	+8 900	+10 350

17. Les demandes au titre du système de Madrid s'inscriront vraisemblablement dans une fourchette avec certaines probabilités. Le diagramme et le tableau ci-après indiquent la répartition probabiliste des demandes.

Répartition probabiliste des demandes d'enregistrement

Scénarios des demandes au titre du système de Madrid



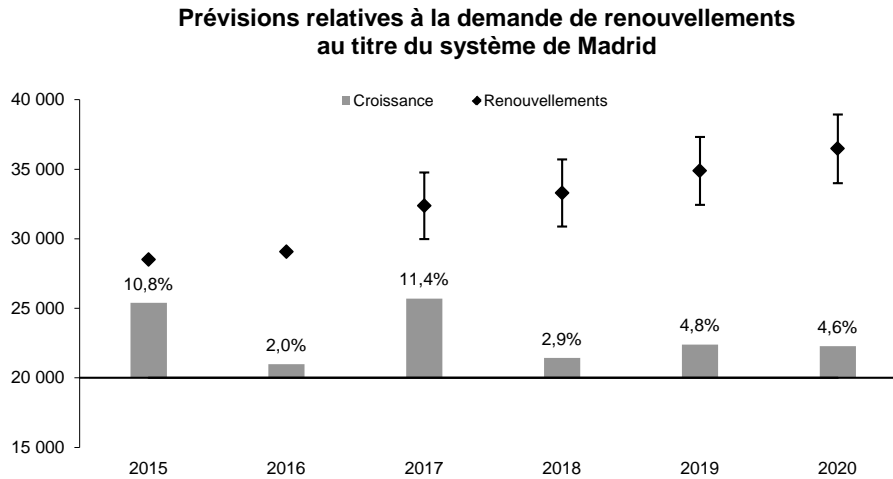
Scénarios des demandes au titre du système de Madrid

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	47 420	54 300	60 450
2018		48 310	56 300	63 800
2019		49 230	58 300	67 200
2020		49 910	60 100	70 450
2017	70%	48 590	54 300	59 230
2018		49 650	53 100	62 320
2019		50 720	54 300	65 460
2020		51 560	56 300	68 450
2017	60%	49 550	54 300	58 220
2018		50 700	53 100	61 130
2019		51 850	54 300	64 090
2020		52 750	56 300	66 900
2017	50%	50 450	54 300	57 280
2018		51 590	53 100	60 070
2019		52 670	54 300	62 930
2020		53 460	56 300	65 670

Madrid – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

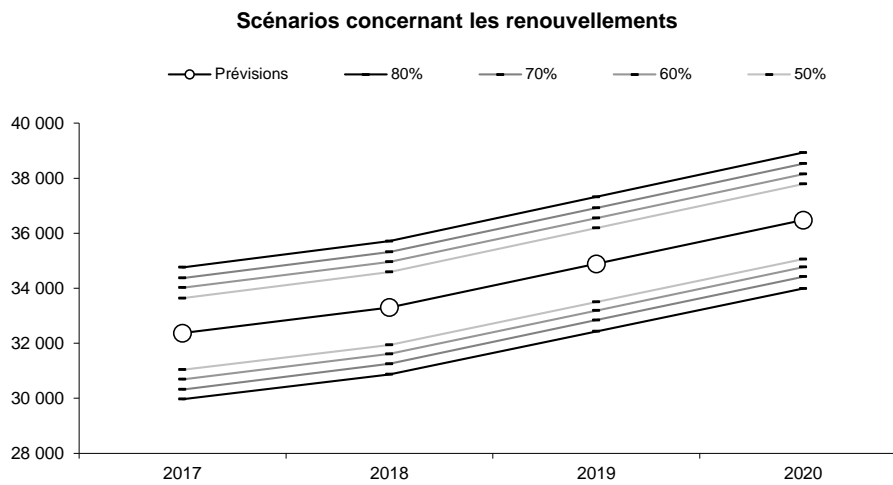
18. Le diagramme 7 montre les prévisions annuelles pour la période 2017-2020. Les renouvellements sont eux aussi fondés sur des modèles de régression et le modèle de transfert. Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés.

Diagramme 7. Prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de Madrid



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Renouvellements au titre du système de Madrid	28 501	29 058	32 370	33 300	34 890	36 480
Croissance	10,8%	2,0%	11,4%	2,9%	4,8%	4,6%
Limite inférieure			-2 400	-2 430	-2 460	-2 490
Limite supérieure			+2 390	+2 410	+2 430	+2 450

Répartition probabiliste des renouvellements



Scénarios concernant les renouvellements

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	29 970	32 370	34 760
2018		30 870	33 300	35 710
2019		32 430	34 890	37 320
2020		33 990	36 480	38 930
2017	70%	30 320	32 370	34 370
2018		31 250	33 300	35 320
2019		32 840	34 890	36 920
2020		34 420	36 480	38 530
2017	60%	30 690	32 370	34 020
2018		31 610	33 300	34 960
2019		33 190	34 890	36 550
2020		34 770	36 480	38 150
2017	50%	31 040	32 370	33 640
2018		31 940	33 300	34 590
2019		33 500	34 890	36 190
2020		35 060	36 480	37 790

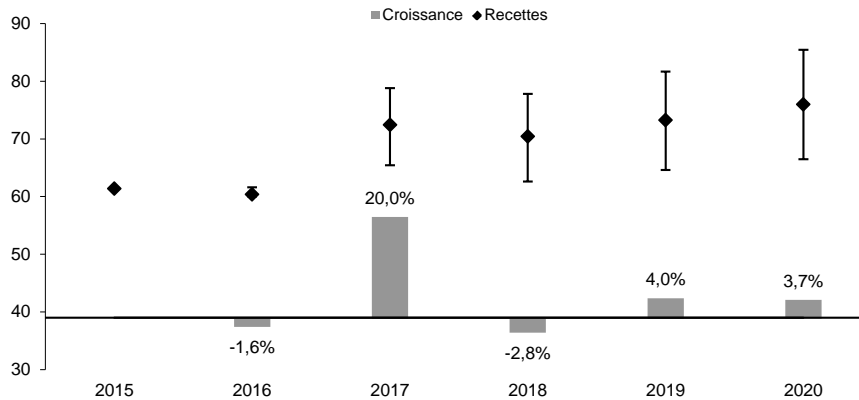
Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid

19. Les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sont générées par les trois catégories de services offerts par l'OMPI dans le cadre du système de Madrid, à savoir : a) l'inscription des enregistrements internationaux; b) l'inscription des renouvellements; c) l'inscription des désignations postérieures; et d) d'autres services, y compris différentes modifications et la délivrance d'extraits

20. L'OMPI comptabilise les recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid sur la base de la publication des enregistrements conformément aux normes IPSAS. En principe, la publication a lieu environ deux semaines après l'enregistrement. Les recettes provenant des taxes liées aux renouvellements et aux désignations postérieures sont comptabilisées à la date d'inscription de ces renouvellements et désignations postérieures. Le diagramme 8 ci-dessous montre les recettes estimatives ajustées en fonction des normes IPSAS provenant des taxes au titre du système de Madrid pour la période 2016-2020 pour chacune des catégories de services précitées. Les recettes estimatives sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements, compte tenu des éventuels retards de traitement.

Diagramme 8. Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de Madrid, par provenance

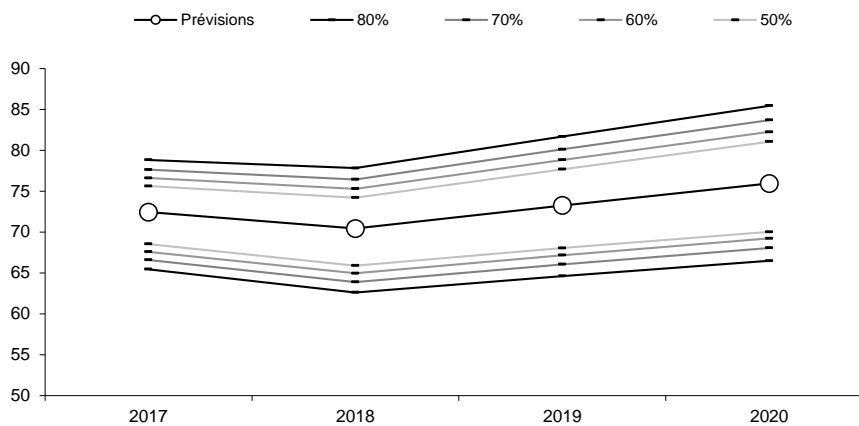
Prévisions des recettes au titre du système de Madrid corrigées en fonction des normes IPSAS



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe de base	33,1	31,1	40,6	37,7	39,1	40,3
Taxe de renouvellement	18,6	19,0	21,1	21,7	22,8	23,8
Désignation postérieure	5,4	5,7	5,9	6,1	6,3	6,5
Autres	4,2	4,5	4,8	4,9	5,1	5,3
Recettes totales	61,4	60,4	72,4	70,4	73,3	76,0
Croissance		-1,6%	20,0%	-2,8%	4,0%	3,7%
Limite inférieure		-0,4	-7,0	-7,8	-8,6	-9,5
Limite supérieure		+0,4	+6,4	+7,4	+8,4	+9,5

Répartition probabiliste des recettes

Scénarios concernant les recettes au titre du système de Madrid



Scénarios des recettes au titre du système de Madrid

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	65,457	72,442	78,838
2018		62,623	70,435	77,830
2019		64,637	73,261	81,687
2020		66,498	75,955	85,452
2015	70%	66,597	72,442	77,636
2016		63,904	70,435	76,447
2017		66,058	73,261	80,122
2018		68,063	75,955	83,704
2015	60%	67,595	72,442	76,617
2016		64,971	70,435	75,291
2017		67,179	73,261	78,824
2018		69,230	75,955	82,262
2015	50%	68,548	72,442	75,634
2016		65,903	70,435	74,220
2017		68,056	73,261	77,681
2018		70,024	75,955	81,063

21. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les nombres effectifs et attendus des enregistrements et des renouvellements pour la période 2015-2020 et sur l'évolution effective et attendue de la taxe moyenne pendant cette période. La taxe moyenne correspond aux recettes totales provenant des taxes au titre du système de Madrid divisées par le nombre total d'enregistrements et de renouvellements par année.

Recettes totales et taxe moyenne au titre du système de Madrid

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enregistrements au titre du système de Madrid	51 938	44 726	58 700	54 300	56 100	58 000
Renouvellements au titre du système de Madrid	28 501	29 058	32 370	33 300	34 890	36 480
Enregistrements + renouvellements	80 439	73 784	91 070	87 600	90 990	94 480
Recettes du système de Madrid (millions de francs suisses)	61,4	60,4	72,4	70,4	73,3	76,0
Taxe moyenne (francs suisses)	763	818	795	804	805	804

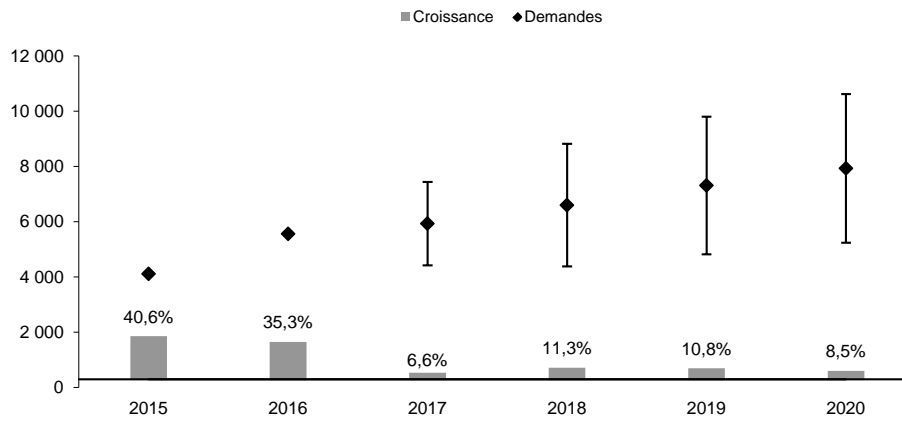
La Haye

La Haye – Prévisions relatives à la demande d'enregistrements internationaux

22. Le diagramme 9 montre les prévisions pour la période 2017-2020. Les prévisions relatives à la demande d'enregistrements au titre du système de La Haye reposent sur de multiples modèles, y compris des modèles d'autorégression et des modèles économétriques. Les modèles économétriques sont fondés sur les données réelles et les prévisions du PIB publiées par le Fonds monétaire international (FMI). Les résultats de différents modèles sont ensuite combinés pour pallier les incertitudes découlant de la spécification correcte des modèles.

Diagramme 9. Dépôts au titre du système de La Haye

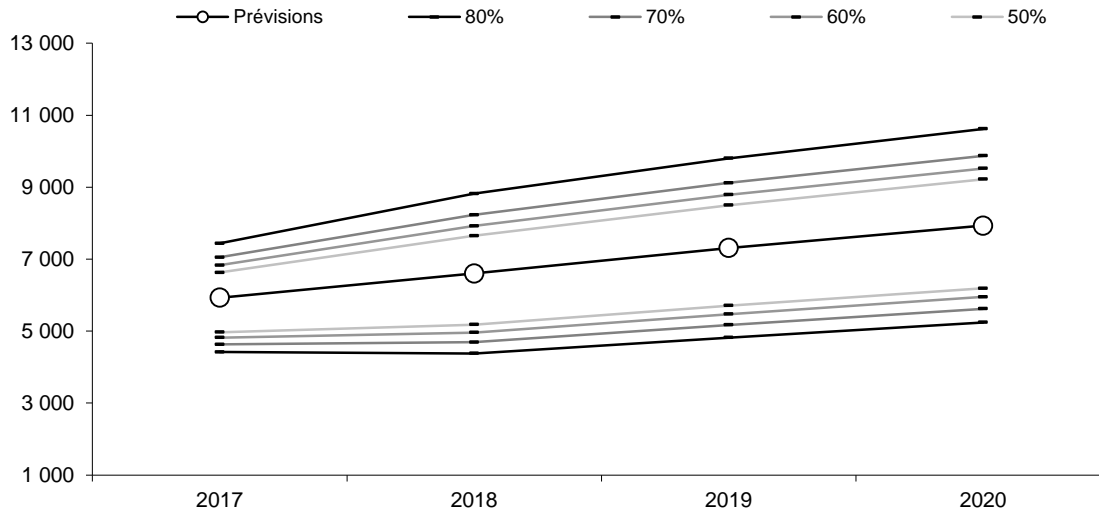
Prévisions des demandes au titre du système de La Haye



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Demandes au titre du système de La Haye	4 111	5 562	5 930	6 600	7 310	7 930
Croissance	40,6%	35,3%	6,6%	11,3%	10,8%	8,5%
Limite inférieure			-1 510	-2 220	-2 490	-2 690
Limite supérieure			+1 510	+2 220	+2 490	+2 690

Répartition probabiliste des demandes d'enregistrement

Scénarios concernant les dépôts au titre du système de La Haye



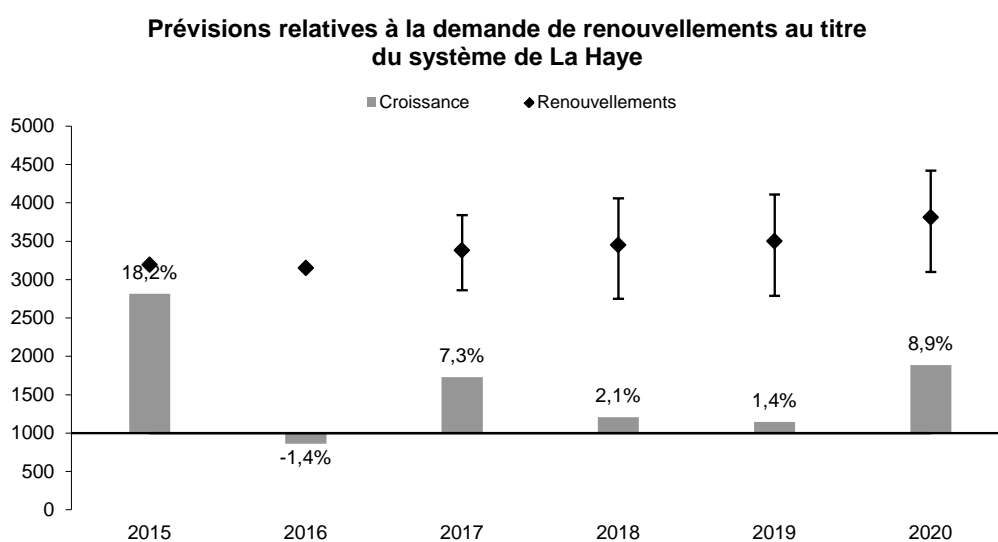
Scénarios des enregistrements au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	4 420	5 930	7 440
2018		4 380	6 600	8 820
2019		4 820	7 310	9 800
2020		5 240	7 930	10 620
2017	70%	4 630	5 930	7 050
2018		4 690	6 600	8 230
2019		5 170	7 310	9 120
2020		5 620	7 930	9 870
2017	60%	4 820	5 930	6 830
2018		4 960	6 600	7 920
2019		5 470	7 310	8 790
2020		5 950	7 930	9 520
2017	50%	4 970	5 930	6 630
2018		5 180	6 600	7 650
2019		5 710	7 310	8 500
2020		6 190	7 930	9 220

La Haye – Prévisions relatives à la demande de renouvellements

23. Différents modèles de régression sont utilisés pour prévoir les renouvellements des enregistrements. Outre les modèles d'autorégression, on utilise le lien entre les renouvellements et les enregistrements avec des décalages de cinq ans ainsi que les renouvellements antérieurs avec des décalages de cinq ans puisque les enregistrements et les renouvellements il y a cinq ans devraient contribuer au total des renouvellements durant l'année en cours.

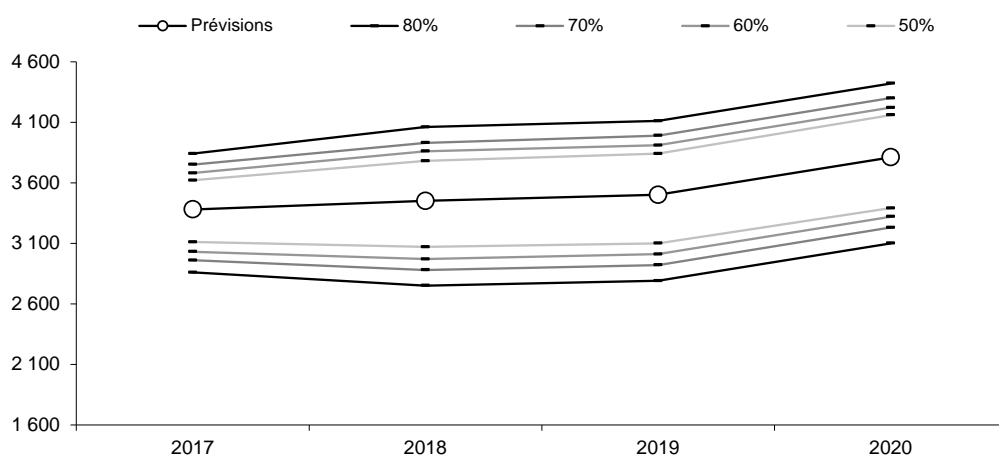
Diagramme 10. Prévisions relatives à la demande de renouvellements au titre du système de La Haye



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Renouvellements au titre du système de La Haye	3 194	3 150	3 380	3 450	3 500	3 810
Croissance	18,2%	-1,4%	7,3%	2,1%	1,4%	8,9%
Limite inférieure			-520	-700	-710	-710
Limite supérieure			+460	+610	+610	+610

Répartition probabiliste des renouvellements

Scénarios concernant les renouvellements au titre du système de La Haye



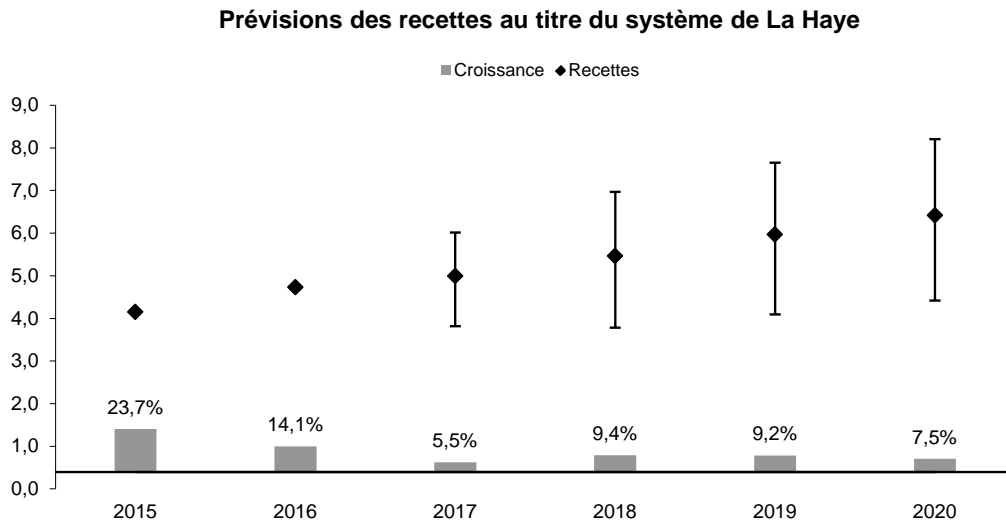
Scénarios des renouvellements au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	2 860	3 380	3 840
2018		2 750	3 450	4 060
2019		2 790	3 500	4 110
2020		3 100	3 810	4 420
2017	70%	2 960	3 380	3 750
2018		2 880	3 450	3 930
2019		2 920	3 500	3 990
2020		3 230	3 810	4 300
2017	60%	3 030	3 380	3 680
2018		2 970	3 450	3 860
2019		3 010	3 500	3 910
2020		3 320	3 810	4 220
2017	50%	3 110	3 380	3 620
2018		3 070	3 450	3 780
2019		3 100	3 500	3 840
2020		3 390	3 810	4 160

Estimations relatives aux recettes au titre du système de La Haye

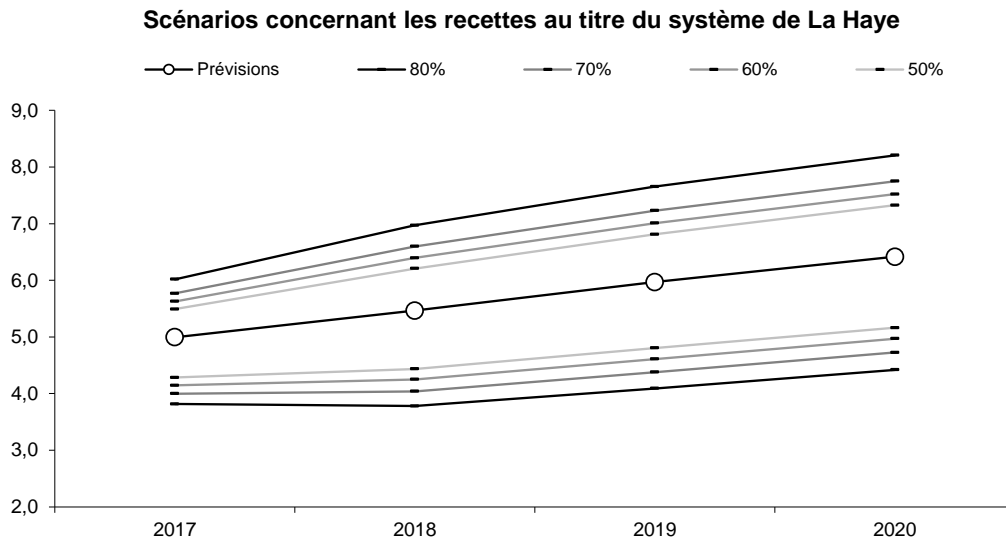
24. Les recettes générées par le système de La Haye sont calculées sur la base du barème des taxes en vigueur dont les principaux éléments sont la taxe de base et les taxes de renouvellement. Ces deux éléments couvrent 90% environ des recettes. Les autres taxes sont regroupées et appelées "Autres".

Diagramme 11. Estimations relatives aux recettes provenant des taxes au titre du système de La Haye, par provenance



	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe de base	2,8	3,4	3,5	3,9	4,4	4,7
Taxe de renouvellement	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0
Autres	0,5	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8
<i>Recettes totales</i>	<i>4,1</i>	<i>4,7</i>	<i>5,0</i>	<i>5,5</i>	<i>6,0</i>	<i>6,4</i>
Croissance	23,7%	14,1%	5,5%	9,4%	9,2%	7,5%
Limite inférieure			-1,2	-1,7	-1,9	-2,0
Limite supérieure			+1,0	+1,5	+1,7	+1,8

Répartition probabiliste des recettes



Scénarios des recettes au titre du système de La Haye

	Probabilité	Faible	Normale	Forte
2017	80%	3,815	4,995	6,018
2018		3,781	5,465	6,971
2019		4,091	5,969	7,653
2020		4,420	6,417	8,207
2017	70%	3,999	4,995	5,770
2018		4,041	5,465	6,599
2019		4,378	5,969	7,230
2020		4,725	6,417	7,750
2017	60%	4,146	4,995	5,627
2018		4,250	5,465	6,395
2019		4,610	5,969	7,009
2020		4,969	6,417	7,521
2017	50%	4,284	4,995	5,491
2018		4,436	5,465	6,207
2019		4,805	5,969	6,811
2020		5,161	6,417	7,325

25. Les recettes estimatives pour la période 2017-2020 (voir le tableau ci-dessous) sont fondées sur le nombre des enregistrements internationaux et des renouvellements qui devraient être inscrits. Il convient de noter que les recettes estimatives données ci-dessous reposent sur l'hypothèse que ne sera apporté dans les années à venir aucun changement au barème des taxes à payer au Bureau international en vertu du système de La Haye.

Recettes totales provenant des taxes et taxe moyenne au titre du système de La Haye

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Enregistrements au titre du système de La Haye	3 581	5 233	5 394	5 650	6 117	6 590
Renouvellements au titre du système de La Haye	3 194	3 150	3 380	3 450	3 500	3 810
Enregistrements + renouvellements	6 775	8 383	8 774	9 100	9 617	10 400
Recettes du système de La Haye (millions de francs suisses)	4,1	4,7	5,0	5,5	6,0	6,4
Taxe moyenne (francs suisses)	612	565	569	601	621	617

Note : les estimations de recettes pour La Haye sont avant ajustements IPSAS.

ANNEXE V

**RESSOURCES AU TITRE DE FONDS FIDUCIAIRES
POTENTIELLEMENT DISPONIBLES AUX FINS D'ACTIVITÉS
DE PROGRAMME**
**Tableau 14. Fonds fiduciaires potentiellement disponibles
aux fins d'activités de programme en 2018-2019¹**
(en milliers de francs suisses)

Fonds fiduciaire	Solde fin 2016	Contributions prévues pour 2017	Montant estimé des dépenses fin 2017	Montant estimé du solde fin 2017	Contributions prévues pour 2018-2019 ²	Montant estimatif disponible pour les activités de programme en 2018-2019
Programme 21 Australie	1 164	553	1 051	666	-	666
Programme 20 Chine	101	300	250	151	600	751
Programme 9 Programme ibéro-américain sur la propriété industrielle	237	60	80	217	120	337
Programme 3 Finlande CHF	3	-	3	-	-	-
Programme 9 France/propriété intellectuelle	705	300	600	405	600	1 005
Programme 9 Italie	715	-	345	370	-	370
<u>Japon</u>						
Programme 3 Japon/droit d'auteur ³	283	469	520	232	938	1 170
Programme 9 Japon/propriété intellectuelle/Afrique	1 563	1 600	1 600	1 563	3 200	4 763
Programme 9 Japon/propriété intellectuelle ³	4 880	3 830	4 860	3 850	7 660	11 510
Sous-total, Japon	6 726	5 899	6 980	5 645	11 798	17 443
Programme 9 Mexique	215	-	70	145	-	145
Programme 9 Portugal CHF	64	-	-	64	-	64
<u>République de Corée</u>						
Programme 9 République de Corée (propriété intellectuelle) ³	1 200	700	1 500	400	1 400	1 800
Programme 3 République de Corée (droit d'auteur) ³	504	350	350	504	700	1 204
Programme 11 République de Corée (formation)	504	340	450	394	680	1 074
Programme 17 République de Corée (BRIP)	58	125	145	38	250	288
Sous-total, République de Corée	2 266	1 515	2 445	1 336	3 030	4 366
Programme 9 Espagne	92	170	160	102	340	442
Programme 3 États-Unis d'Amérique/USPTO/industries de la création	63	-	63	-	-	-
Programme 3 Bureau des Nations Unies pour les partenariats/FNUPI	45	-	45	-	-	-
TOTAL	12 396	8 797	12 092	9 101	16 488	25 589

¹ Ces chiffres ne comprennent pas les ajustements pour taux d'intérêt et taux de change. Ces fonds financent en général des activités qui portent sur une période excédant un exercice biennal ou qui sont à cheval sur deux exercices.

² Les chiffres figurant dans cette colonne sont purement indicatifs et sont basés sur les tendances précédentes. Elle ne représente pas les engagements des États membres sauf lorsque l'accord de fonds fiduciaire prévoit un tel engagement.

³ Les contributions annuelles peuvent varier.

ANNEXE VI INCIDENCES DE L'ADOPTION DES NORMES IPSAS SUR LES PRATIQUES BUDGÉTAIRES

1. À la quarante-troisième session des assemblées, tenue du 24 septembre au 3 octobre 2007, les États membres ont approuvé le principe de l'adoption par l'OMPI des normes IPSAS en 2010 (voir les documents A/43/5 et A/43/16). Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une initiative prise au niveau du système par l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/60/283(IV)) en vue de remplacer les normes comptables du système des Nations Unies (normes UNSAS) par les normes IPSAS, qui sont reconnues au niveau international. Par conséquent, depuis 2010, les états financiers de l'OMPI sont établis selon les normes IPSAS.

2. Le budget de l'OMPI continue d'être adopté par les assemblées pour une période de deux ans. Selon les normes IPSAS, l'Organisation doit présenter des états financiers chaque année. À cette fin, les chiffres relatifs au budget annuel sont fournis pour les recettes et pour les dépenses.

Tableau 15. Recettes annuelles 2018-2019

Sources de revenu	Montant estimé pour 2018	Montant estimé pour 2019
Contributions (unitaires)	17,4	17,4
Taxes		
Système du PCT	312,2	321,9
Système de Madrid	69,0	71,8
Système de La Haye	5,4	5,9
Système de Lisbonne	0,0	0,0
<i>Sous-total, Taxes</i>	386,6	399,6
Arbitrage	1,6	1,6
Publications	0,2	0,2
autres		
Revenus de placements	0,0	0,0
Divers	2,5	2,5
<i>Sous-total, Autres</i>	2,6	2,6
RECETTES TOTALES	408,3	421,3

Tableau 16. Dépenses annuelles 2018-2019

Objets de dépense	Budget 2018	Budget 2019
Ressources en personnel		
Postes	212,2	219,4
Fonctionnaires temporaires	10,6	10,4
Autres dépenses de personnel	1,1	1,1
<i>Sous-total</i>	223,8	230,8
Non affecté (Personnel)	2,7	2,7
<i>Total, Personnel</i>	226,5	233,5
Autres ressources		
Stages et bourses de l'OMPI	3,8	3,8
Voyages, formations et subventions	15,9	15,9
Services contractuels	90,5	90,5
Coûts financiers	0,9	0,9
Dépenses de fonctionnement	18,0	18,0
Matériel et fournitures	3,0	3,0
<i>Sous-total</i>	131,9	131,9
Non affecté (Autres dépenses)	1,0	1,0
<i>Total, Autres dépenses</i>	132,9	132,9
TOTAL DES DÉPENSES	359,4	366,4

ANNEXE VII BUDGET 2018-2019 PAR RÉSULTAT ESCOMPTÉ ET PAR PROGRAMME

Numéro et description du résultat escompté	Budget par résultat escompté et par programme (en milliers de francs suisses)																																TOTAL		
	Prog 1	Prog 2	Prog 3	Prog 4	Prog 5	Prog 6	Prog 7	Prog 8	Prog 9	Prog 10	Prog 11	Prog 12	Prog 13	Prog 14	Prog 15	Prog 16	Prog 17	Prog 18	Prog 19	Prog 20	Prog 21	Prog 22	Prog 23	Prog 24	Prog 25	Prog 26	Prog 27	Prog 28	Prog 30	Prog 31	Prog 32	UN			
L1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	2 999	1 867	2 959	4 348														386		607															13 167
L2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 653	1 645	2 835						609	822							319	10		1 022															8 915
L3 Sécurité accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations Internationales Intergouvernementales		511																																511	
L4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	312																																	312	
II.1 Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA					27 830				444	1 556										471														30 302	
II.2 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT					185 277																													185 277	
II.3 Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA									395	670										611										5 449				7 125	
II.4 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye																														5 744				5 744	
II.5 Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA						12 543			508	852										293														14 196	
II.6 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid						46 296																												46 296	
II.7 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI							4 212		428	597																								5 238	
II.8 Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD							7 110																											7 110	
II.9 Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA																															703			703	
II.10 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne																															644			644	
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			223						8 626	1 462																								10 312	
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition		901	2 426	1 713					7 960	1 726	13 614			509			1 519	27		2 070									1 246				33 712		
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI								3 455	224																									3 680	
III.4 Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins			4 610						4 576	993																								10 179	
III.6 Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche									1 931																					5 080				7 011	
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion												7 215																						7 215	
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			1 278	559					2 944				6 153	7 341						451													18 726		
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle													2 476																					2 476	

ANNEXE VIII BUDGET 2018-2019 PAR RÉSULTAT ESCOMPTÉ
(en milliers de francs suisses)

	Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle	13 976	14 902	13 167
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	9 748	7 906	8 915
I.3	Sécurité juridique accrue en ce qui concerne la protection des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	544	560	511
I.4	Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles	494	368	312
II.1	Utilisation plus large et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet, notamment par les pays en développement et les PMA	29 156	28 274	30 302
II.2	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	181 080	177 330	185 277
II.3	Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	6 617	6 928	7 125
II.4	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 234	3 506	5 744
II.5	Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA	17 069	17 408	14 196
II.6	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid	42 253	41 736	46 296
II.7	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	4 802	4 491	5 238
II.8	Protection effective de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	6 899	7 199	7 110
II.9	Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	896	1 125	703
II.10	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne	648	588	644
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	10 957	11 677	10 312
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux besoins variés en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition	39 734	40 199	33 712
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'OMPI	3 885	3 788	3 680
III.4	Accords de coopération avec les institutions des pays en développement, des PMA et des pays en transition renforcés et adaptés à leurs besoins	6 273	7 367	10 179
III.6	Renforcement des capacités d'utilisation de la propriété intellectuelle au service de l'innovation dans les PME, les universités et les instituts de recherche	3 125	3 100	7 011

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	7 070	7 250	7 215
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	22 539	22 133	18 726
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	1 956	2 196	2 476
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices et les autres institutions de propriété intellectuelle pour fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et de rationaliser l'administration de la propriété intellectuelle	15 409	15 179	17 434
V.1 Utilisation plus large et plus efficace de l'information statistique de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 677	2 447	2 659
V.2 Utilisation plus large et plus efficace des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	3 395	3 874	4 259
VI.1 Progression du dialogue international entre les États membres de l'OMPI et les parties prenantes internationales concernées au sujet de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	756	1 197	2 080
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les activités de l'OMPI et celles des organisations nationales et internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 308	1 494	941
VII.1 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	3 950	4 815	6 968
VIII.1 Communication plus efficace avec un public large et varié concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 033	12 965	12 406
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes de renseignements	6 219	6 138	7 128
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	7 099	7 040	7 342
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 128	580	786
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	6 196	6 189	6 357
IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	165 356	168 997	162 673
IX.2 Un Secrétariat réactif, efficace et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	35 257	36 142	37 208
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	2 540	3 097	2 107

Programme et budget proposé pour 2018-2019

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2016-2017 approuvé	Budget 2016-2017 après virements	Budget 2018-2019 proposé
IX.4 Une organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	18 403	18 385	21 890
IX.5 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	7 035	7 043	7 411
Non affecté	6 319	1 420	7 357
	707 036	707 036	725 857

ANNEXE IX

CONTRIBUTION DE L'OMPI AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



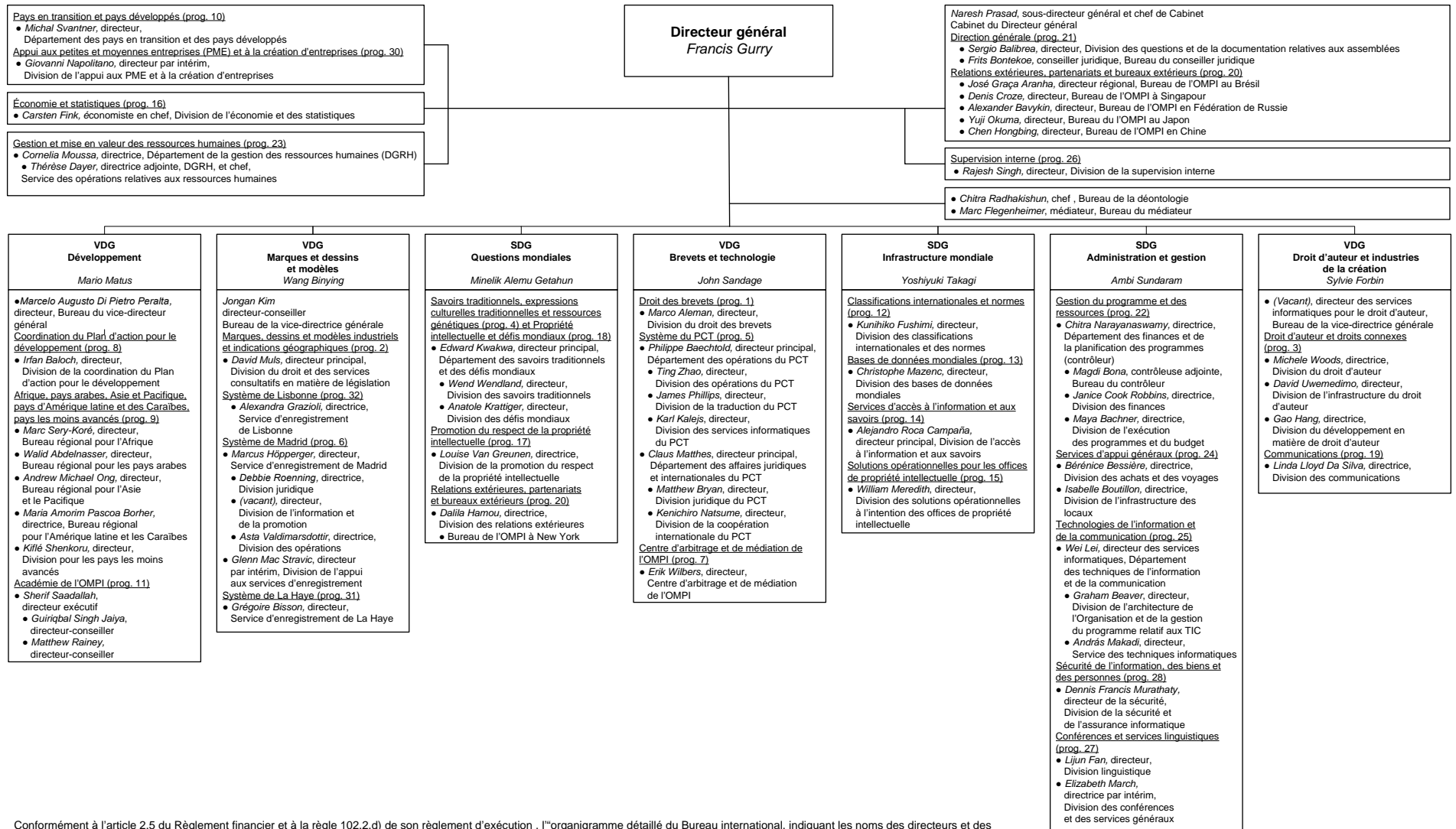
L'INNOVATION CONTRIBUE DIRECTEMENT AUX OBJECTIFS SUIVANTS :



L'INNOVATION CONTRIBUE INDIRECTEMENT AUX OBJECTIFS SUIVANTS :



ANNEXE X ORGANIGRAMME DE L'OMPI



Conformément à l'article 2.5 du Règlement financier et à la règle 102.2.d) de son règlement d'exécution, l'organigramme détaillé du Bureau international, indiquant les noms des directeurs et des chefs de programme figurant ci-dessus est présenté aux États membres pour information. Un organigramme détaillé mis à jour périodiquement indiquant les diverses unités administratives de l'Organisation peut également être consulté sur le site Web de l'OMPI.

IV. APPENDICES

APPENDICE A
CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES

(en francs suisses)

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2018-2019	Contribution ¹ 2018	Contribution ¹ 2019	Contributions 2018-2019
Afghanistan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Afrique du Sud	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Albanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Algérie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Allemagne	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Andorre	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Angola	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Antigua-et-Barbuda	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Arabie saoudite	VII	1	45 579	45 579	91 158
Argentine	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Arménie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Australie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Autriche	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Azerbaïdjan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Bahamas	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bahreïn	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Bangladesh	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Barbade	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bélarus	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Belgique	IV	10	455 790	455 790	911 580
Belize	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bénin	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bhoutan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Bolivie (État plurinational de)	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Bosnie-Herzégovine	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Botswana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Brésil	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Brunéi Darussalam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Bulgarie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Burkina Faso	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Burundi	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cabo Verde	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Cambodge	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Cameroun	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Canada	IV	10	455 790	455 790	911 580
Chili	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Chine	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Chypre	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Colombie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Comores	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Congo	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Costa Rica	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Côte d'Ivoire	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Croatie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Cuba	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Danemark	IV	10	455 790	455 790	911 580
Djibouti	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Dominique	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Égypte	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
El Salvador	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Émirats arabes unis	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Équateur	S	0,125	5 697	5 697	11 394

Programme et budget proposé pour 2018-2019

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2018-2019	Contribution ¹ 2018	Contribution ¹ 2019	Contributions 2018-2019
Érythrée ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Espagne	IV	10	455 790	455 790	911 580
Estonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
États-Unis d'Amérique	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Éthiopie ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ex-République yougoslave de Macédoine	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Fédération de Russie	IV	10	455 790	455 790	911 580
Fidji	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Finlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
France	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Gabon	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Gambie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Géorgie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ghana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Grèce	VI	3	136 737	136 737	273 474
Grenade	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Guatemala	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Guinée	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée équatoriale	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guinée-Bissau	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Guyana	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Haïti	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Honduras	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Hongrie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Îles Cook ²	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Îles Marshall	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Inde	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Indonésie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iran (République islamique d')	VII	1	45 579	45 579	91 158
Iraq	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Irlande	IV	10	455 790	455 790	911 580
Islande	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Israël	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Italie	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Jamaïque	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Japon	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Jordanie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Kazakhstan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kenya	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Kirghizistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Kiribati ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Koweït	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Lesotho	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Lettonie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liban	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Libéria	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Libye	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Liechtenstein	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Lituanie	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Luxembourg	VII	1	45 579	45 579	91 158
Madagascar	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malaisie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Malawi	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Maldives ²	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mali	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Malte	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Maroc	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Maurice	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Mauritanie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Mexique	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Micronésie (États fédérés de)	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monaco	VII	1	45 579	45 579	91 158

Programme et budget proposé pour 2018-2019

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2018-2019	Contribution¹ 2018	Contribution¹ 2019	Contributions 2018-2019
Mongolie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Monténégro	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Mozambique	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Myanmar ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Namibie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Népal	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nicaragua	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Niger	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Nigéria	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Nioué	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Norvège	IV	10	455 790	455 790	911 580
Nouvelle-Zélande	VI	3	136 737	136 737	273 474
Oman	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Ouganda	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ouzbékistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pakistan	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Panama	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Paraguay	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Pays-Bas	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Pérou	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Philippines	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Pologne	VI	3	136 737	136 737	273 474
Portugal	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
Qatar	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République arabe syrienne	S	0,125	5 697	5 697	11 394
République centrafricaine	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République de Corée	IVbis	7,5	341 842	341 842	683 684
République de Moldova	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
République démocratique du Congo	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République démocratique populaire lao	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
République dominicaine	S	0,125	5 697	5 697	11 394
République populaire démocratique de Corée	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
République tchèque	VI	3	136 737	136 737	273 474
République-Unie de Tanzanie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Roumanie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Royaume-Uni	I	25	1 139 475	1 139 475	2 278 950
Rwanda	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sainte-Lucie	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Kitts-et-Nevis	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Saint-Marin	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Siège	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Samoa	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sao Tomé-et-Principe	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sénégal	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Serbie	VIII	0,5	22 789	22 789	45 578
Seychelles	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Sierra Leone	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Singapour	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Slovaquie	VI	3	136 737	136 737	273 474
Slovénie	VII	1	45 579	45 579	91 158
Somalie ²	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Soudan	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Sri Lanka	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Suède	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suisse	III	15	683 685	683 685	1 367 370
Suriname	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Swaziland	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Tadjikistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Tchad	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848

Programme et budget proposé pour 2018-2019

États membres d'une ou de plusieurs Unions financées par des contributions	Classe de contribution	Unités de contribution 2018-2019	Contribution ¹ 2018	Contribution ¹ 2019	Contributions 2018-2019
Thaïlande	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Timor-Leste	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Togo	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Tonga	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Trinité-et-Tobago	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Tunisie	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Turkménistan	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Turquie	VIbis	2	91 158	91 158	182 316
Tuvalu	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Ukraine	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Uruguay	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Vanuatu	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Venezuela (République bolivarienne du)	IX	0,25	11 395	11 395	22 790
Viet Nam	S	0,125	5 697	5 697	11 394
Yémen	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zambie	Ster	0,03125	1 424	1 424	2 848
Zimbabwe	Sbis	0,0625	2 849	2 849	5 698
Total Contributions			17 375 562	17 375 562	34 751 124

¹ La valeur d'une unité reste inchangée pour 2018 et 2019, par rapport à 2016 et 2017, à 45 579 francs suisses

² États membres de l'OMPI qui ne sont membres d'aucune Union.

APPENDICE B DÉFINITION DES CATÉGORIES DE DÉPENSES

RECETTES, PAR PROVENANCE

Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique (contributions statutaires) et subventions reçues des États membres (contributions volontaires).

Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, déduction faite des ajustements de change.

Arbitrage : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription aux réunions du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, déduction faite des ajustements de change.

Revenus de placement : recettes provenant des placements, y compris les intérêts sur les capitaux.

Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier, CD-ROM ou tout autre support.

Autres recettes : droits d'inscription à des conférences et cours de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD et par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change, recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif et gains ou pertes sortis du bilan.

OBJETS DE DÉPENSE

DÉPENSES EN PERSONNEL

Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation.

Agents temporaires : rémunération et indemnités versées aux agents temporaires de la catégorie des administrateurs et des services généraux au bénéfice de contrats à court terme.

Autres dépenses de personnel : montants pour assurance accidents professionnels, caisses de retraite, frais de justice et programme de récompenses et de reconnaissance.

AUTRES DÉPENSES

Stages et bourses de l'OMPI

Stages : rémunération et indemnités versées aux stagiaires.

Bourses de l'OMPI : dépenses liées à une activité de formation qui octroie un don monétaire à des personnes qualifiées pour remplir des objectifs pédagogiques particuliers.

Voyages, formations et subventions

Missions de fonctionnaires : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les fonctionnaires en voyage officiel.

Voyages des tiers : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance pour tous les tiers, y compris les frais de voyage de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.

Formations et indemnités de voyage connexes : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses afférentes à la participation de stagiaires à des cours, séminaires et stages.

Services contractuels

Conférences : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; et frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.

Publication : travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur; revues; papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de CD-ROM, de cassettes vidéo, de bandes magnétiques et autres formes de publication électronique.

Services contractuels de personnes : rémunération versée pour des services contractuels de personnes.

Autres services contractuels : comprend tous les autres services contractuels conclus avec des prestataires de services commerciaux et non commerciaux.

Coûts financiers

Coûts financiers : intérêt sur les emprunts; frais bancaires.

Dépenses de fonctionnement

Locaux et entretien : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux et location ou entretien de matériel et de mobilier; consultants extérieurs en gestion.

Communication : frais de communication comme le téléphone, l'Internet, la télécopie et le courrier, les frais de port et de transport de documents.

Frais de représentation et autres dépenses de fonctionnement : activités d'accueil et réceptions officielles, contribution de l'OMPI à l'Association du personnel et autres dépenses.

Services communs du système des Nations Unies : assistance médicale, contributions à des activités administratives communes du système des Nations Unies, activités financées en commun par le système des Nations Unies, tribunal administratif.

Matériel et fournitures

Mobilier et matériel : achat de mobilier et machines de bureau, de matériel informatique (ordinateurs personnels, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs, etc.), de matériel utilisé pour les conférences, de matériel de reproduction des documents et de matériel de transport.

Fournitures : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

APPENDICE C

CALCUL DES DÉPENSES DE PERSONNEL

1. À la suite d'une modification apportée à la méthode de calcul en 2016-2017, les dépenses de personnel dans le budget prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 ont été établies sur la base des montants réels.
2. Les montants réels reposent sur les derniers barèmes disponibles en matière de traitements et de rémunération considérée aux fins de la pension des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux, ainsi que sur les données existantes concernant les personnes à charge et sur les politiques et les prestations applicables à tous les autres avantages du personnel. Les modifications apportées au Statut et Règlement du personnel et au nouveau régime commun des prestations versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur ont également été dûment prises en considération⁴⁶.
3. La méthode de calcul utilisée comporte plusieurs éléments de coût par niveau de poste, combinés afin d'obtenir une comptabilisation globale des ressources en personnel. Les éléments de coût et les hypothèses de calcul sont résumés ci-dessous.

Calcul du coût des montants réels et hypothèses s'y rapportant

	Poste <i>(administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et agents des services généraux)</i>	Fonctionnaires temporaires <i>(administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et agents des services généraux)</i>
Traitement	<p>L'élément traitement pour un poste occupé est calculé par niveau de poste en appliquant le barème unifié des traitements au grade/échelon projeté du titulaire. Pour les postes vacants, il correspond au premier échelon du grade considéré. Le montant calculé en dollars des États-Unis d'Amérique est converti en francs suisses avec l'application du coefficient d'ajustement de poste, le cas échéant (pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en fonction du lieu d'affectation correspondant).</p> <p>La part qui correspond à l'Organisation de la rémunération considérée aux fins de la pension (CCPPNU) est ajoutée au montant total.</p>	<p>L'élément traitement pour un poste occupé est calculé par niveau de poste en appliquant le barème unifié des traitements au grade/échelon projeté du titulaire. Pour les postes vacants, il correspond au premier échelon du grade considéré. Le montant calculé en dollars des États-Unis d'Amérique est converti en francs suisses avec l'application du coefficient d'ajustement de poste, le cas échéant (pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en fonction du lieu d'affectation correspondant).</p> <p>La part qui correspond à l'Organisation de la rémunération considérée aux fins de la pension (CCPPNU) est ajoutée au montant total.</p>
Dépenses communes de personnel	<p>Les dépenses communes de personnel comprennent toutes les prestations et tous les avantages autres que le traitement, qui sont prévus par le régime révisé de prestations de la CFPI et le Statut et Règlement du personnel (indemnité pour conjoint à charge, indemnité de parent isolé et indemnité transitoire, indemnité pour enfant à charge, cotisations à l'assurance maladie, congé dans les foyers, indemnité pour frais d'étude, etc.). Les dépenses communes de personnel sont projetées et appliquées par niveau de poste sur la base de l'historique des dépenses.</p> <p>Pour l'établissement des coûts des postes vacants, on applique l'hypothèse d'un conjoint ou d'une conjointe et d'un enfant à charge.</p>	<p>Les dépenses communes de personnel comprennent toutes les prestations et tous les avantages autres que le traitement, qui sont prévus par le régime révisé de prestations de la CFPI et le Statut et Règlement du personnel (indemnité pour conjoint à charge, indemnité de parent isolé et indemnité transitoire, indemnité pour enfant à charge, cotisations à l'assurance maladie, etc.). Les dépenses communes de personnel sont projetées et appliquées par niveau de poste sur la base de l'historique des dépenses.</p> <p>Pour l'établissement des coûts des postes vacants, on applique l'hypothèse d'un conjoint ou d'une conjointe et d'un enfant à charge.</p>

⁴⁶ Le 23 décembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution [A/RES/70/244](#) relative à l'examen du régime de prestations versées aux administrateurs et aux fonctionnaires de rang supérieur, sur la base des recommandations de la CFPI. Le barème des traitements des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur est applicable au 1^{er} janvier 2017; le barème de la rémunération considérée aux fins de la pension, au 1^{er} février 2017; les traitements annuels et indemnités des agents des services généraux et des catégories apparentées, au 1^{er} avril 2011.

Programme et budget proposé pour 2018-2019

	Poste <i>(administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et agents des services généraux)</i>	Fonctionnaires temporaires <i>(administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et agents des services généraux)</i>
Ajustement	Le coût des postes est ajusté à la baisse pour tenir compte d'un taux de vacance de 4%.	Aucun taux de vacance n'est appliqué pour les postes temporaires.
Provision au titre de la cessation de service et autres dépenses connexes	Une provision de 6% est appliquée au coût total pour financer les dépenses liées à la cessation de service et aux diverses prestations après la cessation de service.	Une provision de 1% est appliquée au coût total pour financer les dépenses liées à la cessation de service.

APPENDICE D FORMULES DE FLEXIBILITÉ

GÉNÉRALITÉS

Les formules de flexibilité constituent un mécanisme qui permet d'ajuster le niveau des ressources financières allouées aux systèmes mondiaux de protection (PCT, système de Madrid et système de La Haye) en fonction de variations non budgétées du nombre total de demandes d'enregistrement. Les formules de flexibilité pour les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ont été révisées et approuvées par leurs assemblées respectives, tenues entre le 24 septembre et le 3 octobre 2007.

SYSTÈME DU PCT

La formule de flexibilité révisée pour le système du PCT est décrite dans le document PCT/A/36/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union du PCT, comme il ressort du document PCT/A/36/13. Comme indiqué dans ces documents, la formule de flexibilité du PCT a été révisée compte tenu d'une variation budgétaire de 341 870 francs suisses pour 1000 demandes internationales selon le PCT non budgétées. La formule révisée ne lie plus, comme dans le passé, les variations du nombre de demandes aux variations du nombre de postes. Il est plutôt proposé de faire varier le montant total des ressources allouées aux programmes directement concernés, ce qui permet d'utiliser ces ressources tant pour des dépenses de personnel (par exemple, attribution de postes, recrutement d'agents temporaires ou contrats de louage de services) que pour d'autres dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du système du PCT et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

SYSTÈME DE MADRID

La formule de flexibilité révisée pour le système de Madrid est décrite dans le document MM/A/38/5 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de Madrid, comme il ressort du document MM/A/38/6. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de Madrid pour un montant de 197 060 francs suisses pour chaque variation de 500 enregistrements ou renouvellements inscrits par rapport aux prévisions initiales approuvées. La formule ne lie plus l'ajustement uniquement au nombre de membres du personnel, mais permet plutôt d'opérer des ajustements dans les ressources financières globales allouées aux programmes directement concernés par le traitement des demandes. Ces ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel (postes, agents temporaires, etc.) soit pour des dépenses non liées au personnel (par exemple, contrats de sous-traitance). Les ressources résultant des ajustements sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement international des marques et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

SYSTÈME DE LA HAYE

La formule de flexibilité révisée pour le système de La Haye est décrite dans le document H/A/24/3 et a été approuvée par l'Assemblée de l'Union de La Haye, comme il ressort du document H/A/24/4. La nouvelle formule permet de procéder à l'ajustement du budget de l'Union de La Haye pour un montant de 99 024 francs suisses pour chaque variation de 300 enregistrements ou renouvellements inscrits par le Service d'enregistrement de l'Union de La Haye par rapport aux prévisions initiales approuvées. Les ressources peuvent être utilisées soit pour des dépenses de personnel soit pour des dépenses non liées au personnel, et elles sont allouées à l'administration du Service d'enregistrement de l'Union de La Haye et aux services d'appui selon un ratio de 87,5% et 12,5% respectivement.

APPENDICE E SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ABC	Consortium pour des livres accessibles
ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
AIMS	système de gestion de l'information administrative
aRDi	programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASPI	programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets
AUTM	Association of University Technology Managers
AWGIPC	Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseils des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies
ccTLD	domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CEI	Communauté des États indépendants
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIB	classification internationale des brevets
CIC	Centre international de calcul des Nations Unies
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DAS	Service d'accès numérique aux documents de priorité
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
DSI	Division de la supervision interne
ERP	planification des ressources de l'Organisation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
gTLD	domaine générique de premier niveau
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore
IIA	Institut des auditeurs internes
IPACIS	Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI
IPAG	Intellectual Property Agreement Guide
IP-DMD	base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle
IPoA	Programme d'action d'Istanbul
IP-ROC	liste des consultants en matière de propriété intellectuelle
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
IP-TAD	Base de données de l'assistance technique
ISO	Organisation internationale de normalisation
OBPI	Organisation Benelux de la propriété intellectuelle
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI
OEB	Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
R-D	recherche-développement
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SGED	système de gestion électronique des documents
TAG	Norme internationale d'assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance
TIC	technologies de l'information et de la communication
UDRP	principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UN H-MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNOSSC	Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud
UNSAS	Normes comptables du système des Nations Unies
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WCC	Réseau du droit d'auteur de l'OMPI
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPO CASE	Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen de l'OMPI
WIPOCOS	Logiciel OMPI de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

[Fin du document]